

REPUBLIQUE DE MADAGASCAR
REVUE MI-PARCOURS DU PROJET PADANE
TABLE DES MATIERES

Liste des abréviations et résumé	iv
I. INTRODUCTION.....	4
A. Objectifs de la RMP.....	5
B. Déroulement de la RMP	5
II. PADANE: OBJECTIFS ET STRATEGIE	6
A. La zone du projet	6
B. Le groupe cible	6
C. Objectifs, approche et stratégie	7
III. REALISATIONS PAR RAPPORT AUX PREVISIONS.....	8
A. Organisation du PADANE	8
B. Appui aux groupements ruraux.....	9
C. Appui à la production agricole	12
Vulgarisation	12
Stabilisation des cultures sur brûlis	13
Développement hydro-agricole	14
D. Développement infrastructure routière	15
E. Caisses mutuelles d'épargne et crédit - CMEC	17
F. Gestion du projet.....	17
Gestion participative et fonds AIL	19
G. Situation financière.....	20
Etat des décaissements.....	20
IV. EVALUATION DE L'EXECUTION, DES RESULTATS ET DE L'IMPACT	23
A. Evénements qui ont caractérisé l'exécution de 1997 à 2001.....	23
B. Evaluation qualitative des résultats par composante.....	23
Appui aux groupements ruraux.....	23
Appui à la production agricole	24
Développement hydro-agricole	25
Infrastructures routières	25
Caisses mutuelles d'épargne et de crédit - CMEC	26
C. L'auto diagnostic.....	28
D. La performance des opérateurs et institutions impliquées	28
CDD	28
PNVA/CIRAGRI /MINAGRI.....	29

GR.....	30
MTP.....	30
DID/ Réseau OTIV.....	31
Direction/UCP/S&E.....	32
V. JUSTIFICATION ET PROPOSITION DE NOUVELLES ORIENTATIONS.....	32
A. Evolution du contexte socio-économique.....	32
L'économie.....	32
Evolution des prix aux producteurs: vanille, paddy, riz blanc, café.....	33
Variation des taux de change et disponibilité des fonds.....	34
B. Evolution du contexte institutionnel.....	35
PADR, PSDR, GTDR.....	35
La Stratégie nationale de vulgarisation agricole.....	35
Proposition de mise en oeuvre des actions de vulgarisation dans la Sava.....	36
C. Les autres intervenants.....	37
Infrastructure routière.....	37
Environnement (ANAE).....	37
PRCE/PAGES.....	38
D. Raison d'être et propositions d'ajustement.....	39
Consolidation et pérennisation des acquis.....	39
Proposition d'un cadre logique pour 2002-2004.....	39
E. Aspects critiques qui vont demander une attention particulière.....	40
Ciblage des interventions.....	40
Critères de sélection des micro-périmètres.....	41
Impact et durabilité.....	42
VI. PROPOSITIONS DETAILLEES.....	43
A. Appui aux groupements, gestion participative et fonds AIL.....	43
Appui aux groupements.....	43
Gestion participative et AIL.....	45
Actualisation des termes de référence de l'opérateur.....	46
B. Appui à la production.....	46
Mise en valeur.....	46
C. Infrastructures rurales.....	48
Aménagement hydro-agricole (AHA).....	48
Infrastructures routières.....	49
D. Finances rurales.....	49
E. Gestion du projet.....	51
Evolution de l'organisation du Projet.....	51
VII. ESTIMATION DES COUTS ET PROPOSITIONS DE REALLOCATION BUDGETAIRE.....	54
A. Estimation des coûts 2002-2004.....	54
B. Proposition de réallocation budgétaire.....	55
VIII. MESURES A PRENDRE PAR LA DIRECTION DU PROJET.....	57

CARTES

- 1. Zone d'action du PADANE**
- 2. Réalisations « Appui aux Groupements »**
- 3. Micro-périmètres**
- 4. Pistes**
- 5. Caisses OTIV**

APPENDICES

- 1. Chronologie des événements et partenaires du PADANE**
- 2. Conclusions Atelier Sambava 27-10-2001**
- 3. Etat des dépenses (par composante)**
- 4. Cadre logique**
- 5. Termes de référence**
- 6. Résumé des recommandations**

ANNEXES

- 1. Aspects socio-économiques - Promotion groupements**
- 2. Mise en valeur agricole**
- 3. Infrastructures**
- 4. Micro-finance**
- 5. Coûts 2002 - 2004**

REPUBLIQUE DE MADAGASCAR

RAPPORT DE LA MISSION DE REVUE MI-PARCOURS

DU PROJET PADANE

I. INTRODUCTION

1. Le Projet d'amélioration et de développement agricole dans le Nord-Est (PADANE) est un projet de développement intégré prévu pour six ans qui découle d'une coopération entre le Gouvernement de la République de Madagascar (GDM) et le Fonds international de développement agricole (FIDA). Le projet a démarré en juin 1998 et le budget total alloué s'élève maintenant à 82 milliards de Fmg, soit 16,9 millions \$EU répartis entre le FIDA (69%)¹, le Développement international Desjardins – DID - (3%)², le GDM (20%) et les bénéficiaires du projet (7%).

2. La zone d'intervention du projet se situe dans le Nord-Est de l'île limitée au nord par le Fivondronana de Vohémar et au sud par le Fivondronana d'Antalaha. Elle englobe le Fivondronana de Sambava dans son intégralité, la partie sud de Vohémar, ainsi que la partie nord d'Antalaha. La population desservie par le projet est d'environ 190.000 habitants sur 27.500 exploitations, ce qui représente 42% de la population totale de la zone Antalaha –Sambava – Vohémar.

3. Le présent Rapport fait état des conclusions d'une mission³ qui a travaillé à Madagascar du 15 octobre au 3 novembre 2001. Tel que stipulé dans l'Accord de prêt FIDA (n. 410 MG): « *A la fin de la troisième année du Projet, l'Emprunteur et le Fonds effectueront conjointement un examen à mi-parcours en vue de: i) comparer les réalisations effectives du Projet avec les objectifs initialement fixés en matière d'amélioration de condition des productions et de commercialisation agricole; ii) définir les réalisations et contraintes ainsi que l'évolution probable des principales activités du Projet après la clôture de ce dernier; et iii) définir les perspectives d'application de la méthodologie dans d'autres régions et/ou continuation dans la zone du Projet* ».

4. La RMP a eu lieu pendant la 4ème année d'exécution du projet à 14 mois de la date prévue d'achèvement (31/12/2002). La mission a bénéficié du travail préalable des mission de supervision de l'UNOPS, dont la dernière s'est déroulée du 15 au 29 Septembre 2001), et de

¹ Le prêt FIDA (410-MG) s'élève à 8 050 000 DTS.

² La contribution de DID sous forme de don est de 444 500 \$EU.

³ Mme. H. Lackner, (Sociologue), MM. D. Cornet (Agronome) G. Doucet (Microfinance), A. Randiatavi (Infrastructures), S. Gavotti (Chef de mission, FAO-Centre d'Investissement); Mme J. Saholy Rabemanantsou (Chef de service des finances rurales, Direction de l'appui à la professionnalisation des producteurs) a intégré la mission pour compte du MINAGRI; Mr. Pierrot Randrianatiana (Direction génie rural) a participé aux visites de terrain. La mission a eu deux séances de travail avec M. F. David e Silva, Chargé de portefeuille au FIDA, le 16-10 lors du démarrage du travail à Tana, et le 24/10 à Sambava, à l'occasion de la visite de M. Van de Sand, Vice-Président du FIDA au projet Padane. la mission a aussi rencontrer M. Benoît Thierry Chargé de projet de l'UNOPS à Sambava le 20-10.

l'Equipe nationale qui a entamé, en août 2001, un document de synthèse sur les activités du projet¹.

A. Objectifs de la RMP

5. Dans ce contexte, les objectifs de la revue à mi-parcours présentés dans les termes de référence étaient de:

- Analyser l'adéquation du concept du Projet, de sa stratégie et de sa mise en œuvre, par rapport au Plan d'action pour le développement rural, au Programme régional de développement rural, à la Politique de développement rural, agricole et alimentaire du GOM et à l'Accord de prêt N° 410 MAG du 21 juin 1996.
- Evaluer les résultats atteints par le Projet eu égard aux résultats escomptés en fonction des décaissements effectués et indiquer si les objectifs du Projet restent réalisables.
- Retracer (par catégorie socio-économique et, le cas échéant, par domaine d'intervention) les impacts du projet auprès des bénéficiaires.
- Evaluer le niveau d'efficacité du pilotage, de la coordination, de la planification, et de la gestion du Projet et dans quelle mesure le mode d'exécution de ces fonctions devrait être ajusté pour amplifier l'impact auprès des bénéficiaires.
- Proposer des actions correctives qui s'avèrent nécessaires pour améliorer la performance du projet et les bénéfices générés au niveau des groupes cibles jusqu'à la date d'achèvement du projet (décembre 2002).
- Sur la base d'une analyse des facteurs qui ont affecté défavorablement l'avancement du projet et des facteurs de viabilité du projet, examiner la justification d'une éventuelle prolongation du projet pour un maximum de deux années (décembre 2004); en cas d'avis favorable, proposer les modalités de préparation par l'emprunteur, au cours du premier semestre de 2002, d'un plan d'action pour l'exécution du projet durant la période de prolongation.

B. Déroulement de la RMP

6. La mission a séjourné dans la région de Sava du 17 au 29 octobre. A Antananarivo, la mission s'est entretenue avec le Directeur Général de l'Agriculture et les directions techniques concernées du MINAGRI², le Directeur des Infrastructures au Ministère des Travaux Publics, l'Agence d'exécution du projet micro-finances (AGEPMF/BM-Ministère de finances) et d'autres agences et bailleurs de fonds (FAO, PNUD, FENU, UE, Secrétariat multi-bailleurs/BM). Lors des visites de terrain, la mission a eu des séances de travail avec les autorités locales, le Directeur régional de l'agriculture, l'Equipe régionale de l'ANAE, les ONGs, les Représentants du Groupement des entreprises de la Sava (GES), les membres des associations et groupements et des équipes du projet et les populations concernées. Samedi 27 octobre, un atelier de restitution s'est tenu à Sambava avec la participation de quelque 40 personnes en représentation de trois

¹ En raison de contraintes intervenues, notamment un accident de voiture du Responsable du suivi et évaluation, ce rapport n'a pas été achevé lors du passage à Sambava de la mission de RMP.

² Direction de l'Agriculture (DA, ex vulgarisation), Direction de l'appui à la professionnalisation des producteurs (DAPP), Direction de la planification et information agricole (DPIA), Direction du génie rural (DGR).

catégories différentes: producteurs et autorités locales, facilitateurs internes et externes au PADANE, et planificateurs des actions de développement¹. Les conclusions préliminaires ont été présentées à l'aide d'une présentation Power-point² lors d'une réunion de synthèse présidée par Mme le Secrétaire général du MINAGRI qui s'est tenue à Tana le 2 novembre.

II. PADANE: OBJECTIFS ET STRATEGIE

A. La zone du projet

7. La zone d'intervention du projet se situe dans le nord-est de Madagascar; elle est limitée au nord par le Fivondronana de Vohémar et au sud par le Fivondronana d'Antalaha. Elle englobe le Fivondronana de Sambava dans son intégralité (25 communes), la partie sud de Vohémar (7 communes), ainsi que la partie nord d'Antalaha (11 communes). La zone englobe donc 43 communes comptant 429 fokontany (quartiers). La population de la zone du projet qui était estimée à 450 000 habitants en 1996 (~35 personnes/km²) est aujourd'hui estimée à environ 526 500 habitants répartis sur 12 696 km², pour une densité de 41 hab/km².

8. Tel que discuté au cours de l'Atelier organisé par la RMP à Sambava le 29 octobre 2001³, parmi les 43 communes constituant la zone PADANE, jusqu'ici six n'ont bénéficié d'aucune intervention, et quatre ont bénéficié uniquement des actions sur fonds d'Appui aux initiatives locales (AIL). Au total 10 communes sur 43 (23%) ont très peu ou pas bénéficié pour des raisons d'éloignement et de difficulté d'accès (Carte 1).

B. Le groupe cible

9. L'ensemble des Fivondronana de Vohémar, Sambava et Antalaha est caractérisé par une très grande homogénéité dans le type de mise en valeur basée sur les mêmes cultures, à savoir: le riz, la vanille et le café. Cette zone possède de grandes potentialités de développement agricole et économique d'ensemble. Toutefois, elle connaît de nombreux handicaps dont principalement l'incapacité de produire l'intégralité de la consommation vivrière familiale, notamment le riz. Dans une situation où les revenus pouvant être tirés des cultures de rente varient sensiblement d'une année à l'autre selon les cours mondiaux de principales denrées, l'achat de riz et des produits de consommation, en période de soudure s'avère toujours difficile. Certaines cultures de rente (café, girofle) sont reléguées actuellement au stade de cueillette, entraînant une dégradation continue du dispositif productif et de la qualité des produits. Par contre la flambée récente du prix de la vanille a produit un engouement généralisé envers cette culture et la multiplication des plantations avec comme conséquence des prévisions de baisse des prix à partir de l'année prochaine. Ces éléments obligent un grand nombre de ménages à mettre en friche des terres peu ou pas du tout aptes aux cultures annuelles avec pour conséquence l'appauvrissement des zones de tanety par brûlis répétés, provoquant une érosion rapide de ces terres fragiles, le tarissement des sources et ruisseaux et une réduction de la biodiversité.

10. Le monde paysan est également handicapé dans son émancipation par la faiblesse de son organisation. Pour que les paysans retrouvent leur rôle dans la relance de l'économie régionale, il faut non seulement leur redonner confiance, mais aussi les aider à se structurer et à se doter d'outils de dialogue et de décision. En outre, la situation socio-économique des femmes est

¹ Appendice 3: Conclusions de l'Atelier de Sambava du 27-10-2001.

² Illustration des conclusions de l'Aide-mémoire du 2-11-2001.

³ Appendice 3.

réputée traditionnelle. Alors que les femmes effectuent une grande partie des travaux agricoles et ménagers, elles ont des pouvoirs décisionnels économiques et financiers qui se limitent principalement aux transactions quotidiennes visant l'alimentation de la famille.

11. Le RPE estime à 27 000 familles le groupe cible du projet sur base des superficies moyennes retenues pour les aménagements hydro-agricoles; quant aux femmes «..il est impossible de considérer les femmes comme un groupe cible particulier mais de considérer qu'elles font partie d'un groupe cible général; il sera toutefois nécessaire de s'assurer que les intérêts des femmes ne soient pas négligés, même involontairement, et il y aura lieu de mener des actions particulières visant la participation maximale des femmes dans les actions du projet, notamment en ce qui concerne la gestion des groupements ».

C. Objectifs, approche et stratégie

12. Les objectifs du PADANE ainsi que les axes stratégiques sont présentés dans la documentation préparée par l'Equipe à l'instar de la RMP¹; l'objectif global étant d'améliorer l'environnement technique, économique et organisationnel de la région Sava pour un rôle plus actif dans l'économie nationale. Les objectifs spécifiques:

- la structuration du monde rural en apportant des appuis aux organisations et associations paysannes érigées en partenaires/acteurs de développement;
- augmenter la couverture des besoins alimentaires en mettant l'accent sur l'accroissement de la production rizicole irriguée;
- améliorer la productivité et la rentabilité des cultures d'exportation à haute valeur marchande;
- le développement des actions sur tanety visant la stabilisation du mode d'exploitation et renverser la tendance actuelle à la dégradation de l'environnement;
- développement d'infrastructures pour offrir une meilleure circulation des personnes et marchandises;
- offrir aux paysans des services d'intermédiation financière adaptés à leur besoins.

13. La méthodologie d'approche du PADANE est basée sur le principe du développement participatif et progressif privilégiant les acquis régionaux et dont la stratégie se caractérise par:

- l'implication des autorités communales dans la stratégie de développement régional;
- la responsabilisation des bénéficiaires à tous les stades des réalisations du Projet;
- la contractualisation des prestations des services avec des ONG et opérateurs privés
- la synergie avec les acteurs de développement en activité dans la région.

¹ La réflexion a été facilitée par un consultant-facilitateur international financé par le FIDA au cours du mois de juillet 2001.

14. L'Appendice 1 fait état des principaux événements qui se sont succédés pendant le déroulement de la première partie du projet et qui ont affecté en général l'économie de l'ensemble de la région Sava. Au niveau de la région, on remarquera entre autres l'occurrence de cyclones en 1999-2000 qui ont affecté les capacités productives¹ et ont eu des répercussions au niveau de la santé (épidémie de choléra en 2000); la création et disparition des structures organisatives pour l'appui aux producteurs (notamment l'IVAMA, le PNVA, l'élaboration du PADR et le démarrage du GTDR) dont on parlera plus loin; les variations des prix aux producteurs des principales denrées (riz, vanille, café) ainsi que des prix des intrants et de la main d'œuvre avec des répercussions importantes au niveau de la gestion des différentes spéculations agricoles².

15. Au niveau du projet, il faut rappeler le démarrage tardif en juin 1998 (avec 18 mois de retard) des activités avec l'exception de la composante micro-finance (sous-traitée à DID dès juillet 1997), le changement, de la BM à l'UNOPS, de l'Institution coopérante en 1999, le changement de Directeur en avril 2000, et l'adoption d'un nouvel Organigramme en septembre 2000.

16. En dépit des événements qui ont caractérisé les premières années du PADANE la RMP a eu a constater que **les objectifs sont toujours très pertinents**: la structuration du monde rural, le désenclavement, l'augmentation de la couverture des besoins alimentaires par l'intensification de la riziculture, la productivité et rentabilité des cultures de rente, la création d'un réseau durable de financement rural, répondent à des besoins qui sont ressortis de façon systématique parmi les principales préoccupations des couches pauvres de la population.

17. Tel qu'il avait déjà été souligné dans les rapports de supervision UNOPS ainsi que par d'autres sources, l'une des faiblesses principales du PADANE réside dans une exécution cloisonnée des différentes composantes, due à une communication et coordination insuffisantes parmi les responsables des composantes, les opérateurs externes (CDD, DID) et les autres acteurs. Il faut rappeler à ce propos que PADANE a été l'un des premiers projets de Madagascar ou les activités ont été sous-traités à des opérateurs externes à l'administration quand il n'y avait pas encore une expérience pratique à la quelle se référer. Aujourd'hui, il y a certainement beaucoup d'amélioration par rapport au démarrage quoiqu'il existe toujours un déficit au sein de l'Equipe en matière de réflexion stratégique sur les enjeux et défis du projet, avec pour conséquence une manque de synergie parmi les composantes et le risque d'engendrer de véritables contradictions internes.

III. REALISATIONS PAR RAPPORT AUX PREVISIONS

A. Organisation du PADANE

18. PADANE est structuré en quatre composantes techniques:

- I. Appui aux groupements ruraux,
- II. Appui à la production agricole comprenant: a) Vulgarisation, b) Stabilisation des cultures sur brûlis, c) Développement hydroagricole,

¹ Le passage des deux cyclones a détruit une bonne partie des cultures pérennes (vanille, girofle, café) et vivrières de la zone retenue pour les actions sur « tanety ».

² Et dont les détails sont présentés dans l'Annexe 2.

- III. Infrastructures Routières,
- IV. Caisses mutuelles d'épargne et de crédit (CMEC);

plus une cinquième composante fonctionnelle:

- V. Gestion du projet, comme l'indique le tableau ci dessous.

Composante	Volet	Responsable de la composante
Appui aux groupements ruraux	AUE, AUP, GPPV, GCV, AGT	Coordinateur CDD
Appui à la production agricole	Responsable composante APA	
	Vulgarisation	Responsable VA (MINAGRI)
	Aménagements hydro-agricoles	Responsable AHA
	Dév. actions Tanety	Responsable DAT
Développement infrastructures routières	- points noirs sur 8 axes (65 km) - entretien lourd sur 81 km - entretien courant	Responsable DIR (MTP)
Caisses mutuelles d'épargne et de crédit	Installation caisses mutualistes d'épargne et de crédit (réseau OTIV)	Directeur des opérations DID
Gestion du projet	Directeur Projet	
	Gestion participative, AIL (Comités communaux, Comités des maires, Comité de pilotage)	Responsable Unité planification & suivi-évaluation
	Administration et Finances	Chef service admin.et financier
	Unité Padane à Tana	Responsable bureau d'appui

19. Les éléments présentés dans l'analyse par composante par rapport aux objectifs cités dans le RPE de 1996, témoignent des résultats encourageants obtenus jusqu'ici en terme d'organisation du monde rural (composante sous-traitée à l'Opérateur socio-économique CDD), de mise en place d'un réseau (OTIV) de caisses mutuelles d'épargne et de crédit (composante sous-traitée à l'ONG internationale DID qui a financé aussi une partie de l'AT internationale) et amélioration de petit périmètres rizicoles dans des bas-fonds de vallée forestière; les résultats ne sont pas aussi satisfaisants pour ce qui est de l'intensification agricole et de la gestion de terroir; la réalisation du programme prévu d'amélioration des pistes est aussi largement en-dessous des prévisions.

B. Appui aux groupements ruraux

20. Selon le RPE, la composante « Appui aux groupements ruraux » était prévue pour 1.8 millions de \$EU et devait appuyer la formation de 4 types de groupements:

- les Associations des Usagers de l'Eau (AUE): 259 pour un total de 25 000 membres,
- les Greniers communs villageois (GCV): 85 avec 4 700 membres,
- les Groupements de préparation et commercialisation de la vanille (GPPV) ;85 avec un total de 850 membres ; et
- les Associations de gestion de terroirs (AGT): 36 groupements avec 1100 membres.

21. Il était aussi établi que cette composante serait “sous-traitée à part entière à une ONG, prestataire de service spécialisé en la matière, recrutée sur appel d’offres ouvert à la concurrence locale...”. Le RPE insiste sur le fait que l’ONG travaillera en étroite coordination avec les autres services du projet ainsi qu’avec les comités communaux, les comités de maires, etc.... ».

22. La Coordination diocésaine pour le développement (CDD) a été recrutée par le projet suite à un appel d’offres local et travaille depuis juin 1998. Le premier contrat (deux ans) a été suivi d’un avenant de 7 mois et d’un second contrat pour l’Année 2001. Tel que demandé par les missions de supervision la RMP a procédé à une évaluation sommaire de la performance de cet Opérateur (Annexe 1, Appendice 1).

23. Au 30/9/01 la composante aurait utilisé 3,49 milliards de Fmg soit 33,5% des ressources allouées à la composante¹. Les réalisations (Carte 2) sont résumées dans le tableau suivant.

Groupements formés et encadrés par rapport au RPE

	Prévisions RPE	Réalisations au 31-08.01	Taux réalisation %
AUE	259	116	44,8
-Membres	25000	4077	16,3
-dont femmes	non précisé	767	-
GPPV	85	116	136
-Membres	850	972	114
-dont femmes	non précisé	172	-
GCV	85	49	57,6
-Membres	4700	1113	23,7
-dont femmes	non précisé	379	-
AUP	8	8	100
AGT			
-Comités ODOC	non précisé	14	
-Assoc.GT	36	0	
AGRF	non précisé	25	
-membres		195	

24. Tous les membres de groupement auraient bénéficié d’une formation: un total de 4796 membres d’AUE, GPPV, GCV, AUP ainsi que les participants aux initiatives locales (AIL) ont été formés en principes associatifs; environ 31% des bénéficiaires de formation sont des femmes. La formation en gestion des groupements a touché 2101 personnes dont 32% de femmes. De plus 131, responsables de groupements ont été formés en gestion financière. Quant aux prévisions du RPE, les remarques suivantes s’imposent:

- AUE: seulement une association par périmètre irrigué peut exister, donc le nombre d’AUE est déterminé par le nombre de périmètres et le nombre de membres par celui d’ayants droit sur les dits périmètres².

¹ La prévision de décaissement au 31/12/01 est de 3,77 milliards, soit 36% du montant alloué.

² Le chiffre prévu pour le nombre de membres (25 000) semble avoir été une erreur, surtout que la plupart des périmètres sont petits avec une moyenne de 22 exploitants par périmètre là où les travaux sont en cours ou achevés. Il est raisonnable de prévoir le même nombre pour les périmètres qui seront réhabilités pendant le reste du projet.

- GPPV: le RPE a supposé qu'entre 5 et 10 membres par groupement serait un chiffre prudent pour le début de ces opérations et suffisant pour produire une quantité minimale économique de vanille; ceci s'avère correct jusqu'à ce jour. Pourtant certains groupements ont commencé le processus de fédération, parce qu'ils se sont déjà rendu compte que, pour la commercialisation et les achats en gros, plus le groupement est grand, plus ils ont de pouvoir de négociation¹.
- GCV: le RPE prévoyait une moyenne de 55 membres par groupement, ce qui semble raisonnable. Jusqu'à présent, le nombre de membres par groupement est de 23. Ceci est dû au démarrage un peu lent de cette activité, principalement à cause du niveau restreint des crédits disponibles pour les achats de riz, et au fait que les quantités supplémentaires produites ont été, à ce jour, très limitées. De plus c'est une activité qui a exigé beaucoup d'animation car les habitants de la région n'étaient pas, à priori, convaincus de son utilité.
- AGT: le faible taux de réalisation s'explique par le retard accumulé par cette sous-composante (traité en détail à l'annexe 2). Il faut noter cependant que la CDD a fait de son mieux pour former des groupements dans un contexte où l'activité principale était focalisée sur des activités individuelles.

25. En plus des activités prévues, l'Opérateur CDD a eu un rôle déterminant dans la réalisation des interventions inscrites dans le cadre de la gestion participative:

- Le personnel CDD a contribué à former en évaluation rurale participative l'élaboration de micro-projets, et à soutenir les Comités communaux (CC) dans les 43 communes touchées par le projet et l'élaboration des Plans de Développement communaux (14 communes).
- Dans le cadre des micro-projets d'Appui aux initiatives locales, 205 membres des CC ont été formés en approches participatives et en gestion de leurs investissements.
- Dans la zone d'Anthalaha, qui a été touchée par les cyclones en 2000, l'Opérateur a contribué à la création de 25 groupements économiques féminins (AGRF),² principalement impliqués dans le petit commerce.
- Il a aussi créé et formé les 8 AUP pour les pistes à réhabiliter par le projet.

26. L'approche CDD prévoit un soutien intensif aux groupements au début qui se réduit graduellement en relation avec la capacité des groupements à gérer leurs affaires de façon autonome. La plupart des groupements ont été formés en 2000 et 2001 et n'ont donc qu'une ou deux années de vie. Selon la politique nationale pour les AUE, les associations devraient être autonomes après trois ans de soutien; l'expérience internationale suggère que 4 ans de soutien assurent une meilleure durabilité des associations. Un soutien continu serait donc nécessaire pour au moins deux ans de plus avant d'amorcer un véritable processus de désengagement de groupements ayant de bonnes chances d'être durables.

¹ Voire (para 151 et appendice 6) les changements proposés dans ce domaine.

² Au moment de leur création, il y avait 37 groupements; en 2001, ils se sont consolidés en 25.

C. Appui à la production agricole

Vulgarisation

27. Au démarrage du projet, l'appui à la mise en valeur a été confié au PNVA, selon une convention conclue entre le PADANE et la Direction de la vulgarisation agricole (DVA); signée le 25 septembre 1997, elle est prévue pour toute la durée du projet (6 ans). Elle précise que le PADANE appuie financièrement, matériellement et en personnel (3 TS, 4 SZ et 30 AVB) le PNVA œuvrant dans la zone du projet et que le PNVA s'occupe des aspects techniques du volet: conseil, formation et appui technique aux organisations paysannes.

28. Les modalités d'intervention et les outils mis en œuvre sont issus du système "training and visit": groupe de contact, parcelle de démonstration, test en milieu paysan, formation de quinzaine et mensuelle.

29. Suite à la clôture du PNVA en juin 2000, l'effectif total de 90 agents a été ramené à 40 à partir de septembre 2001 : 1 responsable VA, 2 chefs CIRAGRI, 3 TS, 4 SZ et 30 AVB. D'après le rapport d'activité du premier semestre 2001 ce personnel met en place des parcelles de démonstration sur les cultures de riz, vanille, café, poivre, girofle et environnement ; les exploitants sont organisés en groupes de contact (GC) selon la méthodologie PNVA¹.

30. Les moyens de déplacement des agents (motos et 3 PU) ainsi que le matériel de bureau et l'équipement des AVB ont été majoritairement acquis sur financement PNVA, le PADANE ayant fourni 41 motos (en juin 2001) du matériel de démonstration pour les AVB (sarcleuses, pulvérisateurs, sécateurs, coupe-coupe) et du consommable en petites quantités (engrais, insecticides, lianes de vanille et anthofles de girofles). Au 30/9/01, la sous-composante aurait utilisé 5,36 milliards de Fmg, soit 81% des ressources allouées à la sous-composante².

31. **Augmentation des rendements et production.** Dans le cadre des résultats acquis par les adoptants d'innovations techniques, les rendements mentionnés dans le rapport 2000 sont très prometteurs; ainsi, en riz, la pratique traditionnelle correspond à un rendement de 1,6 t/ha alors qu'en système de riziculture intensive – SRI - on atteindrait 6,3 t/ha et 3,7 t/ha en riziculture améliorée – SRA; en vanilleraie, le rendement en vert passe de 150 à 542 kg/ha moyennant l'amélioration de l'entretien et des soins sur plantations existantes; un gain de rendement de 105 kg/ha est enregistré sur poivrier (de 300 à 405 kg/ha) et giroflier (180 à 284 kg/ha) moyennant un bon entretien et les soins adéquats. Ces accroissements de productivité méritent d'être confirmés et, s'ils s'avèrent probants³, devraient faire l'objet de diffusion (radio-télévision-fiches techniques papier, etc.).

32. Toutefois l'impact sur la production est mitigée par le nombre d'adoptants des techniques améliorées qui est nettement inférieur aux prévisions. Cela explique les résultats enregistrés dans le rapport annuel 2000 qui sont calculés sur base des rendements moyens obtenus par le nombre effectif des adoptants:

¹ 8 400 points de démonstration , 120 points tests en milieu paysan, soit 20 test par spéculation, pour un total de 46 590 exploitants encadrés selon le même rapport.

² La prévision de décaissement au 31/12/01 est de 5,36 milliards soit 84% du montant alloué (6,38 milliards Fmg).

³ La RMP a eu a constater fréquemment une discordance dans les données de rendement enregistrées par le personnel technique des différentes composantes, ce qui serait dû en partie au manque d'homogénéité dans la méthodologie de suivi des résultats et d'autre part à une forte variabilité dans la productivité qui est d'ailleurs observable à l'intérieur d'un même casier rizicole.

Résultats attendus et réalisés en 2000

Spéculation	Prévisions			Réalizations		
	Rendement addit. (T/ha)	Production addit. (t)	nombre de plants /pépinière	Rendement addit. (T/ha)	Production addition. (T)	Nombre plants/ pépiniéristes
riz irrigué	2,9	5,132	-	2,5	1,872	-
vanille	0,115	253	-	0,281	195	-
café	0,10	134	-	0,04	20	440/5 *
poivre			4 800			8 200/71
girofle			88 800			6 780/66
environnement			60 800			10 400/60

* Données provisoires (juin 2001) car grande campagne de semis au 2ème semestre.

Stabilisation des cultures sur brûlis

33. La stabilisation des cultures itinérantes sur brûlis (appelée aussi Développement actions sur « tanety » - DAT), vise, par l'information ainsi qu'à travers la sensibilisation et une prise de conscience des villageois, à initier un mode de gestion et d'exploitation du terroir villageois permanent et durable, respectueux des ressources disponibles (sol, eau, forêt) tout en permettant une production agricole (vivrières annuelles et cultures pérennes) rentable. La zone d'Amphibé, sous-préfecture d'Antalaha, a été proposée dans le RPE comme terrain expérimental pour la mise en œuvre de cette sous-composante.

34. Les activités n'ont démarré qu'en janvier 2001 avec le recrutement d'un consultant chargé de l'élaboration d'un plan d'aménagement négocié collégialement entre les intervenants techniques (agro-aménagiste, AVB, animateurs CDD, ODOC) et les bénéficiaires pour identifier les travaux à entreprendre, à titre collectif ou individuel. Deux terroirs ont été identifiés et décrits par le détail dans les documents remis par ce consultant; l'un était Androhofary d'une superficie de 925 ha et l'autre Antsahanampiana¹ de 675 ha.

35. Les zones prospectées ont été planimétrées et divisées en 4 entités distinctes selon l'altitude, la pente, la nature du sol et la vocation culturale: une zone de protection (ZP = sommet de colline) une zone de restauration des sols (ZRS), une zone à vocation agroforestière et/ou cultures de rente (ZACR) et enfin la zone des bas-fonds; des fiches techniques ont été réalisées, précisant les méthodes et actions à mettre en œuvre dans les zones: jachère améliorée à légumineuses, préparation de compost, installation de haies vives, micro-pépinières forestières, pépinières villageoises, utilisation du vétiver. Des séances de formation ont été dispensées par le consultant aux agents CDD et de vulgarisation, chargés de l'exécution, précisant les responsabilités et tâches à mener par les divers partenaires intervenants². Les interventions des techniciens ODOC, service topographique et des domaines sont régies sur la base de deux conventions générales conclues entre le PADANE et ces services pour toute la durée du projet (6 ans).

36. Après 10 mois d'activités: le plan d'aménagement est finalisé; les formations des agents sont terminées; 17 groupes d'exploitants (AGT) comptant 154 membres sont en cours d'aménagement (en ZACR) de leurs parcelles individuelles après avoir reçu la formation et l'appui de l'animateur CDD. Cependant, les réalisations sur le terrain restent limitées car la population résidente, sinistrée lors du passage des cyclones, focalise son activité vers la

¹ Les rizières, à protéger, incluses dans ces surfaces comprennent 2 périmètres moyens: Antsahanampiana de 200 ha et Andovoka de 245 ha, dont le premier est prévu à la réhabilitation (au niveau du RPE) par le PADANE.

² Annexe 2, Appendice 4.

reconstitution des plantations perdues (éventuellement au titre d'opérations de gestions de terroir) tout en profitant de l'occasion offerte, pour acquérir une sécurisation foncière individuelle à travers l'opération ODOC. Cet environnement nouveau n'est peut-être pas idéal pour poursuivre cette activité, exigeante en main-d'œuvre non immédiatement productive et privilégiant l'intérêt commun aux préoccupations individuelles.

37. Au 30/9/01, la sous-composante DAT aurait utilisé 0,59 milliards de Fmg, soit 48% des ressources allouées à la sous-composante.

Développement hydro-agricole

38. **Micro périmètres.** Au 31/12/01, 92 micro-périmètres auront été aménagés, pour une superficie totale 2002 ha, au profit de 2112 exploitants dont 69% ont des parcelles de moins de 1 ha¹. La superficie moyenne d'un micro-périmètre aménagé est de 21,8 ha. En fait, la superficie unitaire des micro-périmètres aménagés varie dans une large fourchette de 7 ha à 110 ha. Une classification de ces périmètres par catégorie de superficie donne les résultats suivants:

Catégorie de superficie, en ha	Nombre de périmètres
7 à 10	17
11 à 20	53
21 à 30	6
31 à 40	7
50 à 110	9

39. On constate que la superficie de la grande majorité des périmètres retenus dans ce type d'aménagement dépasse de beaucoup la moyenne de 10 ha proposée dans le RPE. Une explication à cela est que les aménagements de vallées forestières (AVF), qui sont à la base de la détermination de cette moyenne, n'ont pas fait l'objet de demandes de la part de la population et ne semblent plus d'ailleurs exister. Une autre explication est que le projet n'a pas pris en compte le fait qu'un seuil de superficie peut être considéré comme un critère de sélection d'un périmètre éligible à cette catégorie.

40. Les ouvrages réalisés sur les micro-périmètres sont de petits ouvrages dont le fonctionnement hydraulique est assez simple, destiné surtout à faciliter la gestion de l'eau par les exploitants. Les plus nombreux sont les barrages de dérivation en dur (béton ou maçonnerie de moellons) en vue de remplacer les barrages traditionnels faits de levée de terre et de fascines, que les exploitants doivent remettre en place après chaque crue du cours d'eau. Mais il y a aussi les autres ouvrages comme les partiteurs, les ouvrages de franchissement (bâche, dalot), les chutes, les murettes de protection d'un canal, etc. De 1999 à 2001, le projet a permis la construction de 337 ouvrages individuels sur les 92 micro-périmètres réalisés, soit en moyenne 3 à 4 petits ouvrages par périmètre.

41. Par rapport aux objectifs initiaux, le projet n'aurait réalisé que 55% du programme prévu au RPE pour ce qui est du nombre de périmètres, mais a largement dépassé en termes de superficie, avec un taux de réalisation de 120%. Compte tenu du fait que le projet a démarré avec 18 mois de retard, les réalisations actuelles ne sont pas tellement décalées par rapport aux objectifs. En plus des travaux d'aménagement, le projet dispose actuellement des dossiers

¹ La liste détaillée et les caractéristiques de ces micro-périmètres est présenté à l'Annexe 3.

d'avant-projet détaillé de 27 nouveaux micro-périmètres pour une superficie totale de 864 ha, qui sont donc susceptibles de faire rapidement l'objet de travaux d'aménagement (Carte 3)¹.

42. **Grands périmètres.** En raison de leurs superficies assez équivalentes, et de la nature et de l'importance des ouvrages prévus qui sont assez semblables, les périmètres classés diversement en périmètres moyens, périmètres d'irrigation et périmètres de drainage dans le RPE, sont classés dans le présent rapport en grands périmètres. Les travaux actuellement en cours d'exécution sur ces grands périmètres sont les travaux dits « d'urgence ». Ils se rapportent à des ouvrages considérés par les usagers comme susceptibles d'apporter une amélioration immédiate à la maîtrise de l'eau. Ces travaux concernent 5 périmètres qui sont: Antsaha, Befandriana 1, Befandriana 2, Antsahanampiana et Ambazina, pour une superficie totale de 558 ha². Les travaux débutent à peine sur deux périmètres (Befandriana 1 et 2); pour les trois autres périmètres, il y a eu notification des ordres de service de commencer les travaux.

43. L'ensemble des 10 périmètres de cette catégorie de grands périmètres font encore actuellement l'objet d'études de réhabilitation au stade de l'avant-projet détaillé (APD). Ces études sont exécutées par des bureaux d'études.

44. Au 30/9/01, la sous-composante AHA aurait utilisé 5,23 milliards de Fmg, soit 21% des ressources allouées à la sous-composante³.

D. Développement infrastructure routière

45. Le programme prévu par le RPE de 1996⁴ avait arrêté des travaux sur 8 tronçons sur une longueur globale de 138 km, dont

- enlèvement de points noirs sur 65 km,
- entretien lourd sur 138 km,
- gros ouvrage (pont de 150m) prévu sur la rivière Androranga. et
- entretien courant sur la totalité de ces axes.

46. Le coût total prévu était de 4,65 milliards de Fmg pour les points noirs (71,5 millions Fmg/km soit 17 240 \$EU/km⁵), 5,5 milliards pour l'entretien lourd (9 600 \$EU/km), 0,448 milliard Fmg pour l'entretien courant et 3,8 milliards Fmg pour le pont. Soit un total de 14,4 milliards Fmg TTC d'investissement comprenant les coûts d'étude et de surveillance ainsi que les entretiens à la charge des usagers (2 700 000 \$EU du prêt FIDA, 593 000 \$EU de taxes à payer par le Gouvernement, 540 000 \$EU pris en charge par les bénéficiaires).

47. La seule réalisation physique achevée, par rapport à ce programme, est représentée par la Piste 9 d'Ampanefena-Befandriana, d'une longueur de 5,1 km. Les travaux ont fait l'objet

¹ Ces travaux qui étaient prévus pour exécution au cours de l'Année 2001, ont été suspendus en raison de contrainte budgétaire ; ils sont proposés par la RMP au titre du programme d'action de l'Année 2002 (para 170).

² La liste complète et la nature des travaux prévus est présentée à l'Annexe 3.

³ La prévision de décaissement au 31/12/01 est de 6,93 milliards soit 28% du montant alloué.

⁴ DT5 tableau 1.

⁵ Le taux de change était de 4150 Fmg pour 1\$EU en 1996 (RPE); il est en septembre 2001 de 6 437Fmg

d'une réception provisoire en septembre 2001. La piste a fait l'objet d'une réhabilitation complète sur toute sa longueur, comportant : des remblais dans toutes les zones basses, la couche de roulement de 15 cm d'épaisseur sur toute la longueur, le traitement des fossés sur tous les tronçons en pente et la reconstruction des ouvrages. Le coût HT des travaux est de 1,263 milliards de Fmg, soit 247,6 millions de Fmg par kilomètre.

48. Les travaux sont en cours sur la piste 6.Ambohimitsinjo-Andatsakala (12,2 km). Deux marchés ont été passés pour ces travaux, dont un est en cours d'exécution avec un taux réalisation de 25% et beaucoup de retard, et l'autre a été résilié pour défaillance de l'entreprise. Le coût HT initial de ces deux marchés est de 2,867 milliards, soit 235 millions Fmg par kilomètre.

49. Les autres pistes dont on a déjà réalisé les études ont fait l'objet d'appels d'offres (Carte 4). Le coût total H.T. résultant de ces appels d'offres est de 16,1 milliards de Fg, soit un coût moyen de 197 millions Fmg par kilomètre, variant de 104 millions Fmg pour la piste 10 à 335 millions Fmg pour la piste Manantenina-Mandena.

50. L'analyse des coûts unitaires obtenus par le projet après appel d'offres, comparés avec ceux prévus dans le RPE dans lesquels sont fusionnés les coûts du traitement des points noirs et ceux de l'entretien périodique lourd, montre que le coût moyen HT du RPE est de 54,9 millions Fmg par km, alors que celui obtenu par le projet est de 201 millions de Fmg par kilomètre, soit 4 fois supérieur aux prévisions.

51. La grande différence entre les deux coûts unitaires s'explique en partie par la dévaluation du Fmg depuis l'époque de l'évaluation (le dollar US est passé de 4150 Fmg au moment de l'évaluation à 6300 Fmg actuellement), mais surtout par le fait que les prix unitaires du projet sont ceux de la réhabilitation complète et non du traitement ponctuel comme prévu dans le RPE. Le coût moyen de réhabilitation par traitement ponctuel se situe actuellement autour de 100 millions de Fmg/km, mais varie de manière importante en fonction des régions et de l'état de dégradation des pistes. La région du Nord-Est fait partie des régions difficiles où la main-d'oeuvre et les matériaux sont rares et chers par rapport aux autres régions, et où la concurrence au niveau des soumissionnaires dans le cadre des appels d'offres pour les travaux est très limitée.

52. Finalement, il faut signaler l'ouverture d'une autre piste, non pas au titre de la composante Infrastructures routières, mais dans le cadre du programme d'appui aux initiatives locales (AIL). Il s'agit de la piste Morafeno-Marojala, d'une longueur de 11 km et dont le coût de réalisation n'était que de 72 millions de Fmg, soit 6,5 millions de Fmg/km. Cette piste relie deux chefs-lieux de communes. Il est clair que le coût unitaire de cette réalisation fait d'elle un exemple fort séduisant par rapport aux pistes envisagées au titre de la composante. Mais il est certain également que l'importance et le niveau technique des travaux réalisés sont tout-à-fait différents de ceux envisagés dans la composante. Les responsables de la composante et du Projet devront examiner de près l'opportunité de ce type d'investissement et se pencher sur les voies et moyens d'en assurer l'entretien et la pérennisation.

53. Au 30/9/01 la composante aurait utilisé 2,15 milliards de Fmg soit 11,7% des ressources allouées à la composante¹.

¹ La prévision de décaissement au 31/12/01 est de 4,16 milliards, soit 22% du montant alloué.

E. Caisses mutuelles d'épargne et crédit - CMEC

54. **Réseau des mutuelles « OTIV ».** Le réseau des mutuelles a été constitué de façon rapide; tous les indicateurs de résultat ont été dépassés, et notamment:

Indicateurs	2001	
	prévu	réalisé
-Nombre de MEC	14	18*
-Nombre de membres	6400	10 000
-Épargne moyenne par membre	60 000	690 000

* Dont 4, en collaboration avec WWF (Carte 5)

55. Les projections financières établies à l'intention de la RMP démontrent l'équilibre financier du réseau, qui ne justifie plus de subventions de fonctionnement à compter de l'exercice 2002. Ces bons résultats sont dûs en partie à l'accroissement des revenus et des flux financiers relatifs à l'évolution récente du marché de la vanille. Mais, l'enracinement du sociétariat, la permanence d'une demande de crédit solvable, les propensions d'épargne stable des sociétaires, etc., sont autant de facteurs rassurants pour la pérennisation du réseau.

56. Il faut noter cependant l'évolution faible du fonds de sécurité de l'épargne ainsi que du capital qui devraient évoluer plus rapidement malgré l'existence de reports à nouveau significatifs. La limitation de l'investissement des sociétaires à l'acquisition d'une part sociale conduit à ce que le capital tende de 2% aujourd'hui à 1% des encours de crédit en 2005. Les dotations annuelles au fonds de sécurité sur l'épargne prévus d'ici 2005 sont inférieures à 10% du résultat net, et à 4% des produits financiers de l'exercice; ceci conduit à ce que le fonds de sécurité ne représente plus que 4 % des encours d'épargne à l'Horizon 2005.

57. **Lignes de crédit.** L'accord de prêt prévoyait une dotation de 25 000 \$EU du fonds de sécurité au titre de la garantie de l'épargne. Dans le cadre de l'avenant n°1, une dotation supplémentaire au fonds de sécurité de 50 100 \$EU au titre des crédits a été décidée. A la suite de cette opération, le fonds de sécurité a été constitué par deux composantes:

- i. un fonds de sécurité pour l'épargne doté dès l'origine de 25 000 \$EU,
- ii. un fonds de sécurité pour le crédit doté à la suite de l'avenant n° 1 de 50 100 \$EU.

Par ailleurs, un montant de 779 156 912 Fmg a été mis à disposition des OTIV, comptabilisé dans la catégorie de dépenses "fonds spéciaux"; ce montant a été scindé en trois sous-enveloppes dont la gestion est décrite dans trois ententes relatives au financement des GPPV (563 900 200 Fmg), des GCV (65 256 712 Fmg), et des AGRF (150 000 000 Fmg).

58. Au 30/9/01 la composante « finances rurales » aurait utilisé 2,92 milliards de Fmg, soit 46% des ressources allouées à la composante¹.

F. Gestion du projet

59. La coordination du projet PADANE a connu au début des difficultés importantes à cause notamment d'une mauvaise atmosphère entre le personnel et la direction. Le résultat a été un retard généralisé dans la mise en oeuvre des activités prévues et un cloisonnement des interventions; peu ou pas de dialogue entre les opérateurs externes (DID/OTIV, CDD) et l'Equipe

¹ La prévision de décaissement au 31/12/01 est de 3,75 milliards, soit 60% du montant alloué.

PADANE, rapports difficiles entre personnel contractuel et fonctionnaires des ministères (MTP, CIRAGRI) affectés au projet.

60. La situation s'est améliorée incontestablement avec le changement de directeur qui a eu lieu en avril 2000, ce qui s'est traduit par une véritable relance des activités¹ et le développement d'une meilleure atmosphère de travail au sein de l'Equipe, vis à vis des communautés et des autorités locales.

61. Un autre élément qui a permis de redresser la difficile situation de démarrage a été le suivi rapproché dont a joui le projet depuis que l'UNOPS a remplacé la BM en tant qu'Institution coopérante à partir de 1999. L'UNOPS a conduit depuis 1999 cinq missions de supervision. Le suivi de la part de l'Equipe des recommandations des missions de supervision a produit des améliorations, notamment en ce qui concerne les points suivants:

- la refonte de l'organigramme qui a permis de réduire le personnel suite aux changements intervenus avec la clôture notamment du PNVA; le personnel est actuellement de 99 personnes (contre 162 en 2000) dont 12 fonctionnaires et 87 contractuels;
- l'harmonisation de la grille des salaires;
- la constitution d'une cellule Service administratif et financier qui englobe les fonctions d'analyse de la comptabilité, du suivi et entretien des véhicules et informatique, et de la logistique;
- la présentation des Programmes de travail et budget annuel (PTBA) en utilisant le format cadre logique, incluant les détail des coûts d'investissements et de fonctionnement, et permettant entre autres l'analyse de la comptabilité budgétaire pour le suivi des composantes.

62. Il y a eu déjà lieu de signaler les carences connues par le projet en matière de coordination interne et externe; il faut dire que la situation est en voie d'amélioration grâce entre autre à la tenue de réunions périodiques inter composantes et suite à l'appui fourni par un consultant international qui a facilité le démarrage d'une réflexion stratégique sur les grands enjeux du projet et a stimulé l'Equipe PADANE à réaliser une autocritique autour des forces et faiblesses de chaque composante.

63. Actuellement, l'UCP est formée par le directeur, les responsables des cellules S&E et SAF, et de quatre composantes techniques. Des réunions mensuelles intercomposantes se tiennent depuis l'année dernière pour faciliter le suivi du projet par la remise des rapports techniques homogènes et à temps et réaliser une programmation conjointe. En réalité une tentative de programmation conjointe a été menée sur trois communes (Ampanefena, Ambodivoara, Ambinanifaho) dont les autorités communales et autres décideurs ont bénéficié de formation en développement local, qui vont recevoir simultanément trois actions pilotes: l'intensification rizicole, le financement du stockage de riz et les appuis aux activités génératrices de revenus des groupements féminins. Pour ce faire, toutes les équipes techniques des composantes seront mobilisées pour fournir un appui aux instances communales dans la mise en œuvre de leurs plans d'action concentrés et ceci en vue d'une possible extension à d'autres communes dans les années successives.

¹ Grâce aussi à une mission d'un assistant technique international, qui a appuyé l'installation du nouveau Directeur.

64. Au 30/9/01, au titre de l'unité de coordination du projet 9, 9 milliards de Fmg ont été dépensés, soit 82% des ressources allouées à la composante(12.13 milliards de Fmg)¹.

Gestion participative et fonds AIL

65. Une contribution importante au développement communal a pris la forme des investissements Appui aux Initiatives Locales (AIL). Ces activités de gestion participative n'étaient pas prévues par le RPE. La décision en 1999 d'utiliser la catégorie de décaissement « fonds spéciaux » a été prise conjointement par la gestion du projet, l'UNOPS et le FIDA. Entre 1999 et 2001, 1.725 milliards de Fmg ont été dépensés pour les AIL. Fin 2000, 77 micro-projets ont été réalisés dont 65 puits dans 28 villages, 6 petits ouvrages de franchissement, 5 pirogues pour faciliter l'accès aux villages les plus enclavés et l'ouverture d'une piste de 11 km liant deux chef lieux de communes. En 2001, la construction de 63 puits contractés en 2000 est soit achevée, soit en cours. Le coût moyen de ces investissements était de 2 500 \$EU en plus d'une contribution des bénéficiaires de 20%. Le coût prévu avait été de 8 000 \$EU par commune et par an.

66. Ces investissements ont permis aux Comités communaux de démontrer à leurs habitants que la gestion participative et décentralisée peut apporter des résultats rapides et répondre aux besoins les plus importants des communautés avec des investissements financiers modestes et la participation pratique en main d'oeuvre et gestion des populations bénéficiaires.

67. Au 30/12/01, la gestion participative aurait utilisé 2,09 milliards de Fmg soit 96% des ressources allouées à la composante (2,17 milliards de Fmg).

¹ La prévision de décaissement au 31/12/01 est de 10,23 milliards, soit 84% du montant alloué.

G. Situation financière

Etat des décaissements

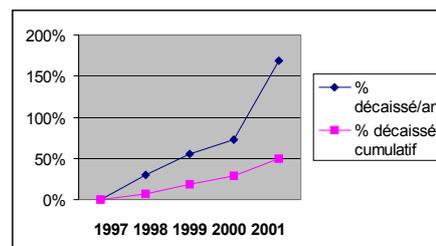
68. Selon la comptabilité interne du projet, à la date du 30 septembre 2001, un total de 3,996 millions de DTS, aurait été engagé, soit 50% du montant du prêt FIDA qui est de 8,05 millions de DTS (Appendice 3¹).

Décaissements par an par rapport aux prévisions (En millier de DTS)

	1997	1998	1999	2000	2001	2002
RPE/an	1514	1846	1668	1187	971	864
RPE/cumulatif	1514	3360	5028	6215	7186	8050
décaissé/an	0	563	926.5	866	1640.5	
% décaissé/an	0%	31%	56%	73%	169%	
décaissé/cumulatif	0	563	1489.5	2355.5	3996	
% décaissé cumulatif	0%	7%	19%	29%	50%	

69. L'analyse des déboursments par année montre qu'actuellement, le projet a atteint sa vitesse de croisière et a ainsi récupéré une grande partie du retard au démarrage.

70. Les prévisions de décaissement par catégorie de dépenses du 1er octobre au 31 décembre 2001 sont de 675 000 DTS, comme indiqué au tableau suivant.

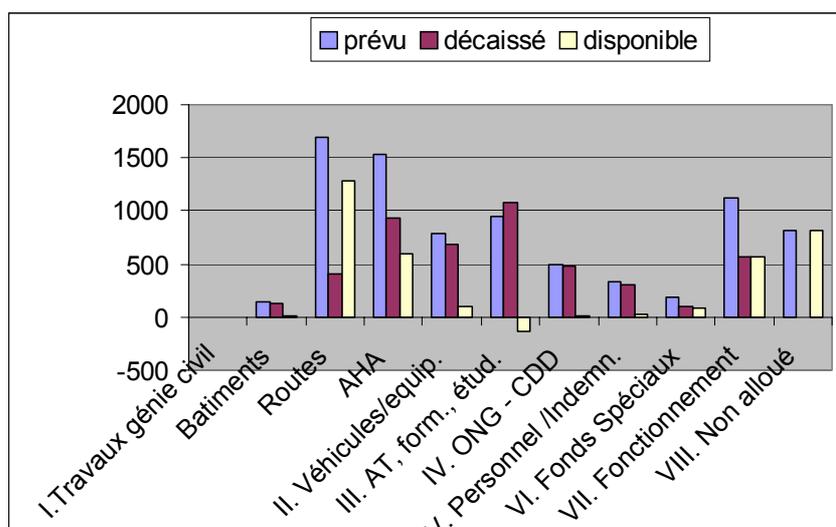


Prévision des décaissements au 31 - 12 - 2001 en DTS						
	prévision accord de prêt juin 1996	realisation au 30/9/01	prévision 1/10/01 au 31/12/01	total 31/12/01	% décaissé au 31/12/01	montant disponible pour réallocation
I. Génie civil						
Bâtiments	150 000	131 551	0	131 551	88%	18 449
Routes	1 690 000	160 344	250 000	410 344	24%	1 279 656
AHA	1 530 000	715 988	212 010	927 998	61%	602 002
II. Véhic. Équipm.	780 000	678 332	7 044	685 376	88%	94 624
III. AT, études & format	950 000	989 716	90 360	1 080 076	114%	-130 076
IV. ONG, Dév comm.	490 000	437 323	35 400	472 723	96%	17 277
V. Personnel/indemnités	330 000	268 815	30 000	298 815	91%	31 185
VI. Fonds spéciaux	190 000	102 687	0	102 687	54%	87 313
VII. Fonctionnement	1 130 000	512 189	50 000	562 189	50%	567 811
VIII. Non alloué	810 000			0	0%	810 000
TOTAL	8 050 000	3 996 945	674 814	4 671 759	58%	3 378 241

Source: Service administratif et financier, PADANE, Sambava.

¹ En appendice 3 se trouvent les tableaux fournis par le Service administratif et financier du PADANE.

71. L'analyse des décaissements par catégorie de dépenses montre la nécessité de prévoir une réallocation budgétaire, certaines catégories étant presque épuisées (96%: IV ONG, Dév communautaire) ou mêmes dépassées (114%: III. Assistance technique, formation et études); d'autres étant peu utilisées (routes). Le montant de 810 000 DTS prévu dans l'accord de prêt est encore intact¹.



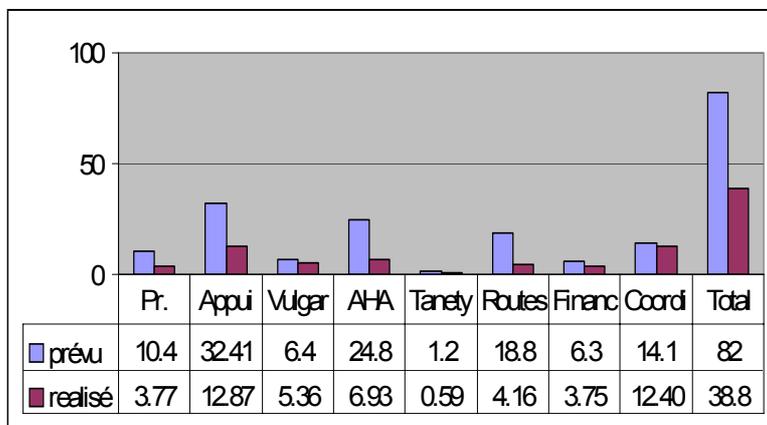
72. L'analyse des déboursements par composante et pour l'ensemble du projet (tout financement confondu) - tableau ci-dessous - montre le retard accumulé par la réalisation des infrastructures (décaissements: pistes 22%, AHA 28%), et un déboursement supérieur à la moyenne pour la sous-composante de vulgarisation (84%) et la gestion du projet (88%).

Décaissements par composante (en milliards de Fmg) tout financement					
	RPE – 96	réalisation 30-9-01	prévision a/ 10-11-12/01	total 12/01	%
Pr. Groupm.	10.41	3.49	0.284	3.77	36%
Appui production	(32.41)	(10.98)	(1.89)	(12.87)	(40%)
Vulgarisation	6.38	5.17	0.19	5.36	84%
AHA	24.79	5.23	1.70	6.93	28%
Tanety	1.24	0.59		0.59	48%
Routes	18.85	2.15	2.01	4.16	22%
Finances rurales /b	6.29	2.92	0.83	3.75	60%
Coordination /c	14.13	12.00	0.40	12.40	88%
Total	82.09	31.5	5.41	36.95	45%

a / Elaboration de la mission à partir des prévisions du SAF, PADANE, par catégories de dépenses.
b/ La prévision de décaissement pour fin 2001 n'inclus pas l'équivalent de 130 000 \$EU, correspondant à l'avenant n.1 de la convention pour l'Assistance technique internationale; si cela est inclus le montant serait de 2.08 milliards de Fmg soit au total 5 milliards de Fmg.
c/ La gestion participative est incluse dans cette rubrique.

¹ Il faut rappeler que les totaux des prévisions pour chaque catégorie de dépenses ne sont pas les mêmes pour l'accord de prêt et le RPE, même si le total général est égale (8 050 000 DTS).

Décaissements par composante, tout financement confondus en millions de Fmg



IV. EVALUATION DE L'EXECUTION, DES RESULTATS ET DE L'IMPACT

A. Evénements qui ont caractérisé l'exécution de 1997 à 2001

73. Avant de présenter les éléments retenus par la RMP pour évaluer les résultats obtenus jusqu'ici en vue de proposer des ajustements pour l'évolution des actions futures du PADANE, il est important de rappeler encore une fois les événements qui ont caractérisé la première partie de l'exécution. Ces événements sont résumés dans le tableau à l'Appendice 1. On retiendra le retard de 18 mois par rapport aux prévisions pour toute composante exception faite pour les finances rurales, ce qui explique, d'une part, le retard dans les décaissements de l'ensemble du projet et d'autre part la coordination difficile qu'il y eu avec notamment la composante finance rurale OTIV qui, ayant démarré en « solo », a eu du mal à s'intégrer au reste du projet.

74. En second lieu, il faut mentionner les difficultés dues à la forte personnalité du premier directeur qui n'a pas su créer une bonne ambiance de travail ni au sein de l'Equipe ni avec les autres intervenants de la région. Au dire de tous les acteurs internes et externes du projet, avec le changement de Directeur, l'atmosphère s'est beaucoup améliorée; aujourd'hui la RMP a pu constater que le PADANE jouit d'une bonne considération tant au niveau régional que national.

75. L'Appendice 1 fait état aussi des changements intervenus au niveau des institutions et de l'économie de la région qui ont aussi affecté le déroulement des opérations jusqu'ici; ces changements sont discutés au Chapitre suivant, en guise de justification logique des propositions d'ajustements pour la suite des opérations du PADANE.

B. Evaluation qualitative des résultats par composante

Appui aux groupements ruraux

76. S'il est trop tôt pour évaluer l'impact du projet sur la situation des bénéficiaires, il est jugé opportun de mentionner certains éléments d'appréciation collectés lors des visites de terrain:

- (a) Les bénéficiaires de crédit rencontrés ont exprimé leur satisfaction d'avoir accès au crédit, qui leur permet de retarder les ventes de vanille; les femmes impliquées dans le petit commerce ont parlé des bénéfices qui leur ont permis de regagner des conditions de vie raisonnables pour leurs familles et de redémarrer leurs activités économiques. Parmi les problèmes évoqués, la durée insuffisante des délais de remboursement (problème adressé à l'Annexe 3).
- (b) Les membres d'AUE rencontrés ont tous participé aux travaux de construction là où ceux-ci ont débuté et considèrent que l'amélioration du système d'irrigation assure une bien meilleure régularité de l'approvisionnement en eau pour leurs champs. Cependant il faut noter que la mise en valeur des superficies aménagées est encore partielle ce qui réduit le bénéfice obtenu des travaux entrepris. Les membres d'AUE payent leurs cotisations et les frais d'entretien pour les travaux, ce qui est une indication de la valeur qu'ils portent à ces institutions et un gage de durabilité.
- (c) Les groupements qui manifestent le plus de dynamisme sont certains GPPV qui ont commencé le processus de fédération dans le but d'améliorer leur situation envers les

acheteurs de vanille préparée. Avec le soutien de la CDD, ils appréhendent de mieux en mieux les détails de la commercialisation de la vanille ainsi que les avantages des achats en groupe pour les couvertures et l'autre équipement nécessaire à la préparation; suite à cette sensibilisation ainsi qu'à leur meilleure compréhension des cycles de prix de la vanille, ils comprennent l'intérêt de se regrouper pour mieux négocier avec les exportateurs. Neuf groupements ont déjà engagé le processus de fédération informel.

77. La formation des cadres en gestion participative et l'assistance dans la préparation des plans de développement communaux, a permis aux autorités communales une participation active dans les organes de gestion (réunions semestrielles, les comités communaux, comités des maire). Ces interventions ont commencé à améliorer la capacité des communes à remplir leurs responsabilités et à redonner confiance aux maires et autres membres des comités communaux en leur capacité de remplir les mandats pour lesquels ils ont été élus. Ce sont des contributions significatives au processus de décentralisation mais qui nécessitent d'être renforcées et continuées jusqu'à la fin du projet.

Appui à la production agricole

78. L'absence de chiffres cohérentes sur la mise en valeur des AHA, les rendements et revenus des exploitants est un indice d'une faiblesse de suivi technique pouvant permettre au moment venu de juger de l'impact de la **vulgarisation**. L'augmentation de la productivité agricole de la zone ne peut s'apprécier pour le moment qu'en raison de l'augmentation de la superficie irrigable; celle ci serait de 57% pour le 92 petits périmètres qui seront complétés avant la fin de l'année; il faut préciser cependant que cela correspond plutôt à une augmentation de la surface individuellement attribuée plutôt qu'à une augmentation du nombre d'attributaires.

79. Pour ce qui est de l'action d'intensification rizicole sur AHA, la RMP a eu à constater: i) l'absence de fiche technique de référence pour la riziculture de bas-fonds (micro-périmètre), diffusable auprès des comités de gestion des AHA, et destinée aux exploitants (rédaction bilingue français/malgache); ii) les paquets techniques diffusés se réfèrent soit au **système de riziculture intensive (SRI)** qui paraît difficilement applicable dans une zone où la gestion de l'eau reste problématique (risque d'inondation temporaire, réseau de drainage déficient ou inexistant avec contrôle des assecs souvent impossibles), soit au **système de riziculture améliorée (SRA)** caractérisé par la diffusion d'un ou plusieurs thèmes d'intensification; iii) des taux d'exploitation encore modeste (54%) et des rendements moyens (base d'estimation non précisée) généralement faibles et hétérogènes (variables de 1.0 à 3 t/ha) pour les AHA réhabilités.

80. Si le suivi administratif des activités menées par l'Equipe de vulgarisation permet un contrôle du travail périodique, à travers la comparaison entre "prévision ou objectif" et "réalisation", il ne permet pas d'apprécier les gains de productivité qui devraient engendrer les investissements consentis et ne stimule pas suffisamment l'autopromotion des riziculteurs vers l'intensification et la professionnalisation.

81. Pour ce qui est du **développement d'action sur « tanety » (DAT)** la stratégie d'intervention n'est pas conforme aux propositions et étapes décrites dans le RPE. En effet, les actions menées sont focalisées d'une part sur une opération ODOC de sécurisation foncière individuelle et d'autre part sur des techniques de stabilisation des cultures sur brûlis. Dans ce contexte, l'intérêt individuel prime sur l'intérêt collectif de protection environnementale. La sécurisation foncière collective est indispensable pour la mise en œuvre d'un plan d'aménagement négocié; la sécurisation foncière individuelle est reconnue pour faciliter l'implantation de cultures pérennes.

Développement hydro-agricole

82. Le projet a jusqu'ici concentré ses interventions sur les **micro-périmètres**. La définition classique d'un micro-périmètre est un périmètre dans lequel le nombre d'exploitant est assez limité pour permettre une organisation plus efficace, et où les ouvrages sont d'un niveau technique assez modeste pour en faciliter la maîtrise par les paysans usagers. En fait, la majorité des réalisations actuelles dans ce type d'aménagement, représentée par les 70 périmètres d'une superficie égale ou inférieure à 20 ha, répond encore à cette définition, mais on observe une large fourchette de 7 à 110 ha.

83. Un respect plus rigoureux des critères de sélection aurait pu éviter les écarts constatés en se fixant des plafonds. Par exemple la superficie moyenne par exploitation sur l'ensemble des micro-périmètres aménagés est de 0,95 ha; cependant la superficie moyenne de l'exploitation par périmètre varie dans un large éventail qui va de 0,26 ha à 5 ha. Si l'on considère le seuil de 1 ha comme représentatif de l'exploitation d'un paysan à faible revenu, ce seuil ne couvre que 56 des 92 périmètres retenus (60%)¹. Et si la superficie moyenne par exploitant était un des critères de sélection des périmètres, les 36 périmètres restants n'auraient pas du être réalisés dans le cadre du PADANE. A défaut de critères de sélection clairement définis, le risque est de financer des aménagements au bénéfice des exploitants relativement riches, ce qui s'écarte de la philosophie du projet.

84. **Qualité des ouvrages.** Les ouvrages visités lors de cette mission ne présentent pas d'anomalies particulières du point de vue de la qualité de l'exécution et celui de la fonctionnalité hydraulique. Les études des micro-périmètres sont réalisées par la cellule GR en une période assez courte (4 micro-périmètres en moyenne en 3 mois pour chaque projeteur-surveillant) et avec des moyens techniques assez modestes. Cela ne permet pas de déterminer avec précision tous les paramètres devant être pris en compte dans la conception des ouvrages (hydrologie, bilan hydrique), pour lesquels les techniciens doivent souvent se contenter d'une appréciation visuelle et de se fier aux expériences similaires. Il en résulte, d'après les responsables du projet, une tendance au surdimensionnement dans certains cas, afin de garder une certaine marge de sécurité.

Infrastructures routières

85. **Qualité des ouvrages et des prestations des opérateurs.** La mission a pu constater que la réalisation de la piste 9 d'Ampanefena-Befandriana a été exécutée en général dans les règles de l'art. La circulation s'y effectue dans les meilleures conditions, et cela incite même parfois les utilisateurs à quelques excès de vitesse. Le volume de trafic est beaucoup plus important que celui estimé lors de l'évaluation à 5 à 10 véhicules par jour. La zone desservie recèle manifestement une grande activité économique.

86. Les études ont été exécutées par de professionnels du domaine et ne suscitent aucun commentaire particulier. Les prestations des entrepreneurs de travaux ont connu quelques faiblesses, non pas au niveau de la qualité technique d'exécution, mais dans le respect des délais contractuels. Les entrepreneurs qui ont travaillé sur la piste d'Ampanefena-Befandriana ont connu un retard de 120 jours qui correspond à presque deux fois et demi le délai contractuel de 90 jours. Celui qui continue à travailler actuellement sur la piste 6, Ambohimitsinjo-Andatsakala, connaît déjà un retard considérable équivalent au délai contractuel, alors que le taux d'exécution n'est que de 25%. Mais cela semble s'expliquer par les conditions climatiques particulièrement

¹ Le seuil de 1 ha/expl. couvre néanmoins 69% des exploitants.

pluvieuses de la zone, et aussi par des retards dans les paiements qui entraînent des problèmes de trésorerie au niveau de ces entrepreneurs.

Caisses mutuelles d'épargne et de crédit - CMEC

87. Trois axes d'appréciation des résultats ont été retenus: le réseau des mutuelles, l'accès au crédit des cibles du Projet, et la coordination d'ensemble. Sur ces trois critères qui sont présentés brièvement ici¹, il apparaît qu'au-delà de l'impression générale justifiée de réussite de la composante il existe des dysfonctionnements auxquels il conviendra de remédier après la mission de revue à mi-parcours.

88. Les **conditions générales d'accès au crédit** des OTIV sont constituées des éléments suivants: préexistence d'une épargne stable représentant au moins le tiers du crédit sollicité, et, garantie réelle d'une valeur d'au moins 1,5 fois le montant du prêt. Ces conditions qui sont un préalable, débouchent sur les procédures classiques d'analyse de la demande: qualité de l'emprunteur et viabilité du projet financé. En ce qui concerne les groupements du PADANE, les OTIV renoncent à l'exigence d'épargne préalable et s'appuient sur l'analyse de l'activité effectuée par CDD. Par contre, les autres critères sont maintenus. Deux remarques doivent être faites sur ces procédures:

- i. la superposition systématique de la caution solidaire et des garanties réelles ne répond pas à l'esprit initial concernant l'appui aux cibles du Projet;
- ii. l'absence d'implication des OTIV dans l'analyse des activités financées n'est pas souhaitable, CDD n'ayant pas pour mission de décider de l'octroi des crédits.

89. Un certain nombre de dysfonctionnements apparaissent en effet dans l'interface Groupement - Financement, lesquels traduisent l'insuffisance de coordination par le PADANE des activités de CDD et des OTIV. Le fait que la proposition de montant accordé à chaque emprunteur effectuée par CDD ne donne pas lieu à une analyse complémentaire par les OTIV avant accord, et que ces dernières se limitent à vérifier la moralité de l'emprunteur et l'existence de garanties réelles, constitue une restriction non souhaitable des prérogatives naturelles des OTIV; de même qu'il est anormal que le risque d'impayé définitif soit aujourd'hui intégralement imputable à la ligne de crédit mobilisée par le projet FIDA: un partage du risque entre les OTIV et la ligne de crédit serait plus judicieux.

90. Une autre difficulté résulte de la trop forte assimilation entre groupement et accès au crédit qui conduit notamment à retenir des tailles de groupement inadaptées à certains enjeux. Il conviendrait donc, à l'avenir, de déconnecter l'approche groupement et la notion de caution solidaire, cette dernière s'appliquant à un nombre réduit de membres justifiant d'un appui pour l'accès au financement; la gestion évolutive des cautions solidaires devrait progressivement être prise en charge par les OTIV, après la première proposition effectuée par CDD.

20. **Ligne de crédit.** La mise en place de lignes de crédit a initialement été prévue pour couvrir les encours de crédit des groupes concernés, y compris les impayés définitifs. Cette démarche apparaît inadaptée pour un certain nombre de raisons:

- (a) l'évolution rapide des ressources des OTIV qui ne nécessite plus un renforcement de cette nature,

¹ Voir Annexe 4 pour une présentation détaillée de tous les aspects micro-finance.

- (b) la possibilité plus conforme aux objectifs de pérennisation des OTIV de recours au refinancement bancaire à partir des fonds de sécurité FENU,
- (c) et surtout le fait que le montant de ces dotations et leur distribution en sous-enveloppes conduisent à limiter et parfois à dénaturer le financement des cibles du Projet.

91. Pour pallier ces nombreux inconvénients, il semble nécessaire de:

- (a) transformer les lignes de crédit en fonds de garantie avec partage du risque final entre l'OTIV et le fonds,
- (b) déterminer annuellement des orientations générales en matière de financement des cibles du PADANE,
- (c) laisser les OTIV décider seules des crédits à octroyer sans prédéfinir le type de ressource à mobiliser,
- (d) proposer, le cas échéant, d'éventuelles mesures correctives pour maintenir aux cibles du Projet le niveau de financement souhaité.

92. **Analyse de la distribution du crédit.** La gestion de clientèle des OTIV présente aujourd'hui deux aspects très contrastés, suivant que l'on est membre d'un groupement PADANE ou non. Les crédits aux membres des groupements représentent 67% des octrois en nombre et 15 % des octrois en montant; leur montant moyen est de 400 000 de Fmg. Les crédits aux autres sociétaires représentent 85% des montants octroyés, avec un crédit moyen de 4,7 millions de Fmg. En dehors des procédures "PADANE", le taux d'accès des sociétaires au crédit est marginal puisque 3,2% seulement d'entre eux ont accédé au crédit pendant les huit premiers mois de 2001.

93. Ces données sur l'accès au crédit conduisent à s'interroger sur les capacités des OTIV concernant le financement durable d'un nombre élevé de petits exploitants dans le cadre de relations individualisées. En ce qui concerne le financement de la vanille qui est actuellement l'activité dominante de la Sava, on peut noter par exemple qu'au moment des crédits soudures GPPV destinés à éviter aux petits planteurs de signer des "contrats fleurs" le réseau des OTIV connaît une pointe d'activité. Alors qu'au moment de la préparation de la vanille les membres des groupements reçoivent 394 crédits d'un montant moyen de 920 000 Fmg, tandis que les OTIV accordent aux autres sociétaires, de juin à août, 340 crédits d'un montant moyen de 5,4 millions de Fmg. Il paraît raisonnable de penser qu'une partie significative de ces financements est venue appuyer l'achat de vanille en fleur, puis l'achat de vanille verte; c'est à dire viser un objectif totalement contraire à celui retenu par le PADANE, tout en utilisant des moyens financiers très supérieurs.

94. Ceci n'est pas en soi contraire aux objectifs définis au moment de la pré-évaluation du Projet qui prévoyaient que les OTIV devaient toucher une "cible large" pour se pérenniser. Tout est un problème d'équilibre et de maintien des équilibres. Il paraît impératif de prendre des dispositions qui permettent aux OTIV de gérer de façon durable ces deux types de clientèle, tout en favorisant l'évolution des cibles du Projet vers la clientèle naturelle des OTIV; les petits crédits "d'insertion socio-économique" permettant d'élever le profil "revenu, épargne, crédit" des bénéficiaires.

C. L'auto diagnostic

95. Un exercice d'auto diagnostic des forces et faiblesses de chaque composante a été entamé par l'Equipe du projet avec l'appui d'un conseiller expatrié en juillet 2001. Le tableau suivant résume les points soulevés par l'Equipe PADANE et qui sont partagés par la RMP; on peut constater que une partie des faiblesses constatées par la RMP – l'insuffisante communication et coordination entre composantes, le manque de suivi, notamment sur les aspects de mise en valeur des travaux d'aménagements, la cohérence entre les actions menées par les différents acteurs du projet - sont déjà bien connues à l'Equipe.

Composante/ sous composante	points forts	points à améliorer
Appui aux groupements	-équipe pluridisciplinaire jeune et dynamique - bonne connaissance de la zone d'intervention	- communication (interne) et information - synergies inter composantes - nombre élevé de types de groupements - confusion entre démarches et cibles
Vulgarisation	- bonne connaissance de la zone d'intervention	- saupoudrage des actions - supervision et suivi des activités - motivation des agents
DAT		- pertinence/cohérence des actions d'intensification et DAT menées par un même agent AVB
AHA	- importance des demandes	- insuffisance de suivi après réalisation des travaux - dominance cultures de rente (prix vanille=conjoncture défavorable au paddy)
Pistes	- haut degré de motivation des bénéficiaires	
Finances rurales	- regroupement des caisses en union - 13 caisses sur 14 ont enregistrés des trop perçus avant subvention en 2000 - mise en place d'un système comptable standardisé	- rentabilité des activités de l'unité d'appui

D. La performance des opérateurs et institutions impliquées

CDD

96. Dans l'ensemble ¹, la RMP a été fort impressionnée par le travail de l'ONG qui a remplis ces tâches malgré de nombreuses difficultés logistiques, de communication et une définition peu précise des ses TdR. La CDD a réussi a créer un nombre important de groupements (327 au total environ 19 groupements par conseiller animateur soit 6 par conseiller-animateur/an), a assuré la formation dans des domaines différents, a renforcé les capacités des membres en gestion et planification, et les a sensibilisé sur l'importance de se réunir. Le soutien aux comités communaux en améliorant les capacités locales de planification et de mise en oeuvre de micro-projets, a permis de démontrer d'une façon pratique le processus d'identification et priorisation d'initiatives et d'élaboration des Plans de Développement Locaux.

97. La CDD a renforcé les capacités de son propre personnel, contribuant ainsi au développement d'un groupe de cadres d'experts nationaux en gestion participative et en développement communautaire; elle a aussi participé à la formation du personnel PADANE sur

¹ L'analyse du travail de l'Opérateur est présentée en détail dans l'Annexe 1.

l'approche genre. La participation de la diocèse d'Antsiranana, l'organe tutelle de la CDD, avec des subventions budgétaires de l'ordre de 25 000 000 de Fmg/an, pour pallier à certains retards dans le déblocage des fonds PADANE, est une manifestation de l'esprit de partenariat qui existe entre différents acteurs locaux de développement.

PNVA/CIRAGRI /MINAGRI

98. La sous composante **Vulgarisation** a été affectée par l'arrêt du programme national de vulgarisation agricole (PNVA) et la limitation des apports financiers publics dans ce secteur. Cependant les résultats modestes que l'on peut observer jusqu'ici en matière d'intensification agricole ne peuvent pas être tous imputés à une défaillance de performance de la vulgarisation compte tenu des nombreux intervenants lors de la réhabilitation d'un périmètre:

- animateur CDD pour la constitution et la formalisation de l'AUE;
- agents du génie rural pour la faisabilité technique de l'aménagement, de la retenue d'eau, du canal d'adduction et du tracé sommaire du réseau;
- tâcheron ou entreprise de travaux de génie civil, contrôlé par l'agent GR;
- irriguants membres de l'AUE, encadrés par l'animateur CDD pour la participation manuelle aux travaux de réhabilitation;
- agents de vulgarisation agricole (AVB) pour la mise en place des parcelles de démonstration (SRI, SRA) des tests en milieu paysan (TMP) et la diffusion/adoption de nouvelles techniques de production (suivi par la supervision de zone et appui technique par le technicien spécialisé);
- techniciens GR (projeteur, surveillant) pour la formation des membres de l'AUE à la gestion de l'eau et aux travaux d'entretien périodique des ouvrages de prise et du réseau;
- animateur CDD pour la formation et l'accompagnement des responsables de l'AUE dans leurs tâches techniques et de gestion.

99. En pratique, chaque service d'appui (CDD, GR, vulgarisation) intervient isolément auprès des riziculteurs, établit son rapport spécifique à usage interne, sans harmonisation ni confrontation/consolidation des résultats. Ainsi, des informations sur les rendements figurent dans 3 documents alors qu'aucune estimation fiable n'est approuvée par tous (services d'appui, exploitants)¹.

100. D'autre part il a été constaté aussi des résultats différents pour le personnel rattaché au projet à travers un opérateur lié par des obligations de performance (cas de CDD) définis dans des termes de référence faisant état d'objectifs mesurables, par rapport au personnel rattaché à des services publiques (CIRAGRI) plus tournés vers la mise à disposition de moyens humains et matériels que l'obtention de résultats.

¹ De plus, la numérotation des périmètres varie pour chaque intervenant rendant l'agrégation des données hasardeuse, voir impossible (par exemple le nombre d'attributaires et les surfaces irrigables ne sont pas comparables entre la CDD et la vulgarisation).

101. Pour ce qui est du MINAGRI il faut mentionner l'appui régulier fourni par la direction du GR (DGR) en matière d'AHA, ainsi que par les Directions de l'agriculture (DA), l'Appui à la professionnalisation des producteurs (DAPP) et de la Planification et information agricole (DPIA).

GR

102. Une cellule composée d'un ingénieur du génie rural, de deux techniciens supérieurs et de huit adjoints techniques « projeteurs-surveillants » est responsable des activités AHA: reconnaissances des petits périmètres, élaboration du schéma d'aménagement discussion avec les bénéficiaires, études des avant-projets détaillés, procédure de passation de conventions ou de marchés, contrôle et surveillance des travaux des tâcherons et des bénéficiaires et organisation de la réception officielle des travaux terminés, formation technique des usagers de l'eau à la gestion et entretien des réseaux, et visite de suivi de la situation sur les micro-périmètres réhabilités. La cellule participe également au suivi études et à la surveillance des travaux sur les grands périmètres dont le principal responsable est la Direction centrale du génie rural dans la capitale.

103. La cellule traite en moyenne 25 à 30 périmètres par an sur lesquels portent les activités ci-dessus. Le calendrier des interventions de la cellule s'avère assez serré et implique qu'une certaine rigueur soit respectée pour mener à bien ces diverses interventions. Les activités de chaque projeteur-surveillant fait l'objet d'une programmation trimestrielle, en relation avec la mobilisation des moyens disponibles. L'organisation du travail de l'Equipe est suffisamment méthodique et conforme aux spécifications du RPE.

104. La seul point à déplorer est la priorité plutôt secondaire accordée jusqu'ici aux activités de formation des usagers à la gestion et à l'entretien des périmètres. Les activités y relatives sont pourtant aussi importantes sinon plus importantes encore que les activités de construction, car elles visent la pérennisation des investissements. Il importe donc que l'Equipe du génie rural, et aussi tous les responsables du projet, accordent une priorité plus grande à cet objectif de mobilisation et de formation des AUE.

MTP

105. La composante piste est mise en œuvre par une équipe composée de deux ingénieurs et d'un technicien de la subdivision des travaux publics de Sambava. Les activités de cette équipe comportent deux volets, le premier volet se rapportant aux activités techniques et le deuxième volet aux activités administratives. L'exécution des activités du volet technique n'attire pas de commentaires particuliers, par contre les activités relatives au volet administratif ont connu des difficultés s'agissant notamment des procédures d'appel d'offres. De longs délais de plusieurs mois sont constatés entre le lancement et la conclusion de certains appels d'offres. Quelques autres ont été relancés deux fois pour diverses raisons, après un premier lancement, avant d'aboutir à une adjudication. Ces défaillances ne sont certainement pas toutes imputables entièrement à la cellule responsable de la composante, mais il est probable qu'une partie de ces retards aurait pu être évitée avec une plus grande diligence de la part de l'Equipe.

106. En ce qui concerne l'écart d'orientation du projet en adoptant la formule de la réhabilitation totale en contradiction avec le RPE, cela correspond malgré tout à une certaine logique de la situation, sur le constat de la dégradation générale des pistes sur toutes leurs longueurs. Certes, les responsables de la composante auraient dû normalement proposer ou procéder à des ajustements au vu des dépassements considérables de coûts par rapport au financement alloué à la composante, mais il semble néanmoins que cet écart n'est pas imputable

uniquement à la cellule de la composante, car l'option de réhabilitation totale devait déjà être constatée au niveau des études et des quatre marchés de travaux approuvés, et alerter également toutes les instances concernées par le déroulement du projet.

DID/ Réseau OTIV

107. La principale fragilité du réseau des OTIV relève du secteur du management: i) fragilité technique de l'unité de promotion, et ii) faible implication des élus. Pour accélérer la mise en place du réseau, le fonctionnement des OTIV s'est appuyé pour l'essentiel sur des gérants-caissiers à plein temps et des agents techniques présents un jour par semaine. Ce sont ces deux personnes qui constituent le comité d'instruction des crédits. Ce comité a tendance à fonctionner comme un filtre qui limite la prise de responsabilité effective des élus. La formation des élus semble avoir peu porté sur les aspects techniques de la gestion de l'OTIV, ce qui limite la qualité des contrôles qu'ils peuvent effectuer sur le travail quotidien des salariés.

108. Pour des raisons de rapidité et de sécurité, les dispositions prises pour la constitution du réseau d'OTIV ont privilégié dans un premier temps le rôle des salariés, mais aussi le recouvrement des responsabilités. Cette approche qui a certes permis d'atteindre rapidement de bons résultats financiers et d'éviter les erreurs graves de gestion, nécessite à présent d'être infléchie pour renforcer le rôle des élus au sein des structures, pour favoriser la prise d'initiative des cadres, et pour développer des systèmes de gestion "par exception" (clignotants du système d'information) plus efficaces.

109. La fragilité technique de l'unité de promotion a conduit DID à proposer une prolongation de l'assistance technique internationale de longue durée; ce qui pourrait effectivement être envisagé compte tenu du manque d'expérience de l'Equipe dû à un fréquent turn-over, de la lourdeur des effectifs salariés (plus de quarante personnes), et des nouveautés techniques à intégrer (informatique, nouveaux produits financiers). Cependant, on peut identifier des causes à cette fragilité qui doivent être attaquées dès les prochains mois; il s'agit:

- du re-équilibrage des pouvoirs entre élus et techniciens;
- de la mise en place d'un système d'information et de gestion découlant directement de l'expérience acquise localement;
- de favoriser la prise de responsabilité à tous les niveaux avec système de contrôle à posteriori;
- de rechercher une plus grande polyvalence des techniciens pour éviter les cloisonnements excessifs.

110. Dans ce contexte de recherche de responsabilisation accrue des élus et des cadres malgaches, le maintien d'assistance technique internationale à long terme n'est pas forcément la solution la mieux adaptée¹; une série d'interventions ponctuelles d'intensité dégressive permettant une implication immédiate des responsables, et une pédagogie basée sur la qualité et l'impact des décisions prises, paraît préférable.

¹ La mission de supervision de l'UNOPS mentionne qu'en l'absence de soutien possible par les autres réseaux implantés à Madagascar (ce qui s'est avéré) des consultations ponctuelles seraient à prévoir.

Direction/UCP/S&E

111. Une des faiblesses principales du PADANE réside dans une exécution cloisonnée des différentes composantes, due à une communication et coordination insuffisantes parmi les responsables des composantes, les opérateurs externes (CDD, DID) et les autres acteurs. Aujourd'hui, il y a certainement des améliorations grâce à la tenue de réunions mensuelles de coordination; cependant la RMP a pu constater qu'il existe toujours un déficit au sein de l'Equipe en matière de réflexion stratégique sur les enjeux et défis du projet, avec pour conséquence un manque de synergie parmi les composantes et le risque d'engendrer de véritables contradictions internes (ex: microfinance).

112. En raison du retard accumulé au démarrage il y a eu dans les mois passés une véritable course au déploiement des moyens prévus et à la réalisation des objectifs physiques; le PADANE peut actuellement afficher des résultats encourageants par rapport aux interventions inscrites dans le RPE et dans les PTBA. Ceci grâce à une implication accrue de l'unité de suivi qui s'est transformée en unité de planification et suivi. Cependant à part une bonne transparence des moyens mis en œuvre par rapport aux activités, le système n'est pas encore en mesure de générer de l'information qui permet d'apprécier l'impact et la durabilité des investissements, les conditions de réalisations (ex: coût moyen des aménagements par exploitant)¹, etc..

113. Le système de S&E doit progressivement se transformer d'instrument de contrôle qui permet de mesurer la performance par rapport aux prévisions (RPE), en instrument d'appui à la réflexion pour affiner les stratégies d'intervention. L'attention doit graduellement se focaliser au suivi de l'impact des opérations:

- la mise en valeur des investissements, pour permettre aux utilisateurs de dégager les revenus supplémentaires nécessaires à assurer le correct entretien des investissements et la pérennisation des acquis;
- les aspects qualitatifs de la méthodologie et l'atteinte/participation des groupes ciblés,
- les possibilités de répliation spontanée des techniques promues, etc.

Car la date d'achèvement approche et il est désormais nécessaire produire des résultats en terme de rentabilité des investissements faits et désengagement des institutions d'appui. Le projet PADANE représente une opportunité unique pour la région Sava et, compte tenu des moyens disponibles, devrait jouer un rôle de véritable laboratoire d'expériences et réflexions sur les options de développement.

V. JUSTIFICATION ET PROPOSITION DE NOUVELLES ORIENTATIONS

A. Evolution du contexte socio-économique

L'économie

114. Madagascar a enregistré depuis 1997 une croissance économique supérieure au taux démographique qui s'est poursuivi en 1998 et en 1999 (taux de croissance respectivement de

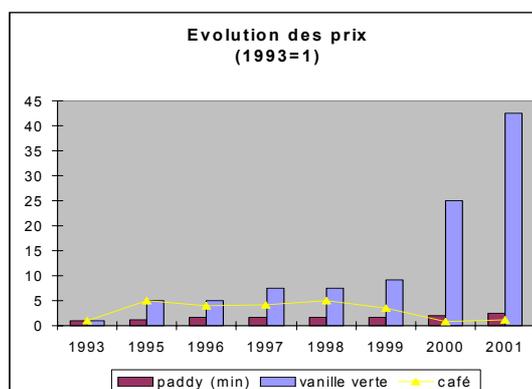
¹ Les indicateurs de performance produits au niveau des composantes font souvent état des moyens mis en œuvre plutôt que des résultats obtenus par les participants.

3,9% et de 4,7%)¹. Ce résultat est le fruit de l'amorce de la stabilité politique et économique, de la libéralisation et de la privatisation notamment du secteur secondaire et du secteur tertiaire, mais l'incidence sur la population rurale, composée en majorité d'agriculteurs, reste faible. Car le fruit de la croissance est inégalement réparti entre les secteurs économiques. En effet, le taux de croissance enregistré dans le secteur primaire ne dépasse pas 1% alors que les taux de croissance du secteur industrie et service sont respectivement de 11% et de 16%. Cette croissance a profité davantage au milieu urbain qu'au milieu rural².

Evolution des prix aux producteurs: vanille, paddy, riz blanc, café

115. L'économie de la SAVA est actuellement influencée par la flambée du prix de la vanille, dont le prix au producteur est passée de 2000 Fmg/kg vert en 1993 à 85 000 Fmg/kg en 2001; la pointe, démarrée en 2000, est partiellement liée à la disparition d'une partie des plantations de la zone d'Antalaha suite aux passages des cyclones; la prévision d'exportation de cette zone établie à 1 400 t (en 2000) a été révisée à 850 t. Un second facteur influant est lié à la politique de financement inhabituelle de la vanille verte (environ 70% de la vanille ont été directement préparés par les exportateurs³).

116. Le prix du paddy a doublé au cours des 6 dernières années alors que le prix du riz blanc est multiplié par 1,4; l'absence de proportionnalité est peut-être liée à des importations de riz à moindre coût. Par contre le prix du café est en chute libre depuis 1998. Les ratios entre les prix de la vanille, du café et du paddy sont erratiques depuis 2 ans: excessifs mais conjoncturels entre la vanille et le paddy, et très défavorables, mais peut-être durables, entre le café et le paddy. On notera enfin que le coût de la main d'œuvre suit plutôt le marché de la vanille et pénalise grandement la production rizicole irriguée, exigeante en travail (le coût de l'homme jour est doublé, voire triplé au cours des dernières années).



Evolution des prix aux producteurs (Fmg/kg)

	1993	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001
paddy (min)	500	625	833	833	833	833	1 000	1 250
riz (min)		1 225	1 400	1 400	1 575	1 575	1 750	1 750
vanille verte	2 000	10 000	10 000	15 000	15 000	18 500	50 000	85 000
vanille noire vrac		65 000	70 000	85 000	85 000	140 000	450 000	600 000
café (moyen)	1 000	5 000	4 000	4 200	5 000	3 500	875	1 250
poivre noir		2 000				17 500	22 500	27 500
Ratios prix								
vanille verte/paddy	4	16	12	18	18	22	50	68
café/paddy	2	8	5	5	6	4	0.9	1

¹ Le taux d'inflation par contre montre une tendance à la hausse: 8,4% en 1998, 9,8% en 1999.

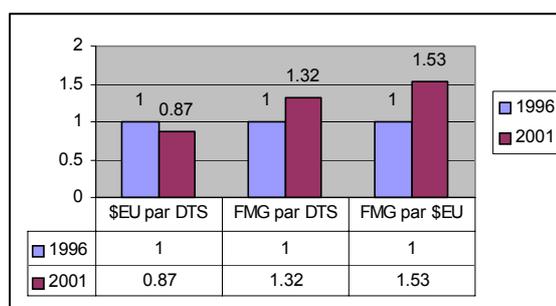
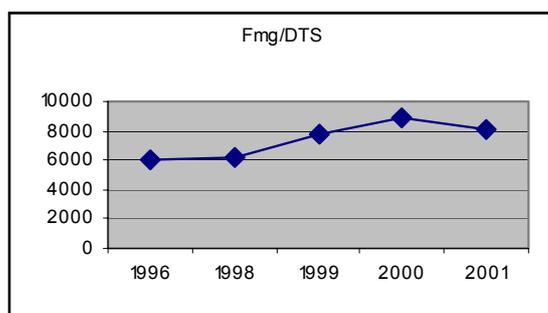
² INSTAT, Institut national de la statistique, 2000. Par ailleurs, une étude plus récente de l'INSTAT montre qu'au niveau de la SAVA dans les trois dernières années, il y aurait eu une augmentation de l'intensité de la pauvreté; par conséquent, le Programme SECALIN a installé une antenne d'opération dans la Sous-préfecture de Sambava.

³ Annexe 2, Appendice 7.

Variation des taux de change et disponibilité des fonds

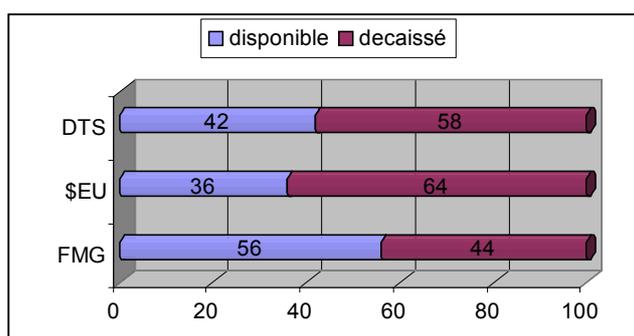
117. La mission de supervision de septembre 2001 a attiré l'attention du Gouvernement et du FIDA sur les variations de taux de change DTS/\$EU intervenus au cours de ces dernières années et défavorables au Pendante. « Ainsi, d'après le RPE, le prêt de 8 050 000 DTS équivalait à 11 700 000 \$EU de 1996 au taux de change de 1,46. Ce taux est passé à 1,34 en 1998, 1,36 en 1999, 1,32 en 2000, et 1,25 en 2001. Soit une perte qui pourrait dépasser le million de dollars, attendu que le montant disponible aujourd'hui sur le prêt est de 5 300 000 DTS pour une valeur de 6 515 000 \$EU alors que 3 800 000 \$EU ont été dépensés».

118. Cependant la RMP a eu a constater que la dévaluation du DTS par rapport au dollar EU a été plus que compensée par la dévaluation parallèle du Fmg par rapport au DTS: le rapport DTS/Fmg est passé de 6064 Fmg par DTS en 1996 à 7782 en 1999, à 8944 en 2000 et 8022 Fmg en 2001; le taux moyen des remboursements de fonds appliqués par le FIDA a été de 7 969,98.



119. Par effet de la variation des taux d'échanges le montant du prêt disponible au 31-12-2001 qui est de 3,375 millions DTS représente donc:

- 42% du prêt initial en DTS (8,05 million DTS),
- 36% (4,25 M \$EU) du montant initial en \$EU équivalent¹,
- 56% (27 milliards de Fmg) du prêt initial en Fmg² équivalent.



¹ 11,7 millions \$EU.

² 48 milliards de Fmg.

B. Evolution du contexte institutionnel

PADR, PSDR, GTDR

120. Le **Projet de soutien au développement rural (PSDR)**, entré en vigueur le 21 septembre 2001 pour une durée de 5 ans, constitue le projet d'appui de la Banque mondiale à la mise en oeuvre du Plan d'action pour le développement rural (PADR) élaboré par le Gouvernement malgache. Il s'inscrit dans le cadre de la stratégie fixée pour le développement rural visant en particulier à lutter contre la pauvreté en milieu rural tout en prenant en compte la mise en oeuvre de la politique engagée en matière de décentralisation avec la constitution des Provinces autonomes. Les objectifs du PSDR visent à: (i) accroître la productivité et les revenus des petits agriculteurs de manière durable dans l'ensemble des 20 régions agro-écologiques du pays couvertes par les Groupes de travail de développement régional (GTDR); (ii) appuyer le développement des organisations paysannes de producteurs (OP) et groupes communautaires; et (iii) réduire la pauvreté en milieu rural tout en préservant les ressources naturelles de base. Le PSDR constitue ainsi un instrument d'accompagnement des axes stratégiques du PADR concernant en particulier la promotion de l'intervention des OP et groupements de producteurs en vue de l'accroissement durable de la production agricole. L'action du PADANE, dont les objectifs de structuration du monde rural cadre parfaitement dans ce nouveau contexte doit servir de référence méthodologique et pratique aux travaux du GTDR de la SAVA qui vient juste d'être opérationnel.

La Stratégie nationale de vulgarisation agricole

121. L'atelier national de juillet 2000 et le document cadre de la stratégie de décembre 2000 précisent les grandes options à suivre dans le secteur. Elles concernent d'une part la promotion de la vulgarisation agricole contractuelle avec contrôle, suivi et devoir d'intervention de l'état dans certaines zones, et d'autre part le transfert progressif de la vulgarisation du secteur public vers le secteur privé, l'état assurant les mesures d'accompagnement requises¹. Le rôle de l'Etat est par ailleurs détaillé comme suit:

- la définition des politiques et stratégies;
- la réglementation, le suivi et la coordination;
- l'évaluation des programmes mis en oeuvre et la fourniture des services de base aux populations rurales (infrastructures de production, information/éducation, communication et, dans une certaine mesure et à titre transitoire, la recherche vulgarisée).

¹ Stratégie nationale de vulgarisation agricole à Madagascar DVA/PNVA décembre 2000 - Annexe 3.

Proposition de mise en oeuvre des actions de vulgarisation dans la Sava

122. A la lumière des options stratégiques développées par le MINAGRI, de l'expérience positive d'appui aux cultures de rente (vanille, poivre) mise en place par le PRCE et relayée par le groupement des entreprises de la SAVA¹, du contexte particulier de la zone du projet (bonne pluviométrie, prédominance de cultures pérennes d'exportation, présence d'opérateurs économiques en production, transformation, conditionnement, commerce, potentialités agricoles diverses) et des faiblesses du système de vulgarisation connues jusqu'ici, il semble judicieux de revoir l'ensemble du système d'appui aux producteurs. Celui-ci devrait intégrer non seulement des considérations techniques mais aussi économiques pour répondre à la demande des exploitants, pondérées en fonction des ressources disponibles (capital, force de travail, sol, eau, etc.) des moyens techniques et financiers mobilisables et des conditions du marché.

123. Le modèle proposé par la RMP vise à:

- fournir à chaque exploitant les **outils d'analyse de son système d'exploitation** (estimation du prix de revient de chaque produit, valorisation du travail familial et salarié, dépenses de production, revenus bruts et nets, etc.);
- proposer des **améliorations techniques ou organisationnelles** adaptées à ses moyens et ses souhaits; et
- à fournir les **informations économiques**² (situation de l'offre et de la demande, prix du marché, tendances, etc.) permettant, au gré du marché et de l'environnement de l'exploitation, d'orienter les choix du producteur (type de spéculation à promouvoir, niveau optimal d'intensification dans chaque culture, besoin en intrants et en main-d'œuvre, utilisation d'équipements aratoires, mécanisation).

124. Ce type d'intervention continue et évolutive au gré de la conjoncture et de la technicité du producteur ne peut être assuré que par le secteur privé (association professionnelle, bureau conseil en gestion) et doit, en croisière, être financièrement soutenable par les bénéficiaires, à titre individuel ou collectif (paiement à la prestation ou par cotisations à une association).

125. Ce modèle d'appui postule que l'activité agricole est totalement ou majoritairement axée sur des productions commercialisables engendrant un revenu monétaire net suffisant, après déduction des charges alimentaires et de gestion du ménage. Il apparaît clairement que le petit producteur, dont l'activité est principalement axée vers l'autosuffisance alimentaire (cultures vivrières pluviales, petite parcelle en riz de bas-fond, cultures de rentes absentes ou limitées) sort du schéma décrit plus haut. Il reste cependant demandeur d'un appui technique de base (amélioration de ses pratiques culturales, accessibilité à la semence et aux pesticides) qui ne peut être fourni qu'à titre gratuit par les structures publiques ou à travers une subvention publique accordée à un prestataire privé.

¹ Annexe 3, Appendice 3.

² Voir Annexe 3, Appendice 7.

C. Les autres intervenants

Infrastructure routière

126. Lors de l'évaluation du projet, en 1995, 11 pistes de désenclavement des zones à potentialités économiques ont été inventoriés. Les 7 pistes retenues dans le cadre du projet l'ont été en fonction des critères suivants: l'option « traitement des points noirs » plutôt que des actions de réhabilitation complète de pistes, l'intérêt déjà marqué par d'autres intervenants sur certains axes, et l'état de praticabilité de la piste à cette époque. Depuis le démarrage du projet, d'autres bailleurs de fonds se sont intéressés à la réfection de deux pistes inscrites dans le programme du projet:

- le FID pour les ouvrages de franchissement du tronçon de la piste 3, Ambodipont-Ambinanifaho, en 1999;
- le Comité local de développement (CLD), pour le Tronçon Nosiarina-Ambinanibe de la piste 8, en 1999,
- enfin, actuellement, le Projet Sectoriel Transport (PST), financé par la Banque mondiale, qui a retenu parmi les priorités la piste d'Anosiarina-Bevonitra, dans laquelle est incluse la piste 8 du projet, Ambinanibe-Andravitokana.

127. Cela confirme que les grandes potentialités économiques que recèle la zone du projet sont de nature à susciter l'intérêt de divers bailleurs de fonds comme la Banque mondiale, l'Union européenne, ou la coopération bilatérale en générale, et y compris le secteur privé.

128. La participation extrêmement active des membres des AUP aux études et aux travaux indique l'importance du désenclavement dans la vie des communautés. Dans cet esprit, il est d'autant plus important que la gestion du projet prenne toutes les mesures possibles pour assurer la réalisation des pistes non retenues (Carte 2). Il suffirait probablement d'une action un peu plus dynamique d'information, de sensibilisation et de mobilisation pour que les manifestations d'intérêt d'autres bailleurs deviennent des projets concrets. Les autorités de tous les niveaux sont concernées pour entreprendre les démarches dans ce sens. Le Projet devrait également participer à cette campagne en étroite coordination avec le GTDR.

Environnement (ANAE)

129. L'Association nationale des actions environnementales (ANAE) est opérationnelle dans la Sava depuis janvier 1998. L'ANAE gère des fonds (source PE II, GM 30%) pour l'identification, la formulation et la réalisation de micro-projets avec un impact positif sur l'environnement (conservation de sols, reboisement, semis directs, compostage, etc.). Les projets sont identifiés par des consultants suite à des demandes issues de la population; il s'agit généralement de micro-projets pour 12-25-30 familles, une superficie variable de 2-8 ha et un montant de 4 à 15 Millions de Fmg avec une participation de la population en main d'œuvre de l'ordre de 50%. Actuellement une centaine de micro-projets sont en cours d'exécution sur 4 préfectures. Quoique les objectifs et les approches soient comparables la RMP a pu constater une insuffisante connaissance réciproque des expériences menées par l'ANAE et le PADANE.

PRCE/PAGES

130. Le projet de relance des cultures d'exportation (PRCE) a démarré, sur fonds STABEX en 1997 pour une durée de 4 ans, prolongée d'une intervention plus légère (Projet d'appui au GES-PAGES) jusqu'en 2005. Les objectifs visés sont:

- la structuration de l'ensemble des opérateurs de la filière (producteurs, préparateurs et exportateurs) dans un cadre privé soumis au jeu de l'offre et de la demande;
- l'augmentation de la productivité de la vanilleraie malgache et l'amélioration de la qualité du produit
- la promotion de la vanille naturelle malgache par l'installation d'un contrôle interne de qualité, la labellisation et des campagnes publicitaires à l'extérieur.

131. Dans le cadre de la libéralisation de la filière vanille, le groupement des entreprises de la SAVA (GES) s'est vu confier la réalisation des appuis à la structuration. Le GES a encouragé la constitution de 120 groupements de planteurs comprenant 16 350 producteurs à la faveur de l'installation d'un champs commun de démonstration (10 ares/groupement) et d'un champ individuel de 10 ares en appliquant des techniques de culture semi-intensive, détaillée dans un manuel de vulgarisation trilingue remis à chaque adhérent¹.

132. Dans chaque groupement, un encadreur a été choisi par ses pairs, formé et régulièrement recyclé par des personnes ressources du FOFIFA/CIRAD, il dispose d'un vélo, payé par le projet et reçoit un salaire mensuel évoluant de 250000 à 400000 après 5 ans d'ancienneté. Ces 120 animateurs sont supervisés par 4 chefs de zones disposant d'une moto. L'intervention financière du projet, de 100% jusqu'en 2002, passera successivement à 70% et 60% au cours des 2 années suivantes.

133. Un second point est relatif à la mise en place des cartes de planteurs dès le 15 novembre 2001. Aujourd'hui 56 160 planteurs sont recensés et enregistrés dans la SAVA. L'Arrêté ministériel 6472 du 12/6/01 mandate le GES pour la mise en place des cartes et des marques (lutte contre le vol en vert) et fait suite au Décret 2001-234 réglementant la profession de planteur et de préparateur de vanille. L'ensemble du matériel (Carte + kit de fabrication des marques) d'une valeur de 25 000 Fmg l'unité est subventionné à hauteur de 80% (contribution de 5 000 Fmg) par le GES.

134. En matière de transformation, les efforts du GES ont porté sur l'amélioration de la préparation tant par les professionnels déjà en place qu'au bénéfice des groupements encadrés. Plus de 5000 livrets de technique de préparation et de 70 000 couvertures, fûts, thermomètres, ont été distribués à prix subventionnés. A noter qu'il n'y a aucune obligation de vente de vanille préparée au GNEV ou à un exportateur précis.

135. La RMP a constaté que les thèmes techniques vulgarisés par le PADANE sont peu différents des techniques semi-intensives recommandées par le GES, ce qui militerait en faveur d'une véritable fusion des 2 approches permettant un traitement commun pour les producteurs regroupés (recensement et inscription professionnelle, réception de la carte et du kit de marquage). **Il est important que les groupements de producteurs appuyés par le PADANE rejoignent au plus vite cette structure représentative de la profession et officiellement accréditée dans ce rôle.**

¹ Une contribution financière est accordée à chaque participant (200 000 Fmg/parcelle individuelle) et au groupement (200 000 Fmg pour les lianes + paiement des journées de travail).

D. Raison d'être et propositions d'ajustement

136. Le projet se trouve actuellement à 13 mois de la date prévue d'achèvement (fin décembre 2002). Les activités ayant commencé avec 18 mois environ de retard et en raison des difficultés connues en phase de démarrage, le montant du prêt FIDA encore disponible à une année de la fin correspond à environ 56% du montant initial en Fmg soit 27 milliards de Fmg. Ces ressources sont donc suffisantes pour poursuivre les activités pendant une période de prolongation de deux ans ce qui ferait déplacer la date d'achèvement à fin 2004. Une période de trois ans est jugée suffisante pour atteindre la grande majorité des objectifs fixés au départ, corriger les lacunes identifiées notamment en terme de ciblage des interventions vers les groupes défavorisés et consolider suffisamment les acquis avant la fin du projet.

Consolidation et pérennisation des acquis

137. Le programme triennal 2002-2004 viserait:

- la poursuite du programme d'investissements centré sur: a) l'objectif de sécurité alimentaire par l'intensification de la riziculture, impliquant en même temps la conservation des ressources naturelles, notamment les cours d'eau et les bassins versants concernés; b) un ciblage plus marqué des groupes défavorisés et un respect plus rigoureux des critères de sélection identifiés comme cruciaux, c) la participation des bénéficiaires aux frais d'investissement et leur formation à la gestion et à l'entretien des infrastructures et d) l'identification et la prise de contact avec d'autres sources de financement qui pourraient assurer la poursuite du programme d'investissement après le PADANE;
- la consolidation du travail entamé en matière de formation de groupements et de mise en place d'instances décentralisées de planification et réalisation d'initiatives locales, et
- l'introduction d'ajustements nécessaires à l'atteinte des groupes cibles par les services financiers offerts par le réseau des caisses OTIV et le désengagement progressif de l'AT internationale.

Proposition d'un cadre logique pour 2002-2004

138. En partant des objectifs et résultats proposés par l'équipe PADANE et qui ont fait l'objet de la présentation d'un cadre logique qui a servi de référence pour l'élaboration du PTBA de 2001, la RMP a élaboré un cadre logique pour les années 2002-2004 qui tiens compte des recommandations dans les différents secteurs techniques. Compte tenu de la nécessité de positionner les activités du PADANE dans le contexte de la politique nationale en matière de développement rural, il est fait rappel dès les premières lignes du Cadre logique des grandes lignes du PADR et des objectifs du PSDR. Il est important que l'équipe PADANE puisse réviser les propositions et apporter les modifications nécessaires en vue de l'adoption du cadre logique en tant qu'instrument opérationnel de programmation et suivi des activités.

E. Aspects critiques qui vont demander une attention particulière

Ciblage des interventions

139. Dans la mesure où il n'y a pas eu de définition précise du groupe cible du projet, on ne peut reprocher à ses exécutants de ne pas avoir fait suffisamment d'efforts pour atteindre les plus pauvres. Il faut aussi noter que par leur nature, certaines composantes sont auto-ciblées. Par exemple:

- le soutien aux petits producteurs de vanille touche les plus pauvres qui essaient d'améliorer leurs conditions de vie et d'entreprendre une activité économique productive, en particulier les les pauvres et les jeunes qui ne dépendent que de leur force de travail;
- les interventions sur les périmètres irrigués sont par définition un soutien à l'amélioration du niveau de vie des cultivateurs sur les champs irrigués; les sans terre et ceux qui n'ont que des terres en tanety en sont exclus; cependant, il est important de rappeler que, beaucoup d'exploitants dans les périmètres améliorés ayant 0.25 ha et la grande majorité ayant moins d'un hectare, les bénéficiaires des AHA ne rentrent certainement pas dans la catégorie des riches;
- bien que les femmes aient un rôle considérable dans les activités agricoles, il a été difficile de les cibler dans le cadre des AHA, puisque le projet n'a eu aucune influence sur la distribution des terres, qui est contrôlées traditionnellement par les hommes; cependant la RMP a constaté l'effort fait (non prévu dans le RPE) pour soutenir les femmes dans leurs activités de petit commerce à travers le crédit.

140. Dans l'ensemble, les **femmes** ont besoin de soutien tant dans leurs activités productives et autres entreprises économiques que pour résoudre les besoins sociaux. En ce qui concerne leur rôle économique, le projet a soutenu la production de vanille et prévoit d'améliorer la production de riz par la mécanisation et l'introduction de techniques appropriées. Les activités d'appui aux initiatives locales jouent un rôle très important pour répondre au besoin le plus fondamental des femmes et de tous en amélioration l'approvisionnement en eau potable et la propreté des puits.

141. La participation extrêmement active des membres des AUP aux études et aux travaux indiquent l'importance du désenclavement dans la vie des communautés. Dans cet esprit, il est d'autant plus important que la gestion du projet prennent toutes les mesures possibles pour assurer la construction des pistes qui ne seront pas construites avec les fonds FIDA. Ceci exige d'essayer de trouver du soutien financier de la part d'autres bailleurs de fonds, à travers les mécanismes établis par le GTDR.

Finalement, il faut noter que la zone du projet comprend 43 communes, dont une dizaine, les plus montagneuses, sont très enclavées et n'ont bénéficié que très peu d'interventions du projet: un peu de formation des comités communaux, quelques puits et pirogues, et l'amélioration de pistes sous la composante AIL. Etant les plus enclavées, ce sont aussi les plus pauvres et celles qui mériteraient le plus d'attention de la part d'un projet financé par le FIDA. Leur enclavement est la raison principale pour laquelle les activités principales de soutien aux petits producteurs de vanille et le développement de périmètres irrigués n'y ont pas pris place.

Critères de sélection des micro-périmètres

142. **Micro-périmètres.** Dans le passé, la sélection des micro-périmètres a été faite selon des normes de faisabilité technique et de motivation des bénéficiaires. Ce n'est que récemment que le projet envisage d'appliquer d'autres critères de sélection des micro-périmètres:

- superficie supérieure à 7 ha: l'expérience du projet a montré que les périmètres de superficie inférieure à 7 hectare comportent toujours des problèmes d'insuffisance de ressources en eau;
- accessibilité: transport à dos d'homme sur 3 km au maximum;
- disponibilité en eau suffisante, sur l'estimation des débits d'étiage et de crue;
- capacité suffisante des bénéficiaires pour le creusement des canaux, la fourniture de matériaux locaux et le transport des matériels et matériaux;
- motivation réelle et engagement des bénéficiaires à apporter leur participation à l'exécution des travaux;
- rendements et production estimés jugés comme suffisamment raisonnables.

143. Ces critères correspondent pour une large part aux critères définis par l'Union européenne pour les projets qu'elle finance. D'autres critères relatifs au foncier (mode de faire-valoir), au gain de productivité et au délais économique de récupération des investissements n'ont pas encore été adoptés. Toutefois la RMP considère que des efforts supplémentaires devront être faits pour assurer la participation du groupe cible aux investissements en AHA; les critères de priorité résumés ci-dessous, une fois révisés par l'équipe PADANE, devront faire l'objet d'application dans la sélection des nouveaux périmètres à aménager:

- superficie du périmètre (7-25ha);
- superficie irrigable de la majorité des exploitants inférieure ou égale à 0.75 ha;
- coût à l'hectare hors contribution des bénéficiaires inférieur ou égal à 3,5 millions de Fmg¹;
- accessibilité définie par le transport à dos d'homme sur 3 km au maximum;
- disponibilité en eau mensuelle suffisante pour assurer un cycle complet de production 4 années sur 5 sur 80% de la superficie;
- entretien techniquement réalisable par les bénéficiaires;
- capacité suffisante des bénéficiaires pour le creusement des canaux, la fourniture de matériaux locaux et le transport des matériels et matériaux;
- engagement des bénéficiaires à apporter leur participation préalablement à l'intervention de l'entreprise;
- gains de productivité supérieure à 30% en 10 ans;
- délai économique de récupération des investissements inférieur ou égal à 7 ans;
- viabilité financière de l'entretien du réseau assuré sur 10 ans (évaluation des frais d'entretien, des modes et de la probabilité de recouvrement).

144. D'autres critères, devront être considérés en tant que facteurs qui joueraient favorablement lors de la sélection; à titre d'exemple:

¹ Actuellement, le maximum de financement que le projet peut engager est de 3,5 millions /ha soit 87,5 millions de Fmg pour un périmètre de 25 ha (3,5x25). Si, après les études détaillées, il s'avère que le coût de l'aménagement d'un périmètre conduit à dépasser ces normes, le projet pourrait éventuellement intervenir si les bénéficiaires, et notamment ceux dont la superficie attribuée dépasse la moyenne prévue de 0.75 ha, s'engagent à prendre en charge la différence et à concrétiser préalablement les prestations correspondantes. Il est important que les bénéficiaires soient suffisamment informés sur les nouvelles règles d'intervention dès la phase de reconnaissance du périmètre.

- la participation de femmes et de jeunes dans l'AUE,
- la possibilité que la communauté décide/accepte de réserver une partie de la superficie cultivable à des membres pauvres de la communauté ou à des exploitants de tanety qui pourraient ainsi diminuer la pression sur l'exploitation des terres en pente,
- la propension de l'AUE pour des actions de protection sur le micro bassin versant du périmètre,
- la participation financière de certains membres de l'AUE qui réduirait sensiblement le coût moyen de l'investissement,
- l'engagement à produire l'information nécessaire à évaluer l'impact de l'investissement non seulement au niveau de la production, mais aussi au niveau des revenus;
- la volonté de prévoir des initiatives d'améliorations du stockage/commercialisation des produits,
- etc..

Impact et durabilité

145. A ce stade du projet on ne peut apprécier que quelques tendances et proposer des indicateurs pour le futur. En effet on ne pourra juger de la durabilité des résultats qu'une fois le projet terminé. Dès maintenant cependant et pour les trois années à venir il est essentiel d'attirer l'attention de tous ses acteurs sur l'importance de identifier des indicateurs qui permettront de vérifier, le moment venu, l'impact à long terme des investissements réalisés par PADANE.

146. **Tendances.** D'une manière générale les membres des groupements créés en 1998 et 1999 rencontrés par la RMP donnent une impression de maturité, de compréhension et d'appréciation de la plus value gagnée à travers l'association au groupements qui est encourageante. Le fait que les membres de GPPV (vanille) soient conscients de l'avantage d'agrandir leurs groupements pour avoir un meilleur pouvoir de négociation avec les acheteurs est un signe de durabilité: ils adaptent les modalités d'organisation en fonction de leur besoins et intérêts. Les contributions financières des membres des AUE confirment aussi de l'utilité des ces associations.

147. **Indicateurs.** Le responsable du suivi évaluation devra dans les années 2002-2004 faire un effort pour: a) faire évoluer la mentalité de tous les intervenants vers une responsabilisation de chacun à fournir l'information nécessaire quant aux résultats des actions appuyés par PADANE, et b) développer de manière participative les indicateurs d'impact. Non seulement les chefs de composante ou sous composante, non seulement les agents de terrain (AVB, animateurs, agents CDD) mais les bénéficiaires mêmes devront pour le futur s'engager à fournir, en tant qu'obligation de leur part, la documentation nécessaire à illustrer les réalisations et les effets des réalisations auxquelles ils auront participé. Le suivi-évaluation devra évoluer vers un système hautement participatif qui associerait les bénéficiaires dans la définition des indicateurs qu'ils considèrent les plus appropriés pour juger de leurs propres réalisations. En particulier le responsable du S&E sera appelé à faire évoluer la mentalité des acteurs et agents d'appui d'une attention excessive (pour le passé) sur les moyens mis en œuvre, vers les résultats obtenus et graduellement vers l'impact vérifié ou espéré. Finalement chaque responsable devra participer à une réflexion sur les facteurs de durabilité de l'impact, par exemple:

- le nombre de groupements, leur dynamisme et capacité d'évoluer suite à des sollicitations de la base des associés;

- l'évolution des rendements, de la production et des revenus des cultivateurs sur les périmètres aménagés;
- les interventions sur bassins versants, la mise en valeur et la réduction des surfaces cultivées sur brûlis et d'autres pratiques érosives;
- le nombre de femmes et de jeunes qui s'adonnent à des activités génératrices de revenus durables et profitables;
- la capacité des élus au niveau communal de remplir leurs fonctions et de rendre les services nécessaires à leurs administrés, avec des budgets locaux clairement définis et utilisés de façon transparente;
- l'intégration des petits producteurs dans des structures prévues d'appui à la production, transformation et commercialisation des cultures de rentes.

VI. PROPOSITIONS DETAILLEES

A. Appui aux groupements, gestion participative et fonds AIL

Appui aux groupements

148. Dans la perspective d'assurer un minimum de 3 ans de soutien il faut minimiser la formation de nouveaux groupements après 2002. Les groupements créés avant bénéficieront de soutien dégressif, avec une seule visite par mois en quatrième année et une visite tous les deux mois en cinquième année. En cas de besoin les groupements faibles pourront bénéficier de plus de soutien, mais seulement si l'opérateur estime que l'effort supplémentaire assurera la durabilité; les groupements qui semblent ne pas avoir de potentiel d'autonomie seraient abandonnés.

149. Pour la formation de nouveaux groupements les critères de ciblage suivants seront retenus :

- GPPV, viser la participation des jeunes et pauvres qui n'ont d'autres ressources que leur propre main d'oeuvre et un nombre de plantes limités (500-1000 pieds) ;
- pour tous groupements qui doivent faciliter l'accès au crédit (vanille, greniers, commerce) priorités aux femmes et jeunes pauvres ;
- pour la création de nouvelles associations économiques féminines (AEF et AGRF) choisir les communautés plus pauvres et moins touchés jusqu'ici ; même critères pour la priorisation des communautés bénéficiaires des fonds AIL.

150. Le tableau suivant présente les objectifs en matière de groupements à créer et soutenir pour les 3 années 2002-2004.

Nouveaux groupements à former en 2002-2004

	2002 Nouveaux Groupements		2003 Nouveaux Groupements		2004 Nouveaux Groupements		Total jusqu'à la fin du projet	
	nombre groupements	nombre membres (dont femmes)	nombre groupements	nombre membres (don't femmes)	nombre groupements	nombre membres (dont femmes)	nombre groupements	nombre membres (dont femmes)
AUE/AIA	34	2023 (453)	13	500 (100)	0	0 (0)	163	6600 (1320)
GPPV	25	2958 (590)	0	2200 (440)	0	420 (98)	131	6550 (1300)
GCV	11	887 (321)	0	500 (250)	0	500 (250)	60	3000 (1200)
AUP	0	*	0	*	0	*	3	*
AGT	10	200	5	200	0	50	15	450
AGRF/AEF	30	(600)	20	(450)	0	(255)	75	(1500)

151. Le nombre d'AUE prévu est basé sur le nombre de périmètres à réhabiliter y compris les moyen/grands périmètres. Le nombre de membres prévu, y compris de femmes, est basé sur les informations des périmètres déjà développés. Le rôle des Associations d'Intensification Agricole (AIA) est décrit en détail dans l'Annexe 2. Il est prévu une AIA par périmètre mais, par contraste avec les AUE, la participation aux AIA sera facultative; parmi les moyens pour atteindre l'objectif d'une mise en valeur plus intense, il y a l'obtention de crédits pour des équipements agricoles.

152. L'augmentation du nombre des GPPV est due à une forte demande pour de tels groupements. Les nouveaux groupements seront focalisés dans les zones où il y a beaucoup de petits producteurs pauvres, n'ayant pas de rizières irriguées. La perspective d'évolution des GPPV va vers des groupements aussi grands que possible pour favoriser la commercialisation et les achats en commun; par contre pour la caution solidaire du crédit il faudra viser des sous-groupements d'un minimum de 5 membres ayant conditions sociales semblables.

153. GCV: l'effort sera concentré sur la consolidation des groupements existants, l'augmentation du nombre de membres pour chaque GCV et en particulier la participation des ménages les plus pauvres et des femmes chefs de famille.

154. La réduction du nombre d'AUP est due au fait que le programme de réalisation a été réduit.

155. Les AGT prévues reflètent l'objectif d'étendre l'expérience d'Amphibé sur deux autres zones; (annexe 2). Le besoin en appui CDD s'établit à 3 agents (soit 1 agent pour 5 sites géographiquement proches) qui encadrent 15 groupements (soit 1 agent pour 5 groupements).

156. Les AGRF seront à l'avenir appelées Associations économiques féminines (AEF) et leur expansion est prévue pour permettre leur création dans les sous-préfectures de Sambava et de Vohémar. Pour être mieux ciblées, elles soutiendront non seulement des femmes impliquées dans des activités de petit commerce, mais aussi des femmes voulant entreprendre d'autres activités génératrices de revenus, tels le maraîchage près des villes où il y a un marché pour les légumes ou le petit élevage, ou toute autre activité ayant un potentiel économique viable. Dans leur formation, les femmes les plus pauvres seront le plus soutenues et encouragées à participer.

157. Au total le nombre de groupements formés par PADANE sera de 447 avec environ 16 600 membres dont plus de 5 300 femmes. Bien que ce chiffre semble élevé, il revient à un taux de formation de nouveaux groupements de 6.25 par conseiller animateur/an, ce qui est

considéré raisonnable en tenant compte aussi des besoins en soutien, formation et consolidation après la formation initiale. Les chiffres d'augmentation de groupements sont présentés à titre indicatif; il est important, dès à présent, mettre l'accent sur la pérennité et la durabilité des groupements, c'est à dire leur capacité de fonctionner efficacement sans soutien externe.

Gestion participative et AIL

158. Le soutien de l'Opérateur aux **Comités communaux** sera focalisé sur :

- la formation et l'assistance à l'établissement de plans de développement communaux, dans un total de 22 communes soit dans 8 communes supplémentaires. D'après un accord au sein du GTDR de la région, les plans de développement communaux dans les 21 autres communes seront soutenus par d'autres projets. Il y a déjà une coordination proche entre la CDD et les autres agences concernées pour assurer que tout le monde utilise la même méthodologie¹.
- L'organisation de formation continue en aspects de gestion selon les besoins, sur les sujets suivants:
 - l'identification participative des besoins des habitants des communes;
 - la priorisation des besoins en donnant préférence aux plus pauvres;
 - la préparation et la gestion de budgets communaux annuels;
 - la préparation de micro-projets et la recherche de financement;
 - la coordination avec les projets et bailleurs de fonds présents dans la zone;
 - les textes principaux sur la décentralisation et la coordination avec le GTDR;
 - les techniques de communication et de négociation;
 - les stratégies de mobilisation de ressources.

159. Le programme d'**Appui aux initiatives locales (AIL)** est jugé par la RMP important du point de vue du renforcement des capacités locales de gestion participative, ainsi que comme instrument pour donner solution à des problèmes sociaux fondamentaux pour les populations. La RMP propose de refinancer le Fonds AIL pour continuer ces activités, avec une prévision global de Fmg 1, 8 milliards de Fmg. Cette enveloppe a été estimée sur base d'une somme forfaitaire de Fmg 50 millions par commune et par an; ce montant doit être considéré à titre indicatif les budgets pouvant varier selon les microprojets présentés par les communes retenues. Il est possible que des interventions relativement plus coûteuses comme l'ouverture de pistes soient sollicitées dans les années à venir. Priorité sera donnée pour l'affectation des fonds AIL aux communes qui ont peu bénéficié des interventions du PADANE jusqu'ici pour des raisons d'éloignement et d'accès difficile, et sont aussi considérées parmi les plus pauvres ; 15 communes sont prévues en 2002 et 2003 et 6 communes en 2004.

160. La gestion participative a été jusqu'à présent été gérée directement par l'UCP. Dans la mesure où il s'agit d'une activité directement liée à la structuration du milieu la RMP prévoit d'une part un rôle plus approfondi de l'opérateur socio-économique et a intégré ces activités dans la composante AGR; d'autre part la RMP recommande une implication progressivement plus importante du GTDR qui devra être informé et devra participer aux réunions du Comité des Maires où l'on décide de l'affectation des ressources. Une proposition de partage de responsabilité est présenté à l'Annexe 1 (§ 80-83).

¹ Dans le but d'élaborer une approche commune systématique au niveau national, un Atelier national s'est tenu en octobre 2001 avec la participation de toutes les agences concernées.

Actualisation des termes de référence de l'opérateur

161. En vue de parvenir à une meilleure coordination entre l'opérateur socio-économique et le reste de l'Equipe PADANE il a été jugé nécessaire d'actualiser les termes de référence sur base de l'expérience vécue dans les trois années précédentes (Appendice 5). La bonne performance de la CDD¹ ainsi que le temps limité imparti au projet jouent en faveur du renouvellement du contrat de cette ONG selon les nouveaux TdR. Il faudrait qu'une décision rapide soit prise pour éviter toute interruption dans les activités et minimiser le risque que le personnel CDD soit recruté par d'autres agences de développement dans la région ou ailleurs à Madagascar.

B. Appui à la production

Mise en valeur

162. En vue de parvenir à une plus nette intégration des actions d'aménagement (AHA, d'intensification agricole (AIA) et de protection des bassins versants adjacents aux périmètres rizicoles (DAT), il est important de maintenir la position du chef de composante; ce poste est critique pour les années à venir car la mise en valeur des investissements est un des objectifs principaux pour la deuxième partie du PADANE. En cas de besoin ce poste qui assurera la programmation, le contrôle d'exécution et le suivi du personnel de terrain affecté à l'appui technique des producteurs, serait occupé par un ingénieur agronome confirmé, à recruter sur appel d'offre national par la Direction du projet.

163. Concernant le personnel d'exécution des actions AIA et DAT, les responsables techniques de la vulgarisation (chefs CIRAGRI et ex-chef PNVA) assureront leurs fonctions régaliennes, sans intervention directe dans la mise en œuvre des opérations tandis que le personnel déployé sur le terrain (SZ, TS et AVB) sera progressivement réduit en compensation de l'installation d'animateurs de périmètre (AP), chargés de l'intensification dans les périmètres irrigués réhabilités².

164. Les animateurs, exploitants formés dans le cadre du projet par le spécialiste TS, aideront par leurs exemples et leurs conseils les riziculteurs à améliorer leurs performances techniques et économiques. En contre partie des services rendus, les AP seront graduellement rétribués par les bénéficiaires. Il est prévu d'installer 20 AP en 2002 et 10 en 2003³, le projet finançant leurs formations, leurs moyens de déplacement (vélo) et leurs salaires (100%, 75% et 50%) durant les 3 ans prévus. Les AVB en 2002/3/4 seraient respectivement 20 – 10 – 10; ils encadreront certains AHA non pourvus en animateurs (80 à 90 AHA soit un AVB pour 8 à 9 AHA) alors que 20 (en 2002) et 30 (en 2003) AHA seront chacun encadrés par un animateur.

¹ Voir Evaluation – Annexe 1, Appendice 1.

² Les AVB passeront de 30 actuels à 20 en 2002 et 10 en 2003 et 2004 (Annexe 2); y compris 5 AVB affectés en priorité aux tanety.

³ Ils seront au total 20 en 2002 et 30 en 2003 et 2004.

165. Si on raisonne sur un nombre total de 120 AHA réhabilités PADANE (il y en a 92 aujourd'hui), on peut schématiser ce qui précède comme suit:

	2002	2003	2004
AHA encadrés	100	120	120
AVB	20	10	10
Animateurs ^{a/}	20	30	30
AVB+Animateurs	40	40	40
AHA/ AVB	4	9	9

^{a/} Un animateur par périmètre aménagé.

166. Pour ce qui est du **développement d'actions sur tanety (DAT)**, il semble judicieux de ne pas abandonner complètement le site d'Ampohibe mais de limiter les interventions à quelques mesures urgentes déjà programmées pour satisfaire au mieux les intérêts des villageois sinistrés, avec l'appui d'un personnel réduit.

167. Par ailleurs, en référence au séquençage des opérations décrites dans le RPE, il est concevable de prévoir des actions concentrées de gestion de terroir sur les bassins versants de quelques micro-périmètres réhabilités¹. Une liste de 15 sites proposée par le PADANE a été revue par la mission et reproduite à l'Annexe 2 (Appendice 6). Il s'agit de sites groupés en 3 zones d'intervention d'environ 35 ha chacun pour une surface totale à aménager de 500 ha. Lors de la sélection définitive des sites, on veillera au respect des critères suivants:

- bonne conscience des dégradations observées par les exploitants,
- consensus de l'ensemble des villageois sur la zone du terroir à aménager et les limites des parcelles individuelles,
- ébauche d'actions communes de préservation du sol et/ou des cultures.

168. L'aménagement de surfaces unitaires limitées (environ 35 ha/site d'hectares) ne nécessite pas une expertise préalable externe, d'autant que le référentiel technique existe, que des agents ont déjà été formés et qu'un technicien spécialisé est présent au sein du projet. Celui ci devient chargé de la mise en oeuvre des opérations de terrain avec la responsabilité notamment de superviser la performance du personnel DAT. La redistribution du personnel actuellement affecté à la sous-composante notamment: a) 5 AVB (soit en futur 1 AVB pour 3 sites), et b) 1 TS et 1 chargé d'opérations (agro-aménagiste en poste) pour assister les groupements dans tous les aspects techniques est jugé suffisant pour multiplier l'expérience d'Ampohibé dans deux autres zones. Le besoin en appui CDD s'établit à 3 agents (soit 1 agent pour 5 sites géographiquement proches) qui encadrent 15 groupements (soit 1 agent pour 5 groupements).

169. Par contre, la RMP propose de revoir la convention qui règle les prestations ODOC pour parvenir à une programmation annuelle chiffrée des prestations, et payables au prorata des surfaces traitées.

170. La prévision du coût des sous-composantes Vulgarisation et DAT pour les 3 années restantes sont présentées au tableaux 2 et 3 de l'Annexe 5.

¹ Une liste proposée par le PADANE a été revue par la mission (Annexe 2- Appendice 6).

C. Infrastructures rurales

Aménagement hydro-agricole (AHA)

171. Le programme d'aménagement des **micro-périmètres** s'étendra sur les deux années à venir, 2002 et 2003, selon le programme suivant:

- en 2002: travaux sur 27 périmètres déjà étudiés en 2001 pour une superficie totale de 864 ha; études sur 34 autres périmètres (voir liste Annexe 3);
- en 2003: les travaux sur environ 500 ha sur les sites retenus d'après les études réalisés en 2002.

172. Il est cependant possible que certains périmètres prévus pour 2003 passent au stade de réalisation dès 2002; les listes de tous les périmètres avec les caractéristiques et les coûts figurent aux tableaux 6 et 7 de l'annexe 3.

173. Il est important de poursuivre la reconnaissance de nouveaux périmètres car sur les 27 périmètres devant faire partie du programme de 2002, seuls 10 périmètres répondent à la fois aux critères techniques et socio-économiques (§ 142-144); en particulier il faudra veiller à respecter le plafond du coût à l'hectare hors contribution des bénéficiaires qui a été fixé inférieur ou égal à 3,5 millions de Fmg¹.

174. Enfin, la formation technique des AUE, à entreprendre dans un cadre plus global et intégré d'intensification de la production, sera effectué sur 30 périmètres au cours de l'année 2002, mais il est clair que cette activité doit être intensifiée étant donné le nombre encore considérable d'AUE à toucher avant la fin du projet en 2004. En principe, un nombre moyen de 50 AUE par an devrait être programmé.

175. Le coût TTC de 2002 est de 2,5 milliards de Fmg environ, l'apport des bénéficiaires étant de 394 millions de Fmg, soit 15,5%. Le coût TTC du programme micro- périmètres pour 2003 est estimé à 1,8 milliards de Fmg.

176. Les interventions sur les **grands/moyens périmètres** ne concerneront que les travaux d'urgence, en abandonnant les prestations relatives à la réhabilitation et à l'aménagement complet, s'étaleront sur deux ans et porteront sur l'aménagement de 5 périmètres (Andovoka, Anjahana, Ambaribe amont, Ankorera, Androranga) pour une superficie totale de 1590 ha, dont 450 ha en 2002 et 1140 ha en 2003 (voir liste au tableau 8, Annexe 3). Une partie des études des grands périmètres se poursuivra au cours de l'Année 2002. Les 6 contrats passés pour l'étude des 10 périmètres seront renégociés pour les arrêter au stade de l'étude, contrôle et surveillance des travaux urgents, en abandonnant les prestations relatives à la réhabilitation ou à l'aménagement complet. Enfin, les AUE des grands périmètres seront également concernées par les actions de formation technique sur la gestion et l'entretien de leur réseau respectif.

¹ Le maximum de financement que le projet peut engager est de 3,5 millions /ha soit 87,5 millions pour un périmètre de 25 ha (3,5x25). Si après les études détaillées il s'avère que le coût de l'aménagement d'un périmètre conduit à dépasser ces normes, le projet pourrait éventuellement intervenir si les bénéficiaires, et notamment ceux dont la superficie attribuée dépasse la moyenne prévue de 0.75 ha, s'engagent à prendre en charge la différence et à concrétiser préalablement les prestations correspondantes. Il est important que les bénéficiaires soient suffisamment informés sur les nouvelles règles d'intervention dès la phase de reconnaissance du périmètre.

177. Le coût total du programme grand/moyen périmètre est estimé à 3,34 milliards de Fmg, dont environ 972 millions de Fmg pour l'Année 2002 et 1,54 milliard de Fmg pour l'Année 2003. Le coût total affecté à la sous composante figure au tableau 4 de l'Annexe 5 –Coûts 2002-2004.

Infrastructures routières

178. Le programme prévu a été revu à la baisse en tenant compte des recommandations relatives à i) la révision des avant-projets détaillés, ii) le classement par priorité des pistes selon leurs intérêts socio-économiques respectifs, et iv) une limitation budgétaire compte tenu du retard accumulé par la composante. La proposition de la RMP, établie d'accord avec les responsables, concerne la finition de la piste 6 et la réalisation de la piste 4.

Travaux retenus par RMP			Coût révisé HT (million Fmg)	
N° Piste	Axe	Long. km	Bénéficiaire	Entreprise
6	Ambohimitsinjo-Andatsakala	12,2	162,9	2 035,8
4	Farahalana-Marojala	23,1	272,5	2 996,7
	Total	35,3	435,4	5 032,4

179. La part des bénéficiaires revient à une moyenne de 8,7% des coûts hors taxes pour les deux pistes. Le dispositif de mise en oeuvre de la composante reste le même que celui en place actuellement, c'est-à-dire la cellule technique de la Subdivision des Travaux publics. L'ensemble de l'Equipe de dix agents sera maintenu jusqu'à l'année 2003 incluse. L'année 2003 sera particulièrement consacrée, d'une part, aux réceptions officielles des travaux réalisés, en liaison notamment avec les AUP, et, d'autre part, à la poursuite et à l'intensification des activités de formation technique des AUP à la gestion et à l'entretien des pistes.

D. Finances rurales

180. **Nouveaux produits financiers destinés aux cibles du projet.** En matière de produits financiers, la RMP propose de modifier le système de financement des petits planteurs, d'augmenter le plafond d'intervention individuelle au sein des GCV et de transférer aux OTIV le suivi des groupes AGRF déjà créés. Deux nouveaux types de crédit sont proposés:

- le crédit avec éducation pour les femmes (FFH), et
- le financement moyen-terme des équipements pour l'exploitation des périmètres (charrues, pulvérisateurs, etc.).

181. Le niveau d'octroi de ces différents crédits financés sur le panier de ressources des OTIV, fera l'objet de notes d'orientations annuelles. En terme de collecte des ressources, la promotion de produits de capitalisation devrait être recherchée pour améliorer la situation financière des OTIV; la part sociale paraît le meilleur support pour engager cette nouvelle politique.

182. **Adéquation des crédits proposés.** Les trois crédits actuellement diffusés aux groupes du PADANE (GPPV, GCV, AGRF), nécessitent un repositionnement urgent; tandis que deux nouveaux types de financement sont à envisager: crédit matériel (charrue, herse, pulvérisateur, etc.) et crédit avec éducation pour les femmes (CAE).

183. La conception actuelle du financement des **petits planteurs de vanille** comporte deux crédits distincts:

- i. Un crédit soudure (février - juin), d'un montant maximum de 500 000 Fmg;
- ii. Un crédit préparation (juillet - octobre), obtenu après remboursement du précédent pour un montant maximum de 2,5 millions de Fmg.
- iii. Cette approche comporte un certain nombre d'écueils:
- iv. Le montant du crédit de soudure est faible par rapport aux besoins alimentaires familiaux, ce qui constitue une fragilité vis à vis des "contrats fleurs",
- v. Le remboursement du crédit de soudure en juin est une incitation à vendre de la vanille verte, donc à limiter la quantité préparée,
- vi. La date de remboursement du crédit préparation ne permet pas de bénéficier de la valorisation du stock qui s'opère entre octobre et janvier.

184. Pour ces différentes raisons, il semble préférable de s'orienter vers un crédit unique d'une durée d'un an, avec trois débloques successifs, conditionnés à la vérification d'existence des plants et stocks de gousses.

185. Les crédits "Greniers communs villageois" (GCV) ont été conçus sur la base exclusive de la sécurité alimentaire. Dans la perspective d'accroissement des productions induite par la mise en eau des périmètres irrigués, il faudrait envisager lorsque la situation le permettra, de stocker localement dans les GCV des quantités supérieures aux stricts besoins alimentaires des membres. Avec l'accord des membres du GCV, qui sont liés par une caution solidaire, une partie du stockage financé pourrait être destiné aux membres aux fins de commercialisation, favorisant ainsi le développement de stratégies individuelles d'accroissement des revenus.

186. Les crédits AGRF se sont inscrits dans un contexte spécifique, dans une zone géographique limitée (Antahala), durement touchée par le cyclone. Pour l'avenir, l'insertion des femmes dans les systèmes de financement locaux devrait plutôt s'appuyer sur une démarche de type crédit avec éducation (FFH); ce qui correspond d'ailleurs à une action engagée par les OTIV. Les objectifs pourraient être même plus ambitieux. En effet, l'approche actuelle se limite aux périphéries urbaines et aux capacités d'organisation et de gestion de deux animatrices, avec un transfert de compétence externe réduit. Il semblerait judicieux de se rapprocher du PNUD pour engager dans la phase "post-microstart" une collaboration durable avec FFH comportant: transfert de technologie, mise à disposition et encadrement d'animatrices, apport de ressources externes. Ceci permettrait de développer le crédit avec éducation sur l'ensemble de la zone du Projet, avec un point d'entrée dans les financements plus bas que pour les AGRF, favorisant ainsi l'atteinte d'une cible large dépassant mille bénéficiaires.

33. En ce qui concerne le financement de matériel dans les périmètres (charrues, herses, pulvérisateurs, etc.), il nécessite des interventions à moyen terme (trois ans) que les OTIV ne sont pas aujourd'hui en mesure d'effectuer. Un fonds spécialisé devrait être affecté à cet effet, afin de couvrir de façon permanente l'encours des crédits accordés sur le moyen terme.

187. **Réaménagement du fonds de sécurité.** Le fonds de sécurité géré par le réseau d'OTIV serait désormais scindé en trois sous-comptes:

- i. épargne,

- ii. crédits à court terme,
- iii. crédits à moyen terme.

Les deux sections relatives aux crédits ne seraient appelées qu'en cas d'impayés définitifs et à hauteur de 50%, l'autre moitié restant à la charge des OTIV qui, en tant que seules décisionnaires en matière d'octroi, doivent être impliquées dans la couverture du risque final. Cette nouvelle approche "note d'orientation sur le volume des crédits à octroyer + fonds de sécurité" permet un effet multiplicateur beaucoup plus important entre les fonds débloqués sur le montant du prêt FIDA et les crédits octroyés aux cibles du Projet.

188. **Management.** Les actions entreprises doivent concourir au renforcement du rôle des élus, à l'accroissement de la polyvalence et de la productivité administrative des techniciens, à une plus grande responsabilisation des différents intervenants assortie de la mise en œuvre de systèmes efficaces de gestion "par exception" (clignotants).

189. Pour l'atteinte de ces objectifs, le recours à l'Assistance Technique Internationale (ATI) proposé repose sur des missions temporaires d'intensité dégressive; la solution d'assistance à long terme à cette phase du projet, comportant à certains égards les germes de sa propre pérennisation. Dans l'hypothèse où les capacités de l'encadrement technique actuel démontreraient leur faiblesse, un budget est prévu pour le recrutement d'un expert national malgache qui serait alors embauché de façon conjointe entre DID et le PADANE.

190. **Suivi externe des activités.** Un système d'audit indépendant sera mis en œuvre par un cabinet malgache, avec la collaboration technique préalable d'un expert en microfinances afin d'adapter les démarches générales en la matière aux spécificités des IMF, et aux objectifs du Projet et du FIDA. Une structure d'expertise malgache sera mandatée pour suivre les recommandations des audits. Il pourrait s'agir de l'opérateur spécialisé impliqué dans la mise en œuvre de la composante micro-finance du PHBM II, ce qui faciliterait la capitalisation des résultats des Projets FIDA, et la promotion des solutions les plus efficaces.

E. Gestion du projet

Evolution de l'organisation du Projet

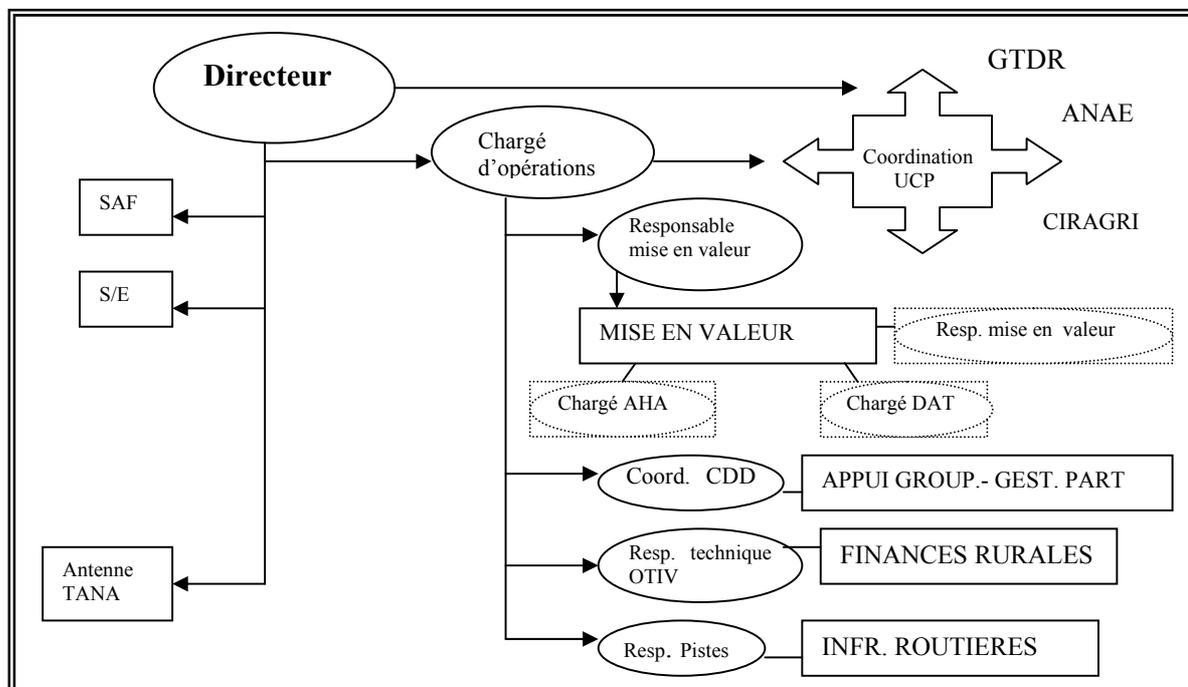
191. Dans l'organisation initiale du PADANE, trois chefs de cellules¹ se trouvaient entre les chefs de composantes et le Conseiller principal. Les responsables de cellules appuyaient techniquement le Conseiller principal dans leurs domaines de compétence respectifs. Après avril 2001, le nouveau Directeur, sur recommandation de l'UNOPS, a supprimé les postes de chefs de cellules. En fait, ils ne jouaient qu'une sorte d'écran empêchant les chefs de composantes de discuter directement avec le Directeur de leurs problèmes respectifs. Cette nouvelle organisation était mise en place pour rendre effective une plus grande responsabilisation des chefs de composantes tant sur le plan de l'exécution technique que financière.

192. Sur le plan de la coordination, une tentative de programmation conjointe des activités était élaborée à partir du premier trimestre 2001. Toutefois, l'application et les résultats sur le terrain de cette programmation accusent des retards. Pour cela, la RMP propose de créer un poste de responsable d'opérations qui serait en charge de seconder le Directeur dans les activités de coordination, d'animation et de suivi des activités techniques des composantes. Cette nouvelle organisation est proposée pour renforcer l'Unité de coordination du projet (UCP) et susciter un

¹ Cellule planification et suivi-évaluation, Cellule socio-économie, et Cellule Appui à la production agricole.

processus de réflexion stratégique au niveau de la région (GTDR, CIRAGRI) sur les expériences menées par PADANE et le suivi des résultats y compris d'autres opérateurs.

Organigramme proposé pour 2002-2004



193. Le « responsable d'opérations » assurera donc, pour le compte du Directeur, la coordination des activités techniques à savoir: mise en valeur, appui aux groupements, finances rurales et infrastructures routières. Ce rôle de coordination technique est essentiel dans la mise en oeuvre d'une nouvelle stratégie d'appui au monde rural. Ce poste devrait être rempli de préférence par une personne connaissant bien le projet, l'ensemble des intervenants (prestataires ONG, services techniques publics, administration, opérateurs externes, contractuels projet, etc.) et pouvant rassembler tous les chargés d'exécution vers un objectif commun, décidé avec les exploitants, à travers une programmation réaliste et précise, nécessitant d'éventuels ajustements liés à l'évolution de l'environnement socio-économique de la Sava (Termes de référence en Appendice 5).

194. Le renforcement de la coordination technique au niveau du PADANE pendant 2002-2004 devra permettre aussi la promotion d'un processus de réflexion au niveau de la région qui rassemblerait les principaux acteurs autour des thèmes cruciaux du développement de la SAVA. La RMP est bien consciente que ce rôle revient au GTDR; toutefois, compte tenu des moyens à disposition de l'Equipe PADANE et des expériences significatives qui sont menés notamment en matière d'approche participative, il faut que tous les acquis et leçons soient connues et partagées avec les autres intervenants pour enrichir la réflexion et rechercher les synergies. Pour cela il sera demandé à l'Equipe PADANE, notamment à l'UCP, de jouer un rôle plus actif dans l'animation de réunions sur des thèmes techniques, l'organisation, avec d'autres acteurs externes au projet, de visites à des communautés appuyées par PADANE ou à d'autres réalisations appuyés par différents projets et programmes. Le nouveau responsable des opérations agira en tant que facilitateur permanent de l'UCP, assurant la liaison sur les aspects techniques entre les responsables des composantes et le directeur, et appuiera se dernier dans les démarches

pour faire mieux connaître objectifs et réalisations du PADANE en vue d'assurer la pérennisation des acquis dans l'après projet.

195. Des fonds seront à disposition de la Direction pour organiser des ateliers d'information et coordination¹ ainsi que des stages de formation notamment sur l'approche participative et les nouveaux critères de suivi-évaluation, l'élaboration d'indicateurs de pérennisation des acquis, les critères de ciblage des interventions. Il est prévu aussi un appui en assistance technique internationale (2 mois) et nationale (6 mois par an) pour des thèmes divers: S&E, appui en gestion, techniques de communication, rapport d'achèvement, etc).

¹ Inter et extra PADANE.

VII. ESTIMATION DES COÛTS ET PROPOSITIONS DE REALLOCATION BUDGETAIRE

A. Estimation des coûts 2002-2004

196. Les propositions pour un programme d'activité détaillé pour les trois prochaines années ont permis de parvenir à une estimation du budget correspondant 2002-2004. Les tableaux de coûts détaillés par composante ainsi que les agrégés par composante et par année, par catégorie de dépense et par financiers ont été bâtis en utilisant le logiciel COSTAB; ils sont présentés à l'Annexe 5.

197. Le coût total pour 2002-2004 est estimé à 30,9 milliards de Fmg (3,87 million DTS) exprimés en coûts de base et à 31,2 milliards de Fmg aléas compris.

PADANE				%	% Total
Components Project Cost Summary	Fmg "000"	DTS	Foreign	Base	
	Total	Total	Exchange	Costs	
A. I. Promotion groupement & gestion participative	6,681.0	835,125	18	22	
B. II. Appui à la production.					
1. a) Vulgarisation	2,239.2	279,900	6	7	
2. b) Gestion terroir	1,154.3	144,290	9	4	
3. c) Aménag. hydroagricoles	8,960.5	1,120,056	18	29	
Sous-total II. Appui à la production.	12,354.0	1,544,246	15	40	
C. III. Pistes	6,127.3	765,906	20	20	
D. IV. Finances rurales	1,760.0	220,000	26	6	
E. V. Gestion Projet	4,048.1	506,013	11	13	
Total BASELINE COSTS	30,970.3	3,871,290	17	100	
Physical Contingencies	-	-	-	-	
Price Contingencies	302.1	36,921	85	1	
Total PROJECT COSTS	31,272.4	3,909,055	17	101	

198. Seul 5% par an d'imprévus financiers ont été inclus pour la partie en devise du coût de base pour tenir compte de la dévaluation possible du Fmg par rapport au \$EU; la partie en devise se monte à l'équivalent de 0,6 millions de DTS (17%). Compte tenu de la phase avancée du projet et du fait que les coûts unitaires sont basés sur des dépenses réalisées cette année, il n'a pas été jugé nécessaire d'inclure autres aléas pour imprévus physiques ou financiers.

199. Deux catégories de financement ont été considérées: le Gouvernement qui participe à concurrence de 15% aux frais de fonctionnement (tel que stipulé dans l'accord de prêt) et couvre aussi toutes les taxes et impôts¹; et le FIDA qui couvre toutes les autres dépenses. La participation des bénéficiaires qui participent à raison de 15% à la réalisation des travaux d'aménagements hydroagricoles et de 8,7 % à la construction des routes, n'a pas été incluse dans l'élaboration des Coûts 2002-2004.

¹ 20% pour les travaux de génie civil; 20% aussi sur les contrats d'assistance technique.

Déboursments par financiers	(Fmg Million)						Local		
	Gouvernement		FIDA		Total		For.	(Excl. Duties & Taxes)	Taxes
	montant	%	montant	%	Montant	%	Exch.	Taxes	Taxes
I. Investment Costs									
A. I. GÉNIE CIVIL									
Routes	1,212	20.0	4,846	80.0	6,058	19.5	1,234	3,612	1,212
Amén. hydroagricoles	1,503	20.0	6,014	80.0	7,517	24.3	1,557	4,457	1,503
Sous-total I. GÉNIE CIVIL	2,715	20.0	10,860	80.0	13,575	43.8	2,791	8,069	2,715
B. II. Véhicules et équipement	70	20.0	282	80.0	352	0.1	237	45	70
C. III. AT, études, formation	513	16.4	2,614	83.6	3,126	10.0	670	1,944	513
D. IV. ONG Prom. Group.	877	17.7	4,082	82.3	4,958	15.9	923	3,159	877
E. V. Personnel/indemnités	-	-	2,998	100.0	2,998	9.6	-	2,998	-
F. VI. Fonds spéciaux	-	-	2,323	100.0	2,323	7.4	383	1,940	-
Total Investment Costs	4,175	15.3	23,159	84.7	27,333	87.4	5,004	18,155	4,175
II. Recurrent Costs									
A. VII. Fonctionnement	591	15.0	3,348	85.0	3,939	12.6	419	3,521	-
Total Recurrent Costs	591	15.0	3,348	85.0	3,939	12.6	419	3,521	-
Total Disbursement	4,766	15.2	26,507	84.8	31,272	100.0	5,422	21,676	4,175

200. La partie correspondante au FIDA est de 26.5 milliards de Fmg; en DTS équivalent (3,31 million DTS) ce montant ne dépasse pas la disponibilité du prêt au 31-12-2001 (3,375 million DTS).

B. Proposition de réallocation budgétaire

201. L'analyse du budget 2002-2004 en DTS par catégorie de déboursement fait ressortir la distribution suivante:

PADANE Catégories de dépenses par financiers	(Fmg Million)			(DTS)	
	Gouvernement	FIDA	Total	FIDA	%
	Montant	Montant	Montant	Montant	
I. Investment Costs					
A. I. GÉNIE CIVIL					
Routes	1,212	4,846	6,058	605,763	18%
Amén. hydroagricoles	1,503	6,014	7,517	751,729	23%
Subtotal I. GÉNIE CIVIL	2,715	10,860	13,575	1,357,492	41%
B. II. Véhicules et équipement	70	282	352	35,235	1%
C. III. AT, études, formation	513	2,614	3,126	326,747	10%
D. IV. ONG Prom. Group.	877	4,082	4,958	510,201	16%
E. V. Personnel/indemnités	-	2,998	2,998	374,771	11%
F. VI. Fonds spéciaux	-	2,323	2,323	290,374	9%
Total Investment Costs	4175	23,159	27,333	2,894,819	87%
II. Recurrent Costs					
A. VII. Fonctionnement	591	3,348	3,939	418,546	13%
Total Recurrent Costs	591	3,348	3,939	418,546	13%
Total Disbursement	4,766	26,507	31,272	3,313,365	100%

202. Selon cette prévision budgétaire, il est donc nécessaire préparer une réallocation de la partie encore disponible des fonds du prêt FIDA selon la proposition suivante:

Réallocation en DTS

Catégorie de dépenses	Allocation initiale accord de prêt	Dépenses réalisés 31/12/01	Montant disponible 31/12/01	Besoin jusqu'à fin projet 31/12/04	Solde	Réallocation
I. Génie civil						
Bâtiments	150 000	131 500	18 500		18 500	131 500
Routes	1 690 000	410 350	1 279 650	606 000	673 650	1 016 350
AHA	1 530 000	928 000	602 000	752 000	-150 000	1 680 000
II. Véhic. Equipm.	780 000	685 400	94 600	35 000	59 600	720 400
III. AT, études & format	950 000	1 080 100	- 130 000	327 000	-457 000	1 407 100
IV. ONG, Dév comm.	490 000	472 300	17 700	510 000	-492 300	982 300
V. Personnel/indemnités	330 000	298 800	31 200	375 000	-343 800	673 800
VI. Fonds spéciaux	190 000	102 700	87 300	290 000	-201 700	391 700
VII. Fonctionnement	1 130 000	562 200	567 800	418 500	148 800	981 200
VIII. Non alloué	810 000	0	810 000	65 150	744 850	65 150
TOTAL	8 050 000	4 671 350	3 378 650	3 378 650	0	8 050 000

203. Le tableau suivant montre la ventilation des dépenses par année et par composante.

Composantes par année – Total avec imprévus	Total avec imprévus (Fmg Million)			Total
	2002	2003	2004	
A. I. Promotion groupm. & gestion particip.	2,661.2	2,416.2	1,703.9	6,781.3
B. II. Appui à la production.				
1. a) Vulgarisation	963.3	678.8	606.0	2,248.1
2. b) Gestion terroir	376.5	392.4	394.4	1,163.3
3. c) Aménag. hydroagricoles	4,888.9	3,790.9	375.8	9,055.6
Subtotal II. Appui à la production.	6,228.6	4,862.1	1,376.3	12,467.0
C. III. Pistes	6,128.8	36.4	-	6,165.2
D. IV. Finances rurales	556.3	610.2	619.0	1,785.5
E. V. Gestion Projet	1,706.4	1,326.2	1,040.8	4,073.4
Total coûts	17,281.4	9,251.0	4,740.0	31,272.4

VIII. MESURES A PRENDRE PAR LA DIRECTION DU PROJET

204. Les recommandations de la RMP pour 2002-2004 sont resumées dans le tableau ___ à l'Appendice 6. En vue d'une mise en oeuvre rapide des ajustements proposés, il est souhaitable que les démarches suivantes soient entamés par la direction du PADANE avant la fin de 2001:

Finalisation du PTBA 2002: Le PTBA 2002 du PADANE devrait être finalisé avant fin décembre 2002. Il tiendra compte des budgets prévisionnels présentés dans le rapport RMP, ainsi que de la nouvelle organisation du Projet.

Préparation de la demande d'avenant à l'accord de prêt: l'avenant porte essentiellement sur 2 points :

- a) les nouvelles dates d'achèvement et de clôture du Projet reportées respectivement au 31/12/2004 et 30/06/2005
- b) la nouvelle répartition du fonds du prêt par catégorie de dépenses. Cette demande devrait être soumise par le Gouvernement de Madagascar au FIDA avant la fin du 1er trimestre 2002.

Finalisation des TDR des intervenants, notamment:

- (a) Opérateur chargé de la mise en œuvre AGR (CDD) avant la fin de 2001;
- (b) les autres personnels à recruter par le projet et notamment:
 - les animateurs de périmètre AHA,
 - le Chargé d'opérations,
 - le Responsable de la mise en valeur.

L'ensemble du rapport est disponible sur CD

RMP-padane.ppt
MADAGASCAR-PADANE
Revue à mi parcours
[15 octobre-3 novembre 2001-Aide mémoire](#)

[Zone du projet](#)

[Rapport principal](#)

[PADANE - Power Point](#)

[Presentation ppt](#)

[Resumé](#)

[appendices](#)

[Anx. 1 Appui aux groupm.](#)

[Carte groupm.](#)

[Anx 2 Mise en valeur](#)

[organigramme](#)

[Anx 3 Infrastr.](#)

[Routes](#)

[Anx 4 Micro finance](#)

[Périm. irrigués](#)

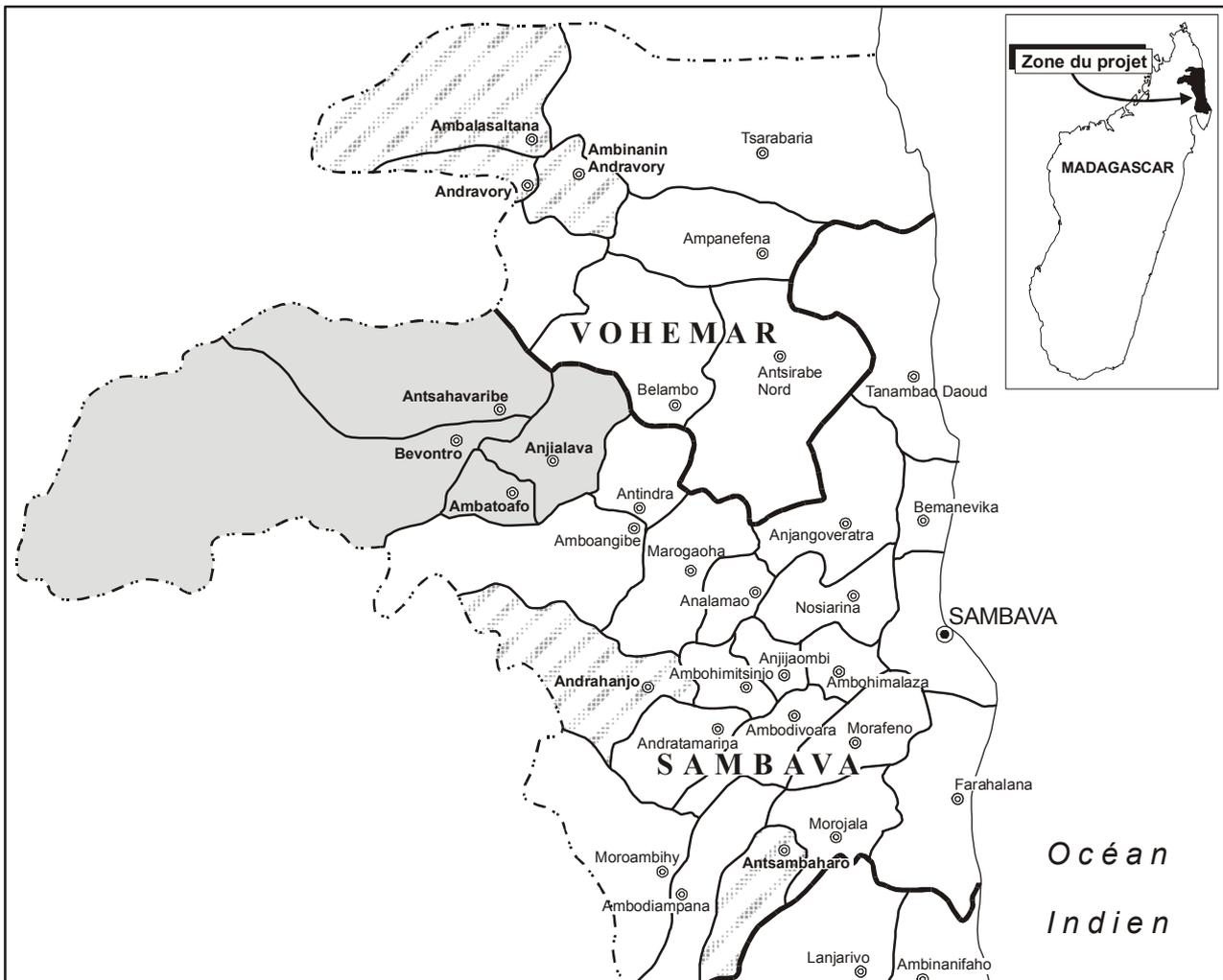
[Anx 5 Coûts 2002-2004](#)

[Carte OTIV](#)

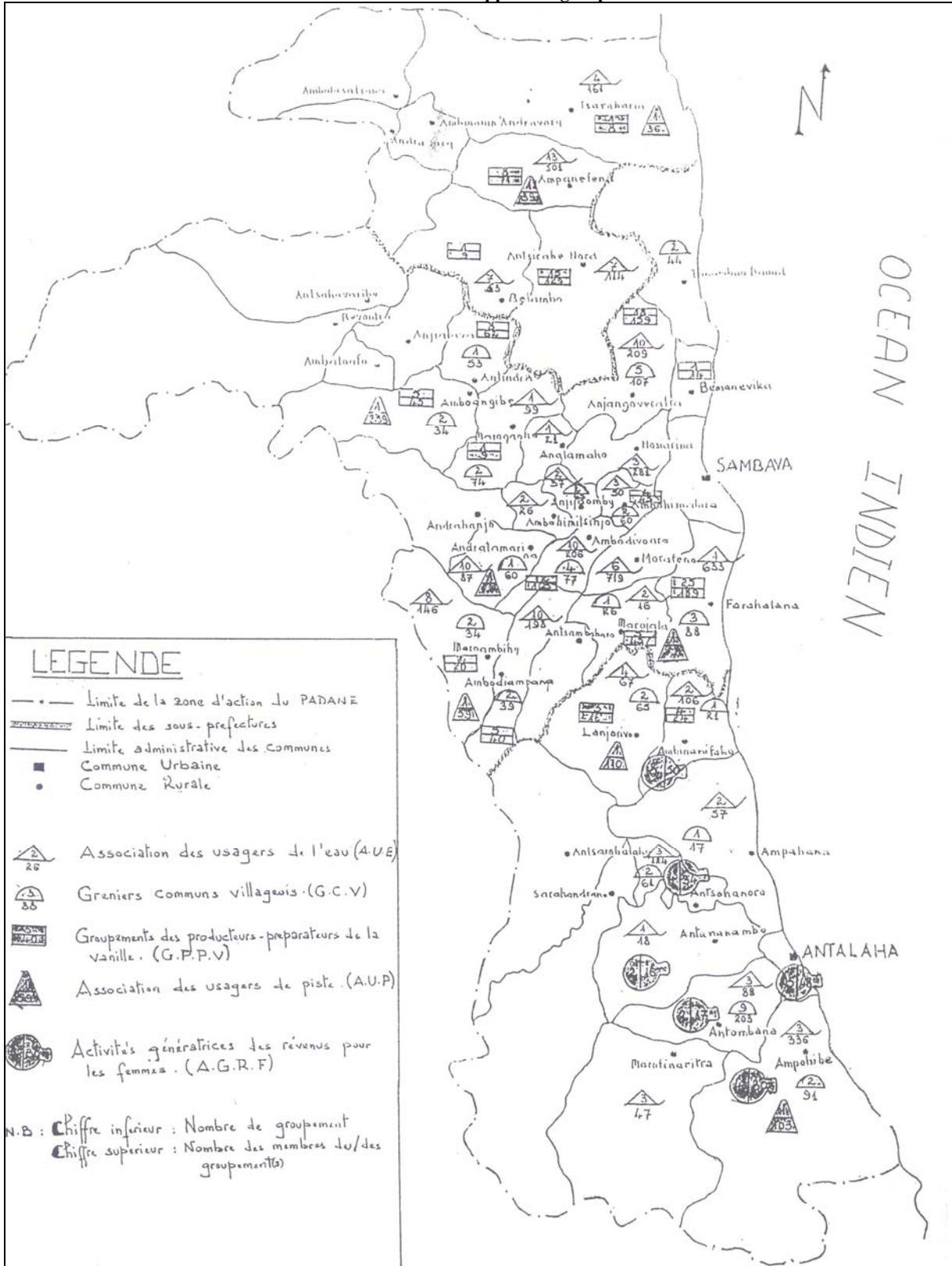
COSTAB

MADAGASCAR - PADANE: Projet d'amélioration et de développement agricole dans le nord-est
Revue à mi-parcours

Carte 1. Zone d'action projet PADANE

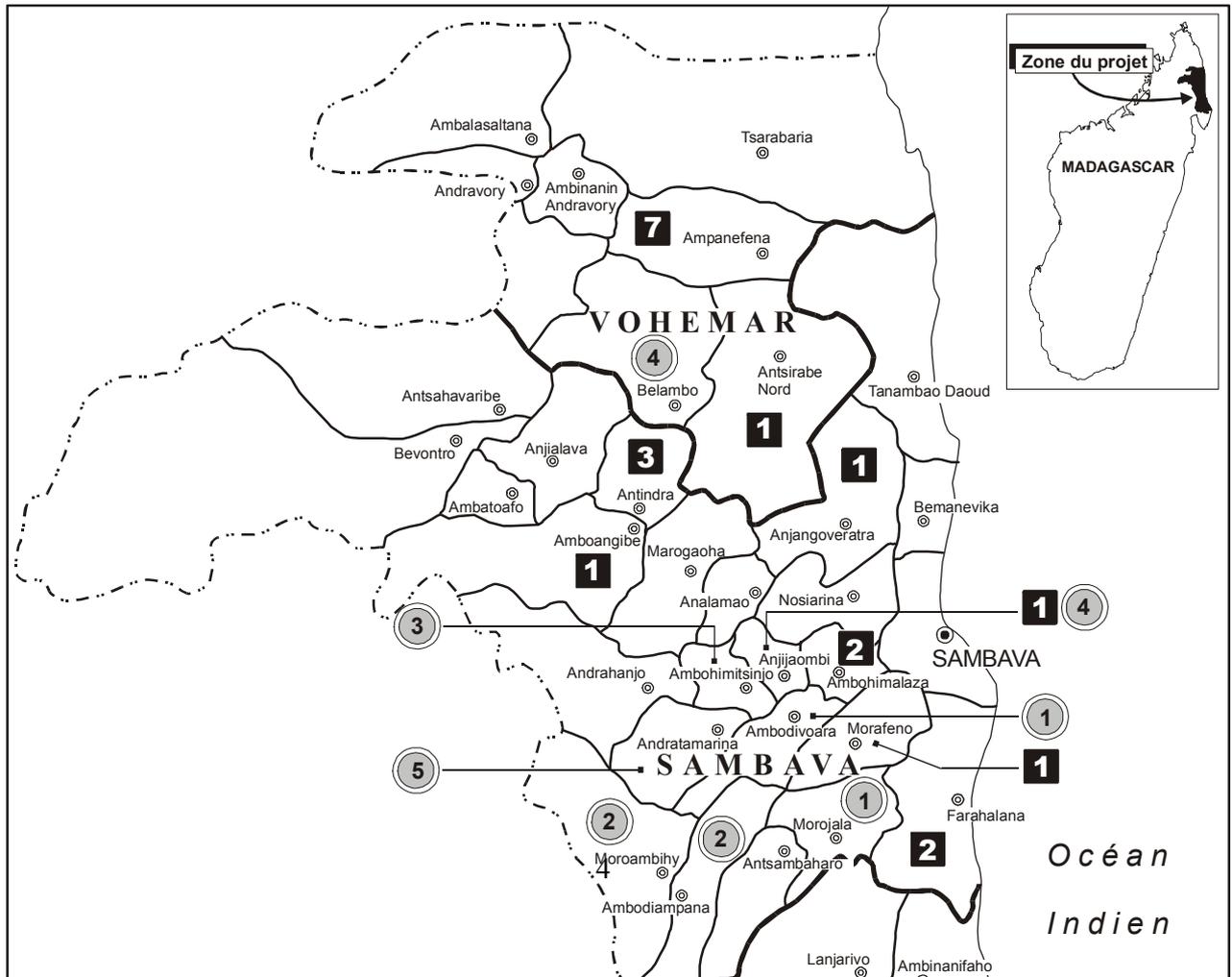


Carte 2 : Réalisations « Appui aux groupements »



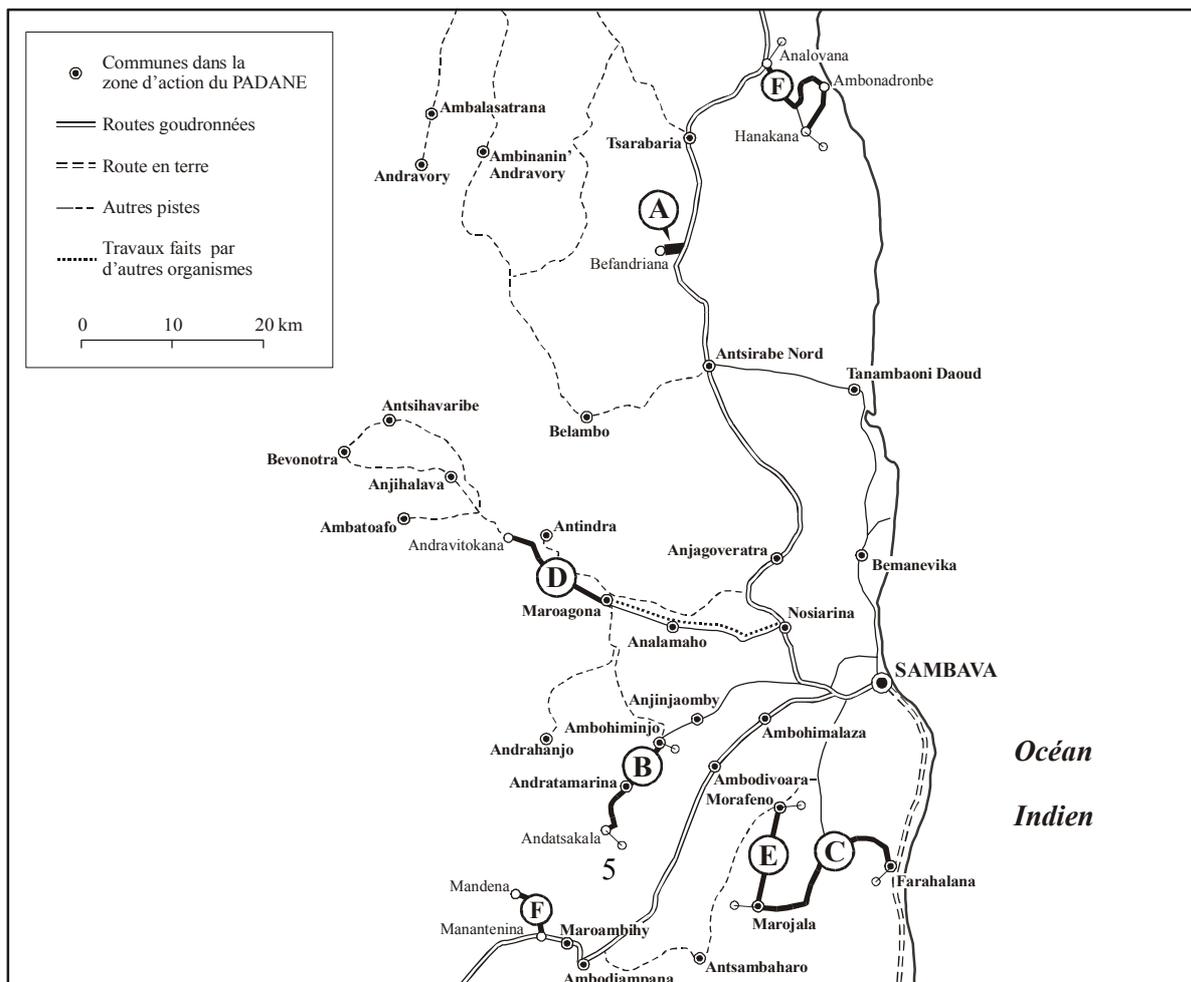
MADAGASCAR: Projet d'amélioration et de développement agricole dans le nord-est – PADANE
Révue à mi-parcours

Carte 3. Micro-périmètres



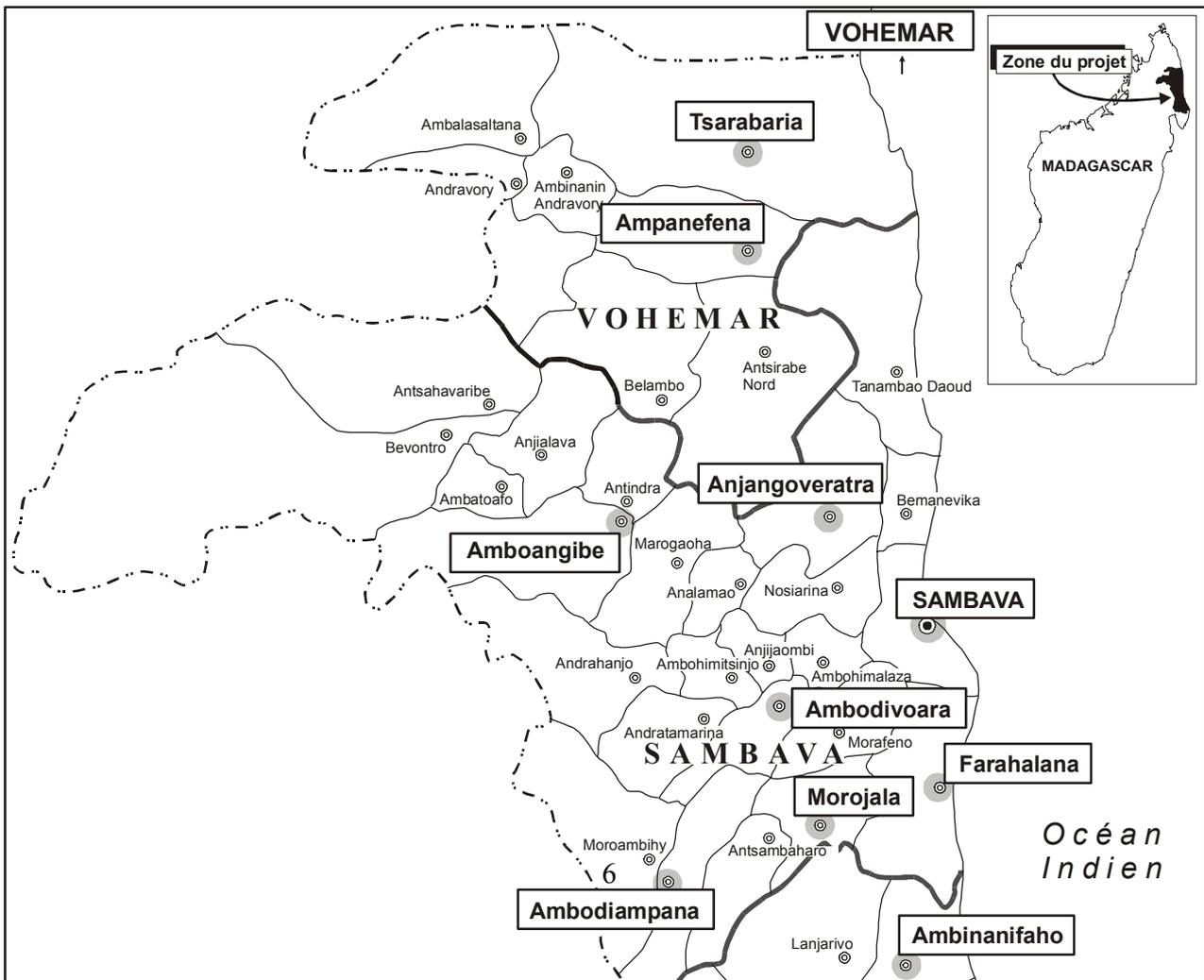
MADAGASCAR: Projet d'amélioration et de développement agricole dans le nord-est – PADANE
Révue à m-parcours

Carte 4. Réalisation des pistes



MADAGASCAR: Projet d'amélioration et de développement agricole dans le nord-est – PADANE
Révue à mi-parcours

Carte 5. Caisses OTIV



MADAGASCAR – PADANE
RAPPORT DE REVUE A MI-PARCOURS
APPENDICES
AU TEXTE PRINCIPAL

- 1. Evénements, partenaires et réalisations**
- 2. Résumé des conclusions de l’atelier de Sambava**
- 3. Tableaux situation comptable – SAF - PADANE**
- 4. Proposition pour actualisation du cadre logique**
- 5. Termes de référence**
- 6. Résumé des recommandations de la RMP**

APPENDICE 1

Evénements, Partenaires et Réalisations

A. Evénements majeurs

PADANE	Date	REGION SAVA
Identification	Mars 1993	Création IVAMA
Formulation (FAO-CI)	1994-1995	la population est de 450 000 km (35/km ²)
Pre-évaluation et négociation (FIDA)	fin 1995-1996	le prix de la vanille verte est de 5000FMG/kg
Signature accord de prêt	21/6/1996	Démarrage WWF
Entré en vigueur du prêt Signature contrat DID (juillet 1997-2000)	25/11/1997	Démarrage opérations PNVA, PRCE, création GNEV
Démarrage effectif du projet (sauf CMEC) paiement avance compte spécial	18/6/1998	
Signatures conventions: - TP (maître d'œuvre comp. infras. routière) - PNVA - Cellule pilotage foncier (opération tanety)	1998 25/9/1997	
Signature contrat CDD	1998	ANAE démarre les activités dans la SAVA
UNOPS remplace BM en tant qu'Institution coopérante 1ère supervision UNOPS	janvier 1999 Février 1999	Elaboration PADR Des nouveaux intervenants: CARE, PST, FER, GES
1ère utilisation fonds spéciaux pour puits	1999	Epidémie de choléra (puits) Passage cyclones (Hudah) IVAMA est dissoute
Changement Directeur Mission d'appui au nouveau directeur Nouvel organigramme (4ème supervision UNOPS)	Avril 2000 Septembre 2000	La population de la zone du projet est de 527 000 (41/km ²)
	Juin 2000	Clôture PNVA
	Octobre 2000	Démarrage activités GTDR SAVA (12)
Convention avec Station Radio FM	Juillet 2000	Prix vanille > 50 000FMG/kg
Recrutement d'un expert contractuel et démarrage activités s/comp cultures sur brûlis	2001 Janvier	PRCE se transforme en Programme d'appui au GES
Elaboration plan d'aménagement terroir	1er semestre 2001	
5 ème supervision UNOPS	Juillet 2001	
Mission de revue à mi-parcours	Octobre 2001	Prix vanille >100 000FMG/kg vert
Date prévue d'achèvement du projet	31/12/2002	

B. Partenaires et autres intervenants

PARTENAIRES INSTITUTIONNELS	AUTRES INTERVENANTS
Niveau international	
<ul style="list-style-type: none"> - FIDA - Gouvernement Malagasy - Banque Mondiale (Institution coopérante jusqu'en 1998) - UNOPS (Institution coopérante à partir de 1999) 	
Niveau national	
<ul style="list-style-type: none"> • Ministère de l'Agriculture (chargé de la tutelle) <ul style="list-style-type: none"> - Direction de l'Agriculture - Direction du Génie Rural - Direction Planification et Information Agricole - Direction d'Appui à la Professionnalisation des producteurs • Ministère des Travaux Publics • Ministère de l'Aménagement du territoire et de la ville • ONG International DID 	<ul style="list-style-type: none"> • PSDR • PST • FER • FID • AGPMF • CSBF • APIFM
Niveau Régional	
Représentants de l'Etat (membres comités de pilotage, Préfet et sous Préfets) Direction régionale de l'agriculture DRA GTDR CRR/FOFIFA Autorités communales Organisations paysannes et bénéficiaires	<ul style="list-style-type: none"> • Projet relance cultures d'exportation / UE (PAGES) • GES • ANAE/PE II • WWF • Groupement national d'exportateurs de vanille (GNEV) • Secteur privé <ul style="list-style-type: none"> • secteur agro-alimentaire • secteur hôtelier • commerce

C. Réalisations par composante (fin 2001)

DECAISSEMENT par composante (en milliards de Fmg) et par rapport RPE (%)	PREVISION (RPE-96)	REALISATION (% par rapport RPE)	OBSERVATIONS
1. APPUI AUX GROUPEMENTS RURAUX 3,77 36%		327 groupements formés au total	les animateurs sont passés de 8 à 17 et seront renforcés avec 2 éléments en 2002-2004.
	260 AUE 25 000 membres	116 AUE (45%) 4 077 membres (16%) formation à 1935 membres	
	Groupements planteurs et préparateurs vanille (GPPV) 85 850 membres	116 (136%) 972 membres (114%)	Il est important que les producteurs vanille PADANE intègrent progressivement l'enregistrements prévu par le GES.
	Associations gestion greniers communs villageois (AGCV) 85 associations 4 700 membres	49 (58%) 1 113m (24%)	remboursement crédit élevé
	Associations Usagers des Pistes (AUP) 8 AUP	8 AUP (100%)	prévoir activités préparatoires en l'absence de financement PADANE pour réhabilitation pour 5 pistes
	Associations Gestion Terroir (AGT) – 36	14 Comités ODOC 109 bénéf.	
145 millions dépensés sur 150 millions disponibles	Activités génératrices de revenus femmes	25 groupements AGRF 185 femmes	remboursement crédit : 97%
AIL 1,725 milliards Fmg utilisés sous rubrique Fonds spéciaux	Appui aux comités communaux Formation membres CC 6 plans de dev. communal -appui aux initiatives locales (AIL)	205 membres formés 14 – PDC (233%) réalisations avec fonds AIL 77 micro-projets dont 128 puits, 6 ouvrages de franchissement, 1 piste 11 km, 5 pirogues	pour 2002-2004 : nouvelle allocation de 1,8 milliards Fmg destinés en priorité aux communes peu ou pas touchées en raison de 50 M Fmg/commune/an.
2. APPUI A LA PRODUCTION AGRICOLE VULGARISATION 5,36 84%		-Mise en valeur des périmètres (54%) en dessous des prévisions -Résultats en général encourageants mais données de rendement et production peu homogènes	- Besoin de prévoir le renforcement de l'action d'intensification agricole. -Redéfinir relations avec CIRAGRI AVB pris en charge par AUE
AMENAG. HYDRO-AGRIC. AHA 6,93 28%	Petits périmètres PPI 166 sites 1 660 ha Périmètres moyens/grands 4 sites	92 sites fin 2001 (55%) 2002 ha -fin 2001 (120%)	-le programme 2002-2003 prévoit 1 364 ha supplémentaires -un programme de travaux d'urgence a été identifié et retenu pour réalisation en 2002-2003
GESTION DES TERROIRS 0,59 48%		134 parcelles 109 bénéficiaires levée topo sur 215 ha	15 sites identifiés dans trois zones pour 2002-2004
INFRASTRUCTURES ROUTIERES 4,16 22	8 axes, 35 km points noir (y compris pont de 150 m) Entretien lourd 138 km Entretien courant 203 km	5 km complétés (7%)	35 km additionnels retenus pour 202-2003
FINANCES RURALES 3,75 60%	Création 14 caisses 6 400 membres Epargne = 384 millions Fmg Epargne moyen par OTIV = 27,4 millions Fmg	14 (100%) + 4 avec WWF 10 271 (160%) 7 milliards (18 fois plus) 394 (14 fois plus)	
ORGANISATION ET GESTION 12,40 88%			
Projet 36,95 45%			

APPENDICE 2

RESUME DES CONCLUSIONS DES GROUPES DE TRAVAIL ATELIER DE RESTITUTION DE LA MISSION DE REVUE A MI PARCOURS DU PROJET PADANE - SAMBAVA 27-10-2001

I. Stratégie d'appui agricole répondant à la demande paysanne

Il a été constaté:

- Une insuffisance d'Agent vulgarisateurs de base (AVB); tous les périmètres rizicole réhabilités ne sont pas couverts.
- Une demande des paysans en information sur la pratique culturale améliorées surtout pour les 92 périmètres réhabilités.

Solution proposées:

- Identification (par les exploitants riziculteurs) d'un paysan animateur issu du village, qui reçoit un appui technique et une formation (par le projet) lui permettant d'intensifier sa production, et transmet ses connaissances à ses voisins. Ceci est valable pour chaque périmètre.
 - Au début le paysan animateur est aidé par un agent Vulgarisateur de base du projet. quand il a atteint certaine indépendance, l'AVB pourra le laisser seul.
- **Réflexion sur la possibilité d'organisation interne au niveau d'un périmètre:** Nécessité de constituer trois type d'association:
- Une association des usagers de l'eau (AUE)
 - Une association qui s'occupe de l'intensification (conseil, approvisionnement en intrant et équipement)
 - Une association de Grenier Commun Villageois (GCV)

Chaque périmètre va avoir un chef de périmètre qui va chapeauter toutes ces activités; le chef de périmètre va être secondé par deux contrôleurs:

- Contrôleur des activités techniques
- Contrôleur des caisses

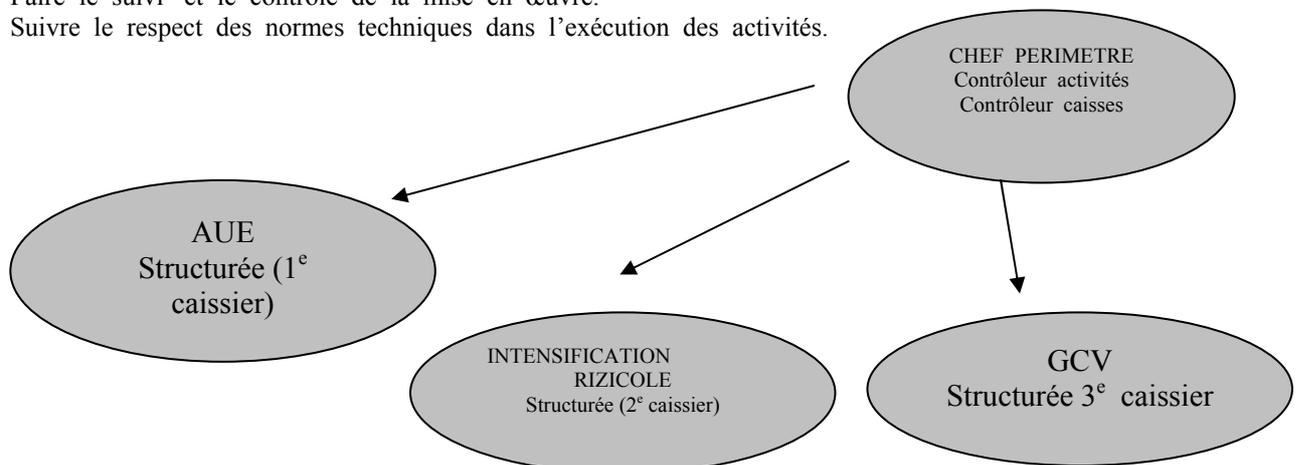
Le chef de périmètre peut être l'un des présidents des trois associations ou bien d'autres exploitants issus du même périmètre. Il a une autorité admise de tous sur le périmètre.

Cette structure assurera l'information, la sensibilisation et l'encadrement de tous les membres. L'Equipe technique du projet dispense des formations aux associations selon leurs objectifs. (AGR,AHA,VA).

Le rôle de l'administration est de:

Faire le suivi et le contrôle de la mise en œuvre.

Suivre le respect des normes techniques dans l'exécution des activités.



II. STRATEGIE POUR MONTRER PLUS D'IMPACT POSITIF A LA FIN DU PROJET

1. Regroupement des actions:

Les interventions futures du projet devront s'articuler autour du périmètre irrigué.

Pour les périmètres déjà réhabilités, les actions devront se focaliser sur l'intensification agricole du périmètre, la protection du bassin versant (dans la mesure du possible) et la pérennisation des infrastructures par la formation et l'encadrement plus continu de l'AUE.

Pour les nouveaux périmètres, on adoptera ce même principe intégrant toutes les composantes du projet. Mais la priorité devra cibler les plus démunis. On prendra donc des critères plus significatifs à ce sujet en plus des critères techniques.

2. Etablissement des bons indicateurs:

Le projet ne devra pas se contenter uniquement des indicateurs quantitatifs mais aussi des indicateurs qualitatifs. La mesure de ces indicateurs est plus difficile sans une information fiable. Pour ce faire, avant toute action de réhabilitation sur le périmètre, le projet devra faire une étude socio économique plus approfondie au sein même du périmètre. Le résultat de cette étude servira de référence: et pour l'action future dans le périmètre, et pour la mesure des indicateurs après intervention.

3. Zone d'actions:

La zone d'action du projet actuellement s'éparpille dans 43 communes. Parmi ces 43 communes, six (06) n'ont pas encore bénéficié d'aucune action du Projet et quatre (04) ont bénéficié uniquement des actions sur l'Appui aux Initiatives Locales (AIL) L'une des raisons principales est l'éloignement et la difficulté d'accès pour ces communes.

L'abandon de ces communes au stade actuel risque de provoquer une image négative du projet pour la population concernée. Ceci créera aussi un écart de développement entre les communes retenues et les autres. Evidemment, le projet risque aussi de laisser une partie des populations plus démunies se trouvant dans ces communes.

Mais la continuation des actions dans les communes bénéficiant déjà des actions plus conséquentes permettra d'avoir:

- Plus de facilité pour l'intervention (accessibilité, principe du projet déjà comprise par les bénéficiaires, présence des agents sur terrain)
- Plus de facilité pour la coordination des actions. La proximité de ces communes facilitera la coordination des actions par rapport aux autres communes éloignées et difficiles d'accès
- Un impact plus visible à la fin du projet (consolidation et continuation des actions déjà réalisées)

La zone d'action pourra donc s'articuler sur deux points:

- **Action intégrée dans les communes bénéficiant déjà des actions du PADANE (33) communes**
- **Maintien du contact avec les autres communes (10) par le biais de la gestion participative (appui à l'élaboration du Plan de développement communal, action AIL, etc.). Les actions devront viser la population la plus démunie.**

4. Elément à inclure dans l'Etude socio économique avant toute action:

- ✓ Données sur la population (nombre, scolarisation, etc.)
- ✓ Les infrastructures sociales (écoles, centre de santé, alimentation en eau, ...)
- ✓ Revenu du ménage
- ✓ Quantité de la production de la zone (riz, vanille,...)
- ✓ Nombre de matériel agricole (charrues, herseuses, sarcleuses, ...)
- ✓ Pratique de techniques culturales (semences améliorées, intrants, SRI, SRA,...)
- ✓ Rendement de la production

L'enquête socio-économique sera à réaliser par **l'équipe intégrée (AGR, AHA, APA, PSE, etc.)**

5. Elément des critères pour la priorisation des périmètres à retenir:

- ✓ Les critères techniques (Accessibilité du périmètre; Ressources en eau et en superficie dominée suffisante; Degré de dégradation du bassin versant acceptable; Grandeur de la superficie par exploitant, coût par hectare et coût par exploitant.)
- ✓ Les critères de motivation des bénéficiaires:
 - Possibilité de vie associative
 - Participation aux études et travaux
 - Volonté de pérennisation (protection du bassin versant; réparation et entretien d'ouvrage, capacité d'autonomie progressive, etc.)

Le périmètre retenu devra faire l'objet d'un inventaire parcellaire avec des données topographiques pour faciliter l'évaluation après l'intervention.

Il faut insister beaucoup plus sur la pérennisation des acquis (transfert de gérance, réparation et entretien du réseau, protection du bassin versant) qui n'est pas toujours bien assimilé par les bénéficiaires.

6. Exemple d'indicateur pour l'évaluation du projet:

- ⇒ Taux de recouvrement de cotisation et d'entretien
- ⇒ Nombre de périmètre transféré
- ⇒ Volume de l'épargne
- ⇒ Taux d'utilisation des crédits
- ⇒ Augmentation de production; augmentation de rendement
- ⇒ Augmentation de la superficie cultivée
- ⇒ Pourcentage de pratique culturale (en terme de nombre d'adoptant et en surface)
- ⇒ Augmentation du revenu du ménage
- ⇒ Les indicateurs sociaux (scolarisation; mortalité, niveau de santé, etc.)

EN CONCLUSION, LA STRATEGIE S'ARTICULE SUR L'INTERVENTION INTEGREE DU PROJET AUTOUR DU PERIMETRE IRRIGUE AVEC UNE EQUIPE INTEGREE INCLUANT TOUTES LES COMPOSANTES DU PROJET.

III. STRATEGIE DE LA COORDINATION INTERNE ET EXTERNE

➤ Coordination interne (entre les composantes) surtout au niveau des agents de terrain:

Formaliser les réunions d'information, communication hebdomadaire entre les agents de terrain issus de différentes composante et opérant dans une zone géographique donnée

L'objectif de cette réunion est:

- Une échange d'information et communication
- Programmation de l'exécution du programme mensuel des composantes, chacun en ce qui le concerne.

Délimitation des zones d'actions de chaque équipe pluridisciplinaire, et que les membres de l'équipe aient un esprit d'équipe.

➤ Organiser un atelier (1 ou 2 jour) réunissant tous les agents du projet

- Expliquer et organiser le concept de cette amélioration de la coordination des travaux de terrain.
- Recueillir les propositions pour améliorer cette coordination.
- Faire une simulation

➤ Chaque chef de composante vérifiera en suite de très près l'exécution de cette coordination pour chaque agent affecté dans chaque zone donnée.

➤ La coordination externe.

Le rôle du GTDR est d'assurer la coordination des activités des intervenants dans la région, toutefois le PADANE devrait être un grand catalyseur pour améliorer la coordination entre ces différents projets.

IV. ENTRETIEN DES INFRASTRUCTURES ET FONDS AIL (Appui aux initiatives locales)

ENTRETIEN DES PISTES

Le groupe de réflexion a bénéficié de la participation active du président de l'AUP de la piste de Ampanefena-Befandriana qui vient d'être réceptionnée. Après avoir passé en revue les diverses dispositions devant permettre aux bénéficiaires d'assurer l'entretien des pistes, le groupe a considéré que les mesures suivantes peuvent être mises en œuvre dans l'immédiat ou à très court terme, avec la totale implication des collectivités décentralisées:

- participations physiques des bénéficiaires aux travaux d'entretien (terrassment léger, nettoyage);
- application de la taxe de roulage, perçue sur tous les véhicules empruntant la piste;
- application d'une cotisation annuelle auprès de tous les hommes de plus de 18 ans (prévue pour un montant de 2500 Fmg pour l'AUP de la piste Ampanefena-Befandriana);
- organisation d'une journée de la piste en vue de la levée de fonds, au cours de laquelle des contributions volontaires seront collectées auprès des usagers et bénéficiaires, et diverses activités socioculturelles (soirée dansante,...) seront organisées.

D'autres possibilités de renforcer les ressources pour l'entretien des pistes doivent être explorées et sollicitées auprès des autorités locales ou régionales:

- intégration de la piste dans le programme du Fonds d'entretien routier (FER);
- prise en compte dans le programme du Comité local de développement (CLD) dans l'utilisation d'un fonds de dotation de l'Etat, actuellement de 360 millions de Fmg par Fivondronana.

L'AUP constitue la structure d'animation et de mobilisation en vue de concrétiser ces diverses mesures.

La détermination du planning des travaux d'entretien et des besoins financiers correspondants sera effectuée dans le cadre des sessions de formation destinées aux responsables et membres des AUP. Le planning de ces sessions de formation a été déjà établi entre le Service des travaux publics, responsable de la composante, et le CDD. Le démarrage de la formation est prévu avant la fin de l'année 2001.

On estime que l'ensemble de ces mesures peut très bien être appliqué à toutes les AUP. La CDD, responsable de l'activité d'appui au groupements ruraux, prendra les dispositions nécessaires dans ce sens.

ENTRETIEN DES PERIMETRES IRRIGUES

Le groupe de réflexion a fait le constat que la mobilisation des bénéficiaires en vue d'assurer pleinement l'entretien des réseaux hydroagricoles est liée essentiellement aux avantages retirés ou attendus de ces infrastructures. Il s'avère donc indispensable qu'une véritable stratégie pour l'augmentation de la production dans les périmètres d'irrigation soit mise en œuvre afin d'obtenir cette mobilisation.

Afin de connaître de manière précise l'état actuel de tous les périmètres réhabilités, la cellule du génie rural a procédé à une visite systématique de ceux-ci. Actuellement, ce travail est effectué sur 80% des périmètres. Le rapport correspondant sera finalisé vers mi-novembre 2001.

La stratégie pour une augmentation de la production sera développée dans chaque périmètre par une équipe intégrée, composée d'un technicien du génie rural, d'un vulgarisateur et d'un animateur de la CDD. Elle portera, au cours de l'année 2002, sur les 30 périmètres prioritaires déjà sélectionnés à cet effet par la commission inter-composante.

La formation technique des responsables et des membres des AUE sera organisée parallèlement à l'intervention de l'équipe intégrée. L'élaboration du planning des travaux d'entretien du réseau et la détermination des besoins financiers correspondants seront réalisées dans le cadre des sessions de formation. Ceci permettra de situer les montants des frais de fonctionnement et des frais d'entretien à prendre en compte au niveau du budget de l'AUE et à collecter auprès des membres.

Le projet établira un rapport sur la mise en opération de ce dispositif à la fin du mois de juin 2002.

INSTANCE DE DECISION POUR L'APPUI AUX INITIATIVES LOCALES (A.I.L)

Cette activité a été menée dans le cadre de la gestion participative et en vue du renforcement de la capacité des communes. Les critères d'éligibilité des projets au financement A.I.L ont été décidés par le Comité des maires en décembre 1998. Un budget de 40 millions par commune et par an a été fixé à cette occasion. Ces critères d'éligibilité ont été actualisés dans une réunion inter-composantes en juillet 2001, mais ces nouvelles dispositions n'ont pas encore connu de mise en application dans la mesure où les projets A.I.L ont été suspendus cette année.

La détermination des projets de chaque commune, dans le cadre des critères d'éligibilité arrêtés, et la priorisation de ceux-ci sont décidées au niveau du Comité communal des chaque commune. Dès lors, la décision de réalisation des projets ont été, jusqu'ici, prise de manière presque automatique au niveau de la cellule Suivi-évaluation du projet, du moment que les critères d'éligibilité sont respectés.

Si on estime que l'on doit changer l'instance de prise de décision finale concernant le programme annuel des projets A.I.L, elle devrait se situer au niveau du Comité des maires. Cette disposition offre l'avantage de garder l'esprit de gestion participative et de créer une synergie entre les communes au vu des projets des unes et des autres.

B. LISTE DES PARTICIPANTS A L'ATELIER

Réunion de restitution de la mission de revue à mi-parcours du PADANE - 27 Octobre 2001

Salle de réunion CIRAGRI Sambava

N°	Nom et Prénoms	Fonction
1	HOUSSEN Ibrahim	Maire Ampanefena
2	BETSIAHINA Nicomède	Président A.U.E
3	RAMARSON Charles	Président A.A.M.M
4	RATSIMANAHY J. Pascal	Président FI.FI.MIA
5	RASOA Gabriel	Présidente V.M.F.II(GPPV)
6	MANANJARA Marie Madeleine	Vice Présidente V.M.F.II
7	JAO Domfranc R.	Président Conseil d'Administration Union des OTIV
8	LESIRA Alexandris	Assistant Technique WWF ANDAPA
9	RAVONJIARIVELO Solofo	ANAE SAMBAVA
10	TOKELY Eloi	Président ONG GUIDE
11	MOINDJEE Ioussouf	RAF OTIV –VB
12	TSIALIVA Thierry	Conseiller animateur
13	JAOTOMBO Augustin	Coordinateur CDD – AGR
14	RAKOTOARISON Ramarosahanina	Assistant Technique Routiere / PADANE
15	RANDRIANARIVONY Anselme	D.I.R
16	ABDOU Salame	Expert National AGR
17	RAKOTOMALALA Bienvenu	CIR GR Antalaha
18	RAMANANTSIALONINA Auguste	Responsable AHA
19	RAJAOFERA Denis	Responsable DAT
20	RABEARIVELO Chrysostome	CIR GR Sambava
21	MANANJARA Désiré	Agent UPSE
22	ANDRIANTSOA Adolphe	Conseiller animateur Formateur CDD
23	DUBOIS Nicole	DID / OTIV
24	RALAIIVY J. Ferdinand	RT / DID – OTIV
25	Helen Lackner	IFAD / RMP
26	DOUCET Gerard	IFAD / RMP
27	RANDRIATAVY Aubert	Consultant
28	PAULIN	Directeur PADANE
29	Miandre Armand	O DOC / Domaine
30	RAKOTONDRAJAONA Jala	C/CIRAGRI/Sambava
31	JAONOSY Juslin	C/CIRAGRI/PI/Antalaha
32	TSARAFALY	C/CIRAGRI/PI/Antalaha
33	RAZAFINDRAINIBE Raphaël	CIR/AGRI/PI/Antalaha
34	RAKOTONDDRAMANANA Hugues	Do OTIV/FIR
35	RAFANOMEZANTSOA Novoary	Resp. APA / PADANE
36	RANDRANARITIANA Pierrot	SIEMR / DGR
37	FAMANTARA Jeanson	C/ SAF
38	RAKOTO RAZAFY Patrick Anatole	C.P
39	ARIVELO Alain Auguste	Conseiller animateur
40	RAVO Carroza	Communicateur

MADAGASCAR – PADANE : Rapport de revue à mi-parcours
Appendice 3 au texte principal

A. DEBOURSEMENTS DU PRET FIDA (DTS)
Situation au 30 Septembre 2001

Pays : MADAGASCAR
Prêt FIDA : 410-MG

Catégories	MONTANTS ALLOUES	DECAISSEMENT FONDS		% DECAISSE
		EFFECTUES	DISPONIBLES	
Travaux Génie Civil	3,370,000	1,007,883	2,362,117	30%
IA.Bâtiments	150,000	131,551	18,449	88%
IB.Routes	1,690,000	160,344	1,529,656	9%
IC. Amenagement Hydro-agricole	1,530,000	715,988	814,012	47%
II.Véhicules/Equipement	780,000	678,332	101,668	87%
III.Assistance technique, formation, études	950,000	989,716	39,716	104%
IV.ONG Partie A	490,000	437,323	52,677	89%
V.Personnel/indemnités	330,000	268,815	61,185	81%
VI.Fonds spéciaux	190,000	102,687	87,313	54%
VII.Fonctionnement	1,130,000	512,189	617,811	45%
VIII.Non alloué	810,000	-	810,000	0%
TOTAL	8,050,000	3,996,945	4,053,055	50%

FONDS DE ROULEMENT	-	446,957	446,957	
TOTAL	8,050,000	4,443,902	3,606,098	55%

Source : Service administratif et financier - Sambava 23-10 2001

MADAGASCAR – PADANE : Rapport de revue à mi-parcours
Appendice 3 au texte principal

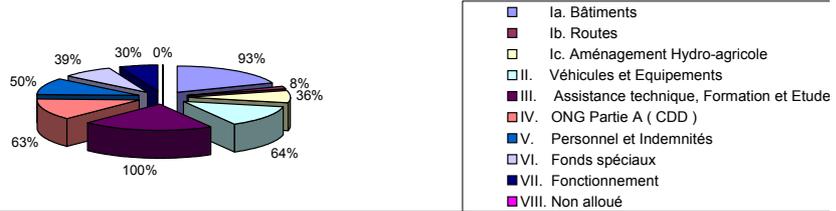
B. (i) DEBOURSEMENTS DES FINANCEMENTS (en millier DTS)
Situation au 30 Septembre 2001

Pays : MADAGASCAR
Prêt FIDA : 410-MG

PROJET UNOPS N°: M

DESIGNATION CATEGORIE DE DEPENSE	CATEGORIE	PLAN DE FINANCEMENT						DEBOURSEMENT CUMULE				TAUX DE REALISATION					
		FIDA	DID	BENEF	GDM			FIDA	DID	GdM	TOTAL	FIDA	DID	GdM			
					RPI	TAXE	TOTAL								TOTAL		
I. Travaux Génie Civile	I																
Ia. Bâtiments	Ia	150				16	16	166	132		23	154	88%			145%	
Ib. Routes	Ib	1,690		309		410	410	2,409	160		30	191	9%			7%	
Ic. Aménagement Hydro-agricole	Ic	1,530		297		389	389	2,216	716		85	801	47%			22%	
II. Véhicules et Equipements	II	780				347	347	1,127	678		45	724	87%			13%	
III. Assistance technique, Formation et Etudes	III	950	306			56	56	1,313	990	295	26	1,311	104%	96%		46%	
IV. ONG Partie A (CDD)	IV	490		115		88	88	693	437		0	437	89%			0%	
V. Personnel et Indemnités	V	330				216	216	546	269		2	271	81%			1%	
VI. Fonds spéciaux	VI	190				80	80	270	103		4	107	54%			5%	
VII. Fonctionnement	VII	1,130				560	438	997	2,127		118	631	45%			12%	
VIII. Non alloué	VIII	810						810	0		0	0					
TOTAL		8,050	306	721	560	2,039	2,599	11,677	3,997	295	333	4,626	50%	96%		13%	

POURCENTAGE DE REALISATION PAR CATEGORIE DE DEPENSE : TOUT FINANCEMENT



B. (ii) DEBOURSEMENTS DES FINANCEMENTS (en millier de USD)
Situation au 30 Septembre 2001

Pays : MADAGASCAR
Prêt FIDA : 410-MG

PROJET UNOPS N°: M

DESIGNATION CATEGORIE DE DEPENSE	CATEGORIE	PLAN DE FINANCEMENT						DEBOURSEMENT CUMULE				TAUX DE REALISATION					
		FIDA	DID	BENEF	GDM			FIDA	DID	GdM	TOTAL	FIDA	DID	GdM			
					RPI	TAXE	TOTAL								TOTAL		
I. Travaux Génie Civile	I																
Ia. Bâtiments	Ia	218				23	23	240	178		31	209	82%			136%	
Ib. Routes	Ib	2,451		449		594	594	3,493	203		38	241	8%			6%	
Ic. Aménagement Hydro-agricole	Ic	2,219		431		564	564	3,213	935		110	1,044	42%			19%	
II. Véhicules et Equipements	II	1,131				503	503	1,634	882		60	942	78%			12%	
III. Assistance technique, Formation et Etudes	III	1,378	444			81	81	1,903	1,285	390	33	1,708	93%	88%		41%	
IV. ONG Partie A (CDD)	IV	711		167		127	127	1,004	580		0	580	82%			0%	
V. Personnel et Indemnités	V	479				314	314	792	354		2	356	74%			1%	
VI. Fonds spéciaux	VI	276				116	116	392	135		5	140	49%			4%	
VII. Fonctionnement	VII	1,639				781	635	3,054	680		156	837	42%			11%	
VIII. Non alloué	VIII	1,175						1,175	0		0	0					
TOTAL		11,673	444	1,046	781	2,957	3,738	16,901	5,232	390	436	6,058	45%	88%		12%	

MADAGASCAR – PADANE : Rapport de revue à mi-parcours
Appendice 3 au texte principal

C. DEBOURSEMENTS PAR COMPOSANTE - FINANCEMENT FIDA
SITUATION ARRETEE AU 30 SEPTEMBRE 2001

DESIGNATION		MONTANT EN FMG				TOTAL
CODE	COMPOSANTE	1998	1999	2000	30/09/01	
1	PROMOTION GROUPEMENT					
12	INVESTISSEMENTS	848,168,756	743,358,010	1,019,197,926	835,193,962	3,445,918,654
1211	Pick up Tout Terrain	299,940,700		152,305,582	165,227,135	617,473,417
1212	Motocyclettes	111,000,000				111,000,000
1221	Ordinateurs	40,102,710				40,102,710
1222	Audiovisuel		23,923,998			23,923,998
1233	Appuis Groupes : Autres	159,309,996	265,516,660	466,464,897	555,072,827	1,446,364,380
1234	Photocopieuse	21,685,950				21,685,950
1251	Personnel ONG : Expert International	156,414,400	192,014,020	214,940,447	1,704,000	565,072,867
1252	Personnel ONG : Expert national	59,715,000	261,903,332	185,487,000	113,190,000	620,295,332
	16 COUTS RECURRENENTS	40,733,440				
1611	Pick up tout terrain	19,706,000				
1614	Autres fonctionnements	21,027,440				
	S/TOTAL 1	888,902,196	743,358,010	1,019,197,926	835,193,962	3,445,918,654
2	VULGARISATION					
22	INVESTISSEMENTS	118,982,860	1,078,730,787	326,974,918	307,304,527	1,831,993,092
2211	Reh. Bureau MinAgri		758,989,378			758,989,378
2221	Pick up Tout Terrain			144,157,020		144,157,020
2233	Equipement			12,000,000		13,015,000
2234	Equipement: Divers AVB	1,015,000				124,188,549
2235	Aquipement: Intrants Agricole	886,000	17,500,000		105,802,549	206,443,939
2241	Formation Agents PNVA	29,277,530	168,666,409	8,500,000		65,250,000
2250	Perso : PNVA		22,550,000		20,500,000	18,783,280
2251	Perso Projet : Technicien Spécialisé	10,945,000	15,925,000	18,783,280	20,254,104	32,414,652
2252	Perso Projet : Superviseur de zone	11,459,330	15,600,000	17,343,648		115,562,508
2253	Perso Projet : AVB	65,400,000	79,500,000	103,990,970		4,196,018
2262	Charge sociale : SMISA/SMIA				8,574,696	8,574,696
2263	Charge sociale : CNaPS				8,574,696	8,574,696
	26 COUTS RECURRENENTS	66,050,079	126,351,520	197,490,877	187,428,218	577,320,694
2611	Perso FOP : Chef PNVA		5,016,000	238,000		264,945
2612	Perso FOP : Superviseurs de zone		252,195	12,750		1,480,000
2613	Perso FOP : AVB	1,480,000				82,650,664
2621	Pick up tout terrain	5,313,265	3,748,500	53,377,429	20,211,470	95,874,293
2622	Motocyclette		2,677,500	15,172,075	78,024,718	13,251,500
2623	Déplacement aériens	765,000		12,486,500		70,609,535
2631	Fonctionnement bureaux	16,846,339	8,533,825	8,440,054	36,789,317	13,800,850
2641	Indemnité Déplacement : SENIOR	2,204,300	8,415,000	2,873,000	308,550	35,562,719
2642	Indemnité Déplacement : SZ	2,736,250	5,718,375	2,618,000	24,490,094	258,572,188
2643	Indemnité Déplacement : AVB	36,704,925	91,990,125	102,273,069	27,604,069	
2644	Indemnité Déplacement : Chauffeur					
	S/TOTAL 2	185,032,939	1,205,082,307	524,465,795	494,732,745	2,409,313,786
3	RENFORCEMENT CIRGR					
32	INVESTISSEMENTS	170,904,225	161,664,145	581,913,622	1,084,876,792	1,999,358,784
3211	Réhabilitation Bureau Antalaha	120,000				120,000
3212	Réhabilitation Bureau Sambava	3,500,000		8,610,000		12,110,000
3221	Véhicules tout terrain			448,768,180	154,734,196	603,502,376
3222	Pick Up				330,454,269	330,454,269
3223	Motocyclettes/B	31,229,450			360,021,771	391,251,221
3231	Equipements : Topo CIRGR					0
3232	Equipements topo agents			173,250		173,250
3233	Equipements tireuses plans	32,850,000				32,850,000
3234	Equipements photocopieuse					
3235	Equipements: divers Bureau	55,068,307	1,650,000		60,178,797	116,897,104
3241	Assist Tech : Chef CIRGR			4,200,000	42,085,000	46,285,000
3242	Personnel Projet : RESP AHA			2,500,000	22,772,710	25,272,710
3251	Perso projet : Techniciens G.R.	48,136,468	160,014,145	117,662,192	102,137,854	427,950,659
3262	Charge sociale : SMISA/SMIA				4,973,710	4,973,710
3263	Charge sociale : CNaPS				7,518,485	7,518,485
	36 COUTS RECURRENENTS	15,194,586	37,657,321	57,843,123	105,585,485	216,280,515
3611	Perso : Indem Déplacement SENIOR	1,303,900	1,943,950	2,649,025	4,449,750	10,346,625
3612	Perso : Indem Déplacement JUNIOR	7,655,950	16,505,150	22,101,700	4,205,375	50,468,175
3621	Transport : Tout Terrain	2,550	21,250	799,425	16,578,556	17,401,781
3622	Transport : Pick up	76,500	347,225	1,071,000	29,769,851	31,264,576
3623	Transport motocyclette	962,186	10,609,196	27,585,673	42,431,303	81,588,358
3624	Transport : Déplacement Aérien	5,193,500	8,230,550	3,636,300	7,704,400	24,764,750
3631	Fournitures				446,250	446,250
	S/TOTAL 3	186,098,811	199,321,466	639,756,745	1,190,462,277	2,215,639,299
4	ENAGEMENT HYDRO- AGRICOLE					
42	INVESTISSEMENTS	600,000	990,027,385	1,099,202,568	2,392,898,616	4,482,728,569
4211	Micro- Périmètre: Neuf	600,000	853,077,665	1,085,842,568	2,126,323,366	4,065,843,599

MADAGASCAR – PADANE : Rapport de revue à mi-parcours
Appendice 3 au texte principal

(Suite)

CODE	DESIGNATION COMPOSANTE	MONTANT EN FMG				TOTAL
		1998	1999	2000	30/09/01	
6	OPERATION SUR TANETY					
62	INVESTISSEMENTS	450,000	20,795,000	174,863,082	365,316,682	561,424,764
6211	Equipement : TOPO-DESSIN				121,595,860	121,595,860
6212	Equipement : Bureautique					
6213	Matériel de bureau					
6214	Divers					
6221	Opération . ODOC Prestation /A	450,000	20,795,000	174,863,082	15,737,500	211,845,582
6222	Pick Up Tout Terrain				165,227,135	165,227,135
6241	Formation				37,770,000	37,770,000
6250	Agronome Amenagiste				22,960,759	22,960,759
6262	Charge sociale : SMISA/SMIA				996,608	996,608
6263	Charge sociale : CNaPS				1,028,820	1,028,820
66	COUTS RECURRENTS	0			17,577,688	17,577,688
6622	Transport : Pick Up				12,861,548	12,861,548
6624	Transport : Motocyclette				148,750	148,750
6626	Déplacement aérien				2,210,000	2,210,000
6627	Indemnité de déplacement				2,146,250	2,146,250
6628	Fourniture de bureau				211,140	211,140
	S/TOTAL 6	450,000	20,795,000	174,863,082	382,894,370	579,002,452
7	ROUTES					
72	INVESTISSEMENTS	0	8,906,500	173,340,000	1,589,711,590	1,771,958,090
7211	Prog. Point Noirs : Route 6A		8,906,500			8,906,500
7212	Prog. Point Noirs: Route 6B				344,710,792	344,710,792
7215	Prog. Point Noirs: Route 9				800,133,632	800,133,632
7217	Prog. Point Noirs: Route 11					
7221	Entretien lourd : Route 1					
7222	Entretien lourd : Route 3					
7223	Entretien lourd : Route 4					
7231	Etude surv : point noir			173,340,000	293,865,000	467,205,000
7232	Etude surv : entretien lourd				139,955,000	139,955,000
7233	Etude surv : entretien courant					
7242	Perso Projet : Assistant Routier				9,345,294	9,345,294
7252	Formation					
7262	Charge sociale : SMISA/SMIA				991,136	991,136
7263	Charge sociale : CNaPS				710,736	710,736
76	COUTS RECURRENTS	0	0	17,154,222	19,894,675	37,048,897
7621	Transport tout terrain			688,670		688,670
7623	Transport moto			599,250	2,690,250	3,289,500
7624	Déplacement aérien			14,606,740	8,852,750	23,459,490
7625	Déplacement Terrestre				1,479,425	1,479,425
7626	Indemnité de déplacement				6,617,250	6,617,250
7631	Fournitures			1,259,562	255,000	1,514,562
	S/TOTAL 7	0	8,906,500	190,494,222	1,609,606,265	1,809,006,987
8	CAISSES MUTUELLES					
82	INVESTISSEMENTS	731,766,218	710,974,476	932,995,454	0	2,375,736,148
8211	Sièges CMEC	4,626,079	140,203,678	8,704,847		153,534,604
8212	Loyer Cellule d'Appui	5,388,549	55,777,060			61,165,609
8221	Vehicule tout terrain	143,314,072				143,314,072
8222	Motocyclettes	70,558,570				70,558,570
8231	Equipement Mutuelles	12,273,000	732,955	7,341,093		20,347,048
8232	Equipements Cellule d'Appuis	79,605,996	8,227,929	49,116,000		136,949,925
8233	Equipements Ordinateurs	337,500	12,000,000			12,337,500
8241	Formation Directeur Réseaux	27,659,807	41,148,956	37,297,927		106,106,690
8243	Formation Agents	16,777,750	15,140,090	32,246,180		64,164,020
8253	Assistance Technique : Gestion- Suivi	200,677,141				200,677,141
8254	Assistance Technique : Etude du milieu		877,320	35,328,230		36,205,550
8261	Subvention Equilibre Mutuelle	13,674,925	47,504,842	102,093,112		163,272,879
8262	Subvention Fond de Sécurité		5,310,820	173,850,000		179,160,820
8271	Coordinateur	10,799,640	16,165,832	31,664,702		58,630,174
8272	Inspecteur	4,018,900	11,632,000	17,178,397		32,829,297
8273	Suivi- formation	7,500,680	24,284,647	29,318,834		61,104,161
8274	Secrétaire	2,354,400	6,934,950	6,550,372		15,839,722
8275	Chauffeur			1,707,150		1,707,150
8276	Planton	1,940,000	5,009,080	8,412,216		15,361,296
8277	Responsable Caisse Mère	587,600	4,642,819	1,464,500		6,694,919
8279	Charges Sociales CNAPS	1,455,768	11,360,194	34,436,964		47,252,926
8291	Recurr : Tout terrain	29,163,014	42,498,371	35,904,572		107,565,957
8292	Recurr : Motocyclette	8,898,365	22,239,550	62,917,657		94,055,572
8295	Fourniture de bureau	30,130,023	28,516,535	41,944,654		100,591,212
8296	Indemnité de déplacement	35,841,689	74,966,980	87,371,810		198,180,479

MADAGASCAR – PADANE : Rapport de revue à mi-parcours
Appendice 3 au texte principal

(Suite et Fin)

CODE	DESIGNATION COMPOSANTE	MONTANT EN FMG				TOTAL
		1998	1999	2000	30/09/01	
9	UNITE DE COORDINATION					
92	INVESTISSEMENTS	473,836,618	1,391,464,825	2,315,909,626	1,717,997,613	5,899,208,682
9211	Contr. Bureau du Projet		168,684,417			168,684,417
9221	Véhicule Tout Terrain	192,800,000		601,073,766	805,149,796	1,599,023,562
9231	Equipements : Ordinateurs	95,000	145,896,200	249,093,060		395,084,260
9232	Equipements : Photocopieuse		66,918,000	108,320,328		175,238,328
9233	Liaison Radio				127,347,285	127,347,285
9234	Divers	99,931,925	379,415,555	266,637,881	106,363,669	852,349,030
9240	Directeur	59,593,800	101,895,540	89,029,640	55,404,142	305,923,122
9241	Chef SAF	14,866,950	25,365,970	42,420,334	2,998,895	85,652,149
9242	Agronome	19,167,848	25,821,348	35,951,018	26,978,778	107,918,992
9243	Socio- Economiste	15,289,739	25,744,329	35,951,018	26,978,778	103,963,864
9244	Comptable	14,866,950	26,335,600	51,862,154	26,131,607	119,196,311
9245	Agent de Suivi- Evaluation	12,362,250	22,651,330	13,573,624	18,203,731	66,790,935
9246	Aide- Comptable	12,735,000	18,593,003	22,447,738	20,670,588	74,446,329
9247	Secrétaires	21,593,682	45,265,761	44,251,632	18,690,588	129,801,663
9248	Chauffeurs	7,238,574	10,998,152	1,882,793	16,997,813	37,117,332
9249	Gardiens	1,526,900	9,310,740	22,828,387	12,699,448	46,365,475
9250	Agent Communicateur				9,885,294	9,885,294
9251	Assistance Technique : Expert expatrié	1,768,000	2,967,000	103,573,780	280,174,446	388,483,226
9252	Assistant technique : Expert national			13,584,640		13,584,640
9253	Audit financier		41,850,000	60,880,250	43,073,902	145,804,152
9254	Femme de ménage				3,747,852	3,747,852
9255	Logisticien				8,018,437	8,018,437
9261	Fonds Cyclone		262,700,200	516,456,712	7,440,000	786,596,912
9262	Charge sociale : SMISA/FRAIS MEDICAUX		11,051,680	36,090,871	21,899,635	69,042,186
9263	Charge sociale : CNaPS				12,427,428	12,427,428
9272	Formation				66,715,501	66,715,501
96	COUTS RECURRENENTS	913,952,942	1,081,861,855	525,063,197	476,483,706	2,997,361,700
9611	Récurrent : Tout terrain	6,500,044	127,037,072	21,151,360	64,024,139	218,712,615
9612	Récurrent : Pick Up	8,236,683			54,620,264	62,865,947
9614	Récurrent : Déplacement Aérien	64,978,525	32,746,471	37,288,685	13,907,275	148,920,956
9621	Indemnité de déplacement : SENIOR	276,250	3,740,000	6,791,500	4,624,000	15,431,750
9622	Indemnité de déplacement : JUNIOR	2,482,850	11,906,725	7,790,250	4,403,000	26,582,825
9631	Fonctionnement	525,621,414	896,012,287	452,041,402	334,905,028	2,208,580,131
9699	Autres Véhicules	305,857,176	10,419,300			316,276,476
	S/TOTAL 9	1,387,789,560	2,473,326,680	2,840,972,823	2,194,481,319	8,896,570,382
0	GESTION PARTICIPATIVE					
02	INVESTISSEMENTS	70,131,131	866,838,270	323,553,689	815,326,080	2,075,849,170
0212	Réunion Gest : Ateliers de suivi	35,081,431	48,000,000	375,000	33,725,280	117,181,711
0221	Partic : Comité de Pilotage	14,158,800	182,000	48,830,000	65,135,000	128,305,800
0222	Partic : Comité de Maires	17,191,500	14,647,000	28,552,500	16,127,500	76,518,500
0231	Assistance technique Expert Exterieur	3,699,400	3,195,000		4,072,000	10,966,400
0241	Appuis Communaux : Puits		800,814,270	216,546,189	696,266,300	1,713,626,759
0242	Appuis Com : Frais de bureau			29,250,000		29,250,000
	S/TOTAL 0	70,131,131	866,838,270	323,553,689	815,326,080	2,075,849,170
TOTAL GENERAL DES COMPOSANTES		3,450,770,856	7,218,630,094	7,745,502,304	9,915,595,634	28,289,765,447
TOTAL GENERAL DES INVESTISSEMENTS		2,414,839,808	5,972,759,398	6,947,950,885	9,108,625,862	24,444,175,953
TOTAL GENERAL DES COUTS RECURRENENTS		995,197,607	1,245,870,696	797,551,419	806,969,772	3,845,589,494

Fait à Sambava, le 16 Octobre 2001

MADAGASCAR – PADANE : Rapport de revue à mi-parcours
Appendice 3 au texte principal

D. TABLEAU DE L'EVOLUTION DES TAUX

ANNEE	RECAPITULATION DES DRF ET PD					VARIATION USD/DTS
	FMG	USD	DTS	USD	DTS	
1998	3,662,277,300	801,900.00	597,358.48	4,567.00	6,130.79	1.342
1999	4,715,439,393	824,829.28	605,935.44	5,716.87	7,782.08	1.361
2000	10,819,408,349	1,596,484.51	1,209,630.56	6,777.02	8,944.39	1.320
30/09/01	5,199,478,030	818,148.26	648,177.00	6,355.18	8,021.69	1.262
TOTAL	24,396,603,072	4,041,362.05	3,061,101.48	6,036.73	7,969.88	1.320

E (i) SITUATION DES DEPENSES PAR COMPOSANTES EN FMG au 30/09/01: Financement FIDA et ETAT (RPI-TAXES)

COMPOSANTES & Sous Comp.	1998	1999	2000	2001	TOTAL
1. PROMOTION GROUPEMENTS	888,902,196	743,358,010	1,019,197,926	835,193,962	3,486,652,094
2. APPUI PRODUCTION					-
2.1 Vulgarisation	193,621,879	1,370,124,806	675,239,126	626,827,497	2,865,813,294
2.2 Renforcement CIRGR	208,018,929	216,885,182	651,600,252	1,223,986,965	2,300,491,328
2.3 Amenagement Hydro-Agricole	600,000	1,088,619,773	1,304,571,101	2,832,325,953	5,226,116,827
2.4 Opérations sur Tanety	450,000	20,795,000	183,963,082	385,987,492	591,195,574
Sous total 2.	402,690,800	2,696,424,761	2,815,373,561	5,069,127,901	10,983,617,023
3. ROUTES					-
3.1 ROUTES		9,351,825	228,189,438	1,916,345,550	2,153,886,813
4. CAISSES MUTUELLES	731,766,218	710,974,476	932,995,454	541,141,594	2,916,877,742
5. COORDINATION					-
5.1 Unité de Coordination	1,550,859,156	2,822,198,330	3,166,037,971	2,369,867,348	9,908,962,805
5.2 Gestion Participative	70,131,131	866,838,270	329,403,689	826,725,130	2,093,098,220
Sous total 5.	1,620,990,287	3,689,036,600	3,495,441,660	3,196,592,478	12,002,061,025
TOTAL GENERAL	3,644,349,501	7,849,145,672	8,491,198,039	11,558,401,485	31,543,094,697

N.B. : Pour l'année 2001, les montants de 660 000 000 fmg et 2 151 336 000 fmg correspondent aux paiements de la revue à mi-parcours et DID seront à ajouter respectivement aux rubriques UNITE DE COORDINATION ET CAISSE MUTUELLE.

E (ii) SITUATION DES DEPENSES PAR COMPOSANTES EN USD : Financement FIDA et ETAT (RPI-TAXES)

COMPOSANTES & Sous Comp.	1998	1999	2000	2001	TOTAL
1. PROMOTION GROUPEMENTS	194,635.91	130,028.91	150,390.27	131,419.44	606,474.53
2. APPUI PRODUCTION					-
2.1 Vulgarisation	42,395.86	239,663.57	99,636.58	98,632.56	480,328.56
2.2 Renforcement CIRGR	45,548.27	37,937.77	96,148.48	192,596.80	372,231.31
2.3 Amenagement Hydro-Agricole	131.38	190,422.44	192,499.21	445,672.15	828,725.17
2.4 Opérations sur Tanety	98.53	3,637.48	27,145.13	60,735.90	91,617.04
Sous total 2.	88,174.03	471,661.26	415,429.40	797,637.41	1,772,902.10
3. ROUTES					-
3.1 ROUTES		1,635.83	33,671.06	301,540.80	336,847.69
4. CAISSES MUTUELLES	160,229.08	124,364.35	137,670.45	411,109.71	833,373.59
5. COORDINATION					-
5.1 Unité de Coordination	339,579.41	493,661.70	467,172.55	472,903.36	1,773,317.02
5.2 Gestion Participative	15,356.06	151,628.20	48,605.97	130,086.85	345,677.09
Sous total 5.	354,935.47	645,289.90	515,778.52	602,990.22	2,118,994.11
TOTAL GENERAL	797,974.49	1,372,980.25	1,252,939.69	2,244,697.57	5,668,592.01

E (iii) SITUATION DES DEPENSES PAR COMPOSANTES EN DTS : Financement FIDA et ETAT (RPI-TAXES)

COMPOSANTES & Sous Comp.	1998	1999	2000	2001	TOTAL
1. PROMOTION GROUPEMENTS	145,034.21	95,539.24	113,932.02	104,135.85	458,641.32
2. APPUI PRODUCTION					-
2.1 Vulgarisation	31,591.55	176,093.74	75,482.25	78,155.75	361,323.29
2.2 Renforcement CIRGR	33,940.59	27,874.92	72,839.76	152,612.36	287,267.63
2.3 Amenagement Hydro-Agricole	97.90	139,913.62	145,832.73	353,147.50	638,991.76
2.4 Opérations sur Tanety	73.42	2,672.65	20,564.49	48,126.71	71,437.27
Sous total 2.	65,703.45	346,554.93	314,719.24	632,042.32	1,359,019.94
3. ROUTES					-
3.1 ROUTES		1,201.93	25,508.38	238,938.83	265,649.14
4. CAISSES MUTUELLES	119,395.74	91,377.19	104,295.79	325,760.47	640,829.19
5. COORDINATION					-
5.1 Unité de Coordination	253,039.80	362,719.84	353,918.60	374,725.33	1,344,403.56
5.2 Gestion Participative	11,442.67	111,409.40	36,822.71	103,079.91	262,754.70

MADAGASCAR – PADANE : Rapport de revue à mi-parcours
Appendice 3 au texte principal

F. Etat des dépenses par composante

SITUATION ARRETEE AU 30 SEPTEMBRE 2001 - TOUS FINANCEMENTS CONFONDUS

Prêt FIDA 410-MG		Projet UNOPS N° MAG/99/F01				
CODE	DESIGNATION COMPOSANTE	MONTANT EN FMG				TOTAL
		1998	1999	2000	30/09/01	
1	PROMOTION GROUPEMENT					
12	INVESTISSEMENTS	888,902,196	743,358,010	1,019,197,926	835,193,962	3,486,652,094
1211	Pick up Tout Terrain	299,940,700		152,305,582	165,227,135	617,473,417
1212	Motocyclettes	111,000,000				111,000,000
1221	Ordinateurs	40,102,710				40,102,710
1222	Audiovisuel		23,923,998			23,923,998
1233	Appuis Groupes : Autres	200,043,436	265,516,660	466,464,897	555,072,827	1,487,097,820
1234	Photocopieuse	21,685,950				21,685,950
1251	Personnel ONG : Expert International	156,414,400	192,014,020	214,940,447	1,704,000	565,072,867
1252	Personnel ONG : Expert national	59,715,000	261,903,332	185,487,000	113,190,000	620,295,332
	S/TOTAL 1	888,902,196	743,358,010	1,019,197,926	835,193,962	3,486,652,094
2	VULGARISATION					
22	INVESTISSEMENTS	118,982,860	1,221,855,606	326,974,918	321,166,316	1,988,979,700
2211	Reh. Bureau MinAgri		902,114,197			902,114,197
2221	Pick up Tout Terrain			144,157,020		144,157,020
2234	Equipement: Divers AVB	1,015,000		12,000,000		13,015,000
2235	Aquiemment: Intrants Agricole	886,000	17,500,000		119,364,338	137,750,338
2241	Formation Agents PNVA	29,277,530	168,666,409	8,500,000		206,443,939
2250	Perso : PNVA		22,550,000	22,200,000	20,800,000	65,550,000
2251	Perso Projet : Technicien Spécialisé	10,945,000	15,925,000	18,783,280	20,254,104	65,907,384
2252	Perso Projet : Superviseur de zone	11,459,330	15,600,000	17,343,648	32,414,652	76,817,630
2253	Perso Projet : AVB	65,400,000	79,500,000	103,990,970	115,562,508	364,453,478
2262	Charge sociale : SMISA/SMIA				4,196,018	4,196,018
2263	Charge sociale : CNaPS				8,574,696	8,574,696
26	COUTS RECURRENTS	74,639,011	148,269,200	348,264,208	305,661,175	876,833,594
2611	Perso FOP : Chef PNVA		5,880,000	262,000		6,142,000
2612	Perso FOP : Superviseurs de zone		296,700	12,750		309,450
2613	Perso FOP : AVB	1,480,000				1,480,000
2621	Pick up tout terrain	6,330,700	4,401,000	62,799,225	23,778,200	97,309,125
2622	Motocyclette		3,150,000	17,849,500	91,705,550	112,705,050
2623	Déplacement aériens	900,000		14,690,000		15,590,000
2631	Fonctionnement bureaux	19,769,811	9,704,500	9,929,475	43,281,550	82,685,336
2641	Indemnité Déplacement : SENIOR	2,513,000	9,900,000	3,380,000		16,156,000
2642	Indemnité Déplacement : SZ	2,790,000	6,724,500	3,080,000		11,594,500
2643	Indemnité Déplacement : AVB	40,855,500	108,212,500	236,261,258	117,721,000	503,050,258
	S/TOTAL 2	193,621,871	1,370,124,806	675,239,126	626,827,491	2,865,813,294
3	RENFORCEMENT CIRGR					
32	INVESTISSEMENTS	190,266,475	172,614,145	583,549,522	1,099,768,746	2,046,198,888
3211	Réhabilitation Bureau Antalaha	120,000				120,000
3212	Réhabilitation Bureau Sambava	3,500,000		10,245,900		13,745,900
3221	Véhicules tout terrain			448,768,180	154,734,196	603,502,376
3222	Pick Up				330,454,269	330,454,269
3223	Motocyclettes/B	50,591,700				50,591,700
3231	Equipements : Topo CIRGR				372,740,145	372,740,145
3232	Equipements topo agents			173,250		173,250
3233	Equipements tireuses plans	32,850,000				32,850,000
3235	Equipements: divers Bureau	55,068,307	1,650,000		62,352,377	119,070,684
3241	Assist Tech : Chef CIRGR			4,200,000	42,085,000	46,285,000
3242	Personnel Projet : RESP AHA			2,500,000	22,772,710	25,272,710
3251	Perso projet : Techniciens G.R.	48,136,468	170,964,145	117,662,192	102,137,854	438,900,659
3262	Charge sociale : SMISA/SMIA				4,973,710	4,973,710
3263	Charge sociale : CNaPS				7,518,485	7,518,485
36	COUTS RECURRENTS	17,752,454	44,271,037	68,050,730	124,218,219	254,292,440
3611	Perso : Indem Déplacement SENIOR	1,534,000	2,287,000	3,116,500	5,235,000	12,172,500
3612	Perso : Indem Déplacement JUNIOR	9,007,000	19,414,250	26,002,000	4,947,500	59,370,750
3621	Transport : Tout Terrain	3,000	21,250	940,500	19,534,184	20,498,934
3622	Transport : Pick up	90,000	389,225	1,260,000	34,956,635	36,695,860
3623	Transport motocyclette	1,008,454	12,478,862	32,453,730	49,955,900	95,896,946
3624	Transport : Déplacement Aérien	6,110,000	9,680,450	4,278,000	9,064,000	29,132,450
3631	Fournitures				525,000	525,000
	S/TOTAL 3	208,018,929	216,885,182	651,600,252	1,223,986,965	2,300,491,328
4	MENAGEMENT HYDRO- AGRICOLE					
42	INVESTISSEMENTS	600,000	1,088,619,773	1,304,571,101	2,832,325,953	5,226,116,827
4211	Micro- Périmètre: Neuf	600,000	924,332,109	1,291,211,101	2,520,467,028	4,736,610,238
4212	Micro- Périmètre: Reparation		164,027,664		217,236,625	381,264,289

MADAGASCAR – PADANE : Rapport de revue à mi-parcours
Appendice 3 au texte principal

(Suite)

CODE	DESIGNATION COMPOSANTE	MONTANT EN FMG				TOTAL
		1998	1999	2000	30/09/01	
6	OPERATION SUR TANETNY					
62	INVESTISSEMENTS	450,000	20,795,000	183,963,082	365,316,682	570,524,764
6211	Equipement : TOPO-DESSIN				121,595,860	121,595,860
6221	Opération . ODOC Prestation /A	450,000	20,795,000	183,963,082	15,737,500	220,945,582
6222	Pick Up Tout Terrain				165,227,135	165,227,135
6241	Formation				37,770,000	37,770,000
6250	Agronome Amenagiste				22,960,759	22,960,759
6262	Charge sociale : SMISA/SMIA				996,608	996,608
6263	Charge sociale : CNaPS				1,028,820	1,028,820
66	COUTS RECURRENTS	0	9,351,825	208,008,000	20,670,810	20,670,810
6622	Transport : Pick Up				15,122,410	15,122,410
6624	Transport : Motocyclette				175,000	175,000
6626	Déplacement aérien				2,600,000	2,600,000
6627	Indemnité de déplacement				2,525,000	2,525,000
6628	Fourniture de bureau				248,400	248,400
	S/TOTAL 6	450,000	20,795,000	183,963,082	385,987,492	591,195,574
7	ROUTES					
72	INVESTISSEMENTS	0	9,351,825	208,008,000	1,892,914,475	2,110,274,300
7211	Prog. Point Noirs: Route 6A		9,351,825			9,351,825
7212	Prog. Point Noirs: Route 6B				410,205,843	410,205,843
7215	Prog. Point Noirs: Route 9				951,077,466	951,077,466
7231	Etude surv : point noir			208,008,000	352,638,000	560,646,000
7232	Etude surv : entretien lourd				167,946,000	167,946,000
7242	Perso Projet : Assistant Routier				9,345,294	9,345,294
7262	Charge sociale : SMISA/SMIA				991,136	991,136
7263	Charge sociale : CNaPS				710,736	710,736
76	COUTS RECURRENTS	0	0	20,181,438	23,431,075	43,612,513
7621	Transport tout terrain				810,200	810,200
7623	Transport moto				705,000	3,870,000
7624	Déplacement aérien				17,184,400	27,599,400
7625	Déplacement Terrestre				1,766,075	1,766,075
7626	Indemnité de déplacement				7,785,000	7,785,000
7631	Fournitures				1,481,838	1,781,838
	S/TOTAL 7	0	9,351,825	228,189,438	1,916,345,550	2,153,886,813
8	CAISSES MUTUELLES					
82	INVESTISSEMENTS	731,766,218	710,974,476	932,995,454	541,141,594	2,916,877,742
8211	Sièges CMEC	4,626,079	140,203,678	8,704,847		153,534,604
8212	Loyer Cellule d'Appui	5,388,549	55,777,060		5,921,630	67,087,239
8221	Vehicule tout terrain	143,314,072				143,314,072
8222	Motocyclettes	70,558,570			59,550,000	130,108,570
8231	Equipement Mutuelles	12,273,000	732,955	7,341,093		20,347,048
8232	Equipements Cellule d'Appuis	79,605,996	8,227,929	49,116,000	1,252,000	138,201,925
8233	Equipements Ordinateurs	337,500	12,000,000		61,283,636	73,621,136
8241	Formation Directeur Réseaux	27,659,807	41,148,956	37,297,927		125,544,690
8243	Formation Agents	16,777,750	15,140,090	32,246,180	33,204,900	97,368,920
8253	Assistance Technique : Gestion- Suivi	200,677,141				200,677,141
8254	Assistance Technique : Etude du milieu		877,320	35,328,230		36,205,550
8261	Subvention Equilibre Mutuelle	13,674,925	47,504,842	102,093,112	145,000	163,417,879
8262	Subvention Fond de Sécurité		5,310,820	173,850,000		179,160,820
8271	Coordinateur	10,799,640	16,165,832	31,664,702	13,532,700	72,162,874
8272	Inspecteur	4,018,900	11,632,000	17,178,397	16,447,711	49,277,008
8273	Suivi- formation	7,500,680	24,284,647	29,318,834	43,675,230	104,779,391
8274	Secrétaire	2,354,400	6,934,950	6,550,372	5,767,140	21,606,862
8275	Chauffeur			1,707,150	3,854,430	5,561,580
8276	Planton	1,940,000	5,009,080	8,412,216	7,060,720	22,422,016
8277	Responsable Caisse Mère	587,600	4,642,819	1,464,500	16,065,640	22,760,559
8279	Charges Sociales CNAPS	1,455,768	11,360,194	34,436,964	40,228,200	87,481,126
8291	Recurr : Tout terrain	29,163,014	42,498,371	35,904,572	17,342,830	124,908,787
8292	Recurr : Motocyclette	8,898,365	22,239,550	62,917,657	23,309,740	117,365,312
8295	Fourniture de bureau	30,130,023	28,516,535	41,944,654	48,127,960	148,719,172
8296	Indemnité de déplacement	35,841,689	74,966,980	87,371,810		198,180,479
8297	Voyages intérieurs	13,941,300	38,612,525	79,028,296	57,442,157	189,024,278
8298	Frais de fonctionnement	1,830,070				1,830,070
8299	Divers	8,411,380	97,187,343	49,117,941	67,491,970	222,208,634
	S/TOTAL 8	731,766,218	710,974,476	932,995,454	541,141,594	2,916,877,742

MADAGASCAR – PADANE : Rapport de revue à mi-parcours
Appendice 3 au texte principal

(Suite et Fin)

CODE	DESIGNATION COMPOSANTE	MONTANT EN FMG				TOTAL
		1998	1999	2000	30/09/01	
9	UNITE DE COORDINATION					
92	INVESTISSEMENTS	476,646,196	1,523,213,389	2,549,803,509	1,793,826,206	6,343,489,300
9211	Contr. Bureau du Projet		200,101,650			200,101,650
9221	Véhicule Tout Terrain	192,800,000		670,519,703	805,149,796	1,668,469,499
9231	Equipements : Ordinateurs	95,000	176,265,600	303,362,060		479,722,660
9232	Equipements : Photocopieuse		92,347,068	168,979,711		261,326,779
9233	Liaison Radio				133,324,630	133,324,630
9234	Divers	102,741,503	416,298,418	305,111,394	121,998,909	946,150,224
9240	Directeur	59,593,800	101,895,540	89,029,640	55,404,142	305,923,122
9241	Chef SAF	14,866,950	25,365,970	42,420,334	2,998,895	85,652,149
9242	Agronome	19,167,848	25,821,348	35,951,018	26,978,778	107,918,992
9243	Socio- Economiste	15,289,739	25,744,329	35,951,018	26,978,778	103,963,864
9244	Comptable	14,866,950	26,335,600	51,862,154	26,131,607	119,196,311
9245	Agent de Suivi- Evaluation	12,362,250	22,651,330	13,573,624	18,203,731	66,790,935
9246	Aide- Comptable	12,735,000	18,593,003	22,447,738	20,670,588	74,446,329
9247	Secrétaires	21,593,682	45,265,761	44,251,632	18,690,588	129,801,663
9248	Chauffeurs	7,238,574	10,998,152	1,882,793	16,997,813	37,117,332
9249	Gardiens	1,526,900	9,310,740	22,828,387	12,699,448	46,365,475
9250	Agent Communicateur				9,885,294	9,885,294
9251	Assistance Technique : Expert expatrié	1,768,000	2,967,000	103,573,780	325,627,794	433,936,574
9252	Assistant technique : Expert national			13,584,640		13,584,640
9253	Audit financier		49,500,000	71,926,300	51,168,682	172,594,982
9254	Femme de ménage				3,747,852	3,747,852
9255	Logisticien				8,018,437	8,018,437
9261	Fonds Cyclone		262,700,200	516,456,712	7,440,000	786,596,912
9262	Charge sociale : SMISA/FRAIS MEDICAUX		11,051,680	36,090,871	22,567,515	69,710,066
9263	Charge sociale : CNaPS				12,427,428	12,427,428
9272	Formation				66,715,501	66,715,501
96	COUTS RECURRENTS	1,074,212,960	1,298,984,941	616,234,462	576,041,142	3,565,473,505
9611	Récurrent : Tout terrain	7,647,111	149,415,674	24,837,988	87,710,766	269,611,539
9612	Récurrent : Pick Up	9,690,215			64,293,384	73,983,599
9614	Récurrent : Déplacement Aérien	75,746,500	38,520,140	43,837,100	16,361,500	174,465,240
9621	Indemnité de déplacement : SENIOR	325,000	4,400,000	7,990,000	5,440,000	18,155,000
9622	Indemnité de déplacement : JUNIOR	2,921,000	14,408,000	9,165,000	5,180,000	31,674,000
9631	Fonctionnement	618,051,162	1,079,983,127	530,404,374	397,055,492	2,625,494,155
9699	Autres Véhicules	359,831,972	12,258,000			372,089,972
	S/TOTAL 9	1,550,859,156	2,822,198,330	3,166,037,971	2,369,867,348	9,908,962,805
0	GESTION PARTICIPATIVE					
02	INVESTISSEMENTS	70,131,131	866,838,270	329,403,689	826,725,130	2,093,098,220
0212	Réunion Gest : Ateliers de suivi	35,081,431	48,000,000	375,000	33,725,280	117,181,711
0221	Partic : Comité de Pilotage	14,158,800	182,000	48,830,000	65,135,000	128,305,800
0222	Partic : Comité de Maires	17,191,500	14,647,000	28,552,500	16,127,500	76,518,500
0231	Assistance technique Expert Extérieur	3,699,400	3,195,000		4,072,000	10,966,400
0241	Appuis Communaux : Puits		800,814,270	216,546,189	707,665,350	1,725,025,809
0242	Appuis Com : Frais de bureau			35,100,000		35,100,000
	S/TOTAL 0	70,131,131	866,838,270	329,403,689	826,725,130	2,093,098,220
	TOTAL GENERAL DES COMPOSANTES	3,644,349,501	7,849,145,672	8,491,198,039	11,558,401,485	31,543,094,697
	TOTAL GENERAL DES INVESTISSEMENTS	2,477,745,076	6,357,620,494	7,438,467,201	10,508,379,064	26,782,211,835
	TOTAL GENERAL DES COUTS RECURRENTS	1,166,604,425	1,491,525,178	1,052,730,838	1,050,022,421	4,760,882,862

Source: PADANE: Service administratif et financier -SAF

Fait à Sambava, le 16 Octobre 2001

MADAGASCAR – PADANE : Rapport de revue à mi-parcours
Appendice 3 au texte principal

G. DEBOURSEMENTS PAR CATEGORIE DE DEPENSES
SITUATION ARRETEE AU 30 SEPTEMBRE 2001
TOUS FINANCEMENT CONFONDUS

CATEGORIES	MONTANT EN FMG				TOTAL
	1998	1999	2000	30/09/01	
I CONSTRUCTION					
1.1 Bâtiments	820,000	1,102,215,847	58,968,873	48,925,000	1,210,929,720
1.2 Routes		9,351,825		1,519,323,359	1,528,675,184
1.3 Aménagement hydro-agricole	450,000	1,088,359,773	1,291,211,101	2,500,294,261	4,880,315,135
1.3 Puits		800,814,270	216,546,189	622,951,300	1,640,311,759
S/TOTAL I	1,270,000	3,000,741,715	1,566,726,163	4,691,493,920	9,260,231,798
II VEHICULES ET EQUIPEMENTS					
2.1 Vehicules	434,401,700		1,592,056,067	1,620,792,531	3,647,250,298
2.2 Equipements	232,133,524	481,541,026	557,126,512	887,986,259	2,158,787,321
S/TOTAL II	666,535,224	481,541,026	2,149,182,579	2,508,778,790	5,806,037,619
III. A. TECH, ETUDES , FORMATION					
3.1 Assistances Techniques	541,598,804	851,682,176	1,169,659,374	949,503,570	3,512,443,924
3.2 Formations	85,887,961	353,788,823	58,666,032	109,306,501	607,649,317
3.3 Etudes	6,824,000	123,830,000	383,748,195	684,504,080	1,198,906,275
3.4 Participation des élus	19,133,500	12,057,000	19,802,500		50,993,000
S/TOTAL III	653,444,265	1,341,357,999	1,631,876,101	1,743,314,151	5,369,992,516
IV. ONG (PARTIE A)					
4.1 ONG (Partie)	888,902,196	863,626,210	876,999,303	668,262,827	3,297,790,536
S/TOTAL IV	888,902,196	863,626,210	876,999,303	668,262,827	3,297,790,536
V. PERSONNEL PROJET, INDEMNITE					
5.1 Personnel Projet, Indemnité	267,593,391	527,921,544	697,226,343	651,679,984	2,144,421,262
S/TOTAL V	267,593,391	527,921,544	697,226,343	651,679,984	2,144,421,262
VI. FONDS SPECIAUX					
6.1 Fond spéciaux		142,432,000	516,456,712	244,849,392	903,738,104
S/TOTAL VI	0	142,432,000	516,456,712	244,849,392	903,738,104
TOTAL INVESTISSEMENTS (I à VI)	2,477,745,076	6,357,620,494	7,438,467,201	10,508,379,064	26,782,211,835
VII. FONCTIONNEMENTS					
7.1 Eau, Elec, Tél, Loyer	17,698,571	119,968,857	101,503,716	112,935,056	352,106,200
7.2 Fourniture et service	366,669,573	600,753,408	340,627,269	347,863,665	1,655,913,915
7.3 Transports et missions	385,052,735	478,336,549	526,271,808	441,369,705	1,831,030,797
7.4 Entretien et réparation	397,183,546	292,466,364	84,328,045	147,853,995	921,831,950
S/TOTAL VII	1,166,604,425	1,491,525,178	1,052,730,838	1,050,022,421	4,760,882,862
TOTAL FONCTIONNEMENTS (VII)	1,166,604,425	1,491,525,178	1,052,730,838	1,050,022,421	4,760,882,862
TOTAL GENERAL	3,644,349,501	7,849,145,672	8,491,198,039	11,558,401,485	31,543,094,697

Fait à Sambava, le 16 Octobre 2001

MADAGASCAR – PADANE : Rapport de revue à mi-parcours
Appendice 3 au texte principal

H. REALISATION FINANCIERES PAR CATEGORIE - FINANCEMENT FIDA
SITUATION ARRETEE AU 30 SEPTEMBRE 2001

CATEGORIES	MONTANT EN FMG				TOTAL
	1998	1999	2000	30/09/01	
I CONSTRUCTION					
1.1 Bâtiments	820,000	927,673,795	54,670,243	48,925,000	1,032,089,038
1.2 Routes		8,906,500		1,277,044,424	1,285,950,924
1.3 Aménagement hydro-agricole	450,000	989,767,385	1,085,842,568	2,106,150,599	4,182,210,552
1.3 Puits		800,814,270	216,546,189	622,951,300	1,640,311,759
S/TOTAL I	1,270,000	2,727,161,950	1,357,059,000	4,055,071,323	8,140,562,273
II VEHICULES ET EQUIPEMENTS					
2.1 Vehicules	415,039,450		1,498,610,130	1,620,792,531	3,534,442,111
2.2 Equipements	229,323,946	390,729,695	431,823,429	843,419,931	1,895,297,001
S/TOTAL II	644,363,396	390,729,695	1,930,433,559	2,464,212,462	5,429,739,112
III. A. TECH, ETUDES , FORMATION					
3.1 Assistances Techniques	541,598,804	844,032,176	1,158,613,324	895,955,442	3,440,199,746
3.2 Formations	85,887,961	342,838,823	58,666,032	109,306,501	596,699,317
3.3 Etudes	6,824,000	123,830,000	339,980,195	598,026,530	1,068,660,725
3.4 Participation des élus	19,133,500	12,057,000	19,802,500		50,993,000
S/TOTAL III	653,444,265	1,322,757,999	1,577,062,051	1,603,288,473	5,156,552,788
IV. ONG (PARTIE A)					
4.1 ONG (Partie)	888,902,196	863,626,210	876,999,303	668,262,827	3,297,790,536
S/TOTAL IV	888,902,196	863,626,210	876,999,303	668,262,827	3,297,790,536
V. PERSONNEL PROJET, INDEMNITE					
5.1 Personnel Projet, Indemnité	267,593,391	526,051,544	689,940,260	645,212,104	2,128,797,299
S/TOTAL V	267,593,391	526,051,544	689,940,260	645,212,104	2,128,797,299
VI. FONDS SPECIAUX					
6.1 Fond spéciaux		142,432,000	516,456,712	213,720,267	872,608,979
S/TOTAL VI	0	142,432,000	516,456,712	213,720,267	872,608,979
TOTAL INVESTISSEMENTS (I à VI)	2,455,573,248	5,972,759,398	6,947,950,885	9,649,767,456	25,026,050,987
VII. FONCTIONNEMENTS					
7.1 Eau, Elec, Tél, Loyer	15,135,324	101,549,676	86,278,758	93,582,924	296,546,682
7.2 Fourniture et service	311,799,512	487,005,440	291,394,882	284,862,462	1,375,062,296
7.3 Transports et missions	328,619,757	406,278,736	348,191,438	302,688,490	1,385,778,421
7.4 Entretien et réparation	339,643,014	251,036,844	71,686,341	125,835,896	788,202,095
S/TOTAL VII	995,197,607	1,245,870,696	797,551,419	806,969,772	3,845,589,494
TOTAL FONCTIONNEMENTS (VII)	995,197,607	1,245,870,696	797,551,419	806,969,772	3,845,589,494
TOTAL GENERAL	3,450,770,855	7,218,630,094	7,745,502,304	10,456,737,228	28,871,640,481

Fait à Sambava, le 16 Octobre 2001

**PROJET D'AMELIORATION ET DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE DANS LE NORD-EST (PADANE)
Appendice 4. PROPOSITION POUR ACTUALISATION DU CADRE LOGIQUE**

OBJECTIF GENERAL/PADANE	RAPPEL OBJECTIFS PADR	
<p><i>Améliorer l'environnement technique, économique et organisationnel de la région Sava pour un rôle plus actif dans l'économie nationale.</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Assurer la sécurité alimentaire • contribuer à l'amélioration de la croissance économique • réduire la pauvreté et améliorer les conditions de vie en milieu rural • promouvoir la gestion durable des ressources naturelles • promouvoir la formation et l'information en vue d'améliorer la production en milieu rural 	
OBJECTIFS SPECIFIQUES /PADANE	RAPPEL OBJECTIFS PSDR	Risques/ Remarques
<p>- Promouvoir la structuration du monde rural en apportant des appuis aux organisations et associations paysannes érigées en partenaires/acteurs de développement;</p> <p>- augmenter la couverture des besoins alimentaires en mettant l'accent sur l'accroissement de la production rizicole irriguée;</p> <p>- améliorer la productivité et la rentabilité des cultures d'exportation à haute valeur marchande;</p> <p>- développer des actions sur tanety visant la stabilisation du mode d'exploitation et renverser la tendance actuelle à la dégradation de l'environnement;</p> <p>- développer les infrastructures pour offrir une meilleure circulation des personnes et marchandises;</p> <p>- offrir aux paysans des services d'intermédiation financière adaptés à leur besoins.</p>	<p>- accroître la productivité et les revenus des petits agriculteurs de manière durable dans l'ensemble des 20 régions agro-écologiques du pays couvertes par les Groupes de Travail de Développement Régional (GTDR);</p> <p>- appuyer le développement des organisations paysannes de producteurs (OP) et groupes communautaires; et</p> <p>- réduire la pauvreté en milieu rural tout en préservant les ressources naturelles de base.</p> <p><i>Le PSDR constitue un instrument d'accompagnement des axes stratégiques du PADR concernant en particulier la promotion de l'intervention des OP et groupements de producteurs en vue de l'accroissement durable de la production agricole.</i></p>	

<i>RESULTATS/PADANE 2002-2004</i>	INDICATEURS	Sources et Moyens de Vérification	<i>Risques/Remarques</i>
Appui aux groupements <ul style="list-style-type: none"> • AUE/AIA opérationnels • 131 GPPV opérationnels 	<p>Comptes bien tenus, réunions efficaces, travaux d'entretien réguliers; bonne entente entre les membres; les plus pauvres sont satisfaits</p> <p>100 GPPV commercialisent la vanille ensemble 100 GPPV font achats en commun 450 sous groupements ont obtenu crédits OTIV sous caution solidaire 500 individus ont obtenu crédit OTIV individuel 25% membres sont des jeunes 25% membres sont des femmes</p>	<p>- Vérification auprès des autorités d'enregistrement - Analyse de la comptabilité discussions avec membres; - étude des procès-verbaux de réunions; - perceptions de villageois non-membres Vérification exportateurs Vérification OTIV Vérification liste de membres et communautés</p>	
<ul style="list-style-type: none"> • 60 GCV établis officiellement 	<p>- quantité de riz stocké suffisante pour tous les membres - 30% villageois pauvres sont membres GCV -20% ménages villageois membres GCV -40% membres sont des femmes</p>	<p>Comptabilité groupement Liste membres Groupement, évaluation participative Monographie communale + liste membres</p>	
3 AUP opérationnels	<p>Groupements entretenant et réparant pistes Groupements ont organisé sources de revenus Communautés satisfaites de la gestion des pistes</p>	<p>Visite piste Liste réparations/journées de travail Comptabilité groupement, commune Evaluation participative</p>	
15 AGT opérationnels	<p>Groupements actifs, travail collectif de plantation et d'aménagement Terroirs protégés Meilleure compréhension communautaire des problèmes de protection des bassins versants</p>	<p>Réunions régulièrement analysées en procès verbaux, amélioration de l'état des bassins versants; Réunions participatives, interviews ponctuelles, discussions sur l'environnement Intérêt manifesté par d'autres communautés pour ces activités</p>	
75 AEF opérationnels	<p>Groupements ont réunions, échangent informations et formation; Microentreprises fonctionnant et produisant bénéfices Femmes s'intéressent à rejoindre groupements; Femmes membres veulent commencer de nouvelles activités 50% des membres parmi les plus pauvres du village</p>	<p>Procès verbaux des réunions, présence de + de 50% membres aux réunions Etudes économiques des micro-entreprises Satisfaction des membres Information auprès des autorités du village et voisinage</p>	
Investissements AIL 200 investissements opérationnels	<p>Bon niveau de participation financière des bénéficiaires Bon niveau de participation aux travaux des bénéficiaires Satisfaction des bénéficiaires Bonne gestion des AIL 50% femmes dans le Comité Ressources financières suffisantes pour entretien et réparations</p>	<p>Documentation procès verbaux et animateurs CDD - procès verbaux et documentation associations - qualité de la construction, visite ingénieur Liste membres, Réunions participatives, Comptabilité association</p>	

RESULTATS/PADANE 2002-2004	INDICATEURS	Sources et Moyens de Vérification	Risques/Remarques
<p>Appui à la production <i>I – Pérennisation d'un service d'appui à la mise en valeur des AHA réhabilités</i></p> <p><i>II - Mise en valeur des périmètres réhabilités</i> <i>-intensification culturale</i> <i>-accroissement du revenu</i></p> <p><i>III - DAT Aménagement de bassins versants contigus aux AHA</i></p> <p><i>IV – Approvisionnement amélioré en semences sélectionnées, en pesticides et en équipement agricole</i></p>	<p>-installation d'AVB agréées par le groupement de périmètre -installation d'animateurs exploitants (AE + AUB) - % des salaires pris en charge par les bénéficiaires</p> <p>-accroissement des surfaces irriguées exploitées en SH et CS -augmentation du rendement -sécurisation alimentaire</p> <p>-étendue des surfaces prévues au plan d'aménagement -réalisation du plan d'aménagement selon le zonage écologique et les modes de mise en valeur -AHA protégés et sources d'eau sécurisées</p> <p>-quantité d'intrants achetés - acquisition de matériel aratoire</p>	<p>-rapport du responsable de la mise en valeur; - remarques sur la fiche de suivi du périmètre</p> <p>-volume stocké en GCV et commercialisé -variation mensuelle des prix du paddy sur le marché local</p> <p>-volume des prestations ODOC -nombre d'adhérents des AGT -titres fonciers collectifs et individuels accordés</p> <p>-rapport et PV des AIA</p>	<p>-concurrence et dumping sur les produits riz d'importation</p> <p>-désintérêt des villageois sur des actions dont le bénéfice immédiat n'est pas visible.</p> <p>-crédit difficilement accessible -transport et mise en place déficiente (pas de stock sur place coût de transport excessif)</p>
<p>Aménagements Hydroagricoles</p> <p><i>Meilleure maîtrise de l'eau sur les superficies irriguées;</i> <i>Augmentation de la superficie irrigable;</i></p>	<p>- ha irrigués; - nombre d'irrigants et surface par irriguant.</p>	<p>- Rapports de la cellule - Rapport annuel du projet</p>	<p>- Aléas climatiques: inondation, sécheresse</p>
<p>Infrastructures Routières</p> <p>- <i>Meilleure praticabilité des routes</i> - <i>Réduction des coûts de transport</i> - <i>Augmentation des échanges</i> - <i>Mise en place d'un système de recouvrement des coûts d'entretien</i></p>	<p>- nombre de km réhabilités - vitesse moyenne, coût de transport - tonnage et passagers transportés - somme collectée - longueur de piste entretenue</p>	<p>- Rapport de réception provisoire - Rapport de la cellule - Rapport d'enquête ponctuelle - Rapport annuel du projet</p>	<p>Aléas climatiques: inondation</p>

RESULTATS/PADANE 2002-2004	INDICATEURS	Sources et Moyens de Vérification	Risques/Remarques
<p>Services financiers <i>Accroissement de l'accès au crédit des membres de groupements</i> - Différentiation des objectifs socio-économiques des groupements, et des mécanismes de caution solidaire. - Passer de la gestion de crédit de groupe à la gestion individualisée. - Accroissement de l'effet multiplicateur du fonds de sécurité: passage de la notion de ligne de crédit à celle de fonds de garantie. - Abandon de la notion de quota de crédit fixé a priori. - Adaptation et diversification de l'offre de crédit: PPV, GCV, CAE, Equipements</p> <p><i>Renforcement structure financière.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Mobilisation d'épargne sous forme de capital (parts sociales supplémentaires) • Collaboration PNUD pour le CAE et le refinancement <p><i>Amélioration du management</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • ATI ponctuelle dégressive de DID • Renforcement éventuel par expert national. • Audit externe par cabinet spécialisé malgache. • Suivi des recommandations des audits par structure d'expertise malgache 	<ul style="list-style-type: none"> • Croissance du nombre des crédits solidaires. • Développement des crédits individuels. • Nombre d'anciens membres des groupements satisfaisants aux conditions générales des OTIV. • Encours à court terme: 3 x fonds de sécurité. • Encours à moyen terme: fonds de sécurité. • Adaptation de l'offre à la demande par utilisation des ressources des OTIV et le cas échéant de refinancements externes. • Bénéficiaires en 2004: - 3 000 (PPV); - 2 000 (GCV);- 1 000 (CAE);- 1 800 (équipements). • Doublement du capital. <ul style="list-style-type: none"> • Transfert de technologie, animatrices spécialisées, subventions en capital. • 7 mois en trois ans. • 1 expert à temps plein. • Spécialisation méthodologie d'intervention avec ATI microfinance; un audit chaque année. <p>trois suivis par an.</p>		

COMPOSANTES (Volets)	Montant total 2002-2004: 30,9 milliards Fmg dont prêt FIDA 26,3 milliards Fmg (@=coûts unitaires en million Fmg)	ACTIVITES
I. APPUI AUX GROUPEMENTS <ul style="list-style-type: none"> • Convention CDD • Plans Communaux de développement • Facilitation des réunions des organes de pilotages • Fonds AIL 	6,78 <ul style="list-style-type: none"> • 4,3 • 0,315 • 0,26 • 1,8 @ 50 millions Fmg/commune/an (15 communes en 2002 et 2003, 15 communes en 2004)	<ul style="list-style-type: none"> - Animation et formation nouveaux groupements en 2002 et 2003 - Consolidation groupements existants, formation en gestion, suivi et évaluation participative d'impact - Formation à l'établissement des plans de développement communal dans 8 communes supplémentaires - identification micro-projets AIL - financement prioritaire pour les 10 communes moins touchées jusqu'ici.
II. APPUI A LA PRODUCTION <ul style="list-style-type: none"> • a) Vulgarisation • b) Actions tanety • c) AHA <ul style="list-style-type: none"> • micro-périmètres - 1 364 ha • travaux sur moyens périm. – 610 ha • travaux d'urgence (~980 ha) 	12,47 <ul style="list-style-type: none"> • 2,25 • 1,16 • 9,05 • @ 3,6 millions Fmg/ha • @ 2,16 millions Fmg/ha • @ 1,22 millions Fmg/ha 	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place des associations d'intensification agricoles dans les périmètres aménagés; - Mise en place des animateurs de périmètres qui remplacent progressivement les AVB - Adoption d'une nouvelle fiche de suivi de périmètre aménagé - Démarrage d'actions sur Tanety dans deux zone géographique additionnelle et poursuite de l'action sur le site d'Ampohibé - exécution travaux sur 27 micro-périmètres étudiés en 2001 - études de 34 périmètres et travaux sur environ 500 ha et environ 500 ha - travaux d'urgence sur environ 1600 ha - réception des ouvrages: MTP, PADANE, AUP - poursuite de la formation des AUE en gestion de l'eau et sensibilisation sur la gestion des ressources et la protection des bassin versants
III. INFRASTRUCTURES Routières <ul style="list-style-type: none"> • Pistes 35 km points noirs 	6,165 <ul style="list-style-type: none"> • @ 172 millions/km 	<ul style="list-style-type: none"> - Passation des marchés et réalisation des travaux sur piste 6 et 4 - Exécution, surveillance et contrôle des travaux - Formation des associations pour la gestion et l'entretien des ouvrages - Réception des ouvrages: MTP, PADANE, AUP
IV. FINANCES RURALES <ul style="list-style-type: none"> • Formation • Assistance technique • subventions 	1,785 <ul style="list-style-type: none"> • 0,21 • 1,075 • 0,5 	<ul style="list-style-type: none"> - Définition des nouveaux produits financiers, - Adéquation des crédits proposés à la clientèle PADANE - Mise en place du crédit équipement - Réaménagement du fonds de sécurité - Mise en place d'un système d'audit indépendant accompagné par un suivi des recommandations.
V. GESTION DU PROJET <ul style="list-style-type: none"> • Personnel • Coordination technique formation et AT • Fonctionnement 	3,8 <ul style="list-style-type: none"> • 1,29 • 0,77 • 1,72 	<ul style="list-style-type: none"> - Requête de réallocation budgétaire et d'amendement des dates d'achèvement et de clôture du prêt - Finalisation des termes de référence et passation de contrat avec l'opérateur Appui aux Groupement - Finalisation des termes de référence et lancement d'appel d'offre pour le recrutement de personnel - Organisation réunions d'information et coordination interne et externe sur la stratégie régional de développement rural - Sondage des options existantes pour le financement des pistes non retenues - Organisation d'ateliers de formation sur aspects participatifs du S&E, ciblage et pérennisation des acquis - Rédaction rapport d'activités et PTBA - Préparation rapport d'achèvement du projet

APPENDICE 5

TERMES DE REFERENCE

A. Termes de référence révisées de l'opérateur charge de la mise en œuvre « Appui aux groupements ruraux »

PRESENTATION

L'ONG Coordination diocésaine pour le développement a été choisie pour mettre en œuvre la composante Appui aux Groupements Ruraux suite à un appel d'offres au niveau national. Cet opérateur a commencé à travailler avec le projet PADANE en Juin 1998 avec un contrat de deux ans, suivi d'un avenant de 7 mois pour compléter l'année 2000 et un second de 12 mois pour couvrir l'année 2001. L'analyse du travail de l'ONG se trouve dans l'appendice 1 de l'annexe 1.

Bien qu'en pratique les Termes de Référence selon lesquels l'opérateur a travaillé sont différents de ceux inscrits dans le contrat, aucune modification écrite des TDR n'a été formalisée. La Revue à mi-parcours est une occasion pour ajuster les TDR de l'opérateur dans deux aspects fondamentaux:

- d'une part pour les adapter à la réalité des responsabilités de l'opérateur;
- d'autre part pour assurer les changements de responsabilités exigés par le réajustement du projet suite aux recommandations de la Revue à mi-parcours.

DUREE DU MANDAT

Les TDR qui suivent définissent les responsabilités et activités de l'opérateur pour la période 2002-2004, c'est à dire les trois ans qui restent au projet PADANE suite à la réallocation de fonds et au prolongement de la durée du projet décidés par le FIDA et le Gouvernement malgache d'après les recommandations de la Revue à mi-parcours de fin 2001.

ZONE D'INTERVENTION

La zone d'intervention de l'opérateur est la même que celle du PADANE soit 43 communes réparties dans les trois sous-préfectures de Antalaha, Sambava et Vohemar.

PRINCIPES DE BASE DE L'INTERVENTION DE L'OPERATEUR

Le concept de base qui sous-tend tout le travail de l'opérateur est d'améliorer la capacité d'autogestion des communautés cible du projet. Dans ce but, l'activité principale est de renforcer la participation des groupes cibles dans la conception, la planification et la mise en œuvre d'entreprises communes au sein de groupes de différents types. L'objectif à la fin du projet est d'avoir établi des groupements qui permettent aux populations concernées de :

- participer activement au développement de leur communauté dans les secteurs sociaux et d'infrastructure;
- gérer efficacement et utilement les groupements et sous-groupements créés pour améliorer leurs conditions économiques, en particulier la production et commercialisation de leurs cultures;
- améliorer le niveau de sécurité alimentaire des communautés participant au projet

RESPONSABILITES

L'opérateur a pour responsabilité

- d'aider les paysans à se structurer et à s'organiser en associations;
- de renforcer les capacités d'organisation et de négociation des associations créées;
- d'améliorer progressivement la capacité des associations de rendre les services nécessaires à leurs membres; et de les informer sur les services/institutions existants disponibles pour d'autres services;
- d'améliorer les flux d'échanges entre associations et éventuellement de soutenir la formation de fédérations d'associations;

L'opérateur est responsable de l'appui à la structuration et au fonctionnement de groupements ruraux dans différents domaines relatifs aux activités du projet. Ce sont:

- Les Associations des usagers de l'eau (AUE);
- Les Associations pour l'intensification agricole (AIA);
- Les Associations de gestion du terroir (AGT);
- les Greniers communaux villageois (GCV);
- Les Groupements de Planteurs-Préparateurs de Vanille (GPPV);
- Les Associations d'Usagers de Pistes (AUP);
- Les Associations Economiques Feminines (AEF, ex AGRF);
- Les Comités Communaux (CC);
- Les comités de gestion des investissements Appui aux Initiatives Locales

L'opérateur a aussi un rôle important dans l'identification et la sélection de communes pour les investissements AIL et la préparation des monographies communales. Celles-ci devraient servir de base au Suivi et Evaluation des activités de soutien aux groupements.

Dans la mesure où les activités du PADANE vont essayer d'atteindre plus efficacement les couches les plus pauvres de la société de la région, l'opérateur a un rôle important à jouer dans cet effort, et ses agents devront à l'avenir toujours examiner la situation socio-économique dans les communautés et identifier les plus pauvres pour concentrer leurs activités sur ces groupes et les aider à améliorer leurs conditions socio-économiques à travers les interventions du projet.

COORDINATION ET RATTACHEMENT INSTITUTIONNEL

Il est clair que, dans la mesure où l'opérateur a une responsabilité d'animation et de soutien à des groupements impliqués dans différentes activités, il sera indispensable qu'il y ait une coordination excellente entre l'opérateur et les autres intervenants du projet (OTIV, AVB, GR etc), ainsi que les principaux acteurs externes (GTDR, WWF, GES, etc). Cette Coordination qui doit prendre place à tous les niveaux sera assurée par la direction du PADANE qui, à partir de 2002 sera intégrée par un chargé d'opération technique. Le coordonnateur de l'équipe «Appui aux Groupements» sera responsable de la gestion du budget prévu dans le contrat entre le projet et l'opérateur; en tant que chef de composante et membre de l'Unité de coordination du projet (UCP) répondra directement à la direction du projet pour les aspects techniques ainsi que pour certains aspects administratifs et logistiques.

ACTIVITES

Les activités que l'opérateur doit assurer sont les suivantes:

Activités préliminaires aux interventions

Faisant partie des activités de prise de contact avec les communautés l'opérateur a déjà collecté certaines informations de base sur les communautés. Il est urgent de les rassembler en fiches de données de base et de s'assurer que ces informations sont disponibles pour toutes les communautés dans lesquelles le projet travaille.

En rapport avec les groupements existants, il est urgent de préparer un diagnostic participatif sur leurs forces et faiblesses. Ce diagnostic doit comprendre les informations de base sur les périmètres proposés pour la réhabilitation et en particulier la taille des exploitations des ayants droit, car ces informations seront la base de décision finale concernant la sélection des périmètres. Pour être inclus dans le projet, en dehors des conditions techniques, il devra il y avoir plus des 2/3 des ayants droit qui ont moins de 0,75 ha de rizières, et aucun des autres propriétaires ne devrait avoir plus de 2 ha. Parmi les périmètres déjà sélectionnés, ces critères seront appliqués avec un peu de flexibilité et, s'il y a plus d'1/3 ayant plus de 0.75 ha, ils seront invités à contribuer plus pour permettre au projet de développer le périmètre.

Ce diagnostic devrait être complété avant Juin 2002. Suite à ce travail un plan de renforcement de formation sera préparé avant fin Septembre 2002 et mis en oeuvre dans les 6 mois suivants pour assurer un niveau de formation et de capacités meilleur pour les membres des groupements et de leurs bureaux dans les domaines qui s'imposent par le diagnostic.

Activités concernant tous les groupements:

Soutien à la création et la constitution des groupements. Ceci comprend les activités suivantes:

- réunions avec les populations des fonkontanys/individus concernés par l'activité en question (cultivateurs sur les terrains qui vont bénéficier de travaux d'aménagement irrigation, populations bénéficiant de pistes prévues, cultivateurs de vanille, femmes pauvres, etc) pour les informer des interventions prévues, et des détails concernant le groupement futur et ses avantages;
- réunions d'information de sensibilisation et d'animation centrée sur un objectif commun, menant à la formation de groupements viables;
- soutien des groupements pour la légalisation de leur existence au niveau nécessaire (communal, provincial, national);
- faciliter la constitution de groupements solidaires pour les crédits; ces groupements doivent avoir les caractéristiques sociales suivantes: homogénéité socio-économique, équivalence de besoins,

Formation des membres des groupements sur les aspects organisationnels:

- la préparation et tenue des assemblées générales, et initialement soutien à la tenue de l'assemblée constitutive
- les modalités de sélection des responsables de l'association et le renouvellement des membres de bureau;
- élaboration des statuts et règlements intérieurs de l'association y compris les dispositions en matière de droits d'adhésion, de cotisations et de sanctions, et les principes à adopter pour la prise de décisions;
- la rédaction efficace de procès-verbaux des réunions;
- le système d'archivage pour assurer une accessibilité optimale aux documents de l'association;

- les raisonnements économiques et financiers pour aider les membres à prendre des décisions individuelles et collectives plus rentable pour leurs activités économiques (achats groupés d'intrants de toutes sortes, commercialisation des produits, etc.)
- formation sur les textes régissant les activités associatives, pour aider les groupements à bénéficier des avantages qui découlent d'une meilleure intégration au sein des associations professionnelles existantes.

Formation des membres de bureaux en gestion financière :

- formation sur la tenue des comptes (livre de caisse, journal d'achat, fiches de stocks, journal de ventes etc);
- les modes de financement pour le bon fonctionnement de l'association;
- l'analyse approfondie des différentes fonctions au sein des associations;
- les éléments de base sur les aspects financiers de gestion d'un groupement;
- la préparation des comptes d'exploitation prévisionnels;
- la préparation de budgets;
- la préparation de documentation pour l'officialisation des groupements;

Activités concernant les groupements concernés par le micro-crédit

Les conseillers-animateurs de l'opérateur mèneront les activités suivantes pour les groupements ou sous-groupements qui s'intéresseraient à emprunter:

- informer les groupements sur les produits financiers disponibles aux OTIV;
- informer les groupements sur les conditions d'accès aux crédits OTIV, expliquant les différents types de prêt selon les circonstances des membres (prêts suite à l'épargne pour les individus, prêts sur caution solidaires pour les membres de groupements ou sous-groupements de crédit)
- assister les groupements et les personnes intéressées par le crédit à établir le contact nécessaire avec l'OTIV

Associations des Usagers de l'Eau

- appui aux membres de bureaux dans l'organisation des travaux à réaliser pour assurer la pérennité des infrastructures; (l'inventaire de ces travaux et des moyens nécessaires à mettre en oeuvre eg nombre d'hommes/jours, outillage etc. sont à préciser par le surveillant GR);
- appui à l'établissement d'un compte d'exploitation intégrant les charges d'entretien et les couts de fonctionnement de l'association (déplacement, indemnités éventuelles, etc..)
- appui à la fixation des taux de redevance, leurs mode de recouvrement et les échéances y afférent;
- appui au renforcement des compétences des responsables de l'association au bon exercice de leurs fonctions, notamment en termes de capacité d'anticipation des solutions aux conflits/problèmes éventuels;
- appui à la planification et à l'organisation des contributions des bénéficiaires aux travaux de réhabilitation;
- appui au suivi des travaux de réhabilitation et éventuellement à la mobilisation des membres récalcitrants;
- formation sur l'organisation et la planification des travaux d'entretien des réseaux d'irrigation;

- formation sur les principaux éléments de la politique du sous-secteur irrigué;
- formation en vue de transfert de gérance.

Associations pour l'intensification agricole

- formation sur l'organisation et la planification des activités agricoles, sur la base des éléments techniques fournis par l'agent en charge de la mise en valeur agricole (voir annexe 2 pour détails sur ces agents);
- formation sur l'organisation d'approvisionnement de l'exploitation agricole. (intrants, matériel agricole etc.)
- formation sur les possibilités de financement pour matériel agricole.

Groupements greniers communs villageois

- formation et appui aux groupements sur l'organisation et la gestion des achats et ventes de riz;
- appui aux groupements dans la détermination des prix d'achat et de vente ainsi que des volumes de produits à stocker;
- budgétisation des GCV (élaboration d'un compte d'exploitation);
- formation sur la gestion des activités de GCV;
- formation sur les méthodes de formulation de demande de crédit;
- formation sur la tenue des comptes et la gestion des stocks;
- soutien aux groupements pour l'organisation des modes d'approvisionnement;
- assistance aux groupements pour obtenir le soutien technique nécessaire concernant les aspects techniques pour un stockage sain et durable des produits

Groupements de producteurs-préparateurs de vanille

- soutien aux producteurs dans le processus d'enregistrement au sein du Groupement des Entreprises de la SAVA (GES);

En cas de besoin, c'est à dire si le GES ne peut fournir ces services aux groupements du PADANE, la CDD soutiendra les GPPV dans les activités suivantes:

- formation sur l'organisation et le financement de la préparation de la vanille
- formation sur la stratégie de négociation avec les opérateurs économiques;
- formation sur l'organisation de la commercialisation de la vanille;
- information et formation sur les associations fédératives, leurs objectifs, et leur utilité pour les petits producteurs;
- en cas de demande, appui aux groupements pour la préparation des dossiers de crédit pour l'OTIV; coordination des demandes de crédit.

Associations de gestion de terroir

- Appui consensuel pour l'établissement d'un plan d'aménagement du Terroir avec une distribution des responsabilités parmi les ayant-droits sur la base des propositions techniques développées par le Chargé d'Opérations, Technicien Spécialisé et Vulgarisateur.
- formation sur l'organisation et le financement des opérations de mise en valeur du terroir.

Associations d’usagers de pistes

- Formation sur la planification et la budgétisation de travaux d’entretien de pistes
- Soutien aux AUP pour les aider a coordonner leurs activités avec les responsables de pistes au niveau des communes;
- soutien aux AUP pour les aider à définir leur role par rapport à ceux d’autres agences concernées;
- soutien aux responsables pour répartir les taches parmi les communautés bénéficiaires; programmation des taches par village, calendrier des réunions et des travaux;
- mise en place d’un système de gestion pour les pistes; controle de la circulation, établissement des taux de péage, planification et budgétisation des travaux d’entretien et de réparations;
- appui à la mise en place des règles de collaboration entre les communes et les AUP

Associations économiques féminines

- formation sur le montage d’un micro-projet, et simple étude de pré-faisabilité;
- formation sur les techniques commerciales;
- formation et soutien pour la sélection des activités à entreprendre;
- soutien à la budgétisation et la planification des micro-entreprises;
- coordination des demandes de crédit;
- appui à l’organisation et la planification des activités; supervision desdites activités;

Soutien aux comités communaux

- former les membres des comités et autres représentants communaux à la préparation des plans de développement communaux;
- Soutenir les communes dans la préparation des monographies communales;
- Renforcer leur capacité de négociation et de gestion des affaires communales;
- formation sur les sources d'informations utiles;
- formation sur la mobilisation de ressources pour le financement d'investissements;
- formation sur les textes principaux de la décentralisation et les mécanismes opérationnels de coordination avec le GTDR et autres agences importantes;
- formation sur les procédures et mécanismes de livraison des services sociaux;

Soutien des investissements appui aux initiatives locales

- identification des communes les plus pauvres et ayant le plus besoin de ces investissements;
- identification participative des investissements les plus importants;
- formation des groupements de gestion des AIL;
- soutien à la mobilisation des ressources de la communauté pour la mise en oeuvre des investissements;
- soutien de la communauté pendant le processus d'approbation et de mise en oeuvre des investissements

Voyages d'études

- identification des projets/institutions à visiter les plus utiles;
- organisation des voyages;
- accompagnement des paysans pendant les voyages;
- supervision de la restitution par les bénéficiaires à leur retour.

B. Eléments pour la rédaction des termes de référence (à finaliser par les responsables du projet)

Responsable d'opérations

Fonctions:

- coordination des programmes d'activités à mettre en œuvre par les 4 composantes opérationnelles du projet: mise en valeur, appui aux groupements ruraux, finances rurales et infrastructures routières;
- supervision et contrôle des activités du personnel projet et des sous-traitants (CDD – DID – ODOC) en vue d'une harmonisation des actions et une satisfaction des bénéficiaires;
- synthèse des rapports d'activités des différentes composantes;
- facilitateur de dialogue sur thèmes techniques avec les intervenants extérieurs (GTDR, CIRAGRI, CIRGR, ANAE, WWF, GES, etc).

Profil: Ce poste devrait être rempli de préférence par une personne connaissant bien le projet, l'ensemble des intervenants (prestataires ONG, services techniques publics, administration, opérateurs externes, contractuels projet, etc.) et pouvant rassembler tous les chargés d'exécution vers un objectif commun, décidé avec les exploitants, à travers une programmation réaliste et précise, nécessitant d'éventuels ajustements liés à l'évolution de l'environnement socio-économique de la Sava.

Rapport institutionnel: coordinateur et superviseur technique de toutes les composantes opérationnelles, placé sous le contrôle du directeur du projet qu'il peut représenter dans les domaines techniques et en cas d'absence de celui-ci.

* * * * *

Responsable de la mise en valeur

Fonction: programmation et coordination de toutes les actions relatives à la mise en valeur agricole et la protection / gestion des bassins versants.

Responsabilité: supervision de la production des AHA, comprenant la gestion de l'eau, la productivité agricole, la gestion technique des greniers communs villageois (GCV) et le développement d'actions sur tanety (productions vivrières et pérennes individuelles, agroforesterie, boisements villageois, mise en défens et mesures de protection); supervision de tout le personnel contractuel du projet et suivi technique de tous les intervenants dans la mise en valeur (personnel ODOC, animateur AHA, membres de groupements).

Rémunération: cadre supérieur technique, contractuel du projet.

Profil: ingénieur agronome confirmé avec expérience pratique sur:

- Riz irrigué en petits périmètres incluant
 - approvisionnement en semences
 - gestion de l'eau selon calendrier cultural
 - culture attelée
 - traitement des maladies, des semences et des stocks
- Cultures vivrières pluviales: maïs, patate douce, manioc
- Aménagement de bassins versants incluant
 - protection anti-érosive
 - agro-foresterie
 - associations culturales
 - gestion de la fertilité
 - jachère à légumineuses
- Approche économique de l'exploitation comprenant
 - prix de revient, estimation du coût des facteurs
 - valorisation de la main-d'oeuvre
 - rotations et gestion des cultures de rente
- Aptitudes:
 - bon sens de la communication et de la négociation avec les agriculteurs
 - bon gestionnaire de personnel
 - bonne capacité relationnelle.

**_*_*_*_*_*_*_*_*_

Animateur périmètre AHA

Fonction: informations et conseils techniques aux riziculteurs membres de l' AIA, à travers la démonstration sur sa parcelle et l'appui / conseil aux autres producteurs.

Responsabilité:

- respect du cahier des charges établi en accord avec l'association,
- aide à l'AIA pour l'approvisionnement en facteurs de production, pour l'organisation de travaux communs et pour la centralisation des demandes d'équipements

Rapport institutionnel: l'animateur est choisi par l' AIA pour sa compétence technique, ses aptitudes à communiquer et son savoir faire; il doit être agréé par les membres (3) du groupement de périmètre (voir organigramme périmètre réhabilité) et par le responsable de la mise en valeur (pendant le projet)

Rémunération: pendant la durée du projet, il est payé en partie par le projet et en partie par l' AIA

Formation et recyclage: périodique par le TS responsable de la riziculture (spécialiste en cultures vivrières)

**_*_*_*_*_*_*_*_*_

Agent vulgarisateur de base sur périmètre aménagé (AHA)

Idem comme pour l'animateur sauf qu'il développe son savoir faire sur de petites parcelles de démonstrations installées dans les 4 à 9 périmètres dont il a la charge. Son salaire est entièrement payé par le projet; à terme il pourrait se transformer en animateur de périmètre et dans ce cas son salaire serait progressivement à la charge de l'association de producteurs.

**_*_*_*_*_*_*_*_*_

Agent vulgarisateur de base: Développement actions sur Tanety (DAT)

Encadrement technique des groupements, supervisé par TS et chargé d'opérations DAT.

Chaque agent serait responsable de 3 sites

Technicien spécialisé (TS)

Fonction: supervision technique et formation professionnelle dans les 3 domaines de spécialisation (voir RPE et rapports annuels PADANE) à savoir cultures vivrières, cultures pérennes et gestion de terroir.

Responsabilité: actuellement, agent contractuel du projet, évoluant après le projet, conformément à la stratégie nationale de vulgarisation, soit en prestataire de conseil technique ou en gestion d'exploitation (pour TS cultures pérennes et TS spécialisé en riz irrigué) payé par l'association professionnelle, soit en technicien polyvalent (TS gestion de terroir et TS cultures vivrières) rémunéré par le budget public national ou décentralisé

Rapport institutionnel: agent contractuel du projet, supervisé par le responsable de la mise en valeur (ingénieur agronome à recruter) (voir organigramme proposé).

**_*_*_*_*_*_*_

Superviseur de zone (SZ)

Fonction: supervision des activités des AVB / AHA; disparition totale en 2004

**_*_*_*_*_*_*_

Chargé Développement Actions Tanety (DAT)

Fonction : information, programmation technique et suivi des activités à mener par les bénéficiaires dans l'aménagement des bassins versants liés aux 15 AHA réhabilités.

Responsabilité: en qualité de chargé d'opérations, il est responsable de tout ce qui se fait dans ce secteur (y compris ODOC) et supervise le travail des Techniciens supérieurs et des 5 AVB placés sous ses ordres; son travail est supervisé par le chargé de la mise en valeur (voir organigramme proposé)

Rémunération: contractuel du projet pouvant dans la suite être pris en charge par la commune.

**_*_*_*_*_*_*_

APPENDICE 6

RESUME DES RECOMMANDATIONS DE LA REVUE A MI PARCOURS

Agent de mise en oeuvre	Recommandations
Ensemble des agents Approche	<ul style="list-style-type: none"> Mieux cibler les interventions sur les familles pauvres et les jeunes Concentrer les efforts sur la mise en valeur des investissements AHA et la mise en œuvre des mécanismes pouvant assurer la pérennisation des résultats Mise en place d'un système participatif de suivi et évaluation des résultats et de l'impact du projet Rechercher un échange d'information constant et réciproque avec les autres intervenants et promouvoir une réflexion sur les grands enjeux du développement régional
Appui aux Groupements	<ul style="list-style-type: none"> CIBLAGE: s'assurer que les nouveaux groupements répondent aux critères définis AHA: participation active des agents CDD dans la réalisation de la partie socio-économique des études micro-périmètres ; veiller au respect des critères de sélection des sites GPPV : promouvoir la formation de groupements aussi grands que possible pour faciliter la commercialisation, mais garder une répartition en sous-groupements de 5 personnes pour de conditions socio-économiques homogènes pour la caution solidaire du crédit FEMMES ET JEUNES: promouvoir une participation plus importante dans les groupements nouveaux et existants FORMATION: prévoir des cours spécifiques sur systèmes participatifs de diagnostic et d'évaluation des résultats AIL: veiller à toucher les communes peu ou pas touchées jusqu'ici
Mise en valeur	<ul style="list-style-type: none"> Promouvoir la formation d'association d'intensification agricole sur AHA et Coordonner avec agents CDD et OTIV la mise en place des nouveaux groupements notamment les AIA et les GCV Finaliser avec les AIA les termes de référence des animateurs de périmètres et veiller à leur mise en place; Suivi plus rapproché des indicateurs de productivité (intensité culturale, rendements, production, revenus) et sensibilisation des producteurs pour qu'ils enregistrent les paramètres à leur niveau Sensibiliser les producteurs sur l'importance des actions sur tanety par rapport aux objectifs d'intensification rizicole en vue de promouvoir leur participation dans des initiatives DAT Faire évoluer le système de vulgarisation vers une prise en charge progressive des services des AVB par les associations de producteurs Informé et discuter les expériences avec les responsables CIRAGRI/GTDR et tout autre intervenant impliqué Coordonner avec CDD et GES l'enregistrement des petits producteurs vanille (carte planteur + marques).
Infrastructures	<ul style="list-style-type: none"> AHA: respect des critères de sélection Respect des barèmes et plafonds pour les coûts des travaux Renforcer la formation des membres des AUE aux techniques de gestion du réseau et de la ressource eau PISTES: parvenir en temps rapides à la passation de contrats pour les deux pistes retenues Préparer la documentation (APD) et justification (existence d'AUP) des autres pistes non retenues pour soumission à d'autres bailleurs
Finance rural	<ul style="list-style-type: none"> Réduire progressivement l'appui par l'AT internationale Prévoir une formation ciblée aux élus du réseau OTIV Prévoir l'audit externe indépendante accompagnées par un système de suivi pour la mise en œuvre des recommandations
Gestion du projet	<ul style="list-style-type: none"> Finaliser les termes de référence de l'opérateur Appui aux groupements et parvenir à une passation rapide de contrat Préparer la demande de réallocation budgétaire et d'amendement des dates d'achèvement et de clôture du prêt Finaliser les termes de référence du Chargé d'Opérations et recruter le personnel nécessaire notamment pour le renforcement des activités de mise en valeur Assurer l'organisation d'ateliers de formation sur l'approche participative au suivi des réalisations et l'évaluation d'impact Organiser les réunions de l'UCP, d'information et coordination interne; organiser des ateliers de réflexions avec des agents externes au PADANE sur la stratégie régionale de développement rural S'activer pour l'identification d'autres bailleurs intéressés au financement des pistes non retenues

MADAGASCAR - PADANE
RAPPORT DE REVUE A MI-PARCOURS
ANNEXE 1
ASPECTS SOCIO-ECONOMIQUES ET
PROMOTION GROUPEMENTS

TABLE DES MATIERES

A. INTRODUCTION	15
B. GENERALITES	15
Aspects socio-économiques de la zone du projet	15
C. LE PADANE: OBJECTIFS, PREVISIONS, REALISATIONS	17
Ciblage	17
Appui aux groupements ruraux.....	17
AIL	20
Intégration des femmes dans le processus de développement.....	21
D. EVALUATION DE LA SITUATION A MI-PARCOURS.....	22
Réponse aux besoins des groupes cible FIDA.....	22
Performance de l'ONG	23
Impact sur la situation des bénéficiaires	24
Les Comités communaux.....	25
Durabilité.....	25
E. PROPOSITIONS POUR 2002-2004.....	26
Principes de base	26
Ciblage	26
Groupements	27
Soutien aux Comités communaux.....	29
F. BUDGET ET MECANISMES DE MISE EN OEUVRE.....	30
Contrat ONG/CDD	30
Formation	30
Personnel	31
Assistance technique.....	31
Frais de fonctionnement.....	32
Equipement	32
Gestion participative.....	33
Comités des maires et autres comités.....	33
Appui aux initiatives locales.....	33
G. SUIVI-EVALUATION	34
Travail Diagnostique.....	34
Indicateurs de Suivi	35
Indicateurs d'impact sur les groupes cible	35

APPENDICES

1. Evaluation du travail de l'ONG, Coordination diocésaine pour le développement
2. Contrat ONG

ANNEXE 1

ASPECTS SOCIO-ECONOMIQUES ET PROMOTION GROUPEMENTS

A. INTRODUCTION

1. Parmi les Termes de référence de la revue à mi-parcours il est demandé:
 - “d’évaluer dans quelle mesure les activités du projet répondent aux besoins principaux des groupes cibles, notamment des plus démunis, des jeunes et des femmes, en tenant compte de la stratification socio-économique de la population; évaluer particulièrement la performance du projet en matière d’intégration des femmes au processus de développement;
 - d’évaluer la performance de l’ONG chargée de l’Appui aux Groupements Ruraux;
 - d’analyser le niveau de viabilité et de fonctionnement des organisations paysannes: autonomie organisationnelle, autonomie financière, organisation des participations des bénéficiaires et intégration des associations et membres aux objectifs du Projet;
 - de formuler des orientation/propositions afin de renforcer les activités d’animation et de formations de groupements paysans et améliorer le ciblage des interventions y compris pour faire participer les femmes et les couches plus défavorisées de la population aux bénéfices du projet; revoir par la même occasion la consistance des prestations de l’ONG responsable de la Composante AGR”.

2. Cette Annexe tente de répondre à ces exigences. Au cours du travail de terrain la mission a visité 12 villages (distribués dans les 3 sous-préfectures) où elle a discuté en rencontres semi-formelles avec les membres ordinaires ainsi que des bureaux de 33 groupements distribués comme suit : 7 AUE, 8 GCV, 6 GPPV, 6AGRF, 2 AUP, 4 Comités Communaux. Les conseillers-animateurs de la CDD ont été présents pour la plupart des réunions, et la participation des membres ainsi que des responsables des organisations ont été très actives. La mission a essayé de donner aux participants la possibilité de s’exprimer librement sur les questions qui les concernaient, les aspects positifs ainsi que négatifs des interventions du projet. Des AVB ont été présents dans 5 villages.

B. GENERALITES

Aspects socio-économiques de la zone du projet

3. Le projet est localisé dans le Nord-est du pays dans une zone comparativement riche de Madagascar comme elle produit les principaux produits agricoles d’exportation du pays: vanille, poivre, girofle, café. Alors que, depuis le démarrage du projet, la production de café est en déclin important suite à la baisse des prix internationaux, celle de la vanille est en augmentation étonnante suite à l’augmentation des prix au cours des dernières années (voire annexe 2 pour plus de détails sur cette situation). Du point de vue socio-économique comparatif, il faut noter que la

zone est une zone qui a un potentiel de développement économique beaucoup plus élevé que beaucoup d'autres zones de Madagascar et que, à priori, ses populations de petits producteurs sont dans une situation socio-économique privilégiée par comparaison avec les habitants d'autres zones.

4. La population de la zone du projet qui était estimée à 450 000 avec une densité de population de 35 habitants au km² en 1995 est en 2001 de 526 600 avec une densité moyenne de 41 habitants/km². Selon les autorités locales, la population en 2001 est de 526 600. La population est distribuée en 43 communes et 429 fokontany ou villages, avec une moyenne de population de 1230 habitants/ village. D'après le recensement de 1993 les femmes sont chefs de 26% des ménages dans les trois sous-préfectures concernées par le projet.

5. Les groupes cible traditionnels du FIDA sont les plus pauvres, les femmes et les jeunes. Bien que la zone du PADANE soit parmi les moins pauvres de Madagascar, avec le maximum de potentiel de développement agricole, elle ne semblerait pas, à priori, une zone prioritaire pour le FIDA. Cependant il faut noter que 76% de la population rurale à Madagascar est considérée comme pauvre, et que le taux de pauvreté dans la province où elle se trouve a augmenté de 12% entre 1993 et 1999¹. Dans cette perspective les petits exploitants de la zone du projet, avec moins de 1000 pieds de vanille et 0,5 ha de rizières irriguées sont pauvres, même s'ils le sont moins que les populations des zones les plus enclavées avec le moins de ressources naturelles, telle la zone du Mandraré où se trouve l'autre projet actuel du FIDA.

6. Dans la mesure où la zone est principalement agricole, il n'est pas surprenant de trouver que 87% des chefs de ménage de la zone sont des agriculteurs indépendants ou ouvriers qualifiés d'agriculture. Pourtant le nombre d'exploitations ne représente que 71% des ménages ruraux; d'après la même étude, les sans terre représenteraient 33% des ménages ruraux à Antalaha, 28% à Sambava et 20% à Vohémar; bien que tous ces sans terre ne peuvent pas être supposés pauvres, il faut aussi noter des jeunes dans les ménages et autres qui peuvent être pauvres. D'après les études préliminaires au projet, les exploitations agricoles sont en moyenne de 2,3 ha dont 2 ha sont cultivés en zone côtière, 2,5 ha (dont 2,05 cultivés) en zone intermédiaire, et 5,4 ha (dont 3 ha cultivés) en zone de montagne. La RMP n'a pas réussi à obtenir d'informations détaillées sur les tailles des exploitations ni, par conséquent, sur les différences possibles entre petits et grands exploitants. Les seules informations disponibles concernent les exploitations sur périmètres irrigués qui représentent seulement une partie des exploitations agricoles (les autres comprenant les cultures sur tanety et la vanille ou autres cultures de rente qui ne sont pas irriguées). Sur les périmètres réhabilités, la taille moyenne des exploitations est de 1,01 ha avec une variation entre 0,75 ha et 1,25 ha entre périmètres. Au niveau individuel, les plus petites parcelles sont de 0,2 ha, alors que la plus grande atteint 9 ha.

¹ Il n'y a malheureusement pas d'information au niveau des sous-préfectures ou même des régions.

C. LE PADANE: OBJECTIFS, PREVISIONS, REALISATIONS

Ciblage

7. Le RPE définit le groupe cible du projet comme suit: “L’homogénéité des exploitations agricoles permet de considérer que les bénéficiaires du projet correspondent aux producteurs dont la superficie est comprise dans les moyennes de chaque type. C’est donc au niveau des zones de développement que la détermination d’interlocuteurs paysans sera précisée, notamment en tenant compte des groupements et associations existantes. Etant donné que les actions principales du projet visent l’augmentation prioritaire des productions rizicoles, notamment par des interventions de réhabilitation de réseaux s’appuyant sur des groupes d’associations d’usagers de l’eau, on peut estimer le groupe cible sur base des superficies moyennes retenues comme suit ... 27 000 exploitations. Ces exploitations appartiendraient à quelque 260 associations de cultivateurs concernés par les aménagements hydrauliques, dont pourront émaner d’autres types de groupements à intérêt économique.... il est impossible de considérer les femmes comme un groupe cible particulier mais de considérer qu’elles font partie d’un groupe cible général. il sera toutefois nécessaire de s’assurer que les intérêts des femmes ne soient pas négligés, même involontairement, et il y aura lieu de mener des actions particulières visant la participation maximale des femmes dans les actions du projet, notamment en ce qui concerne la gestion des groupements.”

8. Il faut cependant noter que le RPE dit qu’il y a lieu de viser la participation des femmes à tous les niveaux du développement économique et social proposé aux populations cibles. Les instances du projet prendront soin de favoriser cette évolution par: i) l’organisation de campagnes de mobilisation visant spécialement les femmes; ii) une vérification permanente que les actions proposées n’ont pas tendance à exclure les femmes; iii) l’appui d’activités particulièrement aptes à intéresser les femmes, et d) stimuler la présence de femmes dans les groupes, d’abord comme membres et ensuite comme agents du bureau de groupe.”(para 67).

9. Il est évident à la lecture de ce texte que ce projet n’a pas été ciblé sur les plus pauvres, les sans terre ou les femmes. Le ciblage est général sur la zone et sur les exploitants moyens dans le secteur de la production rizicole irriguée. Mais dans la conception les intérêts des femmes doivent être intégrés dans l’approche du projet à tous les niveaux.

Appui aux groupements ruraux

10. Selon le RPE, la composante Appui aux Groupements Ruraux était prévue pour 1.8 millions de \$EU et devait appuyer la formation de 4 types de groupements:

- les Associations des Usagers de l’Eau dont 259 devaient être formées avec un total de 25 000 membres, soit une moyenne de 96 membres/AUE
- les Greniers Communs Villageois: 85 avec 4 700 membres pour la période du projet, soit une moyenne de 55 membres/GCV
- les Groupements de Préparation et Commercialisation de la Vanille: 85 avec un total de 850 membres pour la période du projet, soit une moyenne de 10 membres/groupement; et

- les associations de Gestion de Terroirs: 36 groupements avec 1100 membres, soit 30 membres/groupement.

11. Il était aussi établi que cette composante serait “sous-traitée à part entière à une ONG, prestataire de service spécialisé en la matière, qui sera recrutée sur appel d’offres ouvert à la concurrence locale...” Le RPE insiste sur le fait que l’ONG travaillera en étroite coordination avec les autres services du projet ainsi qu’avec les comités communaux, les comités de maires etc.... »

12. La Coordination Diocésaine pour le Développement a été recrutée par le projet suite à un appel d’offres local et travaille depuis Juin 1998. Son travail est évalué en détail dans l’appendice 1 à cette annexe. Les aspects présentés ci-dessous résumant et complètent cette évaluation.

13. Le travail de la CDD a été mis en oeuvre par son personnel professionnel sous contrat comprenant:

- un coordinateur, de niveau d’éducation Maîtrise en Economie, avec plus de 10 ans d’expérience professionnelle;
- un expert national, niveau d’Education DEA avec plus de 10 ans d’expérience professionnelle;
- 3 cadres confirmés chefs de zone; tous ont au moins une licence ainsi que plus de 5 ans d’expérience professionnelle
- 14 conseillers animateurs dont 9 ont des maîtrises et les autres des licences; 5 d’entre eux ont une expérience professionnelle utile avant leur participation au projet.

14. Les réalisations de la composante sont résumées dans le tableau numéro 1 ci-dessous.

**Tableau 1- Groupements formés et encadrés
Réalizations par rapport au RPE**

	Prévisions Total Projet	Réalisations au 31-08.01	Taux réalisation %
AUE	259	116	44,8
-Membres	25000	4077	16,3
-dont femmes	non précisé	767	-
GPPV	85	116	136
-Membres	850	972	114
-dont femmes	non précisé	172	-
GCV	85	49	57,6
-Membres	4700	1113	23,7
-dont femmes	non précisé	379	-
AUP	8	8	100
AGT			
-Comités ODOC	non précisé	14	
-Assoc.GT	36	0	
AGRF	non précisé	25	
-membres		195	

15. Tous les groupements et leurs membres ont bénéficié de formation: un total de 4796 membres d'AUE, GPPV, GCV, AUP et membres d'associations de gestion des infrastructures communales (AIL) ont été formés en principes associatifs, dont 31% de femmes. La formation en gestion des groupements a touché 2101 personnes dont 32% de femmes. De plus 131 responsables de groupements ont été formés en gestion financière.

16. Les remarques suivantes s'imposent par rapport aux réalisations et prévisions du RPE:

- en ce qui concerne les AUE, seulement une AUE par périmètre irrigué peut exister, donc le nombre d'AUE est déterminé par le nombre de périmètres et le nombre de membres par celui d'ayants droit sur lesdits périmètres. En fait la CDD est intervenue pour la formation des AUE dès la décision prise de réhabiliter les périmètres, bien avant les travaux de génie rural. Le chiffre prévu pour le nombre de membres (25 000) semble avoir été une erreur, surtout que la plupart des périmètres sont petits avec une moyenne de 22 exploitants par périmètre là où les travaux sont en cours ou achevés. Il est raisonnable de prévoir le même nombre pour les périmètres qui seront réhabilités pendant le reste du projet.
- concernant les GPPV, le RPE a supposé que entre 5 et 10 membres par groupement serait un chiffre prudent pour le début de ces opérations et suffisant pour produire une quantité minimale économique de vanille; ceci s'avère correct jusqu'à ce jour. Pourtant certains groupements ont commencé le processus de fédération, parce qu'ils se sont déjà rendu compte que, pour la commercialisation et les achats en gros, plus le groupement est grand, plus ils ont de pouvoir de négociation. Comme on le verra ci-dessous, la RMP propose quelques changements dans ce domaine;
- pour les GCV, le RPE prévoyait une moyenne de 55 membres par groupement, ce qui semble raisonnable. Jusqu'à présent le nombre de membres par groupement est à peu près 23. Ceci est dû au démarrage un peu lent de cette composante, principalement à cause du niveau restreint des crédits disponibles pour les achats de riz, et au fait que les quantités supplémentaires produites ont été, à ce jour, très limitées. De plus c'est une activité qui a exigé beaucoup d'animation car les habitants de la région n'étaient pas, à priori, convaincus de son utilité.
- Les AGT ne se sont pas développées comme prévu à cause des problèmes fondamentaux de cette sous-composante qui sont discutés dans l'annexe 2. Il faut noter cependant que la CDD a fait de son mieux pour former des groupements dans un contexte où l'activité principale était focalisée sur des activités individuelles. Les nombres de groupements AGT sur le tableau ne concordent pas parce que les groupements AGT prévus n'ont pas été formés puisque les activités entreprises ne correspondaient pas à ce type de groupement. Par contre 14 'Comités ODOC' ont été formés pour aider les villageois à formaliser leurs titres et pour délimiter les propriétés

17. En plus des activités prévues par le RPE, la CDD a formé et soutenu les Comités communaux dans les 43 communes touchées par le projet, avec une formation en évaluation rurale participative et un soutien dans la formation sur l'élaboration des projets; elle a aussi aidé 14 Communes à élaborer des Plans de Développement Communaux. Dans le cadre des micro-projets d'Appui aux Initiatives Locales, la CDD a formé 205 de leurs membres en approches participatives et en gestion de leurs investissements. D'autre part elle a contribué à la création de

25 groupements économiques féminins (AGRF),¹, principalement impliqués dans le petit commerce, et tous dans la zone d'Anthalaha qui a été touchée par les cyclones en 2000. Elle a aussi créé et formé les 8 AUP pour les pistes à réhabiliter par le projet.

18. Le soutien donné aux groupements par la CDD est particulièrement intensif au début et se réduit graduellement en relation avec la capacité des groupements de gérer leurs affaires de façon autonome. Le tableau ci-dessous indique l'année de formation des différents groupements, et il est clair sur cette base que la plupart des groupements ont été formés en 2000 et 2001; ils ont donc besoin de soutien continu pour encore au moins deux ans avant qu'un processus de désengagement ne puisse se faire, tout en laissant des groupements ayant de bonnes chances d'être durables. Selon la politique nationale pour les AUE, les associations devraient être autonomes après trois ans de soutien. L'expérience internationale suggère que 4 ans de soutien assurent une meilleure durabilité des associations.

Tableau 2. Groupements formés par année

	1998		1999		2000		2001		Total	
	Gr.	Membres (dont femmes)	Gr.	Membres (dont femmes)	Gr.	Membres (dont femmes)	Gr.	Membres (dont femmes)	Gr.	Membres (dont femmes)
AUE	12	297 (48)	30	1976 (402)	50	3519 (621)	24	4077 (1033)	24	4077 (767)
GCV	0		2	112 (35)	14	520 (177)	33	1113 (379)	33	113 (379)
GPPV	0		20	171 (128)	61	686 (114)	35	972 (172)	35	972 (172)
AGT/ODOC *	0		9	758 (92)	5	1495 (168)	0		14	1495 (n.p.)
AUP	2	64 (6)	6	257 (32)	0	351 (48)	0		8	351 (48)
AGRF	0		0		37	(245)	0		25	(195)*
Total	14	361	67	3274	167	6571	92	6162	139	7008

* Là où les chiffres ne concordent pas, c'est à cause de consolidation de groupements

19. Comme on le voit, la plupart des groupements ont été formés en 2000 ou 2001. Seuls les premiers groupements pourraient atteindre un niveau de maturité suffisant vers la fin 2002 pour continuer seuls, les autres auront besoin de formation et de suivi plus longtemps, en particulier ceux créés en 2001 devront être soutenus jusqu'à la fin du projet.

AIL

20. Une contribution importante au développement communal a pris la forme des investissements Appui aux Initiatives Locales (AIL) financées par le PADANE sur les fonds FIDA. Ces activités de gestion participative n'étaient pas prévues par le RPE. La décision en 1999 d'utiliser certains fonds pour ces activités a été prise conjointement par la gestion du projet, l'UNOPS et le FIDA et, entre 1999 et 2001, Fmg 1.5 milliards ont été dépensés pour les AIL. Ces investissements ont permis aux comités communaux de démontrer à leurs habitants que la gestion participative et décentralisée peut apporter des résultats rapides et répondre aux besoins les plus

¹ Au moment de leur création, il y avait 37 groupements; en 2001 se sont consolidés en 25

importants des communautés avec des investissements financiers modestes et la participation pratique en main d'oeuvre et gestion des populations bénéficiaires. A la fin 2000, 77 micro-projets avaient été réalisés: 65 puits dans 28 villages, 6 petits ouvrages de franchissement, 5 pirogues pour faciliter l'accès aux villages les plus enclavés avaient été achetées, et 11km de route liant deux chef lieux de communes avaient été améliorés. En 2001 la construction de 63 puits contractés en 2000 est soit achevé soit en cours. Le coût moyen de ces investissements était de 2 500 \$EU en plus d'une contribution des bénéficiaires de 20%. Le coût prévu avait été de 8 000 \$EU par commune.

Intégration des femmes dans le processus de développement

21. Les femmes sont particulièrement actives dans les activités agricoles suivantes:

- pour le riz: semis des pépinières, repiquage, récolte, battage
- vanille: fécondation et travaux de transformation
- girofle: récolte et séchage
- jardins de case; toutes les activités salades et légumes

22. D'autre part les femmes ont un rôle primordial, sinon exclusif, dans beaucoup d'autres activités dont le petit commerce et la production artisanale en plus de leurs responsabilités domestiques qui comprennent la recherche de l'eau, du bois de chauffe, la préparation des aliments, etc.

23. L'approche genre n'a que récemment été introduite à Madagascar et est encore loin d'être systématiquement intégrée dans la mise en oeuvre des projets. Cependant une partie du personnel du projet et la plupart des animateurs de la CDD ont bénéficié d'une formation en approche genre donnée par l'expert national de la CDD en 1999.

24. Comme nous l'avons vu, il n'y avait pas de cibles spécifiques concernant l'intégration des femmes dans les activités du projet, en particulier aucun chiffre pour le nombre de femmes dans les groupements. Pour réduire les différences genre dans le développement, la CDD a organisé des campagnes de sensibilisation visant spécialement les femmes, et évité d'exclure les femmes des actions du projet; elle a stimulé la participation des femmes comme membres des groupements et comme responsables, et appuyé des activités particulièrement aptes à intéresser les femmes. De plus, la CDD a, sur son initiative, introduit un appui aux femmes les plus touchées par le cyclone en soutenant la formation d'Associations Génératrices de Revenus Féminins (AGRF). Elle a aussi encouragé tous les groupements à inclure des femmes comme membres et à en élire dans leurs bureaux, femmes qui ont ensuite été formées.

25. Grâce à ces efforts, à peu près 30% des membres des groupements sont des femmes. Mais il faut noter qu'il y a moins de 20% de femmes dans les AUP, GPPV, et les AUE. En ce qui concerne les AUE, il est évident que les membres sont les exploitants et que le projet ni la CDD n'ont pu influencer la situation foncière existante. Seuls les GCV ont 34% de femmes; à part ça l'ensemble de 30% est dû aux membres des AGRF qui sont tous des femmes.

26. Les femmes représentent 33% des personnes formées parmi les groupements. Dans la gestion des infrastructures communautaires, il y a 28 associations avec 302 femmes, dont 73

femmes ayant des positions de responsabilité. Dans le contexte du crédit aux OTIV, les femmes représentent 37% des membres avec 24% des montants épargnés; cependant leurs emprunts ne représentent que 25% des en cours de crédit.

D. EVALUATION DE LA SITUATION A MI-PARCOURS

Réponse aux besoins des groupes cible FIDA

27. Dans la mesure où il n'y a pas eu de définition précise du groupe cible du projet, on ne peut reprocher à ses exécutants de ne pas avoir fait suffisamment d'efforts pour atteindre les plus pauvres. Il faut aussi noter que par leur nature, certaines composantes sont une forme de ciblage per se. Par exemple

- les interventions vanille, et en particulier celles qui soutiennent les producteurs n'ayant que quelques pieds, peuvent aider tous, et en particulier les pauvres et les jeunes qui ne dépendent que de leur force de travail; puisque tout le monde peut planter de la vanille en forêt, c'est une activité qui est en augmentation considérable dans les 2 dernières années depuis que les prix de la vanille ont augmenté énormément. Donc le soutien aux petits producteurs de vanille touche les plus pauvres qui essaient d'améliorer leurs conditions de vie et d'entreprendre une activité économique productive, en particulier les jeunes hommes;
- les interventions sur les périmètres irrigués sont par définition un soutien à l'amélioration du niveau de vie des ayants droit sur les champs irrigués; par là même elles excluent les sans terre et ceux qui n'ont que des terres en tanety qui sont dans l'ensemble les plus pauvres. Par contre, il est important de remarquer que beaucoup d'exploitants dans les périmètres améliorés ont 0.25 ha, et la grande majorité ont moins d'1 ha, et ne peuvent donc être considérés comme riches.
- Bien que les femmes aient un rôle considérable dans les activités agricoles, il a été difficile de les cibler dans ce cadre puisque le projet n'a eu aucune influence sur la distribution des terres, qui se fait traditionnellement parmi les hommes. Cependant, comme nous l'avons vu, le projet a fait un effort non prévu dans le RPE pour soutenir les femmes dans leur petit commerce par ses interventions de crédit.

28. En ce qui concerne les femmes, il n'y a aucun doute que le projet a fait des efforts considérables pour les inclure autant que possible dans ses activités. Cependant on est loin d'une situation d'équilibre entre les genres, et il y a encore beaucoup à faire, tant parmi les communautés bénéficiaires qu'au sein même du projet où il y a actuellement seulement une femme professionnelle dans la gestion du projet, et deux à la CDD. Seulement dans la gestion du crédit, y a t il plus de femmes, mais encore pas parité.

29. Dans l'ensemble les femmes ont besoin de soutien tant dans leurs activités productives et autres entreprises économiques que pour résoudre les besoins sociaux. En ce qui concerne leur rôle économique, le projet a soutenu la production de vanille et prévoit d'améliorer la production de riz par la mécanisation et l'introduction de techniques appropriées. Les activités d'appui aux initiative locales jouent un rôle très important pour répondre au besoin le plus fondamental des femmes et de tous en amélioration l'approvisionnement en eau potable et la propreté des puits. Dans l'ensemble la situation des services médicaux dans la zone sont bons,

avec un centre de santé de base approvisionné et avec personnel dans chacune des communes de la zone du projet. Par contre le manque d'écoles et d'enseignants est tel que les communautés ont commencé à recruter et payer des enseignants elles-mêmes

30. A propos des jeunes, bien qu'ils puissent cultiver de la vanille, et ont commencé à le faire depuis que les prix ont augmenté, il est malheureusement probable que les prix auront baissé quand leurs vanilleraies commenceront à produire. Il faut aussi dire que, dans l'ensemble les exploitations sont encore sous le contrôle de gens plus âgés. Des interventions pour soutenir les jeunes n'ont pas été prévues par le projet et auraient dû être développées.

31. La participation extrêmement active des membres des AUP aux études et aux travaux indiquent l'importance du désenclavement dans la vie des communautés. Dans cet esprit, il est d'autant plus important que la gestion du projet prennent toutes les mesures possibles pour assurer la construction des pistes qui ne seront pas construites avec les fonds FIDA. Ceci exige d'essayer de trouver du soutien financier de la part d'autres bailleurs de fonds, à travers les mécanismes établis par le GTDR.

32. Finalement il faut noter que la zone du projet comprend 43 communes, dont une dizaine, les plus montagneuses, sont très enclavées et n'ont bénéficié que très peu d'interventions du projet: un peu de formation des comités communaux, quelques puits et pirogues, et l'amélioration de pistes sous la composante AIL. Etant les plus enclavées, ce sont aussi les plus pauvres et celles qui mériteraient le plus d'attention de la part d'un projet financé par le FIDA. Leur enclavement est la raison principale pour laquelle les activités principales de soutien aux petits producteurs de vanille et le développement de périmètres irrigués n'y ont pas pris place.

Performance de l'ONG

33. L'analyse du travail de la CDD est présentée en détails dans l'appendice 1 à cette annexe. Dans l'ensemble, la RMP a été très impressionnée par le travail de la CDD qui a été entrepris efficacement malgré de nombreuses difficultés:

- manque de moyens logistiques jusqu'en Avril 2001,
- imprécision des Termes de Référence
- besoin de s'impliquer dans des activités techniques pour lesquelles le personnel n'était pas formé
- coordination inadéquate entre les différentes composantes;
- difficultés de communication étant donné l'enclavement de nombreux villages;
- manque d'ordinateurs et facilités de bureau minimales.

34. Malgré toutes ces contraintes, la CDD a réussi à créer 327 groupements (à peu près 19 groupements par conseiller animateur soit 6 par conseiller-animateur/an), à former leurs membres dans divers domaines, à renforcer leurs capacités en gestion, en planification, en perspective fédérative et a considérablement développé leur capacité d'autonomie. Elle a soutenu les comités communaux en améliorant leur capacité à planifier et mettre en oeuvre des projets, à comprendre les processus de développement et à préparer des Plans de Développement Locaux.

35. La CDD a aussi formé son propre personnel, contribuant ainsi au développement d'un groupe de cadres d'experts nationaux en gestion participative et en développement communautaire. elle a aussi participé à la formation de personnel dans tout le projet sur l'approche genre et ainsi contribue à la réduction des différenciations en matière de genre dans les projets ruraux de la région.

36. Le dévouement et l'intérêt de la CDD pour le projet et les populations de la zone est notable par le fait que le diocèse d'Antsiranana, l'organe tutelle de la CDD, subventionne la CDD du projet de la somme de Fmg 25 000 000 par an, pour pallier à l'insuffisance de budget. Il donne aussi souvent des avances quand les transferts de fonds du PADANE sont retardés.

37. En ce qui concerne les Initiatives locales, elle a appuyé et structuré les comités en place pour gérer les micro-projets construits dans le cadre de ce programme; au sein de ces structures, la CDD a assuré que priorité serait donnée aux associations de femmes, et a cherché à assurer un suivi par les bénéficiaires eux-mêmes.

38. La RMP recommande que la CDD continue son travail jusqu'à la fin du projet, avec les modifications à leurs TdR qui sont présentés en appendice, et en refocalisant le ciblage de leur travail selon les critères et principes présentés ci-dessous.

Impact sur la situation des bénéficiaires

39. Dans l'ensemble, étant donné que la plupart des activités de terrain en faveur des bénéficiaires n'a commencé qu'en 1999, il est trop tôt pour évaluer l'impact du projet sur la situation des bénéficiaires. Cependant, quelques remarques s'imposent suite aux visites de terrain.

40. Les bénéficiaires de crédit rencontrés ont exprimé leur appréciation d'avoir accès au crédit, qui leur permet de retarder les ventes de vanille. Les femmes impliquées dans le petit commerce ont toutes dit avoir fait des bénéfices qui leur ont permis de ré-établir des conditions de vie raisonnables pour leurs familles et de recommencer leurs activités économiques. Cependant la durée insuffisante des délais de remboursement est un problème qui est discuté et auquel des solutions sont proposées en annexe 3.

41. Les membres d'AUE rencontrés ont tous participé aux travaux de construction là où ceux-ci ont débuté et considèrent que l'amélioration du système d'irrigation assure une bien meilleure régularité de l'approvisionnement en eau pour leurs champs. Cependant il faut noter que les cultures de contre saison n'ont pas encore commencé dans les périmètres réhabilités ce qui réduit le bénéfice obtenu des travaux entrepris. Comme il est précisé dans l'annexe 2, l'amélioration des rendements suite aux travaux n'est pas encore évidente, mais de nouveau il faut noter qu'il y a eu au plus une saison de cultures depuis la fin des travaux. Les membres d'AUE payent leurs cotisations et les frais d'entretien pour les travaux, ce qui est une indication de la valeur qu'ils portent à ces institutions et un gage de durabilité.

42. Les groupements qui manifestent le plus de dynamisme sont certains des GPPV qui ont commencé le processus de fédération dans le but d'améliorer leur situation envers les acheteurs de vanille préparée. Avec le soutien de la CDD, ils comprennent de mieux en mieux les détails de la commercialisation de la vanille ainsi que les avantages des achats en groupe pour les couvertures et autres équipement nécessaire à la préparation; suite à cette sensibilisation ainsi qu'à

la compréhension meilleure des cycles de prix de la vanille, ils se préparent à mieux négocier avec les exportateurs en se regroupant. Déjà 9 groupements ont engagé le processus de fédération informel.

43. Le projet a déjà eu un impact positif sur les 30% femmes membres des groupements qui ont bénéficié de formation ainsi que sur le niveau de vie des 197 membres des AGRF qui sont de nouveau, après un an de participation aux groupements, capables de gérer leurs petits commerces et autres micro-entreprises.

44. En ce qui concerne les jeunes, très peu d'entre eux ont encore bénéficié des activités du projet. Aucun chiffres ne sont disponibles mais, d'après le personnel du projet et de la CDD, ils sont encore loin d'être suffisamment représentés parmi les bénéficiaires du projet.

Les Comités communaux

45. En plus de la participation des maires dans la gestion du projet, à travers les réunions semestrielles, les comités communaux et les autorités locales ont reçu du soutien du projet par la formation des cadres en gestion participative par la CDD, et l'assistance dans la préparation des plans de développement communaux, ainsi que le renouvellement ou les réparations de leurs facilités de travail. Ces interventions ont commencé à améliorer la capacité des communes à remplir leurs responsabilités et à redonner confiance aux maires et autres membres des comités communaux en leur capacité de remplir les mandats pour lesquels ils ont été élus. Ce sont des contributions au processus de décentralisation qui ont besoin d'être renforcés et continués jusqu'à la fin du projet.

Durabilité

46. La durabilité des interventions du projet ne sera vérifiable qu'après sa fin en examinant, entre autres, les facteurs suivants:

- dans le nombre de groupements et de membres qui continuent de fonctionner efficacement et de jouer un rôle significatif dans la vie de leurs membres;
- dans les rendements des cultures de riz et de contre-saison des périmètres réhabilités;
- dans les bassins versants mieux protégés et la réduction des surfaces cultivées sur brûlis;
- dans le nombre de femmes et de jeunes qui ont une activité génératrice de revenus durable et profitable;
- dans la capacité des élus au niveau communal de remplir leurs fonctions et de rendre les services nécessaires à leurs administrés, avec des budgets locaux clairement définis et utilisés de façon transparente;
- dans les production, transformation et commercialisation des cultures de rentes; cet aspect devra être évalué en prenant en considération l'évolution des prix à l'exportation.

47. A ce stade du projet, après à peine trois ans de travail effectif sur le terrain, on ne peut que voir quelques indicateurs et tendances. Les membres de groupements créés en 1998 et 1999 rencontrés par la mission donnent une impression de maturité, de compréhension et d'appréciation

de la valeur desdits groupements qui est encourageante. Le fait que nombre de groupements de producteurs de vanille ont déjà apprécié l'avantage d'agrandir leurs groupements pour avoir un meilleur pouvoir de négociation avec les acheteurs est un autre signe de durabilité dans la mesure où ces personnes adaptent et développent les groupements pour mieux servir leurs intérêts tels qu'ils les perçoivent. Les contributions financières des membres des AUE indiquent aussi qu'ils voient l'utilité des groupements.

E. PROPOSITIONS POUR 2002-2004

Principes de base

48. Le principe élémentaire de base qui sous-tend toutes les propositions suivantes est que, dans une perspective de fonctionnement de trois ans pour le projet, il serait difficile de faire des changements fondamentaux dans sa philosophie et ses mécanismes de mise en oeuvre. En ce qui concerne la composante Appui aux Groupements Ruraux, ainsi que les activités d'Appui aux Initiatives Locales, il serait d'autant plus inapproprié de proposer des changements fondamentaux que les systèmes actuels fonctionnent bien, même quelques fois très bien. Donc les activités prévues pour la fin du projet se concentrent dans deux domaines: la réponse aux faiblesses identifiées par la RMP d'une part, et le renforcement et l'extension des activités bien menées jusqu'à présent d'autre part. De même, la RMP est une occasion pour ajuster les objectifs numériques de la composante pour les rendre plus réalistes sur la base de l'expérience de 3 ans de mise en oeuvre du projet.

49. La RMP a noté que la CDD est l'agence du projet qui est la plus proche des populations cibles du projet, et est convaincue que la continuation de son travail est indispensable au succès du projet. Tout en notant que les TdR modifiés représentent une augmentation, plutôt qu'une diminution des responsabilités de la CDD, la RMP ne recommande pas d'augmentation de son personnel. Comme il n'est prévu que trois ans de vie au projet, une augmentation de personnel de la CDD exigerait un temps de recrutement, de formation etc, et les nouveaux conseillers-animateurs ne seraient prêts à travailler efficacement que vers la fin 2002; et les activités commenceront à être réduites vers le début 2004. Dans la mesure où le personnel actuel est capable de faire le travail nécessaire, avec le soutien technique spécialisé de consultants ponctuels dans certains domaines, ceci semblerait être la meilleure option pour atteindre les objectifs du projet.

50. Le travail de la CDD sera, pour la période à venir, guidée par les recommandations présentées ci-dessous.

Ciblage

51. L'origine de la faiblesse du ciblage se trouve dans le RPE qui n'a pas présenté de critères pour la sélection des bénéficiaires en dehors de la taille des exploitations sur périmètre. Pour les 3 ans à venir, des efforts doivent être faits pour mieux concentrer les interventions du projet sur les groupes cibles, spécifiquement les familles pauvres en général, les femmes pauvres et les jeunes. Ceci se réalisera par les procédés suivants:

- pour les périmètres irrigués, dans la mesure où le travail n'a pas encore commencé, la sélection des périmètres se fera en donnant priorité aux périmètres où la majorité des exploitants ont moins de 0.75 ha par famille sur le périmètre, et où les superficies nouvellement irriguées sont attribuées aux familles les plus pauvres et aux jeunes;
- pour le développement des groupements vanille, des efforts particuliers seront faits pour encourager la participation dans les groupements des jeunes qui sont pauvres (par exemple ceux qui ont moins de 500 pieds de vanille et aucune autre ressource);
- pour les groupements ou sous-groupements recherchant du crédit, priorité sera donnée aux groupements composés de femmes pauvres et de jeunes, que ce soit pour la vanille, les greniers ou toute autre activité;
- pour le développement des Associations Economiques Féminines (AEF, ex AGRF), les groupes seront formés en priorité dans les communautés les plus pauvres, où il y a le plus de femmes pauvres;
- dans l'ensemble, dans la mesure du possible, priorité sera donnée pour les AIL aux communautés qui sont aussi les plus pauvres et ont le moins bénéficié des interventions du PADANE jusqu'à présent.

Groupements

52. Les groupements ont besoin de soutien intensif pendant un minimum de trois ans et de préférence 4 ou 5 ans avant que leur autonomie et pérennité soit assurée; la durée du soutien dépend des capacités de gestion et du sens de solidarité des membres, ainsi que de leurs bureaux. Les groupements les plus dynamiques et efficaces, (ceux dont les activités ont le plus de succès et qui ont résolu avec succès et solidarité les problèmes rencontrés) seront capables de gérer leurs affaires seuls plus rapidement et plus facilement que d'autres. La décision sur l'intensité et la durée du soutien par la CDD se fera au cas par cas par la direction et le personnel de la CDD, selon les capacités des groupements. C'est cependant dans la perspective d'un minimum de 3 ans de soutien que les prévisions pour la fin du projet essaient de minimiser la formation de nouveaux groupements après 2002. Les groupements qui ont été créés plus tôt bénéficieront de soutien dégressif, avec en quatrième année une seule visite par mois et en cinquième année une visite tous les deux mois. Naturellement dans le cas de groupements faibles qui ont besoin de plus de soutien, celui-ci sera donné mais seulement si la CDD estime que le soutien supplémentaire assurera leur durabilité. Au cas où il y aurait des groupements qui semblent ne pas avoir de potentiel d'autonomie, ils seraient abandonnés.

53. En ce qui concerne la formation de nouveaux groupements les critères de ciblage présentés ci-dessus seront pris en considération dans la sélection des endroits et de la composition des groupements. Pour les groupes existants, des efforts seront faits pour s'assurer que les nouveaux membres fassent partie des groupes cibles décrits ci-dessus.

54. Le Tableau 3 présente les objectifs en matière de groupements existants et à créer et soutenir pour les 3 années 2002-2004. Les explications nécessaires sont présentées ci-dessous.

**Tableau 3 – Cible groupements jusqu’à la fin du projet; Groupements existants et à former
2002-2004**

	Situation au 31.08.01		Total jusqu’à la fin du projet		2002 Nouveaux Groupements		2003 Nouveaux Groupements		2004 Nouveaux Groupements	
	nombre groupements	nombre membres (dont femmes)	nombre groupements	nombre membres (dont femmes)	nombre groupements	nombre membres (dont femmes)	nombre groupements	nombre membres (dont femmes)	nombre groupements	nombre membres (dont femmes)
AUE/AIA	116	4077 (767)	163	6600 (1320)	34	2023 (453)	13	500 (100)	0	0 (0)
GPPV	116	972 (172)	131	6550 (1300)	25	2958 (590)	0	2200 (440)	0	420 (98)
GCV	49	1113 (379)	60	3000 (1200)	11	887 (321)	0	500 (250)	0	500 (250)
AUP	8	351	3	*	0	*	0	*	0	*
AGT/ODOC	14		15	450	10	200	5	200	0	50
AGRF/AEF	25	(195)	75	(1500)	30	(600)	20	(450)	0	(255)

*les AUP ne seront soutenues que là où les pistes sont construites par le PADANE, le nombre de membres est le chiffre actuel pour les pistes. Non disponible à la RMP.

55. Le nombre d’AUE prévu est basé sur le nombre de périmètres à réhabiliter, dont 10 grands périmètres. Le nombre de membres prévu, y compris de femmes, des AUE est aussi basé sur les informations existantes sur les périmètres déjà développés. Le nombre réel sera le nombre exact d’exploitants des périmètres réhabilités. Le rôle des Association d’Intensification Agricole (AIA) est décrit en détails dans l’annexe 2. Il est prévu une AIA par périmètre mais, par contraste avec les AUE, la participation aux AIA sera facultative; leurs objectifs comprendront l’obtention de crédits pour des équipements agricoles.

56. L’augmentation du nombre des GPPV est basé sur la demande considérable pour de tels groupements. Les nouveaux groupements seront focalisés dans les zones où il y a beaucoup de petits producteurs pauvres, n’ayant pas de rizières irriguées. Dans l’ensemble la perspective des GPPV sera d’avoir des groupements aussi grands que possible pour la commercialisation et les achats en commun, alors que pour le crédit, des sous-groupements avec un minimum de 5 membres aux conditions sociales semblables seront formés pour la caution solidaire.

57. L’augmentation du nombre de GCV est aussi limitée pour concentrer le travail sur leur consolidation et en particulier sur l’augmentation du nombre de membres pour chaque GCV. Dans ces groupements, un effort particulier sera fait pour persuader les ménages les plus pauvres de participer et en particulier les ménages pauvres qui ont des femmes chefs de famille.

58. La réduction du nombre d’AUP est due au fait que la plupart des pistes prévues ne seront pas réalisées. Cet aspect de la planification du projet est discutée dans l’annexe 4. Sur les 8 pistes initialement prévues, une a été complétée, une autre est en cours de construction et une troisième sera construite. En ce qui concerne les autres et, en particulier, celles pour lesquelles les AUP ont participé aux études préliminaires, il est impératif que la gestion du projet, au plus haut niveau, fasse de son mieux pour soutenir les AUP à faire construire les pistes par d’autres bailleurs de fonds. Les membres des AUP sont des représentants et représentantes des communautés à desservir par lesdites pistes, et ne sont donc pas très nombreux.

59. Les AGT prévues sont basées sur la nouvelle approche pour la composante gestion de terroirs et leurs responsabilités sont décrites dans l’Annexe 2.

60. Les AGRF seront à l'avenir appelées Associations Economiques Féminines (AEF) et leur expansion est prévue pour permettre leur création dans les sous-préfectures de Sambava et de Vohémar. Pour être mieux ciblées, elles soutiendront non seulement des femmes impliquées dans des activités de petit commerce, mais aussi des femmes voulant entreprendre d'autres activités génératrices de revenus, tels le maraîchage près des villes où il y a un marché pour les légumes ou le petit élevage, ou toute autre activité ayant un potentiel économique viable. Dans leur formation, les femmes les plus pauvres seront le plus soutenues et encouragées à participer.

61. Le nombre total de groupements pour la période complète du projet est de 447 avec 16 600 membres dont 5320 femmes. Bien que ce chiffre semble élevé, il revient à un taux de formation de nouveaux groupements de 6.25 par conseiller animateur par an, ce qui est un chiffre raisonnable étant donné les besoins en soutien, formation et consolidation après la formation.

62. Les chiffres en termes de groupements et de membres, présentés ci-dessus, sont un guide. Il faut cependant noter qu'il est important, dès à présent, de mettre l'accent sur la pérennité et la durabilité des groupements, c'est à dire leur capacité de fonctionner efficacement sans soutien externe. Dans cette perspective, bien que l'augmentation du nombre de membres soit un avantage, surtout quand il y a un leadership efficace au niveau du groupement, il faut être très prudent en ce qui concerne l'augmentation du nombre de groupements. Si le nombre prévu est dépassé, cela devrait être uniquement dans des cas où les futurs membres ont déjà manifesté leur capacité de gestion autonome.

Soutien aux Comités communaux

63. Le soutien de la CDD aux Comités Communaux sera focalisé sur :

- la formation et l'assistance à l'établissements de plans de développement communaux. La CDD prendra en charge cette activité dans un total de 22 communes. Le travail a déjà été entrepris et quelque fois achevé dans 14 communes et sera entrepris dans 8 communes supplémentaires. D'après un accord au sein du GTDR de la région, les plans de développement communaux dans les 21 autres communes seront soutenus par d'autres projets. Il y a déjà une coordination proche entre la CDD et les autres agences concernées pour assurer que tout le monde utilise la même méthodologie. Dans le but d'élaborer une approche commune systématique au niveau national, un atelier national s'est tenu en Octobre 2001 avec la participation de toutes les agences concernées.
- l'organisation de formation continue en aspects de gestion selon les besoins, de façon à ce que leurs membres soient capables à la fin du projet, d'entreprendre efficacement les activités suivantes:
 - l'identification participative des besoins des habitants des communes;
 - la priorisation des besoins en donnant préférence aux plus pauvres;
 - la préparation et la gestion de budgets communaux annuels;
 - la préparation de micro-projets et la recherche de financement pour les mettre en oeuvre;
 - la coordination avec les projets et bailleurs de fonds présents dans la zone;
 - les textes principaux sur la décentralisation et les mécanismes opérationnels de coordination avec les institutions décentralisées et les GTDR;

- les techniques de communication et de négociation;
- les stratégies de mobilisation de ressources; etc.

F. BUDGET ET MECANISMES DE MISE EN OEUVRE

64. La composante Appui aux Groupements Ruraux comprend désormais d'une part toutes les activités de soutien aux groupements (Contrat avec opérateur externe) et d'autre part les activités de Gestion Participative. Ces dernières seront gérées du point de vue technique par la CDD et du point de vue financier et en ce qui concerne les réunions de responsables, par l'UCP. Les coûts totaux sont présentés au Tableau 1 en Annexe 5 (Coûts 2002-2004).

Contrat ONG/CDD

65. La bonne performance de la CDD ainsi que le temps limité qui reste au projet exigent que cette ONG continue son travail sans interruption et il sera donc nécessaire de renouveler son contrat sans délai. Le risque que son personnel soit recruté par d'autres agences de développement dans la région ou ailleurs à Madagascar est réel et ne sera évité que, d'une part, par le dévouement réel du personnel à ce projet et aux populations cible et, d'autre part par la présence d'un contrat ferme, dans de meilleures conditions que par le passé.

66. Les Termes de Référence modifiés de la CDD sont présentés en appendice au rapport principal. Les modifications sont destinées à mettre à jour les TdR pour les ajuster à la réalité des activités de l'ONG et à introduire quelques changements suite aux modifications des activités du projet apportées par la RMP.

67. Les coûts détaillés pour le contrat sont présentés à l'Appendice 2 en fin d'Annexe et expliqués ci-dessous.

Formation

68. Pour l'appui aux groupements, une somme forfaitaire de Fmg 17 000000 par mois est prévue pour couvrir les frais de réunions et les documents etc à distribuer aux participants. Cette somme est au même niveau que dans la période précédente

69. Des voyages de visites-formation sont prévus pour les membres de groupements; chaque voyage est estimé à Fmg 6 760 000 pour couvrir les frais de transport, d'hébergement et de repas pour une semaine pour 10 personnes. Dix voyages sont prévus dans le pays et il sera important de s'assurer que les participants soient sélectionnés selon leur capacité d'apprendre et de pouvoir transmettre à d'autres les bénéfices de la visite. Avec 100 participants, cela équivaut tout juste à 2.3 personnes par commune, ce qui est peu, mais le temps qui reste au projet ne suffit pas pour augmenter le nombre de voyages. De même, dix personnes et un accompagnateur est le nombre maximal efficace pour de tels voyages d'études.

70. Deux voyages d'études sont prévus pour les conseillers-animateurs à d'autres projets dans le pays, le premier au projet FIDA PHBM, le second à un projet à déterminer. Ces voyages sont budgétés à Fmg 25 250 000; le coût plus élevé est dû à la prévision de voyage par avion dans le cas des conseillers-animateurs alors que les membres de groupements voyageraient dans les véhicules du projet.

Personnel

71. Le budget proposé est basé sur une augmentation du personnel actuel de la CDD de 2 conseillers-animateurs, en plus de l'aide comptable déjà prévu. Au cours de 2004, il est prévu une réduction graduelle, et donc sur l'ensemble de l'année 14 conseillers-animateurs sont prévus. Pour toute la période, une augmentation de 20% des salaires du personnel est prévue, qui ne fait que compenser de façon minime, l'inflation des dernières années. Il faut noter dans ce contexte que les avenants au contrat précédent n'ont pas tenu en considération l'augmentation des coûts et que le personnel n'a pas bénéficié d'augmentations de salaires. Les charges sociales sont ajoutées aux salaires prévus pour le personnel et comprises dans les coûts.

72. Bien que la RMP était initialement contre l'idée d'une augmentation de personnel étant donné le temps limité qui reste au projet, l'augmentation des responsabilités exige une augmentation. Les 2 nouveaux conseillers-animateurs seront initialement responsables de l'organisation et la gestion a) des voyages d'études et b) des activités Gestion de Terroirs. Ceci permettra aux conseillers-animateurs actuels de continuer leur travail, mais les nouveaux devront aussi renforcer l'équipe actuelle. Leurs Termes de Référence seront préparés par la CDD sur le même modèle que ceux des conseillers-animateurs actuels. Dans le cas de candidature de femmes qui auraient les capacités de faire le travail mais n'ont pas le niveau académique habituel, exception devrait être faite afin de permettre une meilleure représentation des femmes dans le personnel de la CDD et donc un meilleur équilibre genre.

73. Pour le personnel, le même nombre de jours est prévu sur le terrain, mais les per diem ont été un peu augmentés; à Fmg 60 000 par jours ils sont au niveau le plus bas de l'échelle que l'on trouve à l'UCP.

Assistance technique

74. En ce qui concerne l'expert national, il est budgeté pour 2 ans, avec une très petite augmentation mensuelle de Fmg 500 000. Il est compris que la première année il travaillera à plein temps et ensuite à mi-temps pour les années 2003-4. La distribution des 12 mois sur ces 24 sera faite sur la base des besoins du projet en accord avec le Coordinateur de la CDD et le Directeur du PADANE.

75. Douze (12) mois de consultants nationaux sont prévus à un taux forfaitaire de Fmg 12 000 000 par mois (qui doivent couvrir les frais de déplacement, les per diem ainsi que les honoraires des consultants). Il est prévu que l'utilisation de ces 12 mois soient les suivants:

- 1 mois de consultant/e en formation genre pour former tout le personnel de la CDD, ainsi que du PADANE y compris les Vulgarisateurs et autres agents des administrations travaillant avec le Padane. Il est prévu que cette formation soit en 2 sessions, avec pour chacune une semaine de préparation et une semaine de formation.
- 3 mois de consultant en suivi principalement responsable de soutenir la CDD dans la collecte des données et la préparation des profils communaux sur toutes les communes de la zone du projet. Les 2 mois initiaux de la consultation se passeront le plus vite possible pour préparer les études et le troisième mois en 2003 pour les mettre à jour.

- 3 mois de consultant/e en communication pour former le personnel de la CDD et du PADANE en meilleures approches en communication avec les populations cibles, avec les autorités locales et au sein du projet même. Ce/s consultants seront aussi responsables d'améliorer la gestion des réunions et ateliers au sein du PADANE pour assurer qu'ils soient efficace et portent résultats concrets.
- 3 mois de consultant/e en commercialisation pour former d'une part le personnel de la CDD pour les aider à mieux gérer les questions de commercialisation (2 semaines), et pour donner une série de formations aux bureaux des groupements sur le concept et la pratique du marché (local et international) pour qu'ils puissent mieux comprendre et planifier leurs ventes de vanille et leur gestion de greniers, ainsi que tout achat en commun décidé. Ces formations se feraient en sessions de 2 ou 3 jours, avec la participation de 10 personnes au plus, et un temps de préparation pour le/s consultants/es.
- 1 mois de consultation en création et gestion de coopératives. Dans la mesure où certains groupements pourraient se constituer en coopératives, il est important que le personnel d l'AGR comprenne parfaitement tous les aspects légaux et techniques d'une telle opération, et ils doivent donc être formés en conséquence.
- 1 mois de consultation sur la professionnalisation. Pour encourager les producteurs à bénéficier des avantages qui peuvent émerger des associations professionnelles, 1 mois de formation des agents CDD est prévu dans ce domaine, à distribuer selon les besoins.

Frais de fonctionnement

76. Les frais de fonctionnement prévus sont basés sur les coûts actuels de l'énergie et des loyers etc. et sur le kilométrage actuel des mois récents. Pour les téléphones, il est prévu que les frais d'utilisation officielle des téléphones portables du personnel seront couverts; (actuellement ils utilisent leurs téléphones personnels pour le travail à leurs propres frais).

77. Parmi les coûts récurrents, la réparation et réhabilitation des véhicules et motos est prévue plutôt que leur remplacement. Les véhicules achetés en 1998 ont actuellement besoin de sérieuses réparations.

Equipement

78. Une somme forfaitaire de Fmg 143 750 000 est prévue pour l'achat de mobilier (tables/bureaux, chaises, étagères), ainsi que 3 ordinateurs (+imprimantes et onduleurs) supplémentaire, et le remplacement de la photocopieuse, ainsi que 5 ventilateurs et 3 petits réfrigérateurs (un pour le bureau principal et un chacun pour les 2 antennes). Dans la mesure où il n'y a actuellement que 3 ordinateurs pour tout le personnel, l'augmentation prévue est un minimum assurant alors 4 ordinateurs au bureau principal, permettant ainsi à la comptabilité d'avoir son ordinateur, et un chacun dans les antennes, permettant ainsi aux conseillers animateurs basés à Antalaha et Ampanafena de préparer rapports et autres documents sur place.

79. Il n'est pas prévu de nouveaux moyens de transports.

Gestion participative

Comités des maires et autres comités

80. Les frais prévus pour les rencontres et la formation des différentes instances de gestion participative, de coordination entre le projet et les communes, les communes et le GTDR etc, sont présentés en sommes forfaitaires et seront gérées comme par le passé par l'UCP (Tableau 1 du COSTAB -Annexe 5).

Appui aux initiatives locales

81. Les investissements d'appui aux initiatives locales sont estimées par la RMP comme étant une contribution très importante au développement de la zone et au renforcement des capacités locales de gestion participative, ainsi que de résoudre des problèmes sociaux fondamentaux pour les populations. Donc la RMP propose de réallouer des fonds pour continuer ces activités, avec une prévision de Fmg 1 800 000 000.

82. Comme pour la période passée, des sommes forfaitaires de Fmg 50 millions sont prévues par commune et par an; cependant ce montant doit être considéré comme indicatif. Les budgets pourront varier selon les microprojets présentés par les communes retenues. Il est possible que des interventions relativement plus coûteuses comme l'ouverture de pistes soient sollicitées dans les années à venir. Il n'est pas non plus supposé que toutes les communes bénéficieront. Comme précisé plus haut, les critères de ciblage détermineront quelles communes reçoivent des AIL et lesquelles n'auront pas priorité .

83. Ces activités ont jusqu'à présent été gérées directement par l'UCP. Dans la mesure où elles font partie intégrale des activités participatives des populations, la RMP prévoit d'une part un rôle plus approfondi de la CDD dans ces activités et recommande qu'elles soient intégrées à la composante AGR; et d'autre part recommande une implication du GTDR qui devrait être informé et devrait participer aux réunions du Comité des Maires où l'on décide de l'affectation des ressources. Les responsabilités suivantes sont recommandées:

Rôle de la Composante AGR (mise en œuvre par la CDD)

- présélection des communes qui peuvent bénéficier de ces investissements, donnant priorité aux plus enclavées et à celles qui ont le plus grand nombre de pauvres parmi leurs populations;
- information et sensibilisation des communautés choisies sur les possibilités d'AIL;
- formation et soutien de groupements pour la planification et plus tard la gestion des AIL;
- soutien des groupements pour le financement et l'ouverture éventuelle de compte OTIV;
- soutien pendant la construction et après pour organiser et gérer l'entretien de l'AIL

Rôle du Comité des Maires

- En coordination avec la GTDR, finalisation de la sélection ses communes et fokontany à inclure dans le programme;
- Vérification des arrangements financiers pour la contribution communautaire à la construction et de la capacité des communautés de financer l'entretien et les réparations;

- Coordination avec d'autres bailleurs de fonds pour vérifier que le projet en question n'est pas compris dans leurs plans.

Rôle de la gestion du projet.

- Etablissement du contrat pour la mise en œuvre du chantier;
- Supervision des travaux;
- Organisation du transfert de responsabilités à la commune concernée

G. SUIVI-EVALUATION

Travail Diagnostique

84. La CDD a déjà collecté beaucoup d'informations de base sur les communautés où elle travaille. Cependant ces données n'ont pas été rédigées de façon systématique et ne sont pas facilement accessibles. Il est indispensable de préparer des monographies sur les communes où le projet fonctionne. Celles-ci seront complétées plus tard selon les critères établis au niveau national et utilisées par les Comités Communaux. Elles doivent comprendre les informations suivantes :

Sur la communauté :

- nom, emplacement/accessibilité, population totale et désagrégée
- nombre et type de logements par âge et condition
- sources d'approvisionnement en eau et qualité de l'eau ;
- distance de l'école, nombre d'élèves originaires de la communauté [par sexe], conditions d'études, nombre d'enseignants
- poste de santé, distance équipement, personnel, niveau de fréquentation
- distance du marché hebdomadaire et nombre de vendeurs ;
- principales activités économiques pour le village, mécanisme d'écoulement des produits d'exportation (nombre producteurs de vanille, taille des vanilleraies, nombre de ménages ayant rizière irriguée, nombre familles n'ayant que tanety, autres sources de revenus, etc.)

Distribution des ménages selon la pauvreté (d'après les villageois, d'après les officiels/élus, d'après le conseiller animateur responsable)

Pour les périmètres qui pourraient être réhabilités par le projet, pour chacun des ayants droit :

- taille de l'exploitation (ou des exploitations); emplacement de la (ou des) exploitations par rapport à la source d'eau et à leur taille ;
- taille de la vanilleraie ;
- taille de l'exploitation en tanety ;
- description et estimation du revenu d'autres sources de revenus (salaire fonctionnaire, revenu magasin etc...)

Pour les groupements existant :

- date de création ;
- formation et soutien donnés ;
- stabilité/ représentativité du bureau ;
- évolution du nombre et sexe des membres ;
- activités entreprises (avec encouragement et soutien du PADANE, d'autres projets/intervenants, sur leur propre initiative)
- état et évolution de la situation financière du groupement
- évaluation de sa solidité par le conseiller animateur (dynamisme des membres ordinaires, des membres du bureau, participation des membres, qualité du travail)

Indicateurs de Suivi

85. Les indicateurs de suivi qui seront collectés trimestriellement par les conseillers animateurs sur la base de données collectées régulièrement par les membres des groupements devraient comprendre:

- le nombre de réunions tenues par chaque type de groupement et le nombre de membres présents à chaque réunion; le suivi prendra en considération le fait que beaucoup de groupements ont des activités saisonnières et que les rencontres n'ont pas de raison d'être hors saison;
- un suivi chiffré des activités et investissements des groupements et autres bénéficiaires du projet;
- activités entreprises par les groupements sur leur propre initiative et sans le soutien de la CDD; efficacité de leur mise en œuvre;
- la solidité des groupements évalués dans leur capacité de gérer leurs finances sans assistance de la CDD ;
- dynamisme des groupements selon l'estimation du conseiller-animateur.

Indicateurs d'impact sur les groupes cible

86. L'évaluation est un outil dont le but principal est d'estimer le degré de succès du projet. Dans la mesure où l'objectif primordial du projet est de réduire la pauvreté et d'améliorer les conditions de vie des populations pauvres de la zone du projet, l'analyse de son impact sur les groupes cibles est l'aspect primordial de ce travail. La méthode d'évaluation d'impact proposée ici est participative et est basée sur la perception de l'impact du projet par les communautés participantes.

87. Une réunion annuelle d'évaluation participative est prévue dans chaque communauté. La participation à cette réunion devrait comprendre non seulement les membres des divers groupements soutenus par le projet, mais aussi d'autres habitants de la communauté, ainsi que, éventuellement, des conseillers municipaux, des chefs de communautés, des membres de groupements non impliqués dans le projet et tout autre habitant et habitante qui s'intéresserait à exprimer des opinions sur le projet et ses interventions.

88. Cette réunion devrait être bien préparée de façon à faire ressortir des opinions réelles et basées sur une vision réaliste tant des capacités du projet que de la qualité de son exécution. Les sujets sur lesquels les opinions des communautés seraient recherchées comprendront:

- la qualité du travail des différents intervenants du projet (services techniques, OTIV, CDD, autres)
- une comparaison entre les groupes bénéficiaires ciblés et les groupes bénéficiaires réels;
- l'efficacité du projet à répondre aux besoins économiques de la communauté .

89. Ces évaluations participatives seront rédigées régulièrement et comparées d'année en année, et seront utilisées pour le rapport d'achèvement du projet et éventuellement pour une évaluation en fin de projet.

90. En ce qui concerne les résultats du projet, il est clair que le succès des groupements se trouve dans leur capacité et intérêt à continuer les activités une fois que le projet s'est retiré. Il serait donc judicieux de faire une telle analyse au moins 6 mois après la fin du projet, et de préférence 2 ou 3 ans plus tard pour pouvoir analyser l'impact du projet à long terme.

91. Les indicateurs présentés ci-dessous supposent que l'analyse se fait dans les 6 mois qui suivent l'achèvement du projet. Ils ne sont pas exclusifs, en fait ne sont que quelques suggestions qui devraient être prises en considération par l'unité S&E du projet:

- % de groupements qui ont des activités réelles communes (par exemple ventes collectives de vanille, travaux sur le périmètre, achats de riz pour grenier et...)
- % de groupements dont les comptes sont à jour, bien gérés et les cotisations payées régulièrement ;
- % de groupements dynamiques (par ex. où les bureaux ont été remplacés de façon démocratique, où les réunions sont productives et efficaces, où les membres sont satisfaits du groupement, où d'autres habitants veulent rejoindre les groupements)

BIBLIOGRAPHIE

- Madagascar, Ministère de l'Agriculture, Secrétariat Général, Direction Régionale de l'agriculture d'Antalaha, Monographie de la Région du Nord-Est, Juillet 1998.
- Madagascar, Ministère de l'Agriculture, Secrétariat Général, FAO Centre d'Investissements, Projet de Diversification et d'Intensification Agricole dans le Nord-Est, Etude Socio-économique préliminaire à la mission de préparation Novembre 1994
- Madagascar, Ministère de l'Agriculture, Secrétariat Général, Direction Générale des Activités Techniques, PADANE Etat zéro, situation initiale avant projet Septembre 1999
- Madagascar, Document de Stratégie de Réduction de la pauvreté, Octobre 2001

APPENDICE 1

EVALUATION DU TRAVAIL DE

L'ONG COORDINATION DIOCESAINE POUR LE DEVELOPPEMENT

INTRODUCTION

Les Termes de Référence de la Revue à mi-parcours comprennent l'évaluation¹ de la contribution de l'ONG Coordination Diocésaine pour le Développement (CDD) qui a été chargée de l'exécution de cette composante sous contrat avec le PADANE, suite à un appel d'offres au niveau national. Au cours du travail de terrain la mission a discuté en détails avec le Coordinateur de la CDD, l'expert national, ainsi que plusieurs animateurs qui l'ont accompagnée dans les visites. Des Communautés ont été visitées dans les 3 zones du projet. Des discussions ont été tenues avec des membres de bureau ainsi que des membres ordinaires de 33 groupements dans 12 villages, ainsi que des membres de comités communaux.

CONSTAT

Contrat et termes de référence

Le contrat initial (Contrat 01/98/MINAGRI/SG/DGAT/PADANE) était d'une valeur de FMG 3 296 095 480 pour une durée de 2 ans à partir de Juin 1998. Il a été jusqu'à présent supplémenté par 2 avenants, le premier de 7 mois pour compléter l'année 2000 et le second pour 12 mois pour couvrir l'année 2001.

Les **Termes de Référence** de la CDD présentés dans le contrat comprennent 46 paragraphes, dont les 26 premiers sont une présentation générale du projet PADANE. Les opérations à engager sont définies en 4 sous-composantes comprenant le soutien aux types de groupements suivants:

- Associations des Usagers de l'Eau;
- Greniers Communs Villageois;
- Préparation et Commercialisation de la Vanille;
- Associations pour la Gestion des Terroirs.

La CDD a la responsabilité de développer et soutenir ces 4 types de groupements et de leur donner 2 types de formation. Premièrement une formation générale comprenant soutien « dans l'élaboration des statuts et règlements intérieurs et leur mise à exécution » (para 34) et un appui « à la maîtrise du fonctionnement du groupement en tant qu'outil institutionnel » (para 35)

Cependant il est aussi précisé que la CDD devrait donner des formations spécifiques à chaque type de groupement, qui comprennent tant des aspects de gestion que des aspects techniques comme suit:

¹ Cette évaluation est le résultat du travail de Mmes Helen Lackner, consultante FIDA et J. Saholy Rabemanantsoa du Ministère de l'Agriculture de Madagascar.

En ce qui concerne les AUE, la CDD devait les former en :

- « appui aux membres de bureaux dans l’inventaire des travaux à réaliser pour assurer la pérennité des infrastructures;
- la formation et l’organisations optimale des tours d’eau;
- l’appui à l’établissement d’un compte d’exploitation, intégrant les charges d’entretien et les coûts de fonctionnement de l’association (déplacement, indemnités éventuelles, papeterie, locaux, mobiliers...);
- l’appui à la fixation du taux de redevances, leur mode de recouvrement et les échéances y afférent;
- l’appui à l’organisation et à l’exécution des chantiers dans le délai prévu;
- et au renforcement des compétences des responsables de l’association au bon exercice de leurs fonctions, notamment en termes de capacité d’anticipation des solutions aux conflits/problèmes éventuels. » (para 36).

Il est clair que de ces 6 rôles, certains relèvent directement d’un soutien gestionnaire (4 et 6), alors que d’autres relèvent de questions techniques de gestion d’eau (1,2) et les 2 derniers (3 et 5) exigent des compétences tant en gestion qu’en hydrologie.

En ce qui concerne les Greniers Communs Villageois (GCV), sur les 6 activités, 5 relèvent de la gestion et une est purement technique. Dans le cas des groupements de préparation et commercialisation de la vanille (GPPV), une activité sur quatre est purement technique (compétence en matière de préparation). Finalement en rapport avec les Associations pour la Gestion des Terroirs (AGT), la seule activité primordialement technique, soit le « suivi de l’exécution correcte des actions prévues » était censée se faire « en liaison étroite avec les services techniques concernés. » (para 36).

Personnel mobilisé et conditions de réalisation du contrat

Le travail de la CDD a été mis en œuvre par son personnel professionnel sous contrat comprenant:

- un coordinateur,
- un expert national
- 3 cadres confirmés chefs de zone;
- 14 conseillers animateurs
- 7 mois d’assistance technique internationale.

Ils sont soutenus par un comptable, une secrétaire, 2 chauffeurs, une femme de ménage et un gardien. Jusqu’en Avril 2001 ils ne disposaient que de 5 motos et 2 véhicules tout terrain pour couvrir tous leurs déplacements et le bureau n’était équipé que de 2 ordinateurs. Depuis Avril 2001 ils ont 9 motos supplémentaires, un troisième véhicule tout terrain et un ordinateur de plus. Les retards dans l’acquisition des équipements sont dûs, dans le cas des motos au fait qu’ils étaient prévus très tard dans les coûts du projet. Dans le cas des autres équipements, ils n’avaient pas été prévus dans le RPE et ont été donnés à la CDD par l’Unité de Coordination du Projet.

Au cours des 43 mois du contrat total à ce jour, il n’y a eu aucune augmentation du niveau des frais, malgré l’inflation et la réduction effective de valeur des salaires du personnel ainsi que des sommes mises à disposition pour les frais remboursables. D’autre part il faut aussi

noter que les sommes totales restent en dessous des estimations du Rapport de Pré-Evaluation (RPE), avec une économie de 31% pour l'année 2001.

Il est aussi important de noter que la CDD 'mère' à Diego Suarez contribue annuellement Fmg 25 millions au budget de la CDD attachée au PADANE; elle l'aide aussi financièrement lors des retards fréquents de remboursement, soutenant la trésorerie de la CDD pour éviter les problèmes bancaires qui se poseraient suite aux retards de paiements par le projet.

REALISATIONS (Activités prévues dans les TdR)

Depuis le début de leur contrat à fin Août 2001, la CDD a travaillé pendant une période de 39 mois. Au cours de cette période, elle a créé et soutenu les groupements suivants, selon ses TDR:

Associations d'Usagers de l'Eau (AUE):

116 sur 259 prévus dans le RPE, soit 45% sur les prévisions de la période complète du projet; en plus de la création des groupements, la CDD a formé 127 AUE (1935 membres) en principes associatifs (49% sur ce qui avait été prévu en total pour le projet). En matière de gestion de groupements 83 groupements avec 591 membres ont été formés, soit 32% du nombre prévu pour la période totale. En gestion financière 131 membres ont été formés. Dans ce contexte il faut noter les retards des travaux de génie rural sur les périmètres: les travaux sont achevés sur 83 périmètres, y compris 33 où le travail n'a été achevé que récemment et où l'exploitation irriguée améliorée n'a pas encore commencé (les travaux sont en cours sur 9 autres périmètres). Dans ce contexte, le travail de la CDD concernant les AUE ne peut être poussé très loin, car les bénéficiaires ne s'intéressent que marginalement à des associations qui n'ont pas de rôle pratique, ce qui est le cas pour la gestion avant l'achèvement des travaux.

Officiellement, les 92 AUE constituées avant fin 2000 ont été formalisées au niveau de la Sous Préfecture ou de la Province, les 24 constituées en 2001 sont en cours de formalisation.

Toutes les AUE ont participé activement aux travaux d'aménagement et ont élu leurs membres de bureau et responsables techniques. Toutes ont aussi établi des cotisations annuelles pour financer leur fonctionnement. Cependant les fonds d'entretien n'ont pas encore été bien constitués. Ceci est dû tant à la situation difficile des producteurs suite aux cyclones, qu'à l'inflation des dernières années qui rendent difficile l'accumulation de fonds ne souffrant pas de dévaluation et perte de valeur.

Greniers Communs Villageois (GCV)

Sur les 85 GCV avec 4700 membres prévus par le RPE, 49 ont été créés avec 1113 membres dont 34% de femmes. La formation en principes associatifs a touché 1011 membres et celle en gestion 448 membres. Les associations ont aussi reçu une formation concernant la commercialisation du paddy qui devrait les aider à planifier leurs ventes et leurs achats à l'avenir, particulièrement quand des sommes plus élevées seront disponibles pour les crédits d'achat.

Dans l'ensemble, cette activité a pris du retard sur les prévisions RPE à cause d'une part de la nouveauté de ce genre d'activité dans la région et d'autre part les retards dans les travaux d'amélioration de périmètres qui ont retardé l'augmentation de la production. Les problèmes de stockage ont aussi été une contrainte pour cette activité; comme la construction de greniers n'est pas prévue, des entrepôts ont été loués chez des particuliers et l'absence de formation technique et de soutien technique en conservation du riz a quelques fois causé des pertes de stocks.

Il semble qu'en 2001, le concept a commencé à être mieux apprécié par les villageois et plus de groupements ont été formés. Une meilleure accessibilité au crédit devrait aussi contribuer à augmenter la participation.

Groupements des planteurs-préparateurs de vanille (GPPV)

Selon le RPE 85 groupements de 10 membres chacun devaient être formés. Ces chiffres ne semblent pas avoir été établis sur la base d'une analyse détaillée des activités desdits groupements ou de leurs besoins. La CDD a contribué à l'établissement de 116 groupements (soit 136% des réalisations prévues par le RPE), regroupant 972 membres, dont 172 femmes (soit 18%). 768 membres de 116 associations ont participé à des séances de formation en principes associatifs, et 561 membres de ces associations ont reçu une formation en gestion de groupements. Les groupements ont préparé près de 59 tonnes de vanille. Ces groupements sont concentrés dans 15 communes.

Les GPPV regroupent en réalité les petits producteurs ayant moins de 2000 pieds de vanille et ayant besoin de crédit mais n'ayant pas les ressources financières ou économies pour avoir accès direct et individuel au crédit par les OTIV. Cependant le nombre des plus petits producteurs (moins de 500 pieds) est moins élevé qu'il serait désirable du point de vue du ciblage FIDA. Les groupements, grâce au financement FIDA, permettent aux bénéficiaires d'accéder au crédit sous le principe de la caution solidaire. La période réduite de la validité des crédits, ainsi que d'autres problèmes de gestion de crédit sont discutés ailleurs dans ce document, ainsi que dans l'annexe 4 sur la Finance rurale.

Dans certaines communes 9 groupements se sont regroupés pour renforcer leur capacité de négociation avec les exportateurs.

Il faut noter deux aspects importants des GPPV:

- du point de vue de l'obtention de crédit sous caution solidaire, les membres préfèrent des groupes qui soient le plus petit possible.
- Par contre, pour la commercialisation, plus les groupes sont grands, meilleure est leur position de négociateurs.

Associations pour la gestion des terroirs

Cette composante a souffert de malentendu fondamental au niveau du projet pour son exécution, qui a touché les activités de l'ONG. Les détails de cette composante sont discutés dans l'annexe 2 sur les activités agricoles. Alors que le concept au départ avait été de soutenir les communautés dans les aspects de protection de bassins-versants au niveau collectif, suite aux conseils de l'expert recruté par l'UCP, l'opération est devenue un quasi-cadastrage et titrage individuel. Dans ce contexte, le rôle des groupements collectifs est réduit à la coordination des rares activités menées en commun (défrichage) et de soutenir les bénéficiaires dans la résolution de litiges fonciers.

Dans cette perspective 14 groupements ont été formés regroupant les 109 bénéficiaires ayant reçu notification de l'ODOC pour leurs parcelles.

Autres activités (non prévues dans les TdR)

En plus des activités comprises dans leurs TDR, la CDD s'est impliquée très considérablement dans d'autres activités: les Associations d'Usagers de Pistes, l'élaboration de plans communaux de développement, le soutien aux groupements d'AIL et le soutien aux comités communaux, la création de groupements féminins.

Associations des usagers de pistes (AUP)

La CDD a contribué à la formation et au soutien de 8 AUP comprenant 351 membres (dont 14% de femmes) pour les 8 axes sur lesquels la réhabilitation avait été prévue. Ces associations ont été formalisées ainsi que formées en gestion financière et en aspects organisationnels.

Là où les travaux ont commencé, les AUP ont géré et organisé les contributions locales en travail ainsi qu'en matériaux. Cinq des autres AUP ont participé financièrement et matériellement aux études pour leurs pistes. Ces AUP comprennent des représentants des communautés bénéficiaires des travaux, et coordonnent leurs activités avec les comités communaux concernés. Les retards et problèmes concernant l'approche du projet en ce qui concerne les pistes ont contribué à un certain découragement parmi les bénéficiaires. Ces aspects des opérations pistes sont discutés dans l'annexe 3.

Appui aux comités communaux

Sur sa propre initiative, la CDD a soutenu les comités communaux en planifiant et exécutant une formation en cascade pour les responsables communaux dans les domaines de l'analyse des problèmes, contraintes et solutions dans le domaine du développement des communes. Dans ce contexte les comités des 43 communes de la zone du projet ont bénéficié de formation au minimum sur les principes de développement local. Parmi eux 14 comités ont été formés sur l'élaboration d'un plan de développement local et ont préparé leurs plans.

Appui aux initiatives locales (AIL)

Dans le cadre de la Gestion Participative le PADANE a alloué un montant de 8 000 \$EU par commune pour appuyer leurs initiatives. Les détails sur ces activités sont présentés ailleurs. La CDD a participé en formant les responsables des micro-projets entrepris en gestion financière, en principes de gestion et de pérennisation. Ceci pour assurer la durabilité des investissements qui ont principalement été des puits pour approvisionner les communautés en eau potable.

Activités génératrices de revenus pour les femmes (AGRF)

Il faut noter que le RPE n'avait prévu aucune intervention particulière pour soutenir les femmes dans la zone du projet. Suite aux cyclones de l'an 2000, avec l'accord du FIDA, le projet a décidé de donner un soutien aux communautés les plus touchées par lesdits cyclones et a choisi de le faire en soutenant des groupements féminins avec des petits crédits qui leur permettraient de rétablir leurs activités dans le domaine du petit commerce: 25 groupements ont été créés regroupant 195 membres (il y avait, en 2000, 37 groupements qui se sont consolidés en 25 cette année). Tous les groupements ont été impliqués dans des activités de crédit, principalement pour les achats et ventes de riz et d'autres produits de première nécessité.

EVALUATION DE PERFORMANCE

Il est évident d'après les informations présentées ci-dessus que la CDD a fait un excellent travail, malgré les contraintes logistiques considérables qui n'ont été résolues que très récemment. Il faut cependant noter certaines faiblesses qui devraient être remédiées suite aux travaux de la RMP.

Jusqu'à récemment les conditions de transports étaient très en dessous de leurs besoins (5 motos pour 17 animateurs, ainsi que 2 véhicules TT pour tous les besoins de la composante) et, à ce jour, la plupart des animateurs ne disposent pas d'une table-bureau personnel avec tiroirs et facilités pour garder leurs documents. Personne ne dispose d'ordinateur individuel et même le comptable doit faire la queue pour avoir accès à un ordinateur !

Points forts

Malgré des conditions matérielles très difficiles, le travail des agents de la CDD a continué avec énergie et enthousiasme. Les principaux points forts du travail de la CDD sont les suivants:

- un personnel très bien qualifié et dévoué dont beaucoup de membres ont rejoint le projet avec une expérience utile à leur travail; tous ont bénéficié de formation sur les principes associatifs, le fonctionnement et la gestion de groupements, les techniques de négociation. Une douzaine des conseillers animateurs ont été formés en formation de formateurs, en commercialisation, en approche genre et développement et en planification locale, y compris le rôle des comités communaux dans le développement local. Certains conseillers-animateurs ont bénéficié de quelques autres formations.
- une excellente capacité et compréhension des principes du développement participatif au niveau local, et donc la capacité de l'appliquer et de préparer les groupements à une autonomie aussi rapide que possible

- la mise en œuvre d'activités bien au-delà de celles exigées par les TDR (voir ci-dessus pour les chiffres), ceci sans augmentation de coûts déjà modestes étant donné la dévaluation de la monnaie locale;
- une utilisation efficace de l'expertise internationale et sa limitation aux besoins réels du travail;
- une bonne appréciation de son travail au niveau des communautés où les conseillers animateurs sont bien reçus et ont d'excellentes relations avec les villageois;
- le soutien et l'appréciation de la plupart du personnel du projet qui ont remarqué le travail sérieux et soutenu des agents de la CDD.

Points faibles

- La formation technique mentionnée dans les TDR a été peu mise en œuvre, surtout dans les domaines de la gestion de l'eau et la conservation du riz. Ceci aurait pu être remédié par une utilisation judicieuse d'assistance technique nationale ponctuelle pour compléter les capacités socio-organisationnelles de la CDD. Une autre approche aurait été de redéfinir les TDR rendant les responsabilités techniques aux agences techniques du projet.
- L'imprécision des TDR est un problème important car ils n'ont pas clairement délimité les responsabilités respectives de la CDD et des autres agences techniques concernées: l'OTIV, la Vulgarisation Agricole, le Génie Rural.
- La coordination avec les autres composantes au niveau du terrain a été insuffisante; il faut noter que ceci est un aspect qui relève de la responsabilité de l'Unité de Coordination du Projet qui aurait dû s'assurer que des mécanismes de coordination soient en place à tous les niveaux.

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

Malgré les faiblesses mentionnées ci-dessus, la performance de la CDD a été excellente et à coût très modeste, comprenant un travail très au-delà de ce qui était défini dans les TDR, sans augmentation de personnel. Cependant le travail de soutien à l'autonomie de groupements est un travail de longue haleine et, même si le projet est prolongé de 2 ans, beaucoup de groupements n'auront pas bénéficié de soutien assez long pour garantir leur durabilité¹. De plus, il semblerait indispensable d'augmenter le nombre de groupements dans certains domaines, et de changer leurs structures dans d'autres (ceci est discuté en détails dans le texte principal de cette annexe).

¹ La mission estime que des groupements nouvellement formés selon des principes et critères différents de groupements informels traditionnels ont besoin d'un minimum de 4 ans de soutien pour garantir leur survie autonome.

L'évaluation recommande donc :

- que la CDD continue de mettre en œuvre la composante Appui aux Groupements ruraux jusqu'à la fin du projet;
- que les TDR de la CDD soient revus pour la libérer des responsabilités techniques qui doivent être rendues aux services techniques du projet; ceci lui permettrait de focaliser son travail sur les aspects socio-organisationnels et de gestion de groupements, ainsi que sur le soutien aux comités communaux, activités pour lesquelles son personnel est compétent. Une proposition de TDR est incluse dans ce rapport; celle-ci définit clairement la délimitation des rôles respectifs de la CDD et des agences techniques dans chaque type de groupement;
- que les conditions du contrat de la CDD soient améliorées pour les rapprocher des conditions de travail d'autres ONG nationales et assurer leur compétitivité; ceci permettra aux agents actuels de rester en poste jusqu'à l'achèvement de leurs responsabilités;
- que l'UCP prenne les mesures qui s'imposent pour améliorer la coordination des différentes composantes de leurs activités sur le terrain, assurant que les services techniques (GR, VA) et les autres agences du projet (OTIV) assument leurs responsabilités en coordination efficace avec la CDD. D'autre part, une meilleure coordination avec d'autres projets et institutions s'impose au niveau local pour éviter des approches incompatibles ou la multiplication d'activités identiques.

Appendice 2: Contrat ONG

PADANE - RMP Coûts en Fmg '000									
Détail contrat CDD	Unité	Coût unitaire	Unités 2002	Unités 2003	Unités 2004	Coût 2002	Coût 2003	Coût 2004	Coût total 2002-4
Investissements									
Appui groupements	mois	17000	12	12	12	204000	204000	204000	612000
Formation									
voyage études animateur	voyage	30000	2	0	0	60000	0	0	60000
voyage études paysans	voyage	6760	2	4	4	13520	27040	27040	67600
Assistance technique									
Consultants	P/mois	12000	6	4	2	72000	48000	24000	144000
Expert national	P/mois	9000	12	6	6	108000	54000	54000	216000
Equipement									
meublier bureau	Unité	25250	1	0	0	25250	0	0	25250
ordinateur	Unité	15000	3	0	0	45000	0	0	45000
imprimante	Unité	4500	3	0	0	13500	0	0	13500
onduleur	Unité	1500	3	0	0	4500	0	0	4500
photocopieuse	Unité	30000	1	0	0	30000	0	0	30000
ventilateur	Unité	300	5	0	0	1500	0	0	1500
réfrigérateur	Unité	8000	3	0	0	24000	0	0	24000
A -Sous-total Investissement						601270	333040	309040	1243350
Frais de fonctionnement									
Personnel (honoraires)									
Coordinateur	P/mois	2600	12	12	12	31200	31200	31200	93600
Cadres confirmés	P/mois	1900	36	36	36	68400	68400	68400	205200
Conseillers-animateurs	P/mois	1600	192	192	96	307200	307200	153600	768000
Comptable	P/mois	1900	12	12	12	22800	22800	22800	68400
Aide-comptable	P/mois	1000	12	12	12	12000	12000	12000	36000
Secrétaire	P/mois	1000	12	12	12	12000	12000	12000	36000
Chauffeur	P/mois	900	24	24	24	21600	21600	21600	64800
Gardien	P/mois	500	12	12	12	6000	6000	6000	18000
Femme de ménage	P/mois	500	12	12	12	6000	6000	6000	18000
Per diems									
Conseillers animateurs	nuit	60	2090	2090	2090	125400	125400	125400	376200
Chauffeurs	nuit	60	220	220	220	13200	13200	13200	39600
Coordinateur, comptable	nuit	60	110	110	110	6600	6600	6600	19800
Equipement									
Fonctionnement véhicules	véhic./mois	1600	36	36	36	57600	57600	57600	172800
Fonctionnement motos	moto/mois	400	180	180	200	72000	72000	80000	224000
Entretien véhicules	véhic./an	25000	3	3	3	75000	75000	75000	225000
Entretien motos	moto/an	6000	15	15	15	90000	90000	90000	270000
Loyers et services bureaux	mois	6000	12	12	12	72000	72000	72000	216000
Fonction.& entretien ordin	forfait/an	20000	1	1	1	20000	20000	20000	60000
Equipement bureau	forfait/an	20000	1	1	1	20000	20000	20000	60000
Assurances	forfait/an	12500	1	1	1	12500	12500	12500	37500
Téléphones	mois	1500	12	12	12	18000	18000	18000	54000
B - Sous-total Fonctionnement						1069500	1069500	923900	3062900
TOTAL A + B						1670770	1402540	1232940	4306250

MADAGASCAR - PADANE
RAPPORT DE REVUE A MI-PARCOURS
ANNEXE 2
MISE EN VALEUR AGRICOLE

MADAGASCAR - PADANE
RAPPORT DE REVUE A MI-PARCOURS
ANNEXE 2
MISE EN VALEUR AGRICOLE
TABLE DES MATIERES

A. INTRODUCTION	13
B. VULGARISATION AGRICOLE (SOUS-COMPOSANTE)	14
1. Etat actuel de la vulgarisation et résultats acquis	14
2. Impact de la vulgarisation sur la mise en valeur des aménagements hydroagricoles	15
Rappel : Etat d'avancement des réhabilitations de micro-périmètres	15
Intervenants lors de la réhabilitation d'un périmètre.....	29
Etat actuel de l'appui à la mise en valeur agricole des AHA.....	16
3. Stratégie nationale de vulgarisation agricole	18
4. Proposition : mise en oeuvre des actions de vulgarisation au PADANE et dans la	
région de la SAVA	36
5 - Proposition d'organisation d'un périmètre réhabilité.....	21
Justificatif et objectif.....	21
Commentaires	22
6. Proposition de suivi des activités dans les périmètres irrigués.....	24
Remarques.....	24
C. DEVELOPPEMENT D' ACTIONS SUR TANETY (DAT).....	27
1. Rappel historique et situation actuelle	27
2. Proposition	28
D. PROPOSITION DE REORGANISATION DU PERSONNEL ET COUTS DE LA	
COMPOSANTE	28

ORGANIGRAMME: Composante production agricole

APPENDICES:

- 1 :** Coût de production « Riz irrigué 99/000 »
- 2 :** Réalisations financières
- 3 :** Appui du GES à la filière vanille dans la SAVA (Fonds STABEX de l'UE)
- 4.** Bibliographie
- 5.** Opération domaniale concertée – Cahier des charges des prescriptions générales
- 6.** Périmètres proposés à l'action d'intensification et gestion du terroir
- 7.** Evolution des prix
- 8.** Tableaux de coûts des sous-composantes vulgarisation et DAT
- 9.** TDR du responsable de la mise en valeur
- 10.** Eléments pour cadre logique

MADAGASCAR - PADANE

RAPPORT DE REVUE A MI-PARCOURS

ANNEXE 2

MISE EN VALEUR AGRICOLE

A. INTRODUCTION

2. La composante d'appui à la production agricole vise, à travers un accompagnement technique et économique des petits exploitants de la zone du projet, à :

- i) augmenter la couverture des besoins d'autoconsommation des ménages en mettant un accent particulier sur l'amélioration de la productivité rizicole, base de l'alimentation et sur la promotion des cultures vivrières de complément;
- ii) accroître le revenu d'exploitation, essentiellement fourni par la commercialisation des produits de rente, par l'augmentation de la productivité agricole et par l'augmentation de la valeur marchande par la transformation de qualité (spécialement pour la vanille); et
- iii) stabiliser le mode d'exploitation des zones soumises à la culture itinérante sur brûlis en vue de limiter les impacts négatifs sur l'environnement et permettre une exploitation durable des ressources disponibles.

3. Le mandat attribué à la mission de revue à mi-parcours, pour la composante mise en valeur agricole, comprend :

- i) l'évaluation des actions de vulgarisation, sur l'accroissement de la production des principales cultures encadrées (riz irrigué, vanille, poivre, café et girofle, sur l'amélioration de la sécurité alimentaire et sur la professionnalisation des agriculteurs ;
- ii) l'évaluation des actions du projet sur la stabilisation des cultures en brûlis ;
- iii) l'opportunité de la mise en œuvre d'un système alternatif d'appui à la production suite à la clôture du PNVA, prestataire exclusif du projet dans ce secteur et à l'élaboration d'une nouvelle stratégie d'intervention.

4. Comparativement à la période d'élaboration du projet (1994-1996) le contexte économique et organisationnel de la SAVA est aujourd'hui complètement différent : **au niveau de la vanille** : disparition de l'IVAMA, suppression des taxes à l'export, projet PRCE sur financement STABEX (UE), explosion des prix au producteur, destruction de 30% de la vanilleraie d'Antalaha, création du GNEV ; **au niveau du café** : prix minima historiques du café marchand au producteur et sur le marché international ; **au niveau du poivre et du girofle** : remontée significative des prix au producteur dans un marché demandeur ; **au niveau du riz** : concurrence croissante du riz importé de qualité médiocre par rapport au paddy local pour lequel la productivité reste faible (0.8 à 1,7 t/ha) et le coût des facteurs élevés (main-d'œuvre 7500 à 15000 Fmg/HJ, engrais à 6000 Fmg/kg) ; **au niveau organisationnel** : décentralisation administrative effective ; mise en place du plan d'actions pour le développement rural (PADR) avec ses organes : EPP, GTDR et GTC ; création du groupement des entreprises de la SAVA

(GES) réunissant les opérateurs économiques de la zone : agriculteurs, transformateurs, stockeurs, commerçants, ; disparition du PNVA et élaboration d'une stratégie nationale basée sur la demande, couvrant les domaines techniques et économiques à travers des interventions autofinancées par le privé. L'ensemble de ces modifications rend caduque certaines propositions du RPE et justifie dans ce cas une révision en profondeur (d'un point de vue qualitatif ou quantitatif).

5. Le document traitera successivement la sous-composante de vulgarisation agricole dont le pôle de concentration sera la mise en valeur des bas-fonds rizicoles réhabilités par le projet (sous composante AHA développée dans l'Annexe technique 3), la sous-composante de développement d'actions sur tanety (DAT); enfin, sera formulée une proposition de réorganisation du personnel impliqué dans l'exécution et la supervision de la composante.

B. VULGARISATION AGRICOLE (SOUS-COMPOSANTE)

1. Etat actuel de la vulgarisation et résultats acquis

6. Malgré l'arrêt du programme national de vulgarisation agricole (PNVA) et la limitation des apports financiers publics dans ce secteur, les objectifs et la méthodologie retenus par le PADANE n'ont pas subi de modification dans le PTBA 2001.

7. Pour rappel, le personnel en charge, limité à 40 agents depuis septembre 2001, encadre théoriquement 37500 exploitations (en réalité 46.590 selon le rapport du premier semestre 2001) organisées en groupes de contact (GC). Il met en place 8400 points de démonstration (PDD) sur les cultures de riz, vanille, café, poivre, girofle et environnement, et installe 120 points tests en milieu paysan, soit 20 TMP par spéculation.

8. L'Organisation du travail, inspirée du système national de vulgarisation agricole (SNVA) est basée sur la diffusion de techniques agricoles améliorées à travers les GC, les itinéraires fixes et visites régulières, le diagnostic des parcelles, la mise en place des PDD et TMP et l'intensification rizicole dans le cadre d'actions pilotes

9. Les résultats attendus sont relatifs au nombre d'adoptants de nouvelles techniques sur certaines surfaces, entraînant un accroissement du rendement et donc de la production totale.

10. Concernant les résultats acquis, le rapport annuel 2000 présente quelques chiffres, dont certains sont repris au tableau suivant :

Tableau 1: Résultats attendus et réalisés en 2000

Spéculation	Rendement addit. (T/ha)	Production addit. (t)	nombre de plants pépinière	Rendement addit. (T/ha)	Production addition. (T)	Nombre plants/ nombre pépiniéristes
riz irrigué	2,9	5,132	-	2,5	1,872	-
vanille	0,115	253	-	0,281	195	-
café	0,10	134	-	0,04	20	440/5 *
poivre			4,800			8200/71
girofle			88,800			6780/66
environnement			60,800			10,400/60

* Données provisoires (juin 2001) car grande campagne de semis au 2ème semestre.

11. Dans le cadre des résultats acquis par les adoptants d'innovations techniques, les rendements mentionnés dans le rapport 2000 sont très prometteurs ; ainsi, en riz, la pratique traditionnelle correspond à un rendement de 1,6 t/ha alors qu'en SRI, on atteindrait 6,3 t/ha et 3,7 t/ha en SRA (observations non confirmées par les résultats de suivi des 49 périmètres encadrés, reproduits dans le chapitre traitant des aménagements hydro-agricoles) ; en vanilleraie, le rendement en vert passe de 150 à 542 kg/ha moyennant l'amélioration de l'entretien et des soins sur plantations existantes ; un gain de rendement de 105 kg/ha est enregistré sur poivrier (de 300 à 405 kg/ha) et giroflier (180 à 284 kg/ha) moyennant un bon entretien et les soins adéquats. Ces accroissements de productivité méritent d'être confirmés et largement diffusés (radio-télévision-fiches techniques papier, etc.) s'ils s'avèrent probants.

12. Les moyens de déplacement des agents (motos et 3 P.U.) ainsi que le matériel de bureau et l'équipement des AVB ont été majoritairement acquis sur financement PNVA, le PADANE ayant fourni 41 motos (en juin 2001) du matériel de démonstration pour les AVB (sarcluses, pulvérisateurs, sécateurs, coupes-coupes) et du consommable en petites quantités (engrais, insecticides, lianes de vanille et anthofles de girofles). Un tableau des prévisions et réalisations financières est repris en Appendice 2.

2. Impact de la vulgarisation sur la mise en valeur des aménagements hydroagricoles

Rappel : Etat d'avancement des réhabilitations de micro-périmètres¹

13. Le tableau 2 présente un état annuel des travaux réalisés en précisant les surfaces initiales (en principe irriguées avant réhabilitation) les surfaces additionnelles théoriquement irrigables suite aux travaux de barrages et d'adduction principale (canal tête morte) ainsi que le nombre d'attributaires. Les informations non disponibles sont relatives aux :

- nombre d'exploitants avant réhabilitation et surface unitaire attribuée ;
- mode d'exploitation et productivité du périmètre avant et après réhabilitation ;
- organisation et gestion du périmètre avant réhabilitation.

Tableau 2: Micro-périmètres réhabilités

Réalisations	Nbre périmètres	Surface initiale (ha)	Surface addit. (ha)	Surface totale (ha)	Nbre attributaires	Surf./attribut. (ha)
1999	30	328	211	539	725	0,75
2000	20	249	145	394	340	1,16
2001	33	519	265	784	628	1,25
en cours de réhab.	9	184	111	295	308	0,96
Total	92	1 280	732	2 012	2 001	1,01

N.B. : Les surfaces brutes totales renseignées sont potentiellement irrigables si l'eau est disponible et le planage effectué ; les surfaces initiales sont irriguées au moins en une saison.

¹ Pour les aspects techniques, travaux de génie civil et appui GR se rapporter à l'Annexe 3.

Intervenants lors de la réhabilitation d'un périmètre

- animateur CDD pour la constitution et la formalisation de l'AUE¹ ;
- agents du génie rural pour la faisabilité technique de l'aménagement, de la retenue d'eau, du canal d'adduction et du tracé sommaire du réseau ;
- tâcheron ou entreprise de travaux de génie civil, contrôlé par l'agent GR ;
- irriguants membres de l'AUE, encadrés par l'animateur CDD pour la participation manuelle aux travaux de réhabilitation ;
- agents de vulgarisation agricole (AVB) pour la mise en place des parcelles de démonstration (SRI, SRA) des tests en milieu paysan (TMP) et la diffusion/adoption de nouvelles techniques de production (suivi par la supervision de zone et appui technique par le technicien spécialisé) ;
- techniciens GR (projeteur, surveillant) pour la formation des membres de l'AUE à la gestion de l'eau et aux travaux d'entretien périodique des ouvrages de prise et du réseau ;
- animateur CDD pour la formation et l'accompagnement des responsables de l'AUE dans leurs tâches techniques et de gestion.

14. En pratique, chaque service d'appui (CDD, GR, vulgarisation) intervient isolément auprès des riziculteurs, établit son rapport spécifique à usage interne, sans harmonisation ni confrontation/consolidation des résultats. Ainsi, des informations sur les rendements figurent dans 3 documents alors qu'aucune estimation fiable n'est approuvée par tous (services d'appui, exploitants). De plus, la numérotation des périmètres varie pour chaque intervenant rendant l'agrégation des données hasardeuse, voire impossible (par exemple le nombre d'attributaires et les surfaces irrigables ne sont pas comparables entre la CDD et la vulgarisation).

Etat actuel de l'appui à la mise en valeur agricole des AHA

15. Au démarrage du projet, l'appui à la mise en valeur a été confié au PNVA, selon une convention conclue entre le PADANE et la Direction de la vulgarisation agricole (DVA); signée le 25 septembre 1997, elle est prévue pour toute la durée du projet (6 ans).

16. Elle précise que le PADANE appuie financièrement, matériellement et en personnel (3 TS, 4 SZ et 30 AVB) le PNVA œuvrant dans la zone du projet et que le PNVA s'occupe des aspects techniques du volet: conseil, formation et appui technique aux organisations paysannes.

17. Les modalités d'intervention et les outils mis en œuvre sont issus du système "training and visit": groupe de contact, parcelle de démonstration, test en milieu paysan, formation de quinzaine et mensuelle.

18. Suite à l'arrêt du PNVA en 2000, une seconde convention, à contenu très semblable à la précédente, entre le PADANE et la DVA, a été préparée par le projet mais non approuvée ni signée par les partenaires.

¹ Voir détail des actions CDD dans l'Annexe 1.

19. Aujourd’hui, le rôle et les responsabilités des intervenants publics (21 fonctionnaires des 2 CIRAGRI: responsable V.A, chefs CIRAGRI, TS, SZ et AVB) du personnel contractuel PADANE (3 TS, 4 SZ et 30 AVB) et d’autres agents de terrain financièrement à la charge des communes (26 AVB), des sociétés du secteur agricole (3 AVB) et des ONG et projets (3AVB) sont peu clairs tant au niveau du personnel de terrain que des dirigeants.

20. Enfin, à partir de septembre 2001, cet effectif total de 90 agents a été ramené à 40 (1 responsable VA, 2 chefs CIRAGRI, 3 TS, 4 SZ et 30 AVB) suite aux restrictions financières du RPI. Le redéploiement géographique de ce personnel de terrain n’est pas encore effectué.

21. Un second constat est relatif à l’absence de fiche technique de référence pour la riziculture de bas-fonds (micro-périmètre), diffusable auprès des comités de gestion des AHA, destinée aux exploitants (rédaction bilingue français/malgache). Selon les informations reçues, il existe un document technique qui sert de support didactique au TS lors des formations dispensées aux AVB, il n’est pas distribué aux formés et ne contient pas certains éléments clés tels que: le besoin en main d’œuvre détaillé pour chaque opération culturale, le calendrier cultural de saison et de contre saison adapté à la zone ni l’appréciation des coûts de production.

22. Les paquets techniques diffusés se réfèrent soit au **système de riziculture intensive (SRI)** qui paraît difficilement applicable dans une zone où la gestion de l’eau reste problématique (risque d’inondation temporaire, réseau de drainage déficient ou inexistant avec contrôle des assecs souvent impossibles), soit au **système de riziculture améliorée (SRA)** caractérisé par la diffusion d’un ou plusieurs thèmes d’intensification (voir comptes d’exploitation prévisionnels comparatifs en appendice 1). Le tableau résume quelques résultats de la saison 2000/2001 sur 49 micro-périmètres rizicoles réhabilités.

Tableau 3: Résultats en riziculture encadrée (saison 2000/2001)

S/ préf.	Surface (ha)			Nbre exploit.	Nombre PDD		Taux d’adoption (% d’exploit.)		Rendement moyen (et extrême) (t/ha)	
	irrigable	cultivée	%		SRI	SRA	SRI	SRA		
Sambava (30 périmètres)	496	338	68	665	58	77	7	16	1,7	(1,2 à 2,8)
Vohémar (9 périmètres)	235	80	34	175	4	11	1	15	1,6	(1,0 à 3,0)
Antalaha (10 périmètres)	184	73	40	229	19	30	7	17	1,9	(1,8 à 2,4)
Total	915	491	54	1069	81	118	6	16	1,7	(1,0 à 3,0)

On notera que:

- 54% de la surface théoriquement irrigable est cultivée en saison
- la taille moyenne de l’exploitation est de 0,85 ha
- le taux d’adoption du SRI est très limité (voir commentaire plus haut)
- 175 exploitations (16%) ont adopté le SRA sur une partie ou la totalité de leurs parcelles (?)
- les rendements moyens (base d’estimation non précisée) sont faibles pour des AHA réhabilités (on ne connaît pas le rendement avant travaux) et hétérogènes (variables de 1.0 à 3 t/ha)

23. Si le suivi administratif des activités menées par l’équipe de vulgarisation permet un contrôle du travail périodique, à travers la comparaison entre “prévision ou objectif” et “réalisation”, il ne permet pas d’apprécier les gains de productivité que devraient engendrer les investissements consentis et ne stimule pas suffisamment l’autopromotion des riziculteurs vers l’intensification et la professionnalisation.

3. Stratégie nationale de vulgarisation agricole

24. L'atelier national de juillet 2000 et le document cadre de la stratégie de décembre 2000 précisent les grandes options à suivre dans le secteur. Elles concernent d'une part la promotion de la vulgarisation agricole contractuelle avec contrôle, suivi et devoir d'intervention de l'état dans certaines zones, et d'autre part le transfert progressif de la vulgarisation du secteur public vers le secteur privé, l'état assurant les mesures d'accompagnement requises : développement d'organismes chargés de l'éducation des jeunes moniteurs agricoles, adéquation entre les programmes de formation et les besoins, contractualisation de la production dans le cadre d'une politique de développement du secteur agro-industriel (production d'exportation).

25. En conclusion¹, « la vulgarisation doit épouser la vision globale des activités de l'agriculture et comprendre la finalité des activités. Ainsi, de la simple vision de transmission de savoir faire, la vulgarisation doit évoluer vers la prestation de conseil dans le domaine de la gestion de l'exploitation. Alors, en fonction de la conjoncture, elle suggère des orientations permettant aux agriculteurs de choisir la meilleure combinaison des facteurs disponibles (capital, moyens matériels et techniques) et d'élaborer la façon la plus efficace de les concrétiser pour optimiser les résultats économiques de leurs exploitations ».

26. Le rôle de l'Etat est par ailleurs détaillé comme suit :

- la définition des politiques et stratégies ;
- la réglementation, le suivi et la coordination ;
- l'évaluation des programmes mis en œuvre et la fourniture des services de base aux populations rurales (infrastructures de production, information/éducation, communication et, dans une certaine mesure et à titre transitoire, la recherche vulgarisée).

PADR/PSDR

27. Le **Projet de Soutien au Développement Rural (PSDR)**, entré en vigueur le 21 septembre 2001 pour une durée de 5 ans, constitue le projet d'appui de la Banque mondiale à la mise en œuvre du Plan d'Action pour le Développement rural (PADR) élaboré par le Gouvernement Malgache. Il s'inscrit dans le cadre de la stratégie fixée pour le développement rural visant en particulier à lutter contre la pauvreté en milieu rural tout en prenant en compte la mise en œuvre de la politique engagée en matière de décentralisation avec la constitution des Provinces autonomes. Les objectifs du PSDR visent à : (i) accroître la productivité et les revenus des petits agriculteurs de manière durable dans l'ensemble des 20 régions agro-écologiques du pays couvertes par les Groupes de Travail de Développement Régional (GTDR) ; (ii) appuyer le développement des organisations paysannes de producteurs (OP) et groupes communautaires; et (iii) réduire la pauvreté en milieu rural tout en préservant les ressources naturelles de base. Le PSDR constitue ainsi un instrument d'accompagnement des axes stratégiques du PADR concernant en particulier la promotion de l'intervention des OP et groupements de producteurs en vue de l'accroissement durable de la production agricole.

28. Le PSDR comporte 5 grandes composantes :

- 1) une composante d' *Investissements productifs* collectifs réalisés en fonction de la demande des OP et groupements de producteurs, selon un système de "fonds participatif" (15% de contribution des bénéficiaires en travail ou argent et 85 % par le projet);

¹ Extrait de la stratégie nationale de vulgarisation agricole à Madagascar DVA/PNVA décembre 2000.

- 2) une composante de *Services d'appui* comportant: (a) des actions de vulgarisation, appui technique et formation; (b) la constitution d'un Fonds compétitif de recherche appliquée liée aux investissements productifs; et (c) un support à des activités de recherche thématique répondant à des critères et des objectifs spécifiques;
- 3) une composante d'*Appui au développement communautaire* visant à financer les activités générées par la demande d'appui aux plans de développement communautaire, à l'établissement et gestion de caisses communautaires et au renforcement des organisations paysannes (OP) et associations telles que les usagers de l'eau (AUE);
- 4) une composante de *Renforcement des capacités institutionnelles et formulation de politiques* portant sur l'appui au PADR et aux Programmes régionaux de développement rural (PRDR), aux politiques de développement rural ainsi que sur l'appui aux systèmes d'informations statistiques et à l'évaluation environnementale; et
- 5) une composante de *Gestion et suivi-évaluation* du projet.

4. Proposition : mise en oeuvre des actions de vulgarisation au PADANE et dans la région de la SAVA

29. A la lumière des options stratégiques développées par le MINAGRI, de l'expérience positive d'appui aux cultures de rente (vanille, poivre) mise en place par le PRCE et relayée par le groupement des entreprises de la SAVA (voir présentation en appendice 3), du contexte particulier de la zone du projet (bonne pluviométrie, prédominance de cultures pérennes d'exportation, présence d'opérateurs économiques en production, transformation, conditionnement, commerce, potentialités agricoles diverses) et de la faiblesse du système de vulgarisation actuel au PADANE, il semble judicieux de revoir l'ensemble du système d'appui aux producteurs. Celui-ci devrait intégrer non seulement des considérations techniques mais aussi économiques pour répondre à la demande des exploitants, pondérées en fonction des ressources disponibles (capital, force de travail, sol, eau, etc.) des moyens techniques et financiers mobilisables et des conditions du marché.

30. Le modèle d'appui à promouvoir vise à :

- fournir à chaque exploitant les **outils d'analyse de son système d'exploitation** (estimation du prix de revient de chaque produit, valorisation du travail familial et salarié, dépenses de production, revenus bruts et nets, etc.) ;
- proposer des **améliorations techniques ou organisationnelles** adaptées à ses moyens et ses souhaits ; et
- à fournir les **informations économiques**¹ (situation de l'offre et de la demande, prix du marché, tendances, etc.) permettant, au gré du marché et de l'environnement de l'exploitation, d'orienter les choix du producteur (type de spéculation à promouvoir, niveau optimal d'intensification dans chaque culture, besoin en intrants et en main-d'œuvre, utilisation d'équipements aratoires, mécanisation).

31. Ce type d'intervention continue et évolutive au gré de la conjoncture et de la technicité du producteur ne peut être assuré que par le secteur privé (association professionnelle, bureau conseil en gestion) et doit, en croisière, être financièrement soutenable par les

¹ Voir Appendice 7.

bénéficiaires : à titre individuel ou collectif (paiement à la prestation ou par cotisations à une association)

32. Ce modèle d'appui postule que l'activité agricole est totalement ou majoritairement axée sur des productions commercialisables engendrant un revenu monétaire net suffisant, après déduction des charges alimentaires et de gestion du ménage. Il apparaît clairement que le petit producteur, dont l'activité est principalement axée vers l'autosuffisance alimentaire (cultures vivrières pluviales, petite parcelle en riz de bas-fond, cultures de rentes absentes ou limitées) sort du schéma décrit plus haut. Il reste cependant demandeur d'un appui technique de base (amélioration de ses pratiques culturales, accessibilité à la semence et aux pesticides) qui ne peut être fourni qu'à titre gratuit par les structures publiques ou à travers une subvention publique accordée à un prestataire privé.

33. Dans la région de la Sava, l'appui/conseil au secteur agricole pourrait se schématiser comme suit :

Type d'exploit.	Prestations à fournir	Prestataire	Financement
Cultures de rente dominantes	Conseil technique spécialisé par filière	Animateur villageois (cf. vanille GES) Personne ressource (ex AVB, ex TS)	Exploitants bénéficiaires ou Structure filière
	Conseil en gestion d'exploitation	Bureau conseil indépendant au service interne à une association professionnelle (GES par exemple) composé d'une équipe pluridisciplinaire (agro, économ, commercial, etc.)	Exploitants bénéficiaires ou associations professionnelles (GES, groupement des planteurs, etc.)
Riziculture irriguée et cultures diverses (vivriers et de rente)	Conseil technique spécialisé par filière (riz, vanille, etc.)	Animateur villageois et/ou AVB temporairement appui du PADANE pour formation et paiement dégressif du salaire des prestataires	Exploitants bénéficiaires ou groupements de producteurs (périmètre riz, planteurs de vanille, etc.)
petits producteurs commercialisant (en bonne année) quelques surplus	accompagnement technique de base	Service technique du MINAGRI ou Prestataire privé sous contrat MINAGRI	Budget national ou décentralisé

34. Quel que soit le type d'exploitation concernée, les services techniques du MINAGRI conservent leurs prérogatives régaliennes en matière de programmation, de suivi et de contrôle du respect de la politique nationale dans leur zone d'influence, en harmonie avec les autres partenaires publics chargés du développement rural.

35. En conséquence, la mission propose de focaliser la vulgarisation vers l'appui à la riziculture irriguée et cultures diverses pluviales (vivriers et de rente) et en ciblant prioritairement les actions vers les petits producteurs. Le conseil technique spécialisé dans les produits d'exportation et le conseil en gestion d'exploitation relèvent exclusivement du secteur privé (prestataire et financement) et font appel à des compétences non disponibles au PADANE.

5 - Proposition d'organisation d'un périmètre réhabilité

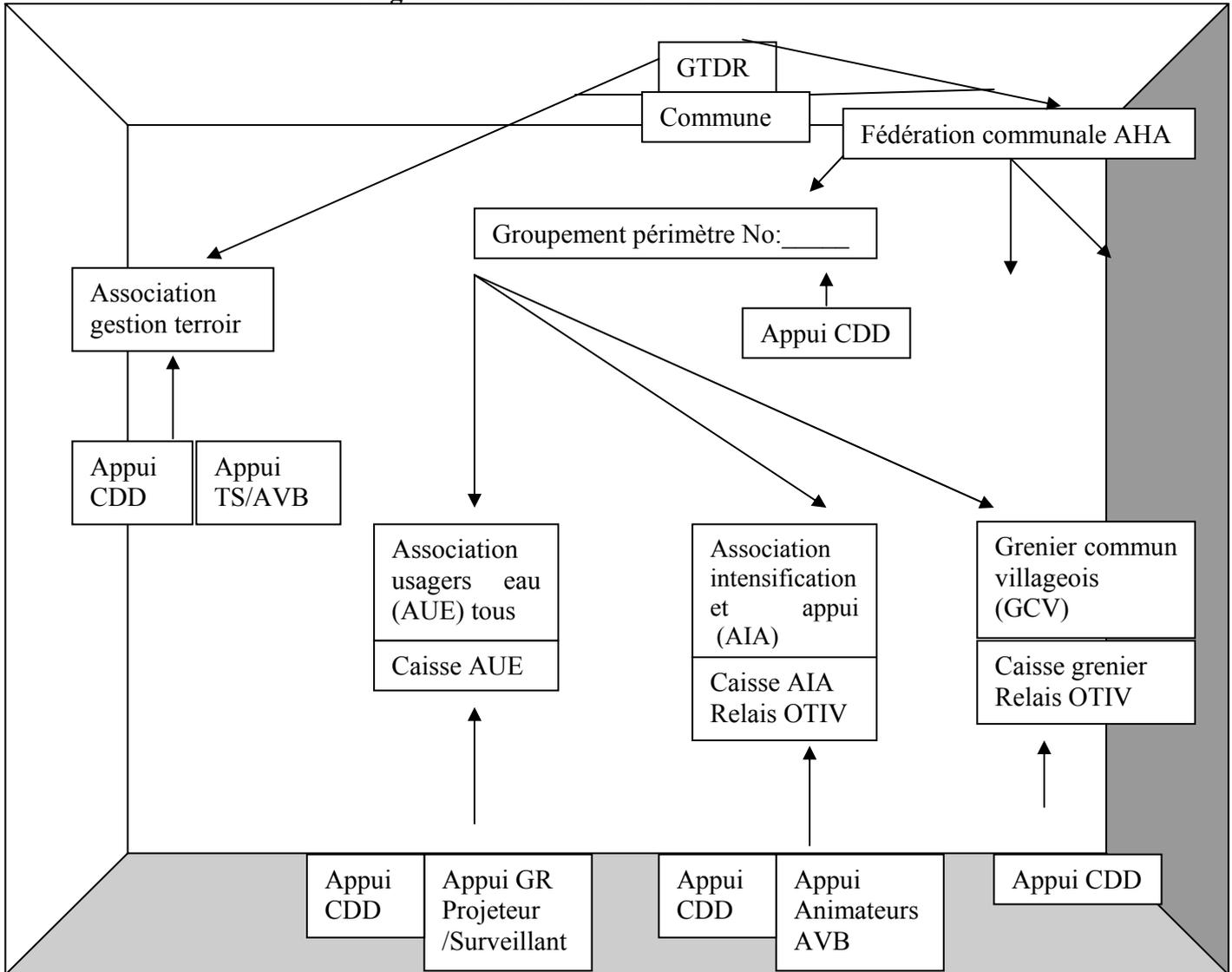
Justificatif et objectif

36. Le schéma organisationnel présenté concerne essentiellement les micro-périmètres (de quelques dizaines d'hectares au maximum) réhabilités (ou prévu à la réhabilitation) par le projet disposant d'une association des usagers de l'eau, formés et appuyés dans leur fonctionnement par un animateur CDD et formés et/ou appuyés par un projeteur/surveillant du GR dans la gestion hydraulique. Au cas où ces conditions ne sont pas remplies, elles constituent des préalables à satisfaire avant toute autre démarche.

37. Les objectifs visés sont de **responsabiliser les riziculteurs** dans leurs démarches productives en vue d'**améliorer leurs techniques culturales** au gré de leurs souhaits et de leurs moyens (disponibilité en main d'œuvre, en équipement et en ressources financières) afin d'optimiser le revenu d'exploitation et de **professionnaliser les attributaires** à travers le développement d'outils d'aide à la décision économique permettant une programmation raisonnée des activités à mener, l'établissement d'objectifs de production et de revenu, le besoin en facteurs de production et la gestion rationnelle des équipements disponibles ou à acquérir, le tout concourant à l'autopromotion des producteurs exploitant un périmètre irrigué.

38. Le modèle d'organisation proposé intègre deux autres préoccupations dont l'importance ira grandissante au cours des prochaines années: l'une est relative à la gestion durable de l'outil de production (bas-fond irrigué) par la protection/aménagement du bassin versant et de la source d'eau (terroir villageois) et l'autre, à caractère socio-économique, permettant via la création de fédération communale de l'ensemble des aménagements hydro-agricoles, une priorisation raisonnée des investissements à consentir par les structures décentralisées, appuyées par les GTDR en vue d'améliorer les conditions de vie en milieu rural.

Organisation d'un Périmètre réhabilité



Commentaires

39. L'Autorité responsable de la mise en valeur d'un aménagement hydro-agricole est le groupement du périmètre (association formelle ou informelle) comptant au moins trois personnes élues: le chef de périmètre en la personne du propriétaire traditionnel du bas-fond ou un président ou gestionnaire d'une association participante et deux conseillers, l'un en charge du contrôle technique (entretien des aménagements et des abords, programmation et suivi de la campagne agricole, intervention en cas de sinistre général: inondation, parasitisme, etc.) l'autre en charge du contrôle financier (litige sur paiement des cotisations aux associations participantes, litige avec les structures d'épargne/crédit, flux financier dans le GCV, etc.). Le groupement du périmètre s'occupe des relations extérieures (avec l'administration et les services techniques CIRGR/ CIRAGRI) et supervise et transmet les fiches de suivi du périmètre. Un appui est fourni par l'animateur CDD pour remplir correctement ces fonctions.

40. L'AUE est chargée de la gestion des ouvrages et du réseau de distribution de l'eau au niveau de chaque parcelle. Elle se compose d'un comité et rassemble l'ensemble des attributaires. Pour son organisation interne, elle est appuyée par l'animateur CDD; pour les aspects techniques, elle est conseillée par un agent (projeteur/surveillant) du GR

41. L'association pour l'intensification agricole (AIA) rassemble soit tous les attributaires ou une partie d'entre-eux (décision à prendre en assemblée générale constitutive). Elle est chargée de l'approvisionnement en facteurs de production (semences, produits phytosanitaires) d'éventuels travaux agricoles communs (labour en culture attelée, planage, etc.) de la centralisation des demandes d'équipements (matériel à acquérir sur crédit moyen terme) de l'élaboration du calendrier de campagne, de la bonne mise en valeur agricole du périmètre sur la base d'un cahier de charges accepté en AG et de l'établissement du bilan à l'issue de chaque campagne (rédaction de la fiche de suivi technique du périmètre, partie agricole).

42. Outre l'appui organisationnel fourni par CDD, les informations et le conseil technique seront fournis soit par un AVB exploitant attributaire, soit/et par un animateur exploitant choisi en AG parmi les membres de l'association. Le projet fournira à ce dernier la formation technique nécessaire et un appui périodique par un TS, en remarquant qu'au terme du projet l'AVB et/ou l'animateur seront rétribués par l'association (prise en charge financière dégressive par le projet¹).

43. Le GCV est chargé de la constitution d'un stock de sécurité en paddy en faveur des membres adhérents ou non afin de satisfaire les besoins d'auto-consommation locaux et de limiter l'inflation des prix en période de soudure. Sans viser un objectif strictement spéculatif, le GVC, pour être viable, doit équilibrer ses recettes et dépenses en intégrant ses charges, ses risques de pertes au stockage (dessiccation, attaques de rongeurs, etc.), et un bénéfice suffisant pour accroître son autonomie financière vis à vis de la structure de crédit. Pour information, ce type d'activité menée dans d'autres pays à climatologie comparable recommande a priori un prix d'achat à la récolte de 100 et un prix de vente à la soudure de 180. Ce ratio de 1,8 est légèrement inférieur au ratio du marché, comme le montre le tableau 3. Outre l'appui organisationnel fourni par CDD, le GCV pourra faire appel au TS pour des problèmes techniques éventuels (obtention de produit de traitement du stock et de l'entrepôt, normes de qualité du produit entreposé).

Tableau 3: Evolution des prix du paddy depuis 1995 (Fmg par bidon de 12 kg)

Année	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001
Prix plafond	15000	20000	20000	25000	25000	35000	25000
Prix plancher	7500	10000	10000	10000	10000	10000	15000
Ratio	2	2	2	2,5	2,5	3,5	1,7

Source: CDD

44. Pour ce qui de l'AGT voir plus loin le Chapitre : Développement d'actions sur tanety (DAT).

¹ A terme (en phase de croisière, c'est à dire à une échéance de 5 ou 6 ans) l'AVB ne doit plus encadrer un périmètre intensif mais se concentrer sur l'appui aux productions vivrières pluviales pour lequel le salaire doit être à la charge du secteur public.

6. Proposition de suivi des activités dans les périmètres irrigués

45. Une fiche de suivi des activités de vulgarisation agricole dans les périmètres irrigués a été soumise à la mission par la responsable de la mise en valeur du PADANE. Pour s'adapter au contexte actuel (disparition du PNVA, nouvelle stratégie nationale de vulgarisation et réorganisation pour la mise en valeur des périmètres) la mission propose une nouvelle fiche de suivi de chaque périmètre encadré qui sera transmise à toutes les autorités et services en charge (S/E du PADANE, CIRAGRI, CIRGR, GTDR, maires, etc.). Outre les données chiffrées et le niveau d'équipement des exploitants riziculteurs, elle permet, dans sa partie « remarques sur la campagne » d'informer les responsables sur les problèmes rencontrés, la situation financière des diverses associations et l'appréciation émise par les représentants accrédités du périmètre.

Remarques

46. Les mesures traditionnellement utilisées par les riziculteurs ne sont pas assimilables à des mesures de surface (en hectares) ni à des rendements (kg/ha) mais présentent un réalisme qu'il importe de promouvoir, à savoir X daba semés en pépinière et Y daba (ou refi)¹ récoltés en paddy. Dans la mesure où la densité du repiquage est homogène au sein d'un périmètre, ces mesures usuelles bien maîtrisées sont facilement transformables en unités classiques sans devoir recourir à des mesures de surface et rendement qui pourraient s'avérer coûteuses et surtout peu significatives pour la majorité des exploitants. En d'autres termes, une estimation coût/bénéfice devra être menée avant de lancer toute initiative dans ce domaine.

¹ Un daba = un bidon de 12 kg ; un refi = perroquet = 12 daba.

FICHE ACTUELLE de Suivi des activités de vulgarisation agricole dans les périmètres irrigués

Périmètre : _____ Nom AUE : _____ Sous-Préfecture : _____ Communes : _____ Fokontany : _____

Superficie totale :

Superficie irriguée : _____ Saison : _____

Contresaison : _____

Nombre EA (usagers) : _____ TS : _____ AVB

THEMES	OBJECTIFS			Réalisation Saison 00/01	Observations*
	Saison	C/saison	Total		
INNOVATIONS TECHNIQUES					
Parcelles de démonstration (pts)					
SRI					
SRA					
Compostage					
TOTAL					
Test en milieu paysan					
Comportement variétal					
TOTAL					
RESULTATS					
Adoption					
Nombre adoptants					
SRI					
SRA					
Superficie d'adoption					
SRI					
SRA					
Taux d'adoption					
<i>Par rapport à Nbr EA</i>					
SRI					
SRA					
Taux d'adoption global / EA					
Rendement du périmètre T/ha					
Production du périmètre (tonnes)					

Proposition - Suivi des activités dans les périmètres irrigués

Périmètre: _____ Nom AUE _____ Sous-préfecture _____ Commune _____ Fokontani _____

No. PADANE: _____
Superficie totale réhabilitée _____ ha Surface irriguée saison _____ ha
Surface agricole utile _____ ha Surface irriguée contre saison _____ ha

Nombre d'attributaires _____ Nom du chef de périmètre _____ Nom du TS _____ Nom de l'AVB _____ Nom de l'animateur _____

Coût de la redevance eau _____ en saison _____ Fmg/ha
en contre-saison _____ Fmg/ha

Données chiffrées	Saison	Contre-saison	Observations
<i>Parcelles de démonstration</i>			
- surface (ha)			
- rendement (kg/ha)			
<i>Parcelle paysanne moyenne</i>			
- rendement (kg/ha)			
- production totale du périmètre			
- rendement moyen du périmètre			
productivité du périmètre			
<i>Paramètres techniques (dates)</i>			
- début et fin de préparation du sol			
- début et fin de pépinière			
- début et fin du repiquage			
- début et fin de la récolte			

Equipement disponible	boeufs pour piétinage		charrues lourdes		sarcluses simples		herses		
	paire de boeufs pour labour		charrues légères		sarcluses doubles		pulvérisateur	16 litres 8 litres 5 litres 11 litres	
			barre planeuse		rouleau planeur				

Intrants consommés: semences sélectionnées _____ kg; Insecticides: _____; Produit traitement semences: _____
Autres: _____ (à préciser)

Remarques sur la campagne:

1. problèmes d'eau
2. problèmes agricoles
3. problèmes organisationnels

4. Situation financière de:
 - l'association des usagers de l'eau
 - l'association pour l'intensification rizicole
 - le grenier commun villageois

5. Conclusions du chef de périmètre et contrôleurs
6. Objectifs de la prochaine campagne
7. Autres (à préciser)

C. DEVELOPPEMENT D' ACTIONS SUR TANETY (DAT)

1. Rappel historique et situation actuelle

47. Le développement d'actions sur tanety, ou mieux la stabilisation des cultures itinérantes sur brûlis, vise, par l'information, la sensibilisation et une prise de conscience des villageois, à initier un mode de gestion et d'exploitation du terroir villageois permanent et durable, respectueux des ressources disponibles (sol, eau, forêt) tout en permettant une production agricole (vivrières annuelles et cultures pérennes) rentable.

48. La zone d'Amphibé, sous-préfecture d'Antalaha, a été proposée dans le RPE comme terrain expérimental pour la mise en œuvre de cette sans-composante qui a effectivement démarré en janvier 2001. Un consultant a été chargé de l'élaboration d'un plan d'aménagement négocié collégialement avec les intervenants techniques (agro-aménagiste, personnel de la vulgarisation, animateurs CDD) et les bénéficiaires pour identifier les travaux à entreprendre, à titre collectif ou individuel. Deux terroirs ont été identifiés et décrits par le détail dans les documents remis par le consultant ; l'un Androhofary d'une superficie de 925 ha et l'autre Antsahanampiana de 675 ha. Les rizières, à protéger, incluses dans ces surfaces comprennent 2 périmètres moyens : Antsahanampiana de 200 ha et Andovoka de 245 ha, dont le premier est prévu à la réhabilitation (au niveau du RPE) par le PADANE.

49. Les zones prospectées ont été planimétrées et divisées en 4 entités distinctes selon l'altitude, la pente, la nature du sol et la vocation culturale: une zone de protection (ZP = sommet de colline) une zone de restauration des sols (ZRS), une zone à vocation agroforestière et/ou cultures de rente (ZACR) et enfin la zone des bas-fonds. Le tableau suivant précise l'étendue de chaque zone:

	ZP (ha)	ZRS (ha)	ZACR (ha)	ZBF (ha)	E (ha)
Andohefary	149	433	138	205	925
Antsahanampiana	29	219	175	249	673
Total	178	652	314	454	1598

50. Par ailleurs, des fiches techniques ont été réalisées par le consultant, précisant les méthodes et actions à mettre en œuvre dans les zones: jachère améliorée à légumineuses, préparation de compost, installation de haies vives, micro-pépinières forestières, pépinières villageoises, utilisation du vétiver. Des séances de formation ont été dispensées par le consultant aux agents CDD et de vulgarisation, chargés de l'exécution. La préparation d'un cahier des charges (précisant les responsabilités et tâches à mener par les divers partenaires intervenants) a été abordée au cours de ces séances (voir copie des prescriptions générales en Appendice 4).

51. Les interventions des techniciens ODOC, service topographique et des domaines sont régies sur la base de deux conventions générales conclues entre le PADANE et ces services (Direction de la topographie et cellule de pilotage foncier) pour toute la durée du projet (6 ans). Les activités annuelles à mener, les moyens à mettre en œuvre, résultats attendus, indicateurs de suivi et coûts seront décrits dans le PTBA pour chacun des contractants dans sa spécialité.

52. Les réalisations restent limitées après 10 mois d'activités: le plan d'aménagement est finalisé; les formations des agents sont terminées; 17 groupes d'exploitants (AGT) comptant 154 membres sont en cours d'aménagement (en ZACR) de leurs parcelles individuelles après avoir reçu la formation et l'appui de l'animateur CDD.

53. Deux éléments importants sont à considérer aujourd'hui pour décider de la poursuite des actions de gestion de terroir dans cette zone : d'une part, le passage des deux cyclones de 2000 a détruit une

bonne partie des cultures pérennes (vanille, girofle, café) et vivrières de la zone et d'autre part la réhabilitation prévue sur un périmètre (dans le RPE) ne sera que partiellement réalisée (voir détails en Annexe 3).

54. Dans ces conditions, la population résidente sinistrée focalise son activité vers la reconstitution des plantations perdues (éventuellement au titre d'opérations de gestions de terroir) tout en profitant de l'occasion offerte, pour acquérir une sécurisation foncière individuelle à travers l'opération ODOC. Cet environnement nouveau n'est peut-être pas idéal pour poursuivre cette activité, exigeante en main-d'œuvre non immédiatement productive et privilégiant l'intérêt commun aux préoccupations individuelles.

2. Proposition

55. Il semble judicieux de ne pas abandonner complètement le site d'Amphibe mais de limiter les interventions à quelques mesures urgentes déjà programmées pour satisfaire au mieux les intérêts des villageois sinistrés, avec l'appui d'un personnel réduit.

56. Par ailleurs, en référence au séquençage des opérations décrites dans le RPE, il est concevable de prévoir des actions concentrées de gestion de terroir sur les bassins versants de quelques micro-périmètres réhabilités. Une liste de 15 sites proposée par le PADANE a été revue par la mission et reproduite en Appendice 6. Il s'agit de sites groupés en 3 zones d'intervention d'environ 35 ha chacun pour une surface totale à aménager de 500 ha. Lors de la sélection finale des sites prioritaires on veillera au respect des critères formulés au RPE (bonne conscience des dégradations observées par les exploitants, consensus de l'ensemble des villageois sur la zone du terroir à aménager et les limites des parcelles individuelles, ébauche d'actions communes de préservation du sol et/ou des cultures).

57. L'aménagement de surfaces unitaires limitées (environ 35 ha/site d'hectares) ne nécessite pas une expertise préalable externe, d'autant que le référentiel technique existe, que des agents ont déjà été formés et qu'un technicien spécialisé est présent au sein du projet. La redistribution du personnel actuellement affecté à la sous-composante notamment : a) 5 AVB (soit en futur 1 AVB pour 3 sites), et b) 1 TS et 1 chargé d'opérations pour assister les groupements dans tous les aspects techniques¹ est jugé suffisant pour multiplier l'expérience d'Amphibe dans deux autres zones.

58. La mission attire par contre l'attention des responsables sur l'absolue nécessité d'une programmation annuelle chiffrée des prestations ODOC, en stricte respect des termes des conventions signées.

D. PROPOSITION DE REORGANISATION DU PERSONNEL ET COÛTS DE LA COMPOSANTE

59. La composante « mise en valeur » comprenant 3 sous-composantes (Aménagement hydro-agricole, vulgarisation et DAT) est actuellement sous la responsabilité d'un ingénieur agronome qui, outre ses fonctions techniques, seconde le Directeur du projet, tant dans ses tâches administratives que de coordination technique.

60. La proposition de la mission consiste à créer un poste de « responsable de la mise en valeur », occupé par un ingénieur agronome confirmé, à recruter sur appel d'offre national par la Direction du projet, qui assurera la programmation, le contrôle d'exécution et le suivi du personnel de terrain affecté à l'appui technique. Les producteurs (regroupant les 3 sous-composantes actuelles : AHA, appui à l'intensification agricole – AIA et DAT).

¹ Le besoin en appui CDD s'établit à 3 agents (soit 1 agent pour 5 sites géographiquement proches) qui encadrent 15 groupements (soit 1 agent pour 5 groupements).

61. L'actuelle responsable de la composante « mise en valeur » serait responsable d'opérations et assurerait la coordination de l'ensemble des activités techniques à savoir : mise en valeur, appui aux groupements, finances rurales et infrastructures routières. Ce rôle de coordination technique, théoriquement à la charge du Directeur de projet, est essentiel dans la mise en oeuvre d'une nouvelle stratégie d'appui au monde rural. Il présente aujourd'hui quelques lacunes soulevées d'ailleurs par les missions de supervision et confirmées par la RMP. Ce poste ne peut être rempli que par une personne connaissant bien le projet, l'ensemble des intervenants (prestataires ONG, services techniques publics, administration, opérateurs externes, contractuels projet, etc.) et apte à rassembler tous les chargés d'exécution vers un objectif commun, décidé avec les exploitants, à travers une programmation réaliste et précise, nécessitant d'éventuels ajustements liés à l'évolution de l'environnement socio-économique de la Sava.

62. Concernant le personnel d'exécution de la composante, les responsables techniques de la vulgarisation (chefs CIRAGRI et chef de sa sous-composante) assureront leurs fonctions régaliennes, sans intervention directe dans la mise en oeuvre des opérations tandis que le personnel déployé sur le terrain (SZ, TS et AVB) sera progressivement réduit en compensation de l'installation d'animateurs chargés de l'intensification dans les périmètre irrigués réhabilités.

63. Ces animateurs, exploitants formés dans le cadre du projet par le spécialiste TS, aideront par leurs exemples et leurs conseils les riziculteurs à améliorer leurs performances techniques et économiques. En contre partie des services rendus, ces animateurs seront graduellement rétribués par les bénéficiaires.

64. Les années 2002 à 2004 sont des années transitoires. Il est prévu d'installer 30 animateurs en 2002 et 2003, le projet finançant leurs formations, leurs moyens de déplacement (vélo) et leurs salaires (100%, 75% et 50%) durant les 3 ans prévus). Les AVB en 2002/3/4 seraient respectivement 20 – 10 – 10 ; ils encadreront certains AHA non pourvus en animateurs (80 à 90 AHA soit un AVB pour 8 à 9 AHA) alors que 20 (en 2002) et 30 (en 2003) AHA seront chacun encadrés par un animateur.

65. Si on raisonne sur un nombre total de 120 AHA réhabilités PADANE (il y en a 92 aujourd'hui) on peut schématiser ce qui précède comme suit :

	2002	2003	2004
AHA encadrés	100	120	120
AVB	20	10	10
Animateurs ^{a/}	20	30	30
AVB+Animateurs	40	40	40
AHA/ AVb	4	9	9

^{a/} 1 animateur par périmètre aménagé.

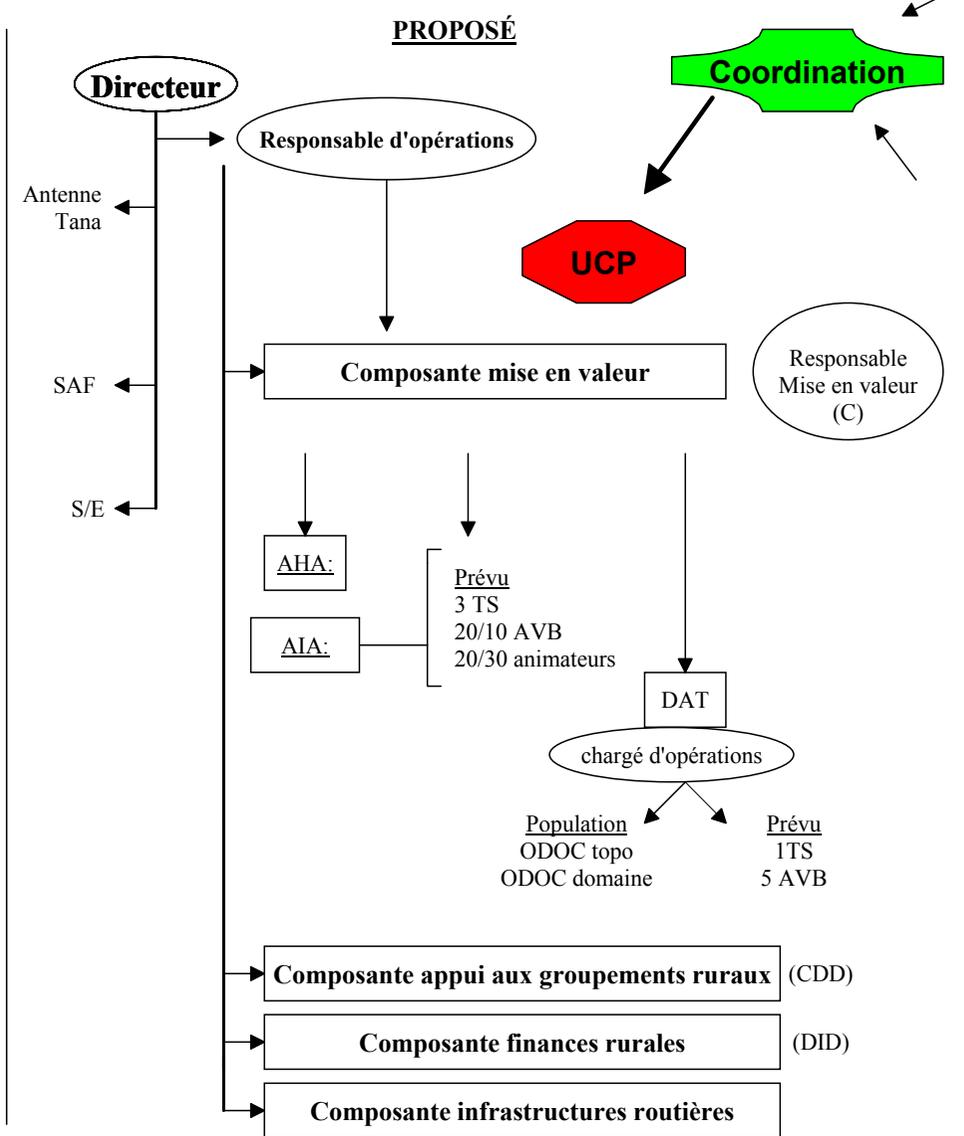
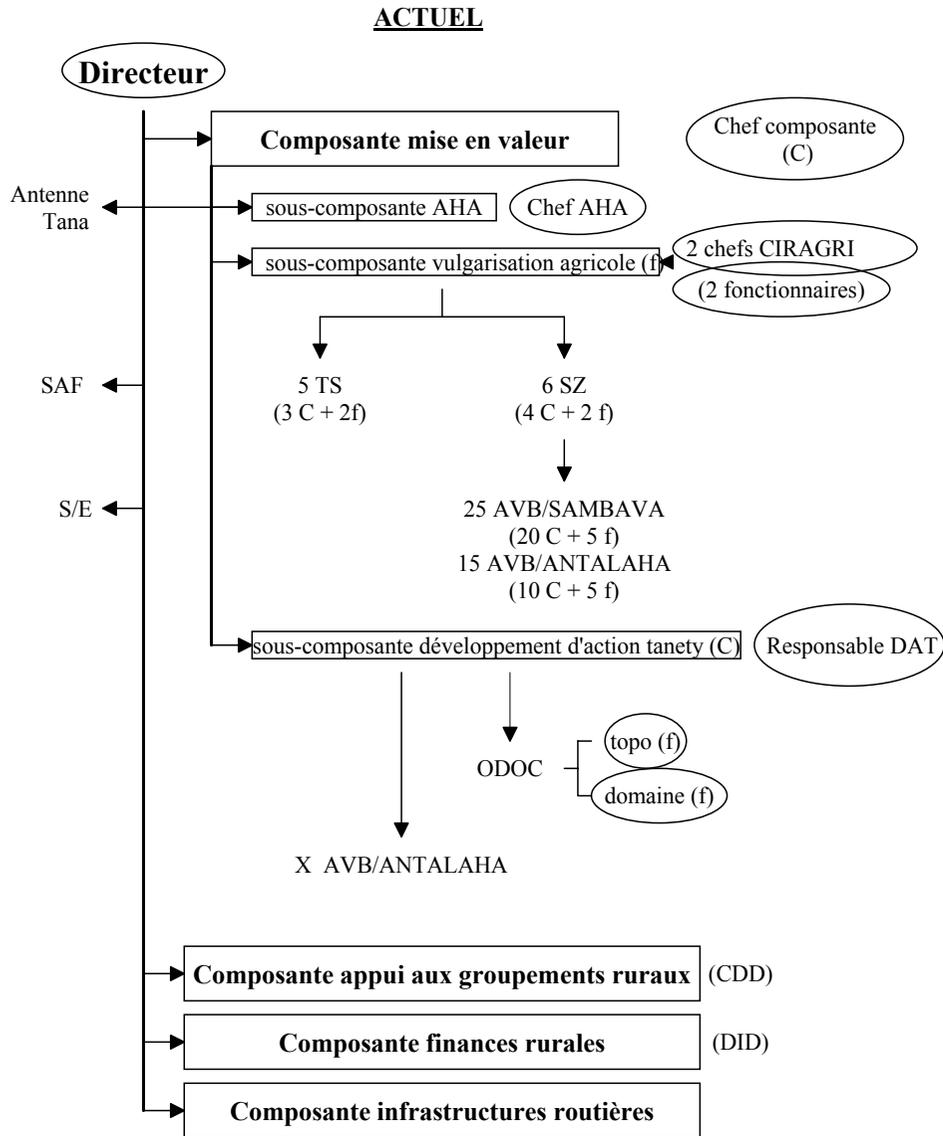
66. L'organigramme proposé, repris ci-dessous, précise les personnels contractuels à maintenir (TS et AVB). Dans la sous-composante DAT, l'agro-aménagiste devient chargé de la mise en oeuvre des opérations de terrain tandis que les interventions ODOC sont reprises en prestations de service et payables au prorata des surfaces traitées (cfr. proposition RPE).

67. Une prévision du coût de la composante (parties vulgarisation et DAT) est présentée en Appendice 8 pour les 3 années restantes, comparativement (en quantités et en coûts) au budget 2001, détaillé dans le PTBA.

ORGANIGRAMME

Légende (relative à l'Organigramme composante production agricole):

C	Contractuel projet
F	Fonctionnaire
CDD	Coordination diocésaine pour le développement
DID	Développement international Desjardins
ODOC	Opération domaniale concentrée
CIRAGRI	Circonscription agricole
GTDR	Groupe de travail de développement rural régional



(C) = contractuel
(f) = fonctionnaire

Appendice 1 - "Coût de production riz-irrigué (99/00)"

Pépinière	SRI			SRA			Tradit.		
	HJ	PU	PT	HJ	PU	PT	HJ	PU	PT
Curage canaux				1/2	7500	3750	1/2	7500	2750
Labour	1/2	15000	7500						
Piétinage (rare)				2	10000	20000	2	10000	20000
Planage - Mise en boue				1/2	7500	3750			
Préparation planche	1	15000	15000						
Semis	1/2	7500	3750	1/4	7500	1875	1/4	7500	1875
Arrachage de plants	5	7500	37500	4	7500	30000	3	7500	22500
S/total			63750			59375			48125
Rizière									
Curage canaux	2	7500	15000	2	7500	15000	2	7500	15000
Piétinage (1 ha)	20	10000	200000	15	10000	150000	15	10000	150000
Planage	20	7500	150000	15	7500	112500			
Confection can. Périphér.	15	7500	112500						
Repiquage	40	7500	300000	30	7500	225000	20	7500	150000
Réglage niveau eau	6	7500	450000	3	7500	22500	2	7500	15000
Sarclage (3-2-0)	60	7500	450000	40	7500	300000			
S/total			12725,00			825000,00			330000,00
Récolte									
Coupe (300-250-200)	20	7500	150000	14	7500	105000	6	7500	45000
Battage (1/15 prod.)			34000			198350			68000
Transport (350/j)	17	7500	127500	10	7500	75000	4	7500	30000
Séchage/vannage (500/j)	12	7500	90000	7	7500	52500	3	7500	22500
S/total			707500			430850			165500
Dépenses									
Semence (kg)	8	2000	16000	24	2000	48000	36	2000	72000
Amortiss. Sarcleuse (ff)			15000			10000			
S/total			31000			58000			72000
Total coûts			- 2074750			- 1373225			- 615625
Recettes (850 Fmg/kg)	6000	850	5100000	3500	850	+ 2975000	1200	850	+1020000
Coûts prod. / kg	si 6 T		346	si 3,5 t		392	si 1,2		513
	si 4 T		519	si 2,5 t		549	si 0,9		684

Source: Sous-composante vulgarisation PADANE et ajustement par la mission RMP.

1. A un prix de revient de 550 Fmg/kg (bénéfice net de 300 Fmg/kg)

Il faut atteindre un rendement de 3,8 t/ha en SRI; 2,5 t/ha en SRA; 1,1 t/ha en traditionnel.

2. Le doublement du coût de la main-d'oeuvre (15000 Fmg) entraîne un coût additionnel de production de 1481,250 en SRI; 946,875 en SRA; 305,625 en traditionnel.

Dans ces conditions, pour maintenir un prix de revient de 550 Fmg/kg, il faut produire:

6,5 t/ha en SRI; 4,2 t/ha en SRA; 1,7 t/ha en traditionnel

Appendice 2

Réalisations financières (Fmg)

Vulgarisation	1997	1998	1999	2000	2001 Budget PTBA
Investis		118 982 860	1 221 855 606	326 974 918	508 200 000
Fonctionn.		74 639 011	148 269 200	348 264 208	508 200 000 (FIDA) 1 649 925 000
Total		193 621 871	1 370 124 806	675 239 126	1 098 094 000 (FIDA) 1 606 294 000
Prévision RPE	1 172 700 000	873 200 000	1 021 000 000		
DAT					
Investis		450 000	20 795 000	183 963 082	394 000 000 294 000 000 (FIDA)
Fonction.					98 050 000
					83 343 000 (FIDA)
Total		450 000	20 795 000	183 963 082	
Prévision RPE	32 300 000	76 300 000	152 600 000	176 000 000	

Appendice 3 : Appui du GES à la filière vanille dans la SAVA (Fonds STABEX de l'UE)

Le projet de relance des cultures d'exportation (PRCE) a démarré, sur fonds STABEX en 1997 pour une durée de 4 ans, prolongée d'une intervention plus légère jusqu'en 2005. Les objectifs visés sont :

- la structuration de l'ensemble des opérateurs de la filière (producteurs, préparateurs et exportateurs) dans un cadre privé soumis au jeu de l'offre et de la demande
- l'augmentation de la productivité de la vanilleraie malgache et l'amélioration de la qualité du produit
- la promotion de la vanille naturelle malgache par l'installation d'un contrôle interne de qualité, la labellisation et des campagnes publicitaires à l'extérieur.

Dans le cadre de la libéralisation de la filière vanille, le groupement des entreprises de la SAVA (GES) s'est vu confier la réalisation des appuis à la structuration. Le GNEV (Groupement national des exportateurs de vanille) s'est constitué en structure professionnelle et, à la faveur de la suppression de certaines taxes à l'exportation a cofinancé quelques actions au profit des planteurs et des préparateurs et a cotisé à un fonds d'action et de relance (FAR) interprofessionnel initié et géré par le GES.

Le GES a encouragé la constitution de 120 groupements de planteurs comprenant 16350 producteurs à la faveur de l'installation d'un champs commun de démonstration (10 ares/groupement) et d'un champ individuel de 10 ares en appliquant des techniques de culture semi-intensive, détaillée dans un manuel de vulgarisation trilingue remis à chaque adhérent. Une contribution financière est accordée à chaque participant (200000 FMG/parcelle individuelle) et au groupement (200000 FMG pour les lianes + paiement des journées de travail).

Dans chaque groupement, un encadreur a été choisi par ses pairs, formé et régulièrement recyclé par des personnes ressources du FOFIFA/CIRAD, il dispose d'un vélo, payé par le projet et reçoit un salaire mensuel évoluant de 250000 à 400000 après 5 ans d'ancienneté. Ces 120 animateurs sont supervisés par 4 chefs de zones disposant d'une moto (salaire mensuel de 900000 à 1400000). L'intervention financière du projet, de 100% jusqu'en 2002, passera successivement à 70% et 60% au cours des 2 années suivantes.

Un second point est relatif à la mise en place des cartes de planteurs dès le 15 novembre 2001. Aujourd'hui 56160 planteurs sont recensés et enregistrés dans la SAVA. L'Arrêté ministériel 6472 du 12/6/01 mandate le GES pour la mise en place des cartes et des marques (lutte contre le vol en vert) et fait suite au Décret 2001-234 réglementant la profession de planteur et de préparateur de vanille. L'ensemble du matériel (Carte + kit de fabrication des marques) d'une valeur de 25000 Fmg l'unité est subventionné à hauteur de 80% (contribution de 5000 Fmg) par le GES. **Il est important que les groupements de producteurs appuyés par le PADANE rejoignent au plus vite cette structure représentative de la profession et officiellement accréditée dans ce rôle.**

En matière de transformation, les efforts du GES ont porté sur l'amélioration de la préparation tant par les professionnels déjà en place qu'au bénéfice des groupements encadrés.

Plus de 5000 livrets de technique de préparation et de 70000 couvertures, fûts, thermomètres, ont été distribués à prix subventionnés. A noter qu'il n'y a aucune obligation de vente de vanille préparée au GNEV ou à un exportateur précis.

Enfin, quelques actions sont menées en faveur de la qualité et de la reconnaissance internationale d'un label vanille Madagascar.

Il faut signaler que les thèmes techniques vulgarisés par le PADANE sont peu différents des techniques semi-intensives recommandées par le GES, ce qui militerait en faveur d'une véritable fusion des 2 approches permettant un traitement commun pour les producteurs regroupés (recensement et inscription professionnelle, réception de la carte et du kit de marquage). Un second critère discriminant entre les deux projets a parfois été avancé : il est relatif à la taille de la vanilleraie : le petit planteur relève du PADANE et le gros planteur du STABEX ; selon les informations reçues, ce critère n'est pas considéré pour l'un ou l'autre (taille minimum – taille maximum). Enfin, l'opportunité de structurer la majorité des planteurs (vanille et peut-être poivre, girofle, demain) en une association représentative doit être saisie par chacun, à la faveur des quelques prix attractifs actuels (vanille, poivre), pour réagir ensemble et d'une seule voie lorsque le marché sera déprimé.

Appendice 4 : Bibliographie

1. Mise en œuvre de la composante « Appui aux groupements ruraux du PADANE (Contrat CDD Antsiranana)
2. Accord de prêt PADANE entre le GVT et FIDA du 21 juin 1996
3. Information sur le programme vanille du STABEX Deleg. de la Com. Europ. 1/1999
4. PADANE – Rapport d'évaluation du projet Vol. I et Vol. II - juin 1996.
5. Projet de soutien au développement rural (PSDR) et Programme spécial de sécurité alimentaire (PSSA). Mission d'appui au lancement du PSDR et établissement des mécanismes opérationnels de collaboration avec PSSA. Rapport missions FAO/TCIL – oct. 2001
6. Système malgache de riziculture intensive (SRI) IPNR fév. 2000, Patrick Vallois
7. Projet PADANE – Document de synthèse août 2001
8. Projet PADANE – Situation des activités du projet au 31 août 2001
9. Projet PADANE – Données de base sur les périmètres réhabilités
10. Projet PADANE – Rapport d'activité de la composante infrastructures routières – oct. 2001
11. UNOPS – Rapport de supervision n.5 du PADANE – 11 oct. 2001
12. Projet PADANE – Rapport d'activités 2000 mai 2001
13. Mission d'appui du Ministère de l'agriculture au PADANE (du 9-11/10/2001)
14. Termes de référence du consultant en gestion de terroirs
15. Rapport d'activités projet PADANE 1er semestre 2001, juillet 2001
16. Etat zéro, situation initiale avant projet – PADANE – Direction générale des activités techniques/ SG /MINAGRI – sept. 1999
17. Bilan au 20 septembre 2001 de la composante finances rurales OTIV/ PADANE – oct. 2001
18. Monographie de la région NE. Direction régionale de l'agriculture d'Antalaha – juillet 1998
19. Stratégie nationale de vulgarisation agricole à Madagascar DVA/Programme d'appui au programme national de la vulgarisation agricole – déc. 2000
20. Plan d'aménagement et de gestion de la zone pilote d'Ampohiba : terroirs de Androhofary et Antsahanampiana – Vol I : Rapport de formation avril 2000 – Vol II : rapport final par Randrianarisoa Pierre Manganirina
21. Convention entre la Direction de la vulgarisation agricole (DVA) et le PADANE
22. UNOPS – Rapport de supervision N. 4 du PADANE 19 oct. 2000
23. PADANE – Stratégie d'intervention Vol I : présentation, méthode d'intervention, approche par composante, pérennisation des actions ; Vol II : critères de sélection des sites, fiches de réalisation
24. Accord de partenariat entre le projet de conservation et de développement intégré de MAROJEJY-Anjanaharibe Sud du WWF et le PADANE, relatif à la commune de Maroambihy pour appui au développement et piste Mandena (com. rurale à 2,5 km du goudron)
25. Appui à la filière vanille – Mouctar Sow – avril 2000 – Dévelop. international Desjardins (DID)
26. Convention entre PADANE et la Direction de la topographie
27. Opération domaniale concentrée – cahier des charges des prescriptions générales
28. Convention entre PADANE et la cellule de pilotage foncier
29. Atelier vanille – Procès verbal de la 7ème réunion des 21 et 22 mai 2001

**Appendice 5 : Opérations domaniales concertées
Cahier des charges des prescriptions générales**

**REPOBLIKANI MADAGASIKARA
Tanindrazana-Fahafahana-Fandrosonna
MINISTRE DE L'AGRICULTURE
SECRETARIAT GENERAL
DIRECTION GENERALE DE L'AGRICULTURE
DIRECTION REGIONALE DE L'AGRICULTURE ANTALAHA
PROJET D'AMELIORATION ET DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE DANS LE
NORD EST (PADANE)**

**OPERATION DOMANIALE CONCERTEE
CAHIERS DES CHARGES DES PRESCRIPTIONS GENERALES**

Article 1 : Le présent cahier des charges est établi en application des dispositions de la partie B d) de l'annexe 1 de l'Accord de prêt signé le 21 juin 1996 entre le Fonds international de développement agricole (FIDA) et la République de Madagascar en vue du financement du Projet d'amélioration et de développement agricole dans le nord-est (PADANE) sur la stabilisation des cultures sur brûlis en élaborant un programme commun d'occupation du terrain avec un plan prévisionnel de réalisation (plan d'aménagement) et d'attribution des titres de propriété par des équipes du Service des domaines et topographiques.

Article 2 : Le présent cahier des charges définit le rôle et l'attribution de chacun des intervenants en matière de mise en œuvre du Plan d'aménagement spécifiquement l'attribution du titre foncier à chaque propriétaire du terrain après l'application des techniques recommandées.

Article 3 : Les zones d'interventions se répartissent en quatre groupes :

Zone de protection (ZP) : Zones situées au sommet des basses collines qui ont subi des dégradations par suite des pressions humaines ainsi que des effets pervers des cataclysmes naturels et qui sont de ce fait détournées de leurs vocations initiales par la disparition ou du moins par la dégradation de la surface boisée.

Zone de restauration des sols (ZRS) : Zones localisées à semi-pente des collines, les plus marquées par les effets pervers de dégradation par suite des pressions anthropiques qui ont favorisé la présence de végétation dominée par des espèces forestières secondaires

Zone agro-forestières, arboricoles et des cultures de rente (ZACR) : zones situées en bas de pente et caractérisée par la fertilité du sol car elles constituent une zone d'accumulation et de colluvions de bas de pente engendrant une surexploitation des terrains agricoles.

Zone de bas-fonds (ZDF) : zones constituées en général par les plaines rizicoles, marais et plan d'eau.

Article 4 : Les zones non encore défrichées (là où il existe) pourraient être mises en protection au niveau de l'association, mais restent une partie du terroir de la commune non aliénable.

TITRE I DES AUTORITES COMMUNALES (Rôles et attribution)

Article 5 : Les autorités communales concernées publient la liste et les zones concernées pour authentifier l'existence de l'association.

Article 6 : Les autorités communales sont membres de la commission d'attribution des titres fonciers au même titre que les services de l'agriculture, du génie rural, des domaines, du topographique, des eaux et forêts.

TITRE II DE L'ASSOCIATION (Rôles et attribution)

Article 7 : L'association de gestion de terroir identifie et arrête les limites des parcelles par pré-bornage par les membres eux-mêmes.

Article 8 : L'association de gestion de terroir règle les conflits de bornage et de bordage s'ils existent. Seules avec les associations ayant complètement réglé de manière interne les conflits de bornage, l'opération ODOC peut être prise en compte.

Article 9 : L'Association de gestion de terroir a pour fonction (rôle) de suivre la mise en œuvre, par les bénéficiaires du plan d'aménagement afin de freiner et si possible d'inverser la tendance actuelle à une dégradation continue de l'environnement productif de la région.

TITRE III LES BENEFICIAIRES (Rôles et attribution)

Article 10 : Sont dits bénéficiaires, les propriétaires traditionnels exploitant des parcelles non titrées ni bornées. Les «ayant droit» sont chargés de s'identifier au niveau de l'ensemble des parcelles, afin de constituer l'Association de gestion du terroir.

Article 11 : Les bénéficiaires sont tenus de suivre les décisions de l'Association de gestion de terroirs.

Article 12 : Les bénéficiaires doivent connaître et suivre les charges demandées selon les zones d'interventions

TITRE IV LE PADANE (Rôles et attribution)

Article 13 : Le projet PADANE joue le rôle de conseiller technique de l'Association de gestion de terroirs. Pour cela, le projet :

- appuie les associations à élaborer le statut et le Dina et à introduire la demande collective d'immatriculation auprès des services des domaines et topographie ;

➤ assurera :

- la formation et le suivi technique des actions entreprises par les membres sur leurs parcelles
- le financement des actions en fonction de l'avancement y compris les travaux des services des domaines et topographiques

TITRE V LES CHARGES (Rôles et attribution)

Article 14 : Selon l'Article 2 du présent cahier des charges, les titres fonciers seront attribués aux membres bénéficiaires après l'application des techniques recommandées selon les zones d'intervention définies à l'article 3.

Article 15 : L'attribution du titre foncier dans les ZONES DE PROTECTION (ZP) dépendra de la réalisation à 80% des charges suivantes :

- tout abattage d'arbre est formellement interdit
- existence d'un groupement de production de matériel végétal
- appartenance de l'individu à ce groupement
- mise en place des plants par système place dense et/ou layon forestier

Article 16 : L'attribution du titre foncier dans les ZONES DE RESTAURATION DES SOLS (ZRS) dépendra de la réalisation à 70% de l'application des techniques (DRS défense et restauration du sol) et/ou jachère améliorée suivant le cas :

- mise en place des lignes anti-érosives
- mise en place des parcelles de jachère améliorée
- mise en place des parcelles de reboisement ou arboricole, culture de rente selon le terrain

Article 17 : L'attribution du titre foncier dans les ZONES AGROFORESTIERES ARBORICOLES, CULTURES DE RENTE (ZACR) dépendra de la réalisation à 75% des charges suivantes :

- parcelle bien entretenue
- suivi et respect des thèmes techniques culturaux (haies vives, systèmes anti-érosifs, nouvelles plantations d'espèces ligneuses pérennes, choix des rejets)
- plantations au niveau de trouée
- réorganisation de plantation (regroupement par spéculation)

Article 18 : L'attribution du titre foncier dans les ZONES DU BAS-FONDS (ZBF) dépendra de la réalisation à 80% des charges suivantes, suivant le terrain :

Mise en valeur par :

- cultures maraîchères (bordures)
- cultures vivrières (maïs, manioc, haricot, etc.)
- riziculture
- étang piscicole
- plantation et ou regarnissage de raphia

Application des techniques pour :

Riz irrigué

- SRI, SRA (2 ares au moins) par exploitant
- Sarclage à temps (obligatoire)
- Nettoyage et curage des canaux
- Respect de la répartition d'eau, du tour d'eau

Autres cultures et activités

- Clôture du jardin potager
- Apport de fumure organique
- Traitement phytosanitaire
- Entretien et maintenance périodique
- Mise en place des espèces ligneuses pérennes (fruitiers, plantes forestières et agroforestières à titre de besoin)
- Protection et maintenance de source d'eau (contre tarissement et maintenance de propriété)
- Regarnissage du peuplement de raphia

Article 19 : Les bénéficiaires seront mis au courant des charges correspondant à leurs parcelles

Article 20 : Une descente de la commission conjointe va déterminer la liste des bénéficiaires qui ont accompli les charges en vue de la délivrance des titres fonciers.

Appendice 6 : Périmètres proposés à l'action d'intensification et gestion terroir

PERIMETRES PROPOSES A L'ACTION D'INTENSIFICATION ET GESTION TERROIR

LOCALISATIONS		PERIMETRE		SUPERFICIE		ASSOCIATION (AUE)	Nombre attributaires
Commune	Fokontany	Nom	No.	Initiale	Additionnelle		
Ambohimalaza	Antsahalalina	Andatsakala	41	6	2	Tianjafy	9
Ambodivoara	Ambodivoahangy	Antsahahely	89	10	7	Zoto	13
	Ambodivoahangy	Antsahamena	62	6	2	Mamiratra	12
Antsirabe-Nord	Tsarahitra	Ambalabe	76	8	12	Ambalabe Mam	10
Andratamarina	Analampontsy	Antsahamaribony	67	6	2	Tsimialonjafy	10
		Antsahalonjo	74	16	4	Vatsy	8
		Ampandrana	Ambinanitelo	92	8	2	Laza
Anjangoveratra	Ambohibary	Ampango	46	10	5	Tsarajoro	7
		Bemanoro	52	8	2	En cours	10
		Andranomadio	Andranomadio	34	10	2	Fiana. Kams
Ambodiampana	Ajombalava	Ajombalava	51	10	8	Tsarajoro	17
		Andohan'Antsahabe	Andohan'Antsahabe	56	14	3	Havana Miradia
Antombana	Ampatakamanitra	Ambodiampana	Antsiatsiaka	13	12	ATV	38
		Maroakoho	81	20	15	Tokotelo	48
		Antsirimanasy	82	12	3	Mahavokatsoa	21
Morafeno	Morafeno	Ankorakabe	84	15	10	Mahavokatsoa	?
		Ambatoafo	5	8	5	Lovasoa	15
		Antananambo	Antsahavary	79	17	3	Miara-Mandroso
Ampanefena	Mazava	Mazava avi	60	20	10	Zanatanimirahina	22
		Antananambo	Mafaipoza	61	10	8	FLAA
Belambo	Mapazatokana	Anketrakabe	25	14	3	Laimirida	20
Lanjarivo	Ambato	Ambato	16	20	3	Mahavoky	39
		Ampanjana	36	10	2	Sambatra	11

Appendice 7: Evolution des prix (Fmg/kg)

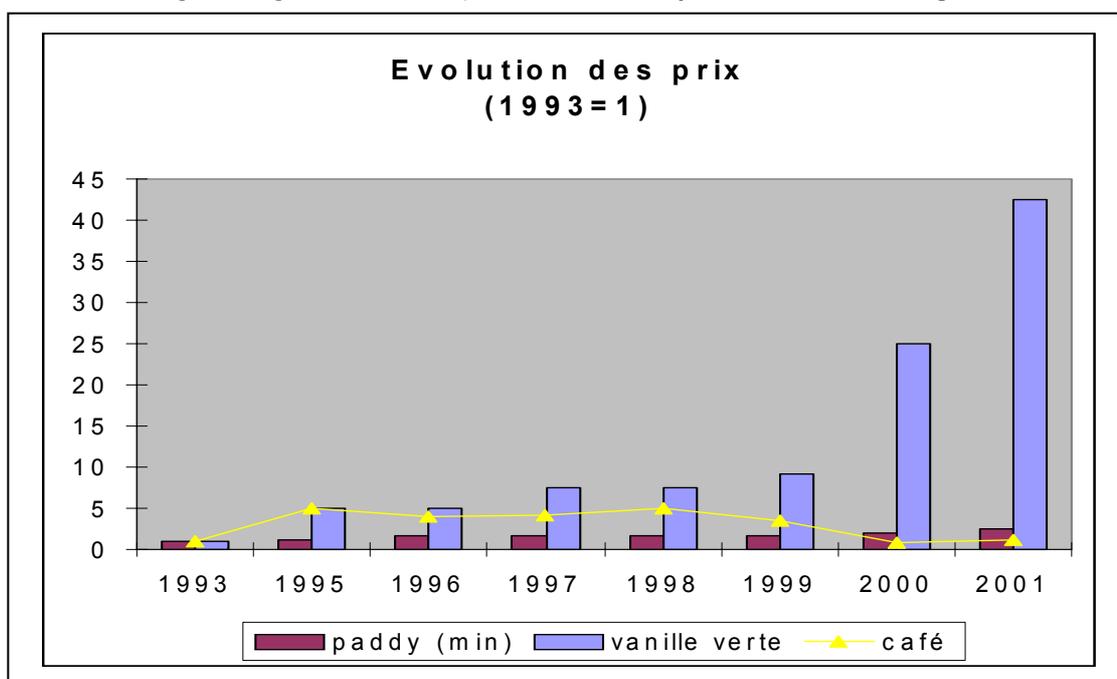
	1993	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001
paddy (min)	500	625	833	833	833	833	1 000	1 250
riz (min)		1 225	1 400	1 400	1 575	1 575	1 750	1 750
vanille verte	2 000	10 000	10 000	15 000	15 000	18 500	50 000	85 000
vanille noire vrac		65 000	70 000	85 000	85 000	140 000	450 000	600 000
café (moyen)	1 000	5 000	4 000	4 200	5 000	3 500	875	1 250
poivre noir		2 000				17 500	22 500	27 500
Ratios de prix								
Paddy/riz *		51	60	60	53	53	57	71
vanille verte/noire **)		15	14	17	17	13	11	14
vanille verte/paddy	4	16	12	18	18	22	50	68
café/paddy	2	8	5	5	6	4	1	1

*) Coefficient de transformation (% des prix) = 0.60

**) Coefficient de transformation (% des prix) = 0.15 à 0.20

Remarques:

- Le prix du paddy a doublé au cours des 6 dernières années alors que le prix du riz blanc est multiplié par 1,4; cette absence de proportionnalité est peut-être liée à des importations de riz à moindre coût. En général, le coefficient de transformation riz/paddy s'élève à 60%, diminué du coût d'usinage estimé à 10% (8 à 12% valeur paddy).
- La flambée du prix de la vanille, démarrée en 2000, est partiellement liée à la disparition d'une partie des plantations de la zone d'Antalaha suite aux passages des cyclones; la prévision d'exportation de cette zone établie à 1400 t (en 2000) a été révisée à 850 t. Un second facteur influant est lié à la politique de financement inhabituelle de la vanille verte (environ 70% de la vanille ont été directement préparés par les exportateurs¹).
- Le coefficient de transformation de la vanille (noire vrac/verte) s'établit en général entre 15 et 20%, diminué du coût d'usinage.
- Les ratios entre les prix de la vanille, du café et du paddy sont erratiques depuis 2 ans: excessifs mais conjoncturels entre la vanille et le paddy, et très défavorables, mais peut-être durables, entre le café et le paddy. On notera enfin que le coût de la main d'oeuvre suit plutôt le marché de la vanille et pénalise grandement la production rizicole irriguée, exigeante en travail (le coût de l'homme jour est doublé, voire triplé au cours des dernières années).



Appendice 8.1 : Sous-composante Vulgarisation

Investissement	PTBA 2001				Proposition RMP									
	Statut	Unité	Quantité	Coût un. 2001 (millions)	Coût total 2001 (millions)	Unité	Quantité			Coût un. (millions)	Coût	Coût	Coût	Total
							2002	2003	2004		2002	2003	2004	
S/compos. Vulgarisation		2001	2001											
Cadre responsable de la mise en valeur (à recruter)						HM	12	12	12	2,5	30	30	30	
TS	C	HM	36	1	36		36	36	36	1	36	36	36	
	F		24											
SZ	C	HM	48	0,9	43,2	HM	36	12		0,9	32,4	10,8		
	F		24											
AVB	C	HM	360	0,6	216	HM	240	120	120	0,6	144	72	72	
	F		120											
Animateur-périmètre						HM	240	360	360	0.4/0,3/0,2	96	108	72	
chef CIRAGRI	F	Han	2											
chef sous-composante	F	Han	1											
charges salariales		ff			25	ff					64,3	48,8	40	
charges sociales		ff			70	ff								
vélo animateur							20	10		1	20	10		
Formation														
Animateur-périmètre						HJ	120	180	180	0,05	6	9	9	
visite inter-périmètre						HJ	360	540	540	0,05	18	27	27	
ateliers-divers		ff		50	50		2	2	2	10	20	20	20	
Equipement		ff		18	18									
Equip. divers AUB		ff		15	15									
Intrants-outillage		ff		35	35									
S/Total					508,2						466,7	371,6	306	1144
Fonctionnement														
Indemnité fonction		ff		31,8	31,8									
Frais mission						HJ	150	150	150	0,05	7,5	7,5	7,5	
TS		HJ	1430	0,055	78,65									
SZ		HJ	1320	0,055	72,6									
AVB		HJ	9900	0,045	445,5	HJ	40	20	20	0,04	1,6	0,8	0,8	
Chauffeur		ff			6									
Fonctionnement vélo						ff	20	30	30	0,2	4	6	6	
PV-Dcab.			3	46,25	138,75									
motos			95	8,175	776,625	20 000 km/an	27	15	14	16	432	240	224	
bureau		ff			100	ff				50	50	50	50	
S/Total					1649,925						495,1	304,3	288,3	1088
Total S/comp. Vulg.					2158,125									2232

Appendice 8.2 : Sous-composante DAT

Investissement	Statut	Unité	Quantité	Coût un.		Unité	Quantité			Coût				Remarque
				2001	2001		2002	2003	2004	(millions)	2002	2003	2004	
S/compos. DAT			2001	2001	(millions)					(millions)	2002	2003	2004	
Véhicule P.U.			1		100	-	-	-	-	-	-	-	-	Gestion par le responsable de la mise en valeur
Equip. bureautique			1		30		1 *			30	30	-	-	Total
Divers			1		30									
Matériel bureau			1		15		1 *			15	15	-	-	
Personnel														
Agro-aménagiste **	C	H an	1		30									
chargé d'opération **	C					HM	12	12	12	1	12	12	12	
TS ***	C					HM	12	12	12	0,74	8,88	8,88	8,88	
AVB ***	C					HM	60	60	60	0,44	26,40	26,40	26,40	
charges salariales			ff		7,5						5,0	5,0	5,0	charges patron. totales = 19% salaires nets
charges sociales			ff		1,5									
indemnité fonction	C					HM	12	12	12	0,08	0,96	0,96	0,96	
Formation			ff		75	HJ	100	200	200	0,05	5,0	10	10	
ODOC topo	F		3		35									
ODOC domaine														
Prestations serv. ODOC														
topo						ha	100	200	200	0,7	70	140	140	
domaine						ha	100	200	200	0,3	30	60	60	
S/Total					394						203,24	263,24	263,24	729,72
Fonctionnement														
UTT			1		46			1	1	1	46	46	46	46
Moto			2		6,5	20000 km/an	7	7	7	16	112	112	112	
Déplacement aérien			3		1,35									
Indemnités			1		15									
			ff		20		1	1	1	10	10	10	10	
Sous-total					98,05						168	168	168	504
Total s/comp. DAT					492,05									1233,72

*) Equipement bureau Sambava

**) l'agro-aménagiste devient chargé d'opération, supervisé par le responsable de la mise en valeur (à recruter)

***) TS et AVB existants et équipés

Appendice 9

Eléments pour la rédaction des termes de référence (à finaliser par les responsables du projet)

Animateur périmètre AHA

Fonction : informations et conseils techniques aux riziculteurs membres de l' AIA, à travers la démonstration sur sa parcelle et l'appui / conseil aux autres producteurs.

Responsabilité :

- respect du cahier des charges établi en AG (voir § 38),
- aide à l' AIA pour l'approvisionnement en facteurs de production, pour l'organisation de travaux communs et pour la centralisation des demandes d'équipements (voir § 38)

Rapport institutionnel : l'animateur est choisi par l' AIA pour sa compétence technique, ses aptitudes à communiquer et son savoir faire ; il doit être agréé par les membres (3) du groupement de périmètre (voir organigramme périmètre réhabilité) et par le responsable de la mise en valeur (pendant le projet)

Rémunération : pendant la durée du projet, il est payé en partie par le projet et en partie par l' AIA

Formation et recyclage : périodique par le TS responsable de la riziculture (spécialiste en cultures vivrières)

**_*_*_*_*_*_*_*

Agent vulgarisateur de base sur périmètre aménagé (AHA)

Idem comme pour l'animateur sauf qu'il développe son savoir faire sur de petites parcelles de démonstrations installées dans les 4 à 9 périmètres dont il a la charge. Son salaire est entièrement payé par le projet ; à terme il pourrait se transformer en animateur de périmètre et dans ce cas son salaire serait progressivement à la charge de l'association de producteurs.

**_*_*_*_*_*_*_*

Agent vulgarisateur de base : Développement actions sur Tanety (DAT)

Encadrement technique des groupements, supervisé par TS et chargé d'opérations DAT.

Chaque agent serait responsable de 3 sites

Technicien spécialisé (TS)

Fonction : supervision technique et formation professionnelle dans les 3 domaines de spécialisation (voir RPE et rapports annuels PADANE) à savoir cultures vivrières, cultures pérennes et gestion de terroir.

Responsabilité : actuellement, agent contractuel du projet, évoluant après le projet, conformément à la stratégie nationale de vulgarisation (voir § 27 à 32), soit en prestataire de conseil technique ou en gestion d'exploitation (pour TS cultures pérennes et TS spécialisé en riz irrigué) payé par l'association professionnelle , soit en technicien polyvalent (TS gestion de terroir et TS cultures vivrières) rémunéré par le budget public national ou décentralisé

Rapport institutionnel : agent contractuel du projet, supervisé par le responsable de la mise en valeur (ingénieur agronome à recruter) (voir organigramme proposé).

**_*_*_*_*_*_*_

Superviseur de zone (SZ)

Fonction : supervision des activités des AVB / AHA ; disparition totale en 2004 (voir tableau appendice 8.2)

**_*_*_*_*_*_*_

Chargé Développement Actions Tanety (DAT)

Fonction :

- information , programmation technique et suivi des activités à mener par les bénéficiaires dans l'aménagement des bassins versants liés aux 15 AHA réhabilités.

Responsabilité : en qualité de chargé d'opérations, il est responsable de tout ce qui se fait dans ce secteur (y compris ODOC) et supervise le travail des ts et des 5 AVB placés sous ses ordres ; son travail est supervisé par le chargé de la mise en valeur (voir organigramme proposé)

Rémunération : contractuel du projet pouvant dans la suite être pris en charge par la commune.

**_*_*_*_*_*_*_

Responsable de la mise en valeur

Fonction : programmation et coordination de toutes les actions relatives à la mise en valeur agricole et la protection / gestion des bassins versants.

Responsabilité : supervision de la production des AHA, comprenant la gestion de l'eau, la productivité agricole, la gestion technique des greniers communs villageois (GCV) et le développement d'actions sur tanety (productions vivrières et pérennes individuelles, agroforesterie, boisements villageois, mise en défens et mesures de protection); supervision de tout le personnel contractuel du projet et suivi technique de tous les intervenants dans la mise en valeur (personnel ODOC, animateur AHA, membres de groupements)

Rémunération : cadre supérieur technique , contractuel du projet.

Profil : ingénieur agronome confirmé avec expérience pratique sur :

- Riz irrigué en petits périmètres incluant
 - approvisionnement en semences
 - gestion de l'eau selon calendrier cultural
 - culture attelée
 - traitement des maladies, des semences et des stocks
- Cultures vivrières pluviales : maïs, patate douce, manioc
- Aménagement de bassins versants incluant
 - protection anti-érosive
 - agro-foresterie
 - associations culturales
 - gestion de la fertilité
 - jachère à légumineuses
- Approche économique de l'exploitation comprenant
 - prix de revient, estimation du coût des facteurs
 - valorisation de la main-d'oeuvre
 - rotations et gestion des cultures de rente
- Aptitudes :
 - bon sens de la communication et de la négociation avec les agriculteurs
 - bon gestionnaire de personnel
 - bonne capacité relationnelle.

**_*_*_*_*_*_*_*_*_

Responsable d'opérations

Fonction :

- coordination des programmes d'activités à mettre en œuvre par les 4 composantes opérationnelles du projet : mise en valeur, appui aux groupements ruraux, finances rurales et infrastructures routières ;
- supervision et contrôle des activités du personnel projet et des sous-traitants (CDD – DID – ODOC) en vue d'une harmonisation des actions et une satisfaction des bénéficiaires ;
- synthèse des rapports d'activités des différentes composantes ;
- facilitateur de dialogue sur thèmes techniques avec les intervenants extérieurs (GTDR, CIRAGRI, CIRGR, ANAE, WWF, GES, etc).

Profil : voir § 57

Rapport institutionnel : chef de toutes les composantes opérationnelles, placé sous le contrôle du directeur du projet qu'il peut représenter dans les domaines techniques et en cas d'absence de celui-ci.

N.B. Ces fonctions sont actuellement remplies par la chef de la composante " mise en valeur" sans en avoir officiellement le titre et formellement la responsabilité.

**_*_*_*_*_*_*_*_*_

Appendice 10 : Eléments pour Cadre Logique

<u>Résultats</u>	<u>Indicateurs</u>	<u>Source et moyens de vérification</u>	<u>Risques/Remarques</u>
I – Pérennisation d’un service d’appui à la mise en valeur des AHA réhabilités	-installation d’AVB agréés par le groupement de périmètre -installation d’animateurs exploitants (AE + AUB) -% des salaires pris en charge par les bénéficiaires	-rapport du responsable de la mise en valeur -remarques sur la fiche de suivi du périmètre	
II - <u>Mise en valeur des périmètres réhabilités</u> -intensification culturale -accroissement du revenu	-accroissement des surfaces irriguées exploitées en SH et CS -augmentation du rendement -sécurisation alimentaire	-fiche de suivi du périmètre -volume stocké en GCV et commercialisé -variation mensuelle des prix du paddy sur le marché local	-concurrence et dumping sur les produits riz d’importation
III - DAT Aménagement de bassins versants contigus aux AHA	-étendue des surfaces prévues au plan d’aménagement -réalisation du plan d’aménagement selon le zonage écologique et les modes de mise en valeur -AHA protégés et sources d’eau sécurisées	-volume des prestations ODOC -nombre d’adhérents des AGT -titres fonciers collectifs et individuels accordés	-désintérêt des villageois sur des actions dont le bénéfice immédiat n’est pas visible.
IV – <u>Approvisionnement amélioré en semences sélectionnées, en pesticides et en équipement agricole</u>	-quantité d’intrants achetés acquisition de matériel aratoire	-rapport et PV des AIA	-crédit difficilement accessible -transport et mise en place déficiente (pas de stock sur place coût de transport excessif)

MADAGASCAR - PADANE
RAPPORT DE REVUE A MI-PARCOURS
ANNEXE 3
AMENAGEMENTS HYDROAGRIQUES
ET INFRASTRUCTURES ROUTIERES

ANNEXE 3

AMENAGEMENTS HYDROAGRIQUES ET INFRASTRUCTURES ROUTIERES

PREMIERE PARTIE: AMENAGEMENTS HYDROAGRIQUES	3
A. INTRODUCTION	3
Rappel des termes de référence et des objectifs du projet	3
B. LES REALISATIONS	4
Les micro-périmètres.....	4
Critère de sélection des micro-périmètres	5
Les grands périmètres	6
Qualité des ouvrages et des prestations des opérateurs	6
Augmentation des superficies	7
Coûts unitaires	8
Coût unitaire à l'hectare.....	8
Coût unitaire par exploitant.....	8
Participation des bénéficiaires	9
Gestion et entretien des réseaux et formation technique des AUE	10
Performance du génie rural	11
Recommandations.....	12
C. PROPOSITIONS	13
Les critères de sélection des micro-périmètres.....	13
Programme des micro-périmètres.....	14
Programme des grands périmètres	14
Organisation et mise en oeuvre.....	15
DEUXIEME PARTIE: INFRASTRUCTURES ROUTIERES.....	26
D. INTRODUCTION: RAPPEL DES TERMES DE REFERENCE ET DES OBJECTIFS DU PROJET.....	26
E. LES REALISATIONS.....	27
Les études.....	27
Les travaux	28
Qualité des ouvrages et des prestations des opérateurs	25
Coûts unitaires	29
Gestion et entretien des pistes et formation technique des AUP	30
Performance de la Subdivision des travaux publics	31
Révision des avant-projets détaillés des pistes	31

F. EVALUATION DU NIVEAU DE DESENCLAVEMENT EN RAPPORT AVEC LES ACTIONS DES AUTRES INTERVENANTS ET DE LA SYNERGIE DE LA COMPOSANTE AVEC LES AUTRES ACTIVITES DU PROJET	32
G. RECOMMANDATIONS	33
H. PROPOSITION	34
Programme des pistes	34
Organisation et mise en oeuvre.....	34

ANNEXE 3

AMENAGEMENTS HYDROAGRIQUES ET INFRASTRUCTURES ROUTIERES

PREMIERE PARTIE: AMENAGEMENTS HYDROAGRIQUES

A. INTRODUCTION

Rappel des termes de référence et des objectifs du projet

1. Les termes de référence de la mission de revue à mi-parcours avaient précisé qu'il s'agit, pour la sous-composante Aménagement hydroagricole, d'évaluer qualitativement et quantitativement les réalisations du projet. A cet effet, les questions spécifiques suivantes doivent être examinées:

- état des réalisations physiques, qualité des ouvrages, surfaces irriguées additionnelles, gestion de l'eau et mesures prises pour la pérennisation des acquis;
- approche et critères de sélection et de priorisation des interventions et des types d'aménagement (micro-périmètres, périmètres moyens, grands périmètres, périmètres de drainage), en tenant compte des critères définis par l'Union européenne;
- systèmes existants de gestion et de financement de l'entretien des réseaux, ainsi que les améliorations nécessaires.

68. Cette partie du rapport se propose donc de présenter les résultats des analyses effectuées, tels qu'ils ressortent des visites de certaines réalisations dans la zone du projet et des discussions avec les divers responsables concernés par le projet. Elle comporte la présentation des réalisations physiques, ainsi que l'examen de la pertinence et de la conformité de ces réalisations au regard de la conception initiale du projet telle que spécifiée dans le rapport d'évaluation. Elle présente ensuite des orientations et un plan d'action en ce qui concerne la poursuite du projet à partir de l'année 2002.

69. Les objectifs initiaux du projet, relatifs à cette sous-composante, portent sur l'aménagement d'une superficie totale de 4148 ha, qui sont rappelés succinctement ci-après:

- actions ponctuelles, sous forme de réparation et de construction de petits ouvrages, sur 166 micro-périmètres, pour une superficie totale de 1660 ha;
- actions ponctuelles du même type que ci-dessus sur 4 périmètres moyens d'une superficie totale de 413 ha;
- aménagement en irrigation de 2 périmètres d'une superficie totale de 475 ha;
- construction des réseaux de drainage sur 5 périmètres d'une superficie totale de 1600 ha.

70. La réalisation de la sous-composante était prévue pour être effectuée avec la participation effective des usagers tout au long du cycle de mise en oeuvre, depuis les reconnaissances jusqu'aux travaux. Ceux-ci devaient être organisés à cet effet au sein des associations des usagers de l'eau, qui doivent par la suite assurer la responsabilité entière de la gestion et de l'entretien des réseaux.

B. LES REALISATIONS

Les micro-périmètres

71. Le projet a procédé à l'aménagement 92 micro-périmètres, pour une superficie totale 2002 ha au profit de 2112 exploitants. Le tableau 1 de la présente annexe présente la liste détaillée et les caractéristiques de ces micro-périmètres.

72. Par rapport aux objectifs globaux initiaux, le projet n'a donc réalisé que 55% de ceux-ci en termes de nombre de périmètres, mais les a largement déjà dépassé en termes de superficie, avec un taux de réalisation de 120%. On doit noter toutefois que le RPE a prévu de réaliser la totalité du programme en 6 ans, et qu'à la troisième année du projet on devrait être à 48 périmètres aménagés. Si l'on admet que le projet a démarré effectivement en 1998, les réalisations actuelles ne sont pas tellement décalées par rapport aux objectifs.

73. La superficie moyenne d'un micro-périmètre aménagé est de 21,8 ha. En fait, la superficie unitaire des micro-périmètres aménagés varie dans une large fourchette de 7 ha à 110 ha. Une classification de ces périmètres par catégorie de superficie donne les résultats suivants:

Catégorie de superficie, en ha	Nombre de périmètres
7 à 10	17
11 à 20	53
21 à 30	6
31 à 40	7
50 à 110	9

74. On constate que la superficie de la grande majorité des périmètres retenus dans ce type d'aménagement dépasse de beaucoup la moyenne de 10 ha proposée dans le RPE. Une explication à cela est que les aménagements de vallées forestières (AVF), qui sont à la base de la détermination de cette moyenne, n'ont pas fait l'objet de demandes de la part de la population et ne semblent plus d'ailleurs exister. Une autre explication est que le projet n'a pas pris en compte le fait qu'un seuil de superficie peut être considéré comme un critère de sélection d'un périmètre éligible à cette catégorie.

75. La définition classique d'un micro-périmètre est un périmètre dans lequel le nombre d'exploitant est assez limité pour permettre une organisation plus efficace, et où les ouvrages sont d'un niveau technique assez modeste pour en faciliter la maîtrise par les paysans usagers. En fait, la majorité des réalisations actuelles dans ce type d'aménagement, représentée par les 70 périmètres d'une superficie égale ou inférieure à 20 ha, répond encore à cette définition. Le projet aurait pu éviter les quelques écarts constatés en se fixant des critères précis de sélection.

76. La superficie moyenne par exploitation sur l'ensemble de ces micro-périmètres est de 0,95 ha. En fait la superficie moyenne de l'exploitation par périmètre varie dans un large éventail qui va de 0,26 ha à 5 ha. Si l'on considère le seuil de 1 ha

comme représentatif de l'exploitation d'un paysan à faible revenu, ce seuil ne couvre que 56 des 92 périmètres retenus (60%). Et si c'était un des critères de sélection des périmètres, les 36 périmètres restants n'auraient pas du être réalisés dans le cadre de Padane. A défaut de critères de sélection clairement définis, le projet a été conduit par mégarde à s'intéresser à des exploitants relativement riches, ce qui s'écarte de la philosophie du projet. Le seuil de 1 ha/expl. couvre néanmoins 69% des exploitants. La superficie moyenne d'une exploitation dans les aménagements de vallées forestières (AVF), auxquels devaient correspondre les micro-périmètres, est de 2,1 ha selon le RPE.

77. En plus des réalisations physiques évoquées ci-dessus, le projet dispose actuellement des dossiers d'avant-projet détaillé de 27 nouveaux micro-périmètres pour une superficie totale de 864 ha, qui sont donc susceptibles de faire rapidement l'objet de travaux d'aménagement. Ces travaux devaient être exécutés au cours de l'année 2001 mais ont été suspendus en raison de contrainte budgétaires, et sont proposés dans le cadre de la revue à mi-parcours au titre du programme d'action de l'année 2002.

Critère de sélection des micro-périmètres

78. Les périmètres qui devaient faire partie de ce type d'aménagement est défini dans le RPE comme ceux ayant été concernés par l'opération d'aménagement de vallées forestières (AVF). Ce sont des petits périmètres d'une superficie moyenne de 10 ha sur lesquels les Service des Eaux et Forêts se sont contentés de construire un petit barrage de dérivation. Or, au moment du démarrage du projet, très peu de ces anciens périmètres AVF ont été présentés par les paysans, et le constat a été fait par le projet que la majorité de ceux recensés lors de l'évaluation, réalisés entre 1960 et 1987, ont disparu depuis. Le RPE reconnaît d'ailleurs qu'il n'a pas été possible de retrouver la liste comportant la localisation de ces périmètres. Le projet a donc été amené à s'intéresser à des périmètres différents pour réaliser les objectifs de superficie du projet.

79. Le processus d'élaboration du dossier d'un périmètre commence par les reconnaissances qui permettent de déterminer les superficies concernées et d'établir la faisabilité technique du projet. La faisabilité technique se rapporte essentiellement à l'appréciation des données topographiques et à l'estimation des disponibilités de ressource en eau. Cette première étape est suivie par les analyses socio-économiques qui s'intéressent surtout à la détermination du nombre des bénéficiaires et à évaluer la motivation réelle de ces derniers à travers l'engagement de participer à la réalisation de leur projet. Après la validation effectuée par les comités communaux concernés, le projet passe au stade des études d'avant-projet détaillé, et ensuite à l'exécution. Les seuls critères de sélection appliqués jusqu'ici se trouvent donc être limités à la faisabilité technique et à la motivation des bénéficiaires.

80. Ce n'est que récemment que le projet envisage d'appliquer un ensemble de critères de sélection des micro-périmètres qui sont les suivants:

- superficie supérieure à 7 ha: l'expérience du projet a montré que les périmètres de superficie inférieure à 7 hectare comportent toujours des problèmes d'insuffisance de ressources en eau;
- accessibilité: transport à dos d'homme sur 3 km au maximum;
- disponibilité en eau suffisante, sur l'estimation des débits d'étiage et de crue;

- capacité suffisante des bénéficiaires pour le creusement des canaux, la fourniture de matériaux locaux et le transport des matériels et matériaux;
- motivation réelle et engagement des bénéficiaires à apporter leur participation à l'exécution des travaux;
- rendements et production estimés jugés comme suffisamment raisonnables.

81. Ces critères correspondent pour une large part aux critères exclusifs définis par l'Union Européenne pour les projets qu'elle finance, mais le projet n'a pas fixé les seuils d'application sauf pour la superficie minimum et l'accessibilité. Les critères exclusifs de l'Union Européenne qui ne figurent pas dans la grille définie par le projet sont ceux relatifs à l'entretien (techniquement réalisable par les usagers, viabilité financière), au foncier (mode de faire-valoir), au gain de productivité et au délai économique de récupération des investissements. On peut remarquer que les critères exclusifs de l'UE ne comportent pas de limites de superficies ni pour les périmètres ni pour les exploitations.

Les grands périmètres

82. En raison de leurs superficies qui sont assez équivalentes, et de la nature et de l'importance des ouvrages prévus qui sont assez semblables, les périmètres classés diversement en périmètres moyens, périmètres d'irrigation et périmètres de drainage dans le RPE, sont classés dans le présent rapport en grands périmètres.

83. Les travaux actuellement en cours d'exécution sur ces grands périmètres sont les travaux dits « d'urgence ». Ils se rapportent à des ouvrages qui sont considérés par les usagers comme susceptibles d'apporter une amélioration immédiate à la maîtrise de l'eau. Ces travaux concernent 5 périmètres qui sont: Antsaha, Befandriana 1, Befandriana 2, Antsahanampiana et Ambazina, pour une superficie totale de 558 ha. Le tableau 2 de la présente annexe présente ces cinq périmètres avec la nature des travaux qui y sont prévus.

84. Les travaux débutent à peine sur deux périmètres (Befandriana 1 et 2). Par exemple, pour Befandriana 1, les bénéficiaires ont effectué l'approvisionnement partiel (blocage et sable) du chantier de barrage et de l'avant-canal, et l'entreprise a commencé les travaux sur l'avant-canal en maçonnerie. La situation en est à la notification des ordres de service de commencer les travaux pour les trois autres périmètres.

85. L'ensemble des 10 périmètres de cette catégorie de grands périmètres font encore actuellement l'objet d'études de réhabilitation au stade de l'avant-projet détaillé (APD). Ces études sont exécutées par des bureaux d'études. Les APD des travaux d'urgence en cours d'exécution sur les 5 périmètres évoqués ci-dessus ont été réalisés dans le cadre de ces prestations comme première tranche de travaux. Le tableau 3 de la présente annexe présente la situation de ces études pour chaque périmètre.

Qualité des ouvrages et des prestations des opérateurs

86. Les ouvrages réalisés sur les micro-périmètres sont de petits ouvrages dont le fonctionnement hydraulique est assez simple, destinés surtout à faciliter la gestion de l'eau par les exploitants. Les plus nombreux sont les barrages de dérivation en dur (béton ou maçonnerie de moellons) en vue de remplacer les barrages traditionnels faits de levée de terre et de fascines, que les exploitants doivent remettre en place après chaque crue du cours d'eau. Mais il y a aussi les autres ouvrages comme les partiteurs, les ouvrages de

franchissement (bâche, dalot), les chutes, les murettes de protection d'un canal, etc. De 1999 à 2001, le projet a permis la construction de 337 ouvrages individuels sur les 92 micro-périmètres réalisés, soit en moyenne 3 à 4 petits ouvrages par périmètre.

87. Les ouvrages visités lors de cette mission ne présentent pas d'anomalies particulières du point de vue de la qualité de l'exécution et celui de la fonctionnalité hydraulique. Ils sont parfois de conception assez rustique en adoptant, par exemple, le batardeau en bois à la place de la vanne métallique au niveau des diverses ouvertures de prises. Mais un tel choix se justifie fort bien compte tenu du contexte local qui fait que le métal se détériore ici assez rapidement par la rouille, et que le bois est relativement abondant sur place et plus facilement maîtrisable par les usagers.

88. On peut remarquer par ailleurs que les études de ces micro-périmètres sont réalisées par le cellule GR en une période assez courte (4 micro-périmètres en moyenne en 3 mois pour chaque projeteur-surveillant) et avec des moyens techniques assez modestes. Cela ne permet pas de déterminer avec précision tous les paramètres devant être pris en compte dans la conception des ouvrages (hydrologie, bilan hydrique), pour lesquels les techniciens doivent souvent se contenter d'une appréciation visuelle et de se fier sur les expériences similaires. Il en résulte, d'après les responsables du projet, une tendance au surdimensionnement dans certains cas, afin de se préserver une certaine marge de sécurité.

89. On a vu que les grands périmètres n'ont pas encore connu à ce jour de réalisations significatives qui permettent d'apprécier la qualité des ouvrages. Mais le contrôle et la surveillance des travaux prévus sur ces périmètres reviennent aux bureaux d'études qui ont conçu les ouvrages, et on peut donc être relativement confiant quant à la qualité des ouvrages qui seront réalisés compte tenu de la longue expérience de ces bureaux pour ce type de projet.

90. Les défaillances des entreprises et tâcherons engagés dans les travaux se manifestent le plus fréquemment par des retards en rapport avec les délais d'exécution contractuels. Les défaillances aboutissant à des résiliations sont rares, et proviendraient pour une large part des retards dans les paiements, entraînant des problèmes de trésorerie au niveau des petites entreprises.

Augmentation des superficies

91. Les interventions du projet à travers la sous-composante ont porté jusqu'ici sur des périmètres où les agriculteurs pratiquent déjà l'irrigation. Les ouvrages construits ou réparés permettent en premier lieu une meilleure maîtrise de l'eau d'irrigation sur les parties déjà irriguées, mais permettent également dans la plupart des cas d'étendre la superficie pouvant être irriguée. L'augmentation de la superficie irriguée grâce aux actions du projet sur les micro-périmètres est estimée à 817 ha, la superficie totale irriguée étant passée de 1185 ha à 2002 ha. Le RPE a prévu une superficie additionnelle théorique de 1100 ha au terme du projet, correspondant à l'aménagement de 110 nouveaux périmètres de 10 ha en moyenne (AVF). Le taux de réalisation de l'objectif en superficie est donc de 74% à mi-parcours.

Coûts unitaires

Coût unitaire à l'hectare

92. Pour l'ensemble des 92 micro-périmètres réalisés à ce jour, le coût à l'hectare, hors taxes, des réalisations s'établit à une moyenne de 2,4 millions de Fmg à l'hectare. En fait, le coût à l'hectare varie d'un périmètre à l'autre, entre un minimum de 0,17 million de Fmg et un maximum de 8,4 millions de Fmg.

93. Le classement des micro-périmètres par coût à l'hectare montre que 65 périmètres ont un coût à l'hectare inférieur ou égal à 3 millions de Fmg. Si on avait donc appliqué strictement le seuil fixé pour le projet de 3 Millions de Fmg/ha, les 27 périmètres restants n'auraient pas été réalisés. Les périmètres dont les coûts à l'hectare sont manifestement trop élevés (6 à 8 millions/ha) par rapport au norme de 3 millions, auraient du susciter quelques hésitations de la part des responsables du projet. On doit noter cependant que ces périmètres coûteux répondent sensiblement à la norme de superficie puisqu'ils ont tous une superficie inférieure à 20 ha (8 à 18 ha).

94. La comparaison des coûts à l'hectare des micro-périmètres réalisés avec les coûts à l'hectare prévus dans le RPE est résumée dans le tableau ci-après, et montre qu'il n'y a pas eu trop d'écart entre les prévisions et les réalisations:

Coût/ha Fmg	Projet	RPE
Minimum	174 532	1 200 000
Maximum	8 420 375	2 400 000
Moyenne	2 358 468	1 995 181

95. En ce qui concerne les grands périmètres, la comparaison des coûts à l'hectare des travaux d'urgence actuels avec ceux prévus dans le RPE montre que le coût moyen pour les travaux actuels est équivalent à celui prévu dans le RPE, tel que présenté dans le tableau ci-après:

Coût/ha Fmg	Périmètre moyen	Périmètre d'irrigation	Moyenne
Coût unit trx	3 602 489	2 158 681	2 692 944
Coût unit RPE	435 835	4 669 474	2 700 450

Coût unitaire par exploitant

96. La superficie moyenne d'une exploitation dans l'ensemble des micro-périmètres se situe à 0,95 ha. Le coût unitaire moyen par exploitant est de **2,3 millions de Fmg** pour les 92 micro-périmètres réalisés. Il varie selon les périmètres d'un minimum de 0,174 million de Fmg à un maximum de 15,8 millions de Fmg. Le périmètre sur lequel on a atteint ce coût unitaire fort élevé a une superficie de 35 ha pour 8 exploitants. La superficie moyenne par exploitant est donc de 4,4 ha dans ce périmètre, et il s'agit manifestement de paysans relativement fortunés qui n'auraient pas du bénéficier de la subvention du projet.

97. Avec une superficie moyenne de 2,1 ha par exploitation dans les AVF, le coût moyen par exploitant serait de 4,2 millions de Fmg selon le RPE. On peut noter également que le RPE annonçait par ailleurs que le nombre de membres des AUE serait de 25000 au terme du projet, sans que l'origine de ce chiffre n'ait été vraiment expliquée.

Si on admet que ce nombre correspond également au nombre d'exploitants, la superficie moyenne pour un exploitant serait de 0,17 ha.

98. Pour les 5 grands périmètres qui font l'objet de travaux d'urgence, la superficie moyenne d'une exploitation est de 0,94 ha. Le coût moyen par exploitant s'établit à **2,55 millions de Fmg**, avec un minimum de 0,77 million de Fmg pour le périmètre d'Antsahanampiana et un maximum de 6,4 millions de Fmg pour le périmètre d'Ambazina. La superficie moyenne de l'exploitation dans ce dernier périmètre est de 4,8 ha, et la même remarque que celle faite ci-dessus reste valable ici en ce sens que le bénéfice de la subvention n'est pas justifiable pour cette catégorie d'exploitant.

Participation des bénéficiaires

99. Les bénéficiaires, organisés au sein d'associations des usagers de l'eau (AUE), participent à toutes les étapes de préparation et de réalisation des projets d'aménagement des périmètres. Cela commence dès le stade de la reconnaissance technique du périmètre au cours de laquelle le projet tel que souhaité par les bénéficiaires est discuté avec ces derniers, et délimité sur le terrain. Une fois les études achevées, le dossier correspondant fait de nouveau l'objet d'une restitution auprès des bénéficiaires qui doivent donner leur approbation avant que le projet ne puisse passer au stade de l'exécution. L'approbation du projet par les bénéficiaires comporte également un engagement de ceux-ci d'apporter, lors de l'exécution des travaux, une contribution clairement définie et quantifiée. Les bénéficiaires prennent part enfin à la réception des travaux à travers la présence de leur représentant au sein de la commission de réception.

100. La nature et l'importance de la participation des bénéficiaires à l'exécution des travaux dépend de la nature de ces travaux et de la capacité des bénéficiaires. Elle prend généralement la forme de fourniture de matériaux locaux (sable, blocage, bois) et de prestation de main d'oeuvre pour des travaux simples (transport de matériaux techniques tels que le ciment et le fer, petits terrassements comme le creusement de petits canaux, débroussaillage et déssouchage d'arbres sur les emprises des ouvrages, plantation de végétaux anti-érosifs). L'estimation des prestations des bénéficiaires aux prix du marché local donne la part de la contribution des bénéficiaires au coût du projet.

101. Le tableau 1 en fin de la présente annexe montre, pour les micro-périmètres, le montant de ces contributions par périmètre et pour l'ensemble des 92 micro-périmètres réalisés. En terme de pourcentage, la part des bénéficiaires se situe à une moyenne 15% du coût des travaux, hors taxe et hors contribution. Elle varie de 1,4% à 26,6% selon le périmètre, avec une pointe exceptionnelle de 50,7% pour un périmètre de 40 ha. Le RPE avait prévu un niveau de participation de 25%, et la réalisation moyenne se situe bien en deçà de cet objectif. Cela se justifie cependant dans une certaine mesure, en ce sens que la part la plus importante du coût des micro-périmètres se situe au niveau de la construction des ouvrages. La partie des travaux susceptibles d'être mise à la charge des bénéficiaires, sous la forme de fourniture de matériaux locaux, ne peut donc être que bien limitée.

102. Le tableau 2 présente les données sur la participation des bénéficiaires en ce qui concerne les 5 grands périmètres faisant actuellement l'objet de travaux d'urgence. Cette participation se situe à une moyenne de 13,3% du coût des travaux hors-taxes et hors contribution. Le RPE avait prévu un taux de participation de 6,8% pour l'ensemble de cette catégorie d'aménagement.

103. D'une manière générale, la participation effective des bénéficiaires à la mise en oeuvre de cette sous-composante a pu être mobilisée sans trop de difficultés. L'étape la

plus importante qui permet de mesurer cette contribution est naturellement celle de la réalisation des travaux. Les bénéficiaires effectuent le plus fréquemment les prestations qui leur reviennent selon les quantités et le calendrier déterminés de commun accord entre eux et le projet. Les quelques défaillances ponctuelles constatées jusqu'ici proviennent davantage de contraintes de calendrier au niveau des bénéficiaires qui ont d'autres préoccupations liées à leurs cultures de rente, que de la simple mauvaise volonté.

104. Le RPE a prévu que la réalisation complète des approvisionnements en matériaux locaux à la charge des bénéficiaires sera un préalable au démarrage des travaux à l'entreprise. Cette disposition n'a pas été appliquée de manière systématique par le projet, la participation des bénéficiaires se réalisant plutôt parallèlement aux interventions de l'entreprise. Mais l'objectif étant de mettre à l'épreuve la réalité de la volonté de prise de responsabilité au niveau de l'AUE concerné, il importe que, dorénavant, cette approche soit rigoureusement mise en application. Ceci implique toutefois d'accepter que, dans certains cas, l'exécution des travaux à l'entreprise soit retardée d'une campagne, la saison annuelle des travaux ne durant que trois mois, de septembre à novembre, ou même simplement annulée en cas de défaillance totale des bénéficiaires, avec ce que tout cela comporte comme coût et délai supplémentaires pour le projet.

105. La démarche consistant à engager progressivement les travaux d'aménagement en fonction de la mobilisation effective des usagers n'a pas pu réellement être mise en application. En effet, la définition de tranches de travaux peut difficilement être envisagée sur les micro-périmètres où l'importance de ceux-ci est très limitée et dont l'exécution ne peut pas être étalée dans le temps. Sur les grands périmètres, les travaux engagés jusqu'ici sont les travaux d'urgences demandés par les bénéficiaires. La mobilisation de ces derniers se déroule sans difficulté puisque l'approvisionnement en matériaux qui leur revient sur les deux périmètres visités au cours de la mission est déjà réalisé à 75%. Ces travaux sont considérés comme une première tranche de réhabilitation, mais il est probable qu'on en reste à ce stade compte tenu de la priorité qu'il convient de donner aux micro-périmètres.

Gestion et entretien des réseaux et formation technique des AUE

106. La gestion et l'entretien des réseaux doivent être de la responsabilité pleine des usagers, sous l'égide des responsables élus de l'AUE. L'acceptation de la prise en charge des coûts correspondants par les bénéficiaires devait être une condition de la réalisation de l'aménagement. Les activités impliquées par cette responsabilité comprennent notamment la programmation des travaux nécessaires, la détermination des travaux collectifs et des coûts de ceux nécessitant le recours à des opérateurs extérieurs, l'établissement du budget d'entretien et de fonctionnement, la détermination de la participation annuelle des membres aux frais d'entretien et de fonctionnement, et l'organisation de l'exécution des travaux d'entretien (mobilisation des membres, commandes de prestations de tâcherons ou d'artisans).

107. Pour le cas particulier des micro-périmètres où les ouvrages sont assez modestes et l'entretien moins contraignant, l'essentiel peut être effectué par les membres eux-mêmes et des cotisations ponctuelles doivent suffire en cas de besoins financiers pour des achats de matériaux ou des prestations extérieures.

108. L'examen de la pratique actuelle sur les micro-périmètres déjà réhabilités montre que le réflexe de l'entretien systématique n'est pas encore entré dans les moeurs des usagers. La cellule GR du projet a procédé dernièrement à des visites de suivi de ces périmètres et le rapport en est en cours de rédaction, mais le constat général est que les

AUE sont loin d'être actifs et ont tendance à n'intervenir que pour les cas d'urgence extrême (ex: brèche dans le canal). Deux explications sont données à cet état des choses:

- les responsables des AUE ne sont pas du tout conscients de la nécessité d'assurer la pérennité des infrastructures et des exigences pratiques afférentes à cette nécessité, n'ayant pas été formés à cet effet. Les activités de formation technique des AUE apparaît alors comme devant être une activité prioritaire du projet, si l'on veut éviter que l'important investissement déjà réalisé dans ce domaine ne devienne une pure perte en peu de temps;
- les usagers ne sont pas suffisamment motivés pour assurer l'entretien de leur réseau dans la mesure où ils ne perçoivent pas concrètement les avantages qu'ils en tirent en terme de productions et de revenus supplémentaires. Il convient alors de considérer que les actions d'encadrement visant l'intensification agricole sur ces périmètres irrigués doit constituer également une grande priorité du projet.

109. Le projet a déjà entrepris des campagnes de formation technique des AUE, par l'intermédiaire de la cellule en charge de la sous-composante : 25 AUE au total ont bénéficié de cette formation à ce jour. Mais l'examen des résultats de ces séances de formation, de caractère purement hydraulique, aboutit à la conclusion qu'elles ont peu d'impact quand menées isolément. Il est donc nécessaire que la formation des AUE soit menée dans le cadre plus global de l'intensification de la production. Le projet prévoit d'ailleurs d'entreprendre cette action d'encadrement intégré (vulgarisation, appui au groupement ruraux, génie rural) sur une première vague de 30 micro-périmètres au cours de l'année 2002.

Performance du génie rural

110. Cette sous-composante est mise en oeuvre au sein du projet par une cellule composée d'un ingénieur du génie rural, de deux techniciens supérieurs et de huit adjoints techniques qui sont les projeteurs-surveillants. Les activités de cette équipe sont les suivantes pour les micro-périmètres: reconnaissances des périmètres, élaboration du schéma d'aménagement discussion avec les bénéficiaires, études des avant-projets détaillés, procédure de passation de conventions ou de marchés, contrôle et surveillance des travaux des tâcherons et des bénéficiaires et organisation de la réception officielle des travaux terminés, formation technique des usagers de l'eau à la gestion et entretien des réseaux, et visite de suivi de la situation sur les micro-périmètres réhabilités. La cellule participe également au suivi études et à la surveillance des travaux sur les grands périmètres dont le principal responsable est la Direction centrale du génie rural dans la capitale.

111. La cellule traite en moyenne 25 à 30 périmètres par an sur lesquels portent les activités ci-dessus. Les reconnaissances débutent au mois de février de l'année, suivies par les études socio-économiques et techniques. Les avant-projets détaillés des aménagements des périmètres sont prêts vers la fin du mois de juillet. La procédure de passation de contrat est alors engagée pour permettre le commencement des travaux sur chantier en septembre. La saison d'exécution des travaux est celle relativement sans pluie qui va de septembre à novembre. Les activités de formation technique des AUE portent sur des périmètres différents.

112. On voit que le calendrier des interventions de la cellule s'avère assez serré et implique qu'une certaine rigueur soit respectée pour mener à bien ces diverses interventions. Les activités de chaque projeteur-surveillant fait l'objet d'une

programmation trimestrielle, en relation avec la mobilisation des moyens disponibles. Cette programmation est reportée dans une fiche individuelle d'activités détenue par l'intéressé et régulièrement contrôlée par le chef de cellule. C'est une organisation que l'on peut considérer comme suffisamment méthodique et assez conforme aux spécifications du RPE.

113. La qualité des prestations de l'équipe de la cellule a été déjà évoquée dans un chapitre précédent en ce qui concerne les aspects techniques, en ce sens que l'insuffisance de connaissance des paramètres des projets a conduit parfois à des surdimensionnements. On peut toutefois espérer que cette tendance disparaîtra avec l'expérience que l'équipe aura acquise des réalisations antérieures.

114. La seule point à déplorer est la priorité plutôt secondaire accordée jusqu'ici aux activités de formation des usagers à la gestion et à l'entretien des périmètres. Les activités y relatives sont pourtant aussi importantes sinon plus importantes encore que les activités de construction, car elles visent la pérennisation des investissements. Il importe donc que l'équipe du génie rural, et aussi tous les responsables du projet, accordent une priorité plus grande à cet objectif de mobilisation et de formation des AUE.

Recommandations

115. Les diverses observations faites au vu des réalisations, sur les orientations et la conduite des opérations du projet pour cette sous composante, se réfèrent particulièrement aux spécifications du RPE. Ce document de base définit en effet les options essentielles du projet, notamment en ce qui concerne le choix des groupes cibles (couche la plus défavorisée) et le mode opératoire (participation obligatoire et préalable des bénéficiaires). Il s'avère qu'il convient de recentrer les activités du projet qui doit accorder plus d'attention à ces considérations, et c'est l'objet des recommandations ci-après:

- accorder la priorité aux micro-périmètres qui présentent l'avantage d'avoir une étendue plus réduite et de pouvoir être équipés avec des ouvrages simples, conditions plus favorables à une maîtrise plus aisée par les usagers et permettant une mobilisation plus facile en vue de la gestion et de l'entretien des infrastructures;
- mettre en oeuvre des critères de sélection précis pour le choix et la priorisation des micro-périmètres sur lesquels le projet peut intervenir, afin d'éviter les écarts trop importants au regard du choix des groupes cibles et de la participation requise des bénéficiaires;
- limiter aux travaux du type « urgents » les interventions sur les grands périmètres ne concerneront que les travaux d'urgence, en abandonnant les prestations relatives à la réhabilitation et à l'aménagement complet, c'est-à-dire à des ouvrages particuliers demandés en priorité par les bénéficiaires, comme ceux déjà actuellement en cours d'exécution sur 5 périmètres. Cela signifie que la réhabilitation ou l'aménagement général de ces périmètres ne sera pas exécuté dans le cadre du projet. Cette recommandation découle du constat qu'il est déjà difficile d'obtenir l'engagement des bénéficiaires pour assurer la pérennité des investissements sur les petits périmètres, cela l'est encore davantage sur des grands périmètres équipés de manière plus complexe;

- renégocier les contrats d'études des grands périmètres afin de les limiter aux études, contrôle et surveillance des travaux d'urgence. Les prestations relatives aux études complètes de réhabilitation ou d'aménagement seront donc retirées compte tenu de la recommandation précédente;
- la condition préalable relative à la réalisation complète de la part des bénéficiaires en approvisionnement en matériaux locaux devrait être appliquée avec rigueur. Le démarrage des travaux à l'entreprise ne sera donc notifié que si cette condition est remplie. Cette disposition constitue la seule possibilité pour le projet de tester la motivation réelle des bénéficiaires, dans la mesure où il n'est pas envisageable de réaliser les travaux par tranches du fait de leur faible importance;
- considérer comme une action de première priorité la formation technique des AUE, en vue de rendre effectives les activités des usagers en matière de gestion et d'entretien des infrastructures. Cette action doit cependant être placée dans le cadre plus global de l'intensification de la production sur les périmètres. Il convient de mettre en place sans délai les équipes intégrées déjà prévues à cet effet par le projet, et de programmer leurs interventions. Cette action s'avère en effet urgente en prenant en considération le fait que sur 92 micro-périmètres réalisés, seuls 25 AUE ont fait l'objet de formation, et les besoins augmenteront avec les nouveaux périmètres qui seront aménagés par la suite.

C. PROPOSITIONS

Les critères de sélection des micro-périmètres

116. L'ensemble des critères de sélection et de priorisation proposés ci-après se réfère aux données du RPE et aux expériences antérieures, notamment en ce qui concerne la détermination des seuils d'application, et aux critères définis récemment par le projet lui-même. Il s'inspire également des critères définis par l'Union Européenne pour les projets qu'elle finance, tel qu'exposé à la section 2.2 de cette partie, tout en tenant compte des réalités socio-économiques de la zone du projet. Les périmètres retenus pour l'intervention du projet répondraient donc à tous les critères suivants:

- superficie du périmètre égale ou supérieure à 7 hectares et inférieure ou égale à 25 hectares;
- accessibilité définie par le transport à dos d'homme sur 3 km au maximum;
- disponibilité en eau mensuelle suffisante pour assurer un cycle complet de production 4 années sur 5 sur 80% de la superficie;
- entretien techniquement réalisable par les bénéficiaires;
- superficie moyenne de l'exploitation inférieure ou égale à 2 ha;
- capacité suffisante des bénéficiaires pour le creusement des canaux, la fourniture de matériaux locaux et le transport des matériels et matériaux;
- engagement des bénéficiaires à apporter leur participation préalablement à l'intervention de l'entreprise;

- coût à l'hectare hors contribution des bénéficiaires inférieur ou égal à 3,5 millions de Fmg;
- gains de productivité supérieure à 30% en 10 ans;
- délai économique de récupération des investissements inférieur ou égal à 7 ans;
- viabilité financière de l'entretien du réseau assuré sur 10 ans (évaluation des frais d'entretien, des modes et de la probabilité de recouvrement).

117. Commentaires:

- Le maximum de financement que le projet peut engager est de 3,5 millions /ha et de 87,5 millions pour un périmètre (3,5x25). Si après les études détaillées il s'avère que le coût de l'aménagement d'un périmètre conduit à dépasser ces normes, le projet pourrait éventuellement intervenir si les bénéficiaires s'engagent à prendre en charge la différence et à concrétiser préalablement les prestations correspondantes.
- Le projet doit informer les bénéficiaires potentiels de ses nouvelles règles d'intervention dès la phase de reconnaissance du périmètre.

Programme des micro-périmètres

118. Le programme d'aménagement des micro-périmètres s'étend sur les deux années à venir, 2002 et 2003, et comporte au moins les travaux sur les 27 périmètres déjà étudiés en 2002 pour une superficie totale de 864 ha, et les travaux sur les 34 périmètres déjà reconnus en 2003 pour une superficie totale de 547 ha, soit 61 périmètres au total pour 1421 ha (Carte 3 du Texte principal). Les études détaillées des 34 seront entreprises au cours de l'année 2002, et il est possible que certains passent au stade de réalisation dès cette même année. Les listes de ces périmètres avec les caractéristiques et les coûts figurent aux tableaux 6 et 7 en fin de la présente annexe. Le coût hors taxes du programme de 2002 est de 2,5 milliards de Fmg environ, l'apport des bénéficiaires étant de 394 millions de Fmg, soit 15,5%. Le coût du programme de 2003 est estimé à 1,64 milliard de Fmg.

119. Il est important de poursuivre la reconnaissance de nouveaux périmètres car sur les 27 périmètres devant faire partie du programme de 2002, seuls 10 périmètres répondent à la fois aux normes de superficie de périmètre et de coût à l'hectare telles que définies précédemment. Il peut donc y avoir des résidus à la réalisation.

120. Enfin, la formation technique des AUE, à entreprendre dans un cadre plus global et intégré d'intensification de la production, sera effectué sur 30 périmètres au cours de l'année 2002, mais il est clair que cette activité doit être intensifiée étant donné le nombre encore considérable d'AUE à toucher avant la fin du projet en 2004. En principe, un nombre moyen de 50 AUE par an devrait être programmé.

Programme des grands périmètres

121. Les interventions sur les grands périmètres ne concerneront que les travaux d'urgence, en abandonnant les prestations relatives à la réhabilitation et à l'aménagement complet, s'étaleront sur deux ans et porteront sur l'aménagement de 5 périmètres (Andovoka, Anjahana, Ambaribe amont, Ankorera, Androranga) pour une superficie

totale de 1590 ha, dont 450 ha en 2002 et 1140 ha en 2003. La liste de ces périmètres avec les caractéristiques et les coûts est montrée au tableau 8 en fin de la présente annexe. Le coût total du programme est estimé à 2,1 milliards de Fmg, dont environ 800 millions de Fmg pour l'année 2002 et 1,3 milliard de Fmg pour l'année 2003.

122. Une partie des études des grands périmètres se poursuivront au cours de l'année 2002. Les 6 contrats passés pour l'étude des 10 périmètres seront renégociés pour les arrêter au stade de l'étude, contrôle et surveillance des travaux urgents, en abandonnant les prestations relatives à la réhabilitation ou à l'aménagement complet. On estime que cette démarche devrait dégager un montant de l'ordre 500 millions sur les 2,3 milliards du coût initial de ces études.

123. Enfin, les AUE des grands périmètres seront également concernées par les actions de formation technique sur la gestion et l'entretien de leur réseau respectif.

Organisation et mise en oeuvre

124. Le dispositif de mise en oeuvre de la sous-composante reste le même que celui en place actuellement, c'est-à-dire la cellule technique en charge de l'aménagement hydro-agricole au sein de la Direction du projet. L'ensemble de l'équipe de dix agents sera maintenu jusqu'à l'année 2004 incluse. L'année 2004 sera particulièrement consacrée, d'une part, aux réceptions officielles des travaux réalisés, en liaison notamment avec les AUE, et, d'autre part, à la poursuite et à l'intensification des activités de formation technique des AUE à la gestion et à l'entretien des réseaux, qui seront les principales activités des agents projeteurs-surveillants au cours de cette année.

125. L'assistance technique externe à la cellule est également maintenue, et concerne l'appui relatif à l'exécution des études et travaux des grands périmètres qui se poursuivront, et la formation des agents de la cellule, notamment dans la perspective des activités de formation des AUE. L'appui relatif aux grands périmètres se concrétise par l'intervention des experts de la Direction centrale du Génie Rural pour le contrôle des activités des bureaux d'études et des entrepreneurs, et pour le suivi des démarches administratives se rapportant à la passation et au déroulement des marchés. La préparation des agents de la cellule à la formation des AUE nécessitera l'intervention de spécialistes en formation et l'encadrement par de techniciens ayant l'expérience de l'organisation et de l'exécution des travaux d'entretien des réseaux. Il est prévu également que les agents de la cellule effectuent des déplacements et des visites sur des périmètres où les activités de gestion et d'entretien de réseaux sont déjà organisées de manière régulière par les usagers, afin d'avoir des échanges avec ces derniers.

126. Le tableau 9 en fin de cette annexe prend en compte les activités de la sous-composante ainsi que les coûts correspondants. Le coût de la sous-composante pour les activités à engager au cours de la période 2002-2004 est estimé à environ 7,8 milliards de Fmg, dont 857 millions pour les investissements, 717 millions pour le fonctionnement et 6,3 milliards pour les aménagements.

Tableau 1: Etat de réalisation des micropérimètres

N°	Périmètre	Sup	Commune	Coût Entreprise HT	Apports bénéficiaires	Coût total HT
1	Antsahamanolotra	10	Ambodivoara	30 805 660	5 472 500	36 278 160
2	Ambohitravato	40	Ambinanifaho	164 027 664	13 020 000	177 047 664
	Ambohitravato			23 320 250		23 320 250
3	Andranomadio	13	Ambodivoara	15 641 100	4 698 500	20 339 600
4	Antilongo	20	Ambodiampana	24 393 540	3 532 500	27 926 040
5	Ambotoafo	13	Morafeno	49 958 155	6 120 000	56 078 155
6	Ambatomangotroka	9	Ambodivoara	16 212 832	3 271 950	19 484 782
7	Anolakeky	7	Maroambihy	12 695 840	3 531 250	16 227 090
8	Ambalatevana	15	Ambodivoara	90 502 200	22 315 000	112 817 200
9	Ambatandolo	15	Antombana			0
10	Ambodimanga	40	Anjangoveratra	6 806 752	6 995 000	13 801 752
11	Tsarabaria	60	Tsarabaria	74 494 329	12 890 250	87 384 579
12	Andrafiarena	65	Tsarabaria	61 160 271	9 156 500	70 316 771
13	Antsiatsiaka	14	Ambodiampana	27 049 500	2 926 690	29 976 190
	Antsiatsiaka			7 440 000		7 440 000
14	Ankabokely	15	Ambodiampana	37 808 250	4 843 000	42 651 250
15	Amboangisay	13	Ambodiampana	30 368 000	5 276 250	35 644 250
16	Ambato I	23	Lanjarivo	46 645 150	6 592 000	53 237 150
	Ambato I					0
17	Ambodimanga I	13	Lanjarivo	23 322 500	2 641 000	25 963 500
18	Antsahabeorana	10	Antsahanoro	17 117 900	3 976 250	21 094 150
19	Antsahanambihy	11	Antsahanoro	30 611 600	11 077 200	41 688 800
20	Andampy	35	Anjangoveratra	46 573 063	5 614 300	52 187 363
21	Beazafo	40	Anjangoveratra	28 981 911	6 162 350	35 144 261
22	Antsahamanoro	12	Anjangoveratra	24 038 400	4 411 900	28 450 300
23	Beantafana	14	Belambo	28 620 328	3 480 000	32 100 328
24	Anketrakabe	17	Belambo	35 598 000	4 144 600	39 742 600
25	Andohan'Angaiky	50	Marogaona	66 491 945	13 027 500	79 519 445
	Andohan'Angaiky			34 000 000		34 000 000
26	Ambarabaha	15	Analamaho	26 263 096	4 970 000	31 233 096
27	Ambodimanga II	35	Marojala	32 443 300	5 445 000	37 888 300
28	Andranomadio	17	Ambodivoara	32 559 000	5 952 000	38 511 000
	Andranomadio			26 927 767		26 927 767
29	Beahilava	17	Ambodivoara	56 333 500	20 375 500	76 709 000
30	Amboronalabe	8	Ampahana	9 573 200	1 050 375	10 623 575
	Andranolalina					
31	Masondrano	15	Ampahana	19 959 000	3 020 250	22 979 250
32	Marofaniry	10	Ampahana	24 841 000	3 533 300	28 374 300
33	Andranomadio	12	Anjangoveratra	22 576 500	2 319 000	24 895 500
	Andranomadio			1 015 000		1 015 000
34	Ambodigavo	20	Antananambo	25 668 000	4 728 000	30 396 000
	Ambodigavo		Antananambo	20 575 000		20 575 000
35	Ampanjana	12	Lanjarivo	24 950 000	4 718 250	29 668 250
36	Ambinan'Ambalabe	8	Ambodiampana	22 987 500	1 713 000	24 700 500
	Ambinan'Ambalabe					0
37	Marojao	7	Ambohimalaza	21 790 000	2 607 500	24 397 500
38	Andatsakala	8	Ambohimalaza	22 510 000	3 592 900	26 102 900
	Andatsakala			15 515 000		15 515 000
39	Antanambaon'	20	Ambodiampana	24 571 000	5 022 250	29 593 250
	Antilongo			9 821 500		9 821 500
40	Maririhy	15	Antsirabe Nord	24 876 400	3 673 250	28 549 650
41	Antapolo	10	Ampahana	25 890 100	4 135 500	30 025 600
42	Andamasina	30	Ampahana	58 151 000	5 614 300	63 765 300
43	Antsaratanana	8	Antsirabe Nord	27 990 000	3 324 000	31 314 000
44	Beahilava	12	Ambohimitsinjo	26 741 500	6 891 000	33 632 500

N°	Périmètre	Sup	Commune	Coût Entreprise HT	Apports bénéficiaires	Coût total HT
45	Bekaraoka	20	Anjangoveratra	22 487 350	5 571 500	28 058 850
46	Anjombalava	18	Anjangoveratra	79 364 050	9 710 000	89 074 050
47	Bemanoro	10	Anjangoveratra	27 037 500	2 695 000	29 732 500
48	Andrafiatokana	15	Maroambihy	31 055 000	5 142 000	36 197 000
49	Ambarioaloha	13	Maroambihy	56 570 200	8 484 000	65 054 200
50	Andratambe	20	Maroambihy	50 504 000	5 122 500	55 626 500
51	Andoahan' Antsahabe	17	Ambodiampana	49 797 737	4 939 450	54 737 187
52	Ambodimagora	12	Antsirabe Nord	34 954 800	4 121 750	39 076 550
53	Beankana	14	Antsirabe Nord	45 085 000	7 557 250	52 642 250
54	Antsorindrina	20	Ambohimalaza	49 922 932	4 500 000	54 422 932
55	MahazavaAval	30	Ampanefena	77 555 000	11 305 000	88 860 000
56	Mafaipoza	18	Ampanefena	48 992 050	12 822 000	61 814 050
57	Antsahamena	8	Ambodivoara	23 780 000	3 478 000	27 258 000
58	Antsahabe	15	Maroambihy	54 870 000	10 044 000	64 914 000
59	Antsahalahy	8	Ambodiampana	26 440 000	4 030 750	30 470 750
60	Anosy	8	Andratamarina	67 363 000	9 865 400	77 228 400
61	Antsamaribony	8	Andratamarina	34 493 333	5 143 500	39 636 833
62	AmbavalaAval	28	Anjinjaomby	68 930 200	8 124 900	77 055 100
63	AmbavalaAmont	12	Anjinjaomby	54 451 467	6 710 250	61 161 717
64	Antsahavary	100	Ampanefena	175 688 000	22 626 500	198 314 500
65	Ambalahantany	55	Ampanefena	124 573 500	21 715 000	146 288 500
66	Ankirombo	35	Ampanefena	75 785 000	20 645 000	96 430 000
67	Andrafiava	110	Tsarabaria	153 012 400	39 961 000	192 973 400
68	Antsahalonjo	20	Andratamarina	29 893 800	4 250 000	34 143 800
69	Antsahakilompana	15	Antsirabe Nord	66 214 500	9 915 800	76 130 300
70	Ambalabe	20	Antsirabe Nord	45 379 500	5 960 000	51 339 500
71	Ambanihadina	20	Antsirabe Nord	67 219 667	11 653 900	78 873 567
72	Anjahamarina	20	Morafeno	57 501 000	7 436 500	64 937 500
73	Antsahavary II	20	Morafeno	73 753 000	7 597 500	81 350 500
74	Andohan' Ankalampona	18	Morafeno	143 386 000	30 527 000	173 913 000
75	Maroakoho	25	Antombana	93 235 000	6 124 250	99 359 250
76	Antsirimanasy	15	Antombana	71 887 000	6 766 250	78 653 250
77	Ankorakabe	25	Antombana	70 041 500	1 000 000	71 041 500
78	Anjiamagotroka	15	Ampohibe	29 162 500	500 000	29 662 500
79	Ankotsokely	35	Lanjarivo	126 465 000	24 576 000	151 041 000
80	Andranofotsy	50	Lanjarivo	164 300 000	21 195 500	185 495 500
81	Atsahahely	17	Ambodivoara	48 886 750	6 719 500	55 606 250
82	Ankazomihogo Ankazomihogo	60	Morafeno Morafeno	202 982 500 21 295 000	10 083 100	213 065 600 21 295 000
83	Lohan'Ilampy	12	Andratamarina	28 307 500	2 749 000	31 056 500
84	Ambinanitelo	10	Andratamarina	79 775 000	5 417 750	85 192 750
85	Bevoay	12	Andratamarina	55 469 500	5 360 000	60 829 500
86	Ambavala	18	Andratamarina	26 884 500	3 129 000	30 013 500
87	Sarahandrano	14	Ambohimitsinjo	36 715 000	8 563 750	45 278 750
88	Ampagno	15	Anjangoveratra	35 323 000	4 804 000	40 127 000
89	Nasana	18	Antombana	35 480 000	1 291 250	36 771 250
90	Antanamilanja	50	Tsarabaria	95 545 000	20 217 098	115 762 098
91	Soboka	11	Ambodivoara	48 594 950	5 619 000	54 213 950
92	Antsahamidrogna	20	Maroambihy	35 940 000	5 177 250	41 117 250
Total		2002		4 881 563 188	708 810 013	5 590 373 201
Pourcentage				87,3%	12,7%	100,0%

Tableau 2 : Réalisation des travaux des grands périmètres

Périmètres	Sup. (ha)	Nature des travaux	Situation au 20/10/01	Coût ht entreprise	Part des bénéf.	Coût total ht
Antsaha (1)	70	Barrage de dérivation, ouvrages sur canal, regabaritage canaux.	Notification démarrage des travaux en cours.	251 777 300	50 430 000	302 207 300
Befandriana B1 (1)	33	Barrage de dérivation, ouvrages sur canal, regabaritage canaux.	Travaux en cours	188 887 768	36 180 000	225 067 768
Befandriana B2 (1)	110	Barrage de dérivation, ouvrages sur canal, regabaritage canaux.	Travaux en cours	274 311 062	45 531 000	319 842 062
Antsahanampiana (1)	70	Barrage de dérivation, ouvrages sur canal.	Notification démarrage des travaux en cours.	154 323 120	18 064 000	172 387 120
Ambazina (2)	175	Colmatage brèche sur rivière.	Notification démarrage des travaux en cours.	364 069 110	13 700 000	377 769 110
Total	458			1 233 368 360	163 905 000	1 397 273 360
Pourcentage				100,0%	13,3%	

1: Périmètre moyen selon RPE

2: Périmètre d'irrigation selon RPE

Tableau 3: Etat de réalisation des études sur les grands périmètres

Périmètres	Superf. (ha)	Ouvrages étudiés en APD	Situation au 20/10/01	Montant contrat (ht) Fmg
Antsaha (1)	70	Barrage de dérivation, ouvrages sur canal, regabaritage canaux.	En cours. Notifié le 10/07/00	392 965 003
Befandriana B1 (1)	33	Barrage de dérivation, ouvrages sur canal, regabaritage canaux.	s	
Befandriana B2 (1)	110	Barrage de dérivation, ouvrages sur canal, regabaritage canaux.	s	
Antsahanampiana (1)	200	Barrage de dérivation, ouvrages sur canal, regabaritage drains et rivière.	En cours. Notifié le 03/07/00	343 673 333
Andovoka	150	Barrage, ouvrages de protection, regabaritage rivière, drains et canaux.	s	
Ambazina (2)	275	Colmatage brèche sur rivière, barrage, regabaritage drains et canaux, ouvrages de protection, ouvrages sur canaux.	En cours. Notifié le 03/07/00	375 793 593
Anjahana (2)	300	Ouvrages de protection, ouvrages de régulation, regabaritage rivière, drains, ouvrages annexes.	En cours. Notifié le 03/07/00	279 198 333
Ambaribe amont (3)	480	Ouvrages de protection, regabaritage rivière, drains et canaux.	En cours. Notifié le 02/07/01	489 060 000
Ankorera (3)	160	Ouvrages de protection, regabaritage rivière, drains et canaux.	s	
Androranga (3)	500	Ouvrages de protection, ouvrages de régulation, regabaritage drains.	En cours. Notifié le 02/07/01	452 407 707
Total	2 278			2 333 097 969

1: Périmètre moyen selon RPE

2: Périmètre d'irrigation selon RPE

3: Périmètre de drainage selon RPE

Tableau 4: Coût à l'hectare et par exploitant des micro-périmètres

N°	Périmètre	Sup.	Nombre d'exploitants	Coût HT	Coût/ha	Coût/expl
1	Antsahamanolotra	10	39	30 805 660	3 080 566	789 889
2	Ambohitravato	40	49	164 027 664	4 100 692	3 347 503
	Ambohitravato			23 320 250		
3	Andranomadio	13	16	15 641 100	1 203 162	977 569
4	Antilongo	20	28	24 393 540	1 219 677	871 198
5	Ambotoafo	13	15	49 958 155	3 842 935	3 330 544
6	Ambatomangotroka	9	34	16 212 832	1 801 426	476 848
7	Anolakeky	7	13	12 695 840	1 813 691	976 603
8	Ambalatevana	15	24	90 502 200	6 033 480	3 770 925
9	Ambatandolo	15	19		0	0
10	Ambodimanga	40	39	6 806 752	170 169	174 532
11	Tsarabaria	60	34	74 494 329	1 241 572	2 191 010
12	Andrafiarena	65	13	61 160 271	940 927	4 704 636
13	Antsiatsiaka	14	38	27 049 500	1 932 107	711 829
	Antsiatsiaka			7 440 000		
14	Ankabokely	15	26	37 808 250	2 520 550	1 454 163
15	Amboangisay	13	24	30 368 000	2 336 000	1 265 333
16	Ambato I	23	39	46 645 150	2 028 050	1 196 029
	Ambato I					
17	Ambodimanga I	13	23	23 322 500	1 794 038	1 014 022
18	Antsahabeorana	10	20	17 117 900	1 711 790	855 895
19	Antsahanambihy	11	21	30 611 600	2 782 873	1 457 695
20	Andampy	35	28	46 573 063	1 330 659	1 663 324
21	Beazafo	40	24	28 981 911	724 548	1 207 580
22	Antsahamanoro	12	18	24 038 400	2 003 200	1 335 467
23	Beantafana	14	22	28 620 328	2 044 309	1 300 924
24	Anketrakabe	17	20	35 598 000	2 094 000	1 779 900
25	Andohan'Angaiky	50	84	66 491 945	1 329 839	791 571
	Andohan'Angaiky			34 000 000		
26	Ambarabaha	15	28	26 263 096	1 750 873	937 968
27	Ambodimanga II	35	65	32 443 300	926 951	499 128
28	Andranomadio	17	20	32 559 000	1 915 235	1 627 950
	Andranomadio			26 927 767		
29	Beahilava	17	21	56 333 500	3 313 735	2 682 548
30	Amboronalabe	8	6	9 573 200	1 196 650	1 595 533
	Andranolalina					
31	Masondrano	15	13	19 959 000	1 330 600	1 535 308
32	Marofaniry	10	9	24 841 000	2 484 100	2 760 111
33	Andranomadio	12	15	22 576 500	1 881 375	1 505 100
	Andranomadio			1 015 000		
34	Ambodigavo	20	16	25 668 000	1 283 400	1 604 250
	Ambodigavo			20 575 000		
35	Ampanjana	12	40	24 950 000	2 079 167	623 750
36	Ambinan'Ambalabe	8	14	22 987 500	2 873 438	1 641 964
	Ambinan'Ambalabe					
37	Marojao	7	12	21 790 000	3 112 857	1 815 833
38	Andatsakala	8	9	22 510 000	2 813 750	2 501 111
	Andatsakala			15 515 000		
39	Antanambaon'	20	15	24 571 000	1 228 550	1 638 067
	Antilongo					
				9 821 500		
40	Maririhy	15	15	24 876 400	1 658 427	1 658 427
41	Antapolo	10	19	25 890 100	2 589 010	1 362 637

N°	Périmètre	Sup.	Nombre d'exploitants	Coût HT	Coût/ha	Coût/expl
42	Andamasina	30	36	58 151 000	1 938 367	1 615 306
43	Antsaratanana	8	10	27 990 000	3 498 750	2 799 000
44	Beahilava	12	18	26 741 500	2 228 458	1 485 639
45	Bekaraoka	20	11	22 487 350	1 124 368	2 044 305
46	Anjombalava	18	17	79 364 050	4 409 114	4 668 474
47	Bemanoro	10	10	27 037 500	2 703 750	2 703 750
48	Andrafiatokana	15	18	31 055 000	2 070 333	1 725 278
49	Ambarioaloha	13	13	56 570 200	4 351 554	4 351 554
50	Andratambe	20	21	50 504 000	2 525 200	2 404 952
51	Andoahan' Antsahabe	17	15	49 797 737	2 929 279	3 319 849
52	Ambodimagora	12	27	34 954 800	2 912 900	1 294 622
53	Beankana	14	12	45 085 000	3 220 357	3 757 083
54	Antsorindrina	20	18	49 922 932	2 496 147	2 773 496
55	MahazavaAval	30	22	77 555 000	2 585 167	3 525 227
56	Mafaipoza	18	25	48 992 050	2 721 781	1 959 682
57	Antsahamena	8	12	23 780 000	2 972 500	1 981 667
58	Antsahabe	15	24	54 870 000	3 658 000	2 286 250
59	Antsambalahy	8	9	26 440 000	3 305 000	2 937 778
60	Anosy	8	13	67 363 000	8 420 375	5 181 769
61	Antsamaribony	8	10	34 493 333	4 311 667	3 449 333
62	AmbavalaAval	28	20	68 930 200	2 461 793	3 446 510
63	AmbavalaAmont	12	10	54 451 467	4 537 622	5 445 147
64	Antsahavary	100	40	175 688 000	1 756 880	4 392 200
65	Ambalahantany	55	53	124 573 500	2 264 973	2 350 443
66	Ankirombo	35	18	75 785 000	2 165 286	4 210 278
67	Andrafiava	110	34	153 012 400	1 391 022	4 500 365
68	Antsahalonjo	20	8	29 893 800	1 494 690	3 736 725
69	Antsahakilompana	15	13	66 214 500	4 414 300	5 093 423
70	Ambalabe	20	10	45 379 500	2 268 975	4 537 950
71	Ambanihadina	20	15	67 219 667	3 360 983	4 481 311
72	Anjahamarina	20	21	57 501 000	2 875 050	2 738 143
73	Antsahavary II	20	17	73 753 000	3 687 650	4 338 412
74	Andohan'	18	16	143 386 000	7 965 889	8 961 625
	Ankalampona					
75	Maroakoho	25	48	93 235 000	3 729 400	1 942 396
76	Antsirimanasy	15	21	71 887 000	4 792 467	3 423 190
77	Ankorakabe	25	22	70 041 500	2 801 660	3 183 705
78	Anjiamagotroka	15	12	29 162 500	1 944 167	2 430 208
79	Ankotsokely	35	8	126 465 000	3 613 286	15 808 125
80	Andranofotsy	50	19	164 300 000	3 286 000	8 647 368
81	Atsahahely	17	13	48 886 750	2 875 691	3 760 519
82	Ankazomihogo	60	142	202 982 500	3 383 042	1 429 454
	Ankazomihogo			21 295 000		
83	Lohan'Iampy	12	16	28 307 500	2 358 958	1 769 219
84	Ambinanitelo	10	10	79 775 000	7 977 500	7 977 500
85	Bevoay	12	17	55 469 500	4 622 458	3 262 912
86	Ambavala	18	13	26 884 500	1 493 583	2 068 038
87	Sarahandrano	14	8	36 715 000	2 622 500	4 589 375
88	Ampagno	15	7	35 323 000	2 354 867	5 046 143
89	Nasana	18	21	35 480 000	1 971 111	1 689 524
90	Antanamilanja	50	60	95 545 000	1 910 900	1 592 417
91	Soboka	11	17	48 594 950	4 417 723	2 858 526
92	Antsahamidrogna	20	15	35 940 000	1 797 000	2 396 000
Total/Moyenne		2002	2112	4 881 563 188	2 438 343	2 311 346

Tableau 5: Coût à l'hectare et par exploitant des grands périmètres

Périmètres	Superf (ha)	Nombre d'exploitants	Coût HT	Coût/ha	Coût/expl
Antsaha (1)	70	64	251 777 300	3 596 819	3 934 020
Befandriana B1 (1)	33	87	188 887 768	5 723 872	2 171 124
Befandriana B2 (1)	110	74	274 311 062	2 493 737	3 706 906
Antsahanampiana (1)	70	201	154 323 120	2 204 616	767 777
Ambazina (2)	175	57	364 069 110	2 080 395	6 387 177
Total	458	483	1 233 368 360	2 692 944	2 553 558

Tableau 6: Programme 2002 de micropérimètres

N°	Nom périmètre	Commune	Sup. Irriguée	Sup. Irrigable	Nb EA	Coût HT fmg	Montant apport benef.	Coût/ha Fmg	Coût /EA Fmg
1	Andravitokana	Amboangibe	12	16	17	65 000 000	9 750 000	4 062 500	3 823 529
2	Ankarakara I	Ampanefena	18	25	41	87 300 000	15 646 000	3 492 000	2 129 268
3	Ambodisakoana	Ampanefena	80	100	54	199 400 000	22 202 000	1 994 000	3 692 593
4	Antsahabe	Ampanefena	60	80	48	196 500 000	52 290 500	2 456 250	4 093 750
5	Ambatojoby	Ampanefena	20	40	14	179 900 000	32 356 500	4 497 500	12 850 000
6	Antsambalahibe	Ampanefena	35	65	27	193 300 000	33 184 500	2 973 846	7 159 259
7	Antsambaharo	Ampanefena	10	15	25	79 100 000	16 647 000	5 273 333	3 164 000
8	Antsahamanara	Ampanefena	12	20	35	99 600 000	17 480 500	4 980 000	2 845 714
9	Beahitra	Anjangoveratra	10	12	7	41 000 000	6 265 000	3 416 667	5 857 143
10	Ambodizavy	Anjinjaomby	10	12	22	38 000 000	5 670 000	3 166 667	1 727 273
11	Berarahaha	Antindra	40	50	18	115 000 000	17 000 000	2 300 000	6 388 889
12	Ambohipoana	Antindra	50	50	59	30 000 000	4 500 000	600 000	508 475
13	Antsadrалolana	Antindra	16	20	22	36 000 000	5 400 000	1 800 000	1 636 364
14	Soavary	Antombana	6	8	14	53 450 400	5 000 000	6 681 300	3 817 886
15	Antserasera (Ankpany)	Antombana	8	15	25	65 996 400	6 000 000	4 399 760	2 639 856
16	Andrangavelona	Antombana	5	25	13	117 767 400	15 000 000	4 710 696	9 059 031
17	Andampy	Antsirabe nord	14	20	12	87 045 600	10 880 000	4 352 280	7 253 800
18	Anketrakabe	Farahalana	5	25	28	75 000 000	12 000 000	3 000 000	2 678 571
19	Misorobe	Farahalana	2	25	42	70 000 000	10 000 000	2 800 000	1 666 667
20	Ifaho	Lanjarivo	50	50	36	108 300 000	19 000 000	2 166 000	3 008 333
21	Andrafiabe	Lanjarivo	25	35	29	150 000 000	19 800 000	4 285 714	5 172 414
22	Ankobabe	Lanjarivo	25	30	34	140 000 000	20 800 000	4 666 667	4 117 647
23	Antsiradava	Lanjarivo	15	25	28	75 000 000	8 000 000	3 000 000	2 678 571
24	Berano ambony	Morafeno	10	17	18	50 000 000	5 000 000	2 941 176	2 777 778
25	Tanambao	Lanjarivo	40	50	45	84 000 000	6 000 000	1 680 000	1 866 667
26	Marojao II	Ambohimitsinjo	4	12	14	35 000 000	6 918 000	2 916 667	2 500 000
27	Antsorindrana II	Ambohimalaza	15	22	18	60 500 000	11 062 000	2 750 000	3 361 111
	Total		597	864	745	2 532 159 800	393 852 000	2 930 741	3 398 872

Tableau 7: Programme 2003 des micropérimètres

N°	Nom périmètre	Commune	Sup. Irr.	Sup. Irrigable	Nb EA	Coût ht Fmg	Coût /ha	Coût /EA
1	Ankorakabe	Amboangibe	10	16	20	60 000 000	3 750 000	3 000 000
2	Ambaliha	Amboangibe	8	10	15	40 000 000	4 000 000	2 666 667
3	Ambahitra	Amboangibe	14	16	18	65 000 000	4 062 500	3 611 111
4	Ankorakabe	Ambodiampana	6	8	12	30 000 000	3 750 000	2 500 000
5	Andilambazaha	Ambodiampana	8	12	8	60 000 000	5 000 000	7 500 000
6	Ambatoafo amont	Ambohimitsinjo	8	10	10	30 000 000	3 000 000	3 000 000
7	Bebaro	Ambohimitsinjo	10	15	10	45 000 000	3 000 000	4 500 000
8	Morafeno	Ambohimitsinjo	10	50	48	90 000 000	1 800 000	1 875 000
9	Antsahamangoraka	Ambohimitsinjo	9	15	10	50 000 000	3 333 333	5 000 000
10	Ampandrana ambony	Andratamarina	10	12	15	30 000 000	2 500 000	2 000 000
11	Bemanasy	Andratamarina	10	13		35 000 000	2 692 308	
12	Andranomanga	Andratamarina	15	19		70 000 000	3 684 211	
13	Ampiranaomby	Andratamarina	10	14	10	25 000 000	1 785 714	2 500 000
14	Befody	Anjinjaomby	10	12	6	30 000 000	2 500 000	5 000 000
15	Andravinaambo	Anjinjaomby	25	30		80 000 000	2 666 667	
16	Madina	Antombana	8	12	15	40 000 000	3 333 333	2 666 667
17	Apato	Antombana	8	16	20	45 000 000	2 812 500	2 250 000
18	Antsandrana	Antombana	10	15	25	40 000 000	2 666 667	1 600 000
19	Ampamandrihana (Antsahavary)	Antsahanoro	12	20	30	50 000 000	2 500 000	1 666 667
20	Berano ambany (Ampohafandrano)	Farahalana	8	12	63	38 000 000	3 166 667	603 175
21	Maroambihy II	Maroambihy	5	8	15	30 000 000	3 750 000	2 000 000
22	Andranovato	Farahalana	15	20	25	60 000 000	3 000 000	2 400 000
23	Maniry	Maroambihy	5	10	14	30 000 000	3 000 000	2 142 857
24	Anjinjaomby	Marojala	8	20	16	55 000 000	2 750 000	3 437 500
25	Antsahabe	Anjinjaomby	12	14	20	45 000 000	3 214 286	2 250 000
26	Marofototrahely	Amboangibe	8	10	17	40 000 000	4 000 000	2 352 941
27	Antsahahely	Andratamarina	8	12	8	20 000 000	1 666 667	2 500 000
28	Beahitra	Ambohimitsinjo	15	30	105	90 000 000	3 000 000	857 143
29	Antsahambary	Andratamarina	8	12	15	30 000 000	2 500 000	2 000 000
30	Betsakotsako I	Belambo	8	15	19	55 000 000	3 666 667	2 894 737
31	Betsakotsako II	Belambo	2	20	15	70 000 000	3 500 000	4 666 667
32	Begalogno	Belambo	10	15	16	40 000 000	2 666 667	2 500 000
33	Maroangezoko	Belambo	15	20	17	70 000 000	3 500 000	4 117 647
34	Antsirabolo	Ambodivoara	8	14	23	45 000 000	3 214 286	1 956 522
	Total		336	547	660	1 633 000 000	2 985 375	2 474 242

Tableau 8: Programme des grands périmètres en 2002 et 2003

Périmètres	Sup. (ha)	Nature des travaux	Coût travaux (ht) Fmg		
			2002	2003	Total
Année de réalisation			2002	2003	Total
Andovoka (pm)	150	Barrage, ouvrages de protection, drains et canaux.	270 000	-	270 000
Anjahana (irr)	300	Ouvrages de protection, ouvrages de régulation, drains, ouvrages annexes.	540 000	-	540 000
Ambaribe amont (dr)	480	Ouvrages de protection, drains et canaux.	-	500 000	500 000
Ankorera (dr)	160	Ouvrages de protection, drains et canaux.	-	288 000	288 000
Androranga (dr)	500	Ouvrages de protection, ouvrages de régulation, regabaritage drains.	-	500 000	500 000
Total	1 590		810 000	1 288 000	2 098 000

Tableau 9: Coût de la sous-composante Aménagement hydroagricole

Libellé	Unité	Coût unit.	Quantité				Coût			
			2002	2003	2004	Total	2002	2003	2004	Total
INVESTISSEMENT										
Ingénieur projet	H/an	30000	1	1	1	3	30 000	30 000	30 000	90 000
Techniciens projet	H/an	12000	10	10	10	30	120 000	120 000	120 000	360 000
Assistance technique	ft	4200	1	1	1	3	4 200	4 200	4 200	12 600
Formation personnel	ft	145000	1				145 000			145 000
Chantier-école	nb	125000	2			2	250 000			250 000
Total investissement							549 200	154 200	154 200	857 600
FONCTIONNEMENT										
Indemnité déplt senior	ft	10000	1	1	1	3	10 000	10 000	10 000	30 000
Indemnité déplt junior	ft	30000	1	1	1	3	30 000	30 000	30 000	90 000
Véhicule tout-terrain	nb	30000	1	1	1	3	30 000	30 000	30 000	90 000
Véhicule pick up	nb	30000	2	2	2	6	60 000	60 000	60 000	180 000
Motos	nb	4000	12	12	12	36	48 000	48 000	48 000	144 000
Déplacement aérien	nb	1350	10	10	5	25	13 500	13 500	6 750	33 750
Fournitures	ft	50000	1	1	1	3	50 000	50 000	50 000	150 000
Total fonctionnement							241 500	241 500	234 750	717 750
AMENAGEMENT										
Micropérimètres	nb		27	30		57	2 532 160	1 633 000		4 165 160
Andovoka (pm)	ha	1800	150			150	270 000			270 000
Anjahana (dr)	ha	1800	300			300	540 000			540 000
Ambaribe amont (dr)	ft	500000		1		1		500 000		500 000
Ankorera (dr)	ha	1800		160		160		288 000		288 000
Androranga (dr)	ft	500000		1		1		500 000		500 000
Total aménagement							3 342 160	2 921 000		6 263 160
Total s/composante							4 132 860	3 316 700	388 950	7 838 510

DEUXIEME PARTIE: INFRASTRUCTURES ROUTIERES

D. INTRODUCTION: RAPPEL DES TERMES DE REFERENCE ET DES OBJECTIFS DU PROJET

127. Les termes de référence de la mission de revue à mi-parcours avaient précisé qu'il s'agit, pour la composante Infrastructures routières, d'évaluer qualitativement et quantitativement les réalisations du projet. A cet effet, les questions spécifiques suivantes doivent être examinées:

- état des réalisations physiques, qualité des ouvrages, et mesures prises pour la pérennisation des acquis;
- évaluation du niveau de désenclavement des zones à hautes potentialités économiques, en rapport avec les actions des autres intervenants;
- évaluation du rapport coûts/efficacité et de la synergie avec les autres activités du projet;
- évaluation des priorités définies, de la stratégie et des modalités de mise en oeuvre par rapport à la politique du GOM.

128. Cette partie du rapport comporte la présentation des réalisations physiques, ainsi que l'examen de la pertinence et de la conformité de ces réalisations au regard de la conception initiale du projet, et développe les questions particulières posées par les termes de référence. Elle présente ensuite des orientations et un plan d'action en ce qui concerne la poursuite du projet à partir de l'année 2002.

129. L'objectif initial du projet, relatif à cette composante, est d'améliorer les conditions de circulation dans de la zone du projet afin de faciliter l'écoulement des produits agricoles, l'accès des producteurs à un marché plus large, l'approvisionnement en produits de première nécessité et l'accès aux divers services dont la population a besoin. A cet effet, il s'agit de procéder à la réhabilitation des principales pistes de la zone du projet de la manière suivante:

- réfection de 4 pistes, sous forme de traitement des « points noirs » ou points de passage difficile, pour une longueur totale de 65 km;
- réalisation des travaux d'entretien périodiques lourds sur 7 pistes qui viennent d'être réhabilitées, dont les 4 évoquées ci-dessus, pour une longueur totale de 138 km.

130. La participation effective des bénéficiaires n'est prévue qu'au stade des travaux d'entretien, mais leur engagement à apporter cette contribution constitue une condition préalable à la réalisation des travaux de réouverture ou d'entretien périodique.

E. LES REALISATIONS

Les études

131. Les études relatives à 8 pistes de pistes ont été réalisées. En effet, en plus des 7 pistes prévues lors de l'évaluation, la piste de Manantenina-Mandena a été rajoutée à la demande de la population concernée, avec l'appui de WWF (Parc national de Marojejy). Les contrats passés pour ces études comprennent également le contrôle et la surveillance des travaux. Les études de 4 pistes ont été réalisées en 2000, celles des 4 autres l'ont été en 2001. La longueur totale des pistes étudiées est de 99,2 km, soit 72% de ce qui est prévu dans le RPE. Le tableau ci-après montre les réalisations en études comparées avec les prévisions du RPE.

N° de piste	RPE: ETUDE		REALISATION: ETUDE	
	Axe	Longueur (km)	Axe	Longueur (km)
1	Aéroport Antalaha-Ambodibaro	13	Totalité	15,9
3	Ambodipont-Lanjarivo	15	Ambinanifaho-Lanjarivo	7,9
4	Farahalana-Marajala	22	Totalité	23,1
6	RN 5a-Andatsakala	37	Ambohimitsinjo-Latsakala	12,2
8	Nosiarina-Amboahangibe	31	Ambinanibe-Andravitokana	15,0
9	Ampanefena-Befandriana	5	Totalité	5,1
10	Analaovana-Ambodrombe	15	Totalité	17,0
	Manantenina-Mandena		Totalité	3,0
	Total	138		99,2

132. Ce tableau montre que certaines pistes n'ont été étudiées que partiellement, et l'explication en est donnée ci-après. Le tronçon Ambodipont-Ambinanifaho de la piste 3 a été retenu dans le programme de financement du FID (Fonds d'investissement pour le développement/Banque Mondiale) en 1999, et le projet a décidé de le différer. Le projet a considéré que le tronçon RN 5a-Ambohimitsinjo de la piste 6 est encore praticable et que sa remise en état n'est pas urgente au stade actuel. Enfin, le tronçon Nosiarina-Ambinanibe de la piste 8 a été retenu dans le programme de financement du CLD (Comité local de développement/Gouvernement) et le projet l'a donc écarté de son programme.

133. Les documents d'avant-projets détaillés établis dans le cadre de ces études l'ont été dans la perspective d'une réhabilitation complète des tronçons de pistes concernées, comportant notamment l'aménagement de la chaussée sur toute la longueur (recharge et couche de roulement). Cette approche n'est pas conforme aux orientations du projet qui ne prévoyait que les traitements des points noirs (passage difficile ou impossible sur des chaussées très dégradées ou des franchissements de cours d'eau) et l'entretien lourd des parties réhabilitées après cinq ans. L'explication qui en est avancée est que les données actuelles de terrain sont notablement différentes de celles constatées au cours de l'évaluation, il y a plus de six ans, en ce sens que les dégradations sont devenues plus nombreuses faute d'entretien de ces pistes. Le projet a donc estimé qu'il fallait prendre le problème de manière globale et de procéder à une réhabilitation complète des pistes, en fusionnant les opérations de traitement des points noirs avec celles d'entretien lourd. Les responsables de toutes les instances concernées par le projet auraient peut-être pu s'apercevoir de cet écart dès le stade de passation de ces contrats d'études.

Les travaux

134. La seule réalisation physique achevée au titre de cette composante est représentée par la piste 9 d'Ampanefena-Befandriana, d'une longueur de 5,1 km. Les travaux ont fait l'objet d'une réception provisoire en Septembre 2001. La piste a donc fait l'objet d'une réhabilitation complète sur toute sa longueur, comportant des remblais dans toutes les zones basses, la couche de roulement de 15 cm d'épaisseur sur toute la longueur, le traitement des fossés sur tous les tronçons en pente et la reconstruction des ouvrages. Le coût HT des travaux est de 1,263 milliards de Fmg, soit 247,6 millions de Fmg par kilomètre.

135. Les travaux sont en cours sur la piste 6.Ambohimitsinjo-Andatsakala (12,2 km). Deux marchés ont été passés pour ces travaux, dont un est en cours d'exécution avec un taux de réalisation de 25% et beaucoup de retard, et l'autre a été résilié pour défaillance de l'entreprise. Le coût HT initial de ces deux marchés est de 2,867 milliards, soit 235 millions de Fmg par kilomètre.

136. Toutes le autres pistes (6) ayant fait l'objet d'études ont fait l'objet d'appels d'offres. Les résultats de ces appels d'offres sont montrés dans le tableau ci-dessous.

N° Piste	Axe	Long. km	Coût TTC	Coût HT
1	Aéroport Antalaha-Ambodibaro	15,9	5032,7	4193,9
3b	Ambinanifaho-Lanjarivo	7,9	2790,9	2325,8
4	Farahalana-Marojala	23,1	5762,1	4801,8
8	Ambinanibe-Andravitokana	15,0	2407,2	2006,0
10	Analaovana-Ambondrombe	17,0	2122,8	1769,0
	Manantenina-Mandena	3,0	1205,9	1004,9
	Total	81,9	19 321,6	16 101,3

137. Le coût total HT résultant de ces appels d'offres est de 16,1 milliards de Fmg, soit un coût moyen de 197 millions de Fmg par kilomètre, variant de 104 millions de Fmg pour la piste 10 à 335 millions de Fmg pour la piste Manantenina-Mandena.

Qualité des ouvrages et des prestations des opérateurs

138. La mission a pu constater que la réalisation de la piste 9 d'Ampanefena-Befandriana a été exécutée en général dans les règles de l'art. La circulation s'y effectue dans les meilleures conditions, et cela incite même parfois les utilisateurs à quelques excès de vitesse. Le volume de trafic est beaucoup plus important que celui estimé lors de l'évaluation à 5 à 10 véhicules par jour. La zone desservie recèle manifestement une grande activité économique.

139. Les ouvrages pris individuellement correspondent aux normes de qualité en la matière, en termes de durabilité et de dimensionnement en fonction du niveau de service requis. Quelques rares imperfections peuvent être remarquées, comme par exemple les pente des talus latéraux dans certaines parties en déblai, qui peuvent apparaître trop raides, les rendant sujets à l'éboulement. Mais ce sont des défauts qui pourront être constatés et corrigés pendant la période de garantie de un an.

140. Les études ont été exécutées par de professionnels du domaine et ne suscitent aucun commentaire particulier. Les prestations des entrepreneurs de travaux ont connu quelques faiblesses, non pas au niveau de la qualité technique d'exécution, mais dans le

respect des délais contractuels. Les entrepreneurs qui ont travaillé sur la piste d'Ampanefena-Befandriana ont connu un retard de 120 jours qui correspond à presque deux fois et demi le délai contractuel de 90 jours. Celui qui continue à travailler actuellement sur la piste 6, Ambohimitsinjo-Andatsakala, connaît déjà un retard considérable équivalent au délai contractuel, alors que le taux d'exécution n'est que de 25%. Mais cela semble s'expliquer par les conditions climatiques particulièrement pluvieuses de la zone, et aussi par des retards dans les paiements qui entraînent des problèmes de trésorerie au niveau de ces entrepreneurs.

Coûts unitaires

141. Le tableau ci-dessous montre les coûts unitaires obtenus par le projet après appel d'offres, comparés avec ceux prévus dans le RPE dans lesquels sont fusionnés les coûts du traitement des points noirs et ceux de l'entretien périodique lourd.

Coûts hors taxes (million Fmg)	RPE			Projet		
	Axe	Longueur (km)	Coût tot	Coût/km	Longueur km	Coût tot
Aéroport Antalaha-Ambodibaro	13,0	364,3	28,0	15,9	4 193,9	263,8
Ambodipont-Lanjarivo	15,0	421,4	28,1	7,9	2 325,8	294,4
Farahalana-Marojala	22,0	625,0	28,4	23,1	4 801,8	207,9
RN 5a-Andatsakala	37,0	2 466,4	66,7	12,2	2 866,7	235,0
Nosiarina-Amboahangibe	31,0	1 746,4	56,3	15,0	2 006,0	133,7
Ampanefena-Befandriana	5,0	314,3	62,9	5,1	1 263,0	247,6
Analaovana-Ambodrombe	15,0	1 635,7	109,0	17,0	1 769,0	104,1
Manantenina-Mandena				3,0	1 004,9	335,0
Total	138,0	7 573,6	54,9	99,2	20 231,1	203,9

142. Le coût moyen HT du RPE est de 54,9 millions de Fmg par km, alors que celui obtenu par le projet est de 201 millions de Fmg par kilomètre, soit 4 fois supérieur aux prévisions.

143. La grande différence entre les deux coûts unitaires s'explique en partie par la dévaluation du Fmg depuis l'époque de l'évaluation (le dollar US est passé de 4150 de Fmg au moment de l'évaluation à 6300 Fmg actuellement), mais surtout par le fait que les prix unitaires du projet sont ceux de la réhabilitation complète et non du traitement ponctuel comme prévu dans le RPE. Le coût moyen de réhabilitation par traitement ponctuel se situe actuellement autour de 100 millions de Fmg/km, mais varie de manière importante en fonction des régions et de l'état de dégradation des pistes. La région du Nord-Est fait partie des régions difficiles où la main-d'oeuvre et les matériaux sont rares et chers par rapport aux autres régions, et où la concurrence au niveau des soumissionnaires dans le cadre des appels d'offres pour les travaux est très limitée.

144. **Remarque:** On peut évoquer ici de manière particulière la réfection d'une autre piste, non pas au titre de la composante Infrastructures routières, mais dans le cadre du programme d'appui aux initiatives locales (AIL). Il s'agit de la piste Morafeno-Marojala, d'une longueur de 11 km et dont le coût de réalisation n'était que de 72 millions de Fmg, soit pour un coût unitaire de 6,5 millions de Fmg/km. Cette piste relie deux chefs-lieux de communes et permettrait de relier directement Marojala, concerné par la piste 4 de la composante, à la route nationale Sambava-Vohémar par Morafeno. Il est clair que le coût unitaire de cette réalisation fait d'elle un exemple fort séduisant par

rapport aux pistes envisagées au titre de la composante. Mais il est certain également que l'importance et le niveau technique des travaux réalisés sont tout-à-fait différents de ceux envisagés dans la composante. Il n'a pas été possible de procéder à l'évaluation de cette réalisation au cours de cette mission, mais les responsables de la composante et du Projet devraient examiner de près cette question et dégager des conclusions précises sur l'intérêt ou non de la formule.

Gestion et entretien des pistes et formation technique des AUP

145. La gestion et l'entretien de pistes sont de la responsabilité des collectivités locales. Cette disposition est prévue aussi bien dans le RPE que dans la Déclaration de politique et de stratégies de transport en milieu rural (Mai 2001). La disponibilité et la contribution offertes par les collectivités bénéficiaires devaient constituer une condition préalable à l'intervention du projet.

146. Les activités relatives à la gestion et à l'entretien n'ont pas encore commencé sur les pistes du projet. En effet, seule une piste vient d'être réhabilitée en septembre 2001 et son entretien pendant la période de garantie de un an reste de la responsabilité de l'entrepreneur. Toutefois, une Association des usagers de la piste (AUP) a déjà été érigée pour chacune des 8 pistes programmées par le Projet.

147. Sans être légalement responsable de la gestion et de l'entretien de la piste, l'AUP est appelée à jouer un rôle essentiel en étant la structure de liaison et de mobilisation au niveau de toutes les parties concernées par la piste (maires, communes, Fokontany). La gestion et l'entretien des pistes impliquent en effet que des dispositions concrètes soient prises à cet effet: programmation des travaux, détermination des dépenses correspondantes et des ressources requises, sensibilisation permanente des responsables des collectivités locales sur la prise en compte de l'entretien de la piste parmi leurs priorités, mobilisation de la population pour les travaux collectifs, autant de mesures dont la concrétisation peut être assurée ou favorisée par l'AUP.

148. On peut évoquer l'exemple de l'AUP de la piste d'Ampanefena-Befandriana, transposable aux autres AUP, qui envisage de faire prendre par les autorités communales et régionales, les mesures suivantes:

- application immédiate de la taxe de roulage;
- cotisation annuelle de 2500 Fmg de la part de tous les hommes âgés de plus de 18 ans;
- recrutement de cantonniers non-permanents pour la saison de pluie;
- participations physiques de la population aux travaux collectifs;
- requête pour l'affectation d'une partie de la dotation annuelle de l'Etat au Comité local de développement (CLD) à l'entretien des pistes;
- requête pour la prise en compte de l'entretien de la piste dans le programme du FER (Fonds d'entretien routier).

149. La formation technique des AUP à la programmation et à l'exécution des travaux d'entretien des pistes doit commencer avant la fin de l'année 2001. Elle sera entreprise par le Service des Travaux publics, responsable de la composante, en liaison avec la CDD, responsable de l'appui aux groupements ruraux (AGR).

Performance de la Subdivision des travaux publics

150. Cette composante est mise en oeuvre par une équipe composée de deux ingénieurs et d'un technicien de la subdivision des travaux publics de Sambava. Les activités de cette équipe comportent deux volets, le premier volet se rapportant aux activités techniques et le deuxième volet aux activités administratives. Les activités techniques concernent essentiellement le contrôle qualitatif et quantitatif des prestations des bureaux d'études et de surveillance et des entrepreneurs de travaux. Le volet administratif est en liaison avec l'application de la réglementation des marchés publics sous laquelle sont conclus les marchés d'études et de travaux des pistes du projet. Il s'agit de la mise en oeuvre des procédures d'appel d'offres, de passation de marché, de contrôle des travaux, de règlement des prestations des bureaux et entreprises, et de réception des travaux.

151. L'exécution des activités du volet technique n'attire pas de commentaires particuliers. La partie de ce volet qui requiert la plus grande implication de la part de l'équipe se situe au niveau du contrôle des études, en rapport avec les règles de l'art. Par la suite, la cellule est largement secondée par le bureau de surveillance pour le contrôle des travaux des entreprises.

152. Les activités relatives au volet administratif ont, par contre, connu des difficultés dans quelques cas, s'agissant notamment des procédures d'appel d'offres. De longs délais de plusieurs mois sont constatés entre le lancement et la conclusion de certains appels d'offres. Quelques autres ont été relancés deux fois pour diverses raisons, après un premier lancement, avant d'aboutir à une adjudication. Ces défaillances ne sont certainement pas toutes imputables entièrement à la cellule responsable de la composante, mais il est probable qu'une partie de ces retards aurait pu être évitée avec une plus grande diligence de la part de l'équipe.

153. En ce qui concerne l'écart d'orientation du projet en adoptant la formule de la réhabilitation totale en contradiction avec le RPE, cela correspond malgré tout à une certaine logique de la situation, sur le constat de la dégradation générale des pistes sur toutes leurs longueurs. Certes, les responsables de la composante auraient dû normalement proposer ou procéder à des ajustements au vu des dépassements considérables de coûts par rapport au financement alloué à la composante, mais il semble néanmoins que cet écart n'est pas imputable uniquement à la cellule de la composante, car l'option de réhabilitation totale devait déjà être constatée au niveau des études et des quatre marchés de travaux approuvés, et alerter également toutes les instances concernées par le déroulement du projet.

Révision des avant-projets détaillés des pistes

154. En liaison avec le bureau d'étude, la Subdivision des Travaux publics a procédé à la révision des avant-projets détaillés de 3 pistes en attente d'exécution, afin de les rendre plus conformes aux spécifications du RPE et de réduire les coûts pour se rapprocher au mieux des allocations financières. Les ajustements effectués consistent d'abord en l'élimination des remblais de rehaussement dans les zones basses, la limitation

de la couche de roulement sur les tronçons de mauvaise portance et la limitation des fossés maçonnés aux tronçons à fortes pentes. En suite, tous les travaux susceptibles d'être assurés par les bénéficiaires (fossés en terre, engazonnement) sont retirés des prestations des entreprises. Cette révision a été examinée par la mission de revue à mi-parcours et les résultats en sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Révision des coûts HT (million Fmg)		Long. km	Coût initial HT	Coût révisé HT	
N° Piste	Axe		Entreprise	Bénéficiaire	Entreprise
1	Aéroport Antalaha-Ambodibaro	15,9	4 193,9	195,3	2 761,8
3b	Ambinanifaho-Lanjarivo	7,9	2 325,8	116,0	1 633,9
4	Farahalana-Marojala	23,1	4 801,8	272,5	2 996,7
	Total		11 321,4	583,8	7 392,4

155. Les coûts révisés à l'entreprise sont réduits de 35% en moyenne par rapport aux coûts initiaux. Le coût moyen au kilomètre est ramené à 157,6 millions FMG au lieu de 251,6 millions initialement.

156. On notera que les trois autres pistes, les pistes 8 et 10 et Manantenina-Mandena, n'ont pas pu faire l'objet du même exercice de révision. En effet, le bureau d'étude titulaire des prestations y relatives montrerait un certain désintérêt à l'égard du projet depuis la suspension du processus d'exécution des travaux, et n'a pas jugé utile d'apporter sa contribution à la réalisation de la revue à mi-parcours.

F. DESENCLAVEMENT ET SYNERGIES

157. Lors de l'évaluation du projet, en 1995, 11 pistes de désenclavement des zones à potentialités économiques ont été inventoriés. Les 7 pistes retenues dans le cadre du projet l'ont été en fonction de quelques critères: la politique du FIDA qui ne prévoit pas des actions de réhabilitation complète de pistes, l'intérêt déjà marqué par d'autres intervenants sur certains axes, et l'état de praticabilité de la piste à cette époque. C'est ainsi que les pistes suivantes n'ont pas été retenues:

- la piste 2.Ambinany-Andranofotsy qui devait faire l'objet d'une réhabilitation sur financement du FED;
- la piste 5 d'Ambariomambana à Ampatakana, considéré alors comme étant encore en bon état;
- les pistes 7 constituant un réseau de collecte de la société des plantations de cocotiers SOAVOANIO et entretenues par elle;
- la piste 11 d'Antsirabe Nord à Bevonatra inutilisable et nécessitant une réhabilitation complète ou une reconstruction.

158. Depuis le démarrage du projet, d'autres bailleurs de fonds se sont intéressés à la réfection de deux pistes inscrites dans le programme du projet:

- le FID pour les ouvrages de franchissement du tronçon de la piste 3, Ambodipont-Ambinanifaho, en 1999;
- le Comité Local de Développement (CLD), pour le tronçon Nosiarina-Ambinanibe de la piste 8, en 1999.

159. Enfin, actuellement, la piste d'Anosiarina-Bevonitra, dans laquelle est incluse la piste 8 du projet, Ambinanibe-Andravitokana, figure parmi les priorités du Projet Sectoriel Transport (PST) financé par la Banque Mondiale.

160. Il serait cependant exagéré de dire que le niveau de désenclavement des zones à hautes potentialités économiques se soit notablement amélioré depuis. En effet, les actions entreprises jusqu'ici n'ont résolu que partiellement les problèmes sur trop peu de pistes, et l'absence d'entretien systématique sur celles récemment réhabilitées, comme sur l'ensemble du réseau de la zone du projet, ne fait qu'aggraver la situation.

161. Toutefois, il est clair que les grandes potentialités économiques que recèle la zone du projet sont de nature à susciter l'intérêt de divers bailleurs de fonds comme la Banque Mondiale, l'Union Européenne, ou la coopération bilatérale en générale, et y compris le secteur privé. Il suffirait probablement d'une action un peu plus dynamique d'information, de sensibilisation et de mobilisation pour que ces manifestations d'intérêt deviennent des projets concrets. Les autorités de tous les niveaux sont concernées pour entreprendre les démarches dans ce sens. Le Projet devrait également participer à cette campagne (Carte 4 du Texte principal).

162. En ce qui concerne la synergie de la composante avec les autres activités du projet, on peut rappeler que les principales justifications des réalisations de cette composante dans le cadre du projet étaient d'une part l'évacuation de la production agricole, dont celle supplémentaire que devrait apporter le projet et, d'autre part, la facilitation de la réalisation des autres investissements du projet comme les aménagements hydroagricoles.

163. Ici, on doit reconnaître que les résultats obtenus actuellement par le projet, dans le sens positif ou négatif du terme, l'ont été sans que les difficultés de communication dans la zone du projet aient pu être considérées comme un facteur de blocage. Il est donc légitime, au vu des coûts exorbitants des pistes, de se poser la question de savoir si les autres activités du projet constituent encore une justification valable de la réalisation de ces pistes. On pourrait chercher à trouver une réponse à travers des calculs savants de rapport coût/efficacité, mais le bon sens commun conduit à être circonspect.

G. RECOMMANDATIONS

164. Les recommandations succinctes qui suivent rappellent simplement et confirment les conclusions des diverses analyses effectuées dans les sections précédentes:

- Adopter une position de prudence économique en réduisant le programme des pistes;
- Réviser les avant-projets détaillés des pistes retenues dans le programme pour revenir à la philosophie initiale du projet, selon les mêmes principes que ceux adoptés pour les 3 pistes déjà examinées;
- Négocier avec les entreprises retenues sur la base des projets révisés;
- Concrétiser rapidement les marchés pour une exécution totale du programme au cours de l'année 2002;

- Réaliser le programme de formation technique des A.U.P. des pistes retenues dans le programme. Informer sans détour et sans délai les AUP des pistes non retenues de l'impossibilité financière pour le projet de réaliser leur piste respective.

H. PROPOSITION

Programme des pistes

165. En tenant compte des recommandations ci-dessus relatives à la limitation du programme et à la révision des avant-projets détaillés, du classement par priorité des pistes selon leurs intérêts socio-économiques respectifs et établi avec les responsables, et de la limitation budgétaire, le programme proposé concerne la finition de la piste 6 et la réalisation de la piste 4, et est présenté dans le tableau ci-après:

Programme des pistes (million Fmg)		Long. km	Coût révisé HT	
N° Piste	Axe		Bénéficiaire	Entreprise
6	Ambohimitsinjo-Andatsakala	12,2	162,9	2 035,8
4	Farahalana-Marojala	23,1	272,5	2 996,7
	Total	35,3	435,4	5 032,4

166. La part des bénéficiaires revient à une moyenne de 8,7% des coûts hors taxes pour les deux pistes

Organisation et mise en oeuvre

167. Le dispositif de mise en oeuvre de la composante reste le même que celui en place actuellement, c'est-à-dire la cellule technique de la Subdivision des Travaux Publics. L'ensemble de l'équipe de dix agents sera maintenu jusqu'à l'année 2003 incluse. L'année 2003 sera particulièrement consacrée, d'une part, aux réceptions officielles des travaux réalisés, en liaison notamment avec les AUP, et, d'autre part, à la poursuite et à l'intensification des activités de formation technique des AUP à la gestion et à l'entretien des pistes.

168. Le tableau en fin de cette annexe prend en compte les activités de la composante ainsi que les coûts correspondants. Le coût de la composante pour les activités à engager au cours de la période 2002-2003 est estimé à environ 5,22 milliards de Fmg, dont 44 millions pour les investissements, 134 millions pour le fonctionnement et 5,04 milliards pour les pistes.

Coût de la composante Infrastructures routières (1000 Fmg)

Libellé	Unité	Coût unit.	Quantité				Coût			
			2002	2003	2004	Total	2002	2003	2004	Total
INVESTISSEMENT										
Technicien routier	H/an	12000	1	1		2	12 000	12 000		24 000
Formation	ft	20000	1				20 000			20 000
Total investissement							32 000	12 000		44 000
FONCTIONNEMENT										
Indemnité déplt junior	ft	20000	1	1		2	20 000	20 000		40 000
Véhicule tout-terrain	nb	20000	1	1		2	20 000	20 000		40 000
Motos	nb	7000	1	1		2	7 000	7 000		14 000
Déplacement aérien	nb	1350	5	3		8	6 750	4 050		10 800
Fournitures	ft	20000	1	0,5		1,5	20 000	10 000		30 000
Total fonctionnement							73 750	61 050		134 800
ROUTES										
Piste 6	ft	167000	12,2			12,2	2 037 400			2 037 400
Piste 4	ft	130000	23,1			23,1	3 003 000			3 003 000
Total Routes							5 040 400	0		5 040 400
Total composante							5 146 150	73 050		5 219 200

MADAGASCAR – PADANE
RAPPORT DE REVUE A MI-PAROURS
ANNEXE 4
MICRO-FINANCE

MADAGASCAR - PADANE
RAPPORT DE REVUE A MI-PARCOURS
ANNEXE 4
MICRO-FINANCE
TABLE DES MATIERES

A. RAPPEL DES OBJECTIFS DE LA COMPOSANTE	2
Organisation.....	2
Modèle « MEC »	2
Produits financiers identifiés	2
Stratégie d'intervention	3
Indicateurs de faisabilité	3
Synthèse	3
B. EVALUATION DE L'EXECUTION, DES RESULTATS, ET DE L'IMPACT	3
Résultats synthétiques de la composante.....	3
Réseau des mutuelles « OTIV ».....	17
Conditions générales d'accès au crédit.....	5
Conditions spécifiques pour les groupements du PADANE.....	5
Limites actuelles du financement des groupements	6
Lignes de crédit.....	17
Analyse de la distribution du crédit.....	27
Adéquation des crédits proposés.....	49
C. JUSTIFICATION ET PROPOSITION DE NOUVELLES ORIENTATIONS	10
Groupements et accès au crédit.....	10
Nouveaux produits financiers destinés aux cibles du projet.....	49
Réaménagement du fonds de sécurité.....	50
Management.....	51
Suivi externe des activités	11
D. RECOMMANDATIONS DETAILLEES	12
Nouveaux types de crédit	12
Distribution du crédit aux cibles du projet	14
Fonds de sécurité	15
Coordination des activités de CDD et des OTIV dans le domaine du crédit	16
Amélioration de la capitalisation	16
Assistance technique internationale.....	17
Renfort éventuel par un expert national	18
Audit du réseau des OTIV	18
Suivi externe des recommandations de l'audit	18
E. PREVISION BUDGETAIRE	19
F. SYNTHESE DES OBJECTIFS, MOYENS, ET INDICATEURS DE SUIVI-EVALUATION.....	20
APPENDICE.....	i

MADAGASCAR - PADANE

RAPPORT DE REVUE A MI-PAROURS

ANNEXE 4

MICRO-FINANCE

A. RAPPEL DES OBJECTIFS DE LA COMPOSANTE

Organisation

1. La mise en œuvre de la composante micro-finance du PADANE repose sur le principe du faire-faire; deux structures externes étant chargées de la mise en œuvre, une ONG internationale pour la création d'un réseau de banques de proximité (DID) et une ONG nationale (CDD) pour l'organisation des cibles du projet et la facilitation de leur accès au crédit.

Modèle « MEC »

169. En même temps que le choix de l'ONGI, DID, c'est aussi le choix d'un modèle de micro-finance qui a été fait dès l'origine, celui des mutuelles d'épargne et de crédit (MEC) déjà implanté à Madagascar et soutenu alors par une association professionnelle, l'ADMMEC. DID, au moment du démarrage du PADANE était déjà implanté à Tamatave et au Lac Alaotra; pour autant c'est une optique de réseau autonome qui a prévalu pour la Sava.

170. Le modèle MEC (mutuelle d'épargne et de crédit) peut se définir de la façon suivante: mobilisation d'épargne préalablement à l'octroi des crédits, recyclage partiel des ressources sous forme de crédit pour limiter les risques de trésorerie, prise de décision sur la base de un homme-une voix, rentabilisation des MEC dès la quatrième année de fonctionnement, création et renforcement d'un fonds de sécurité de l'épargne, constitution d'une structure faîtière sous forme d'Union. En phase de démarrage, c'est une caisse mère ayant fonction aussi d'école qui préfigure la future Union, tandis que les fonctions techniques font naturellement preuve d'une certaine prédominance; l'objectif à terme étant de les placer sous la responsabilité de l'Union. Au moment de la pré-évaluation du PADANE, il a été retenu pour la composante micro-finance "une clientèle large", c'est à dire "tous les habitants de la zone".

Produits financiers identifiés

171. C'est sans doute parce que cette cible large paraissait difficile à atteindre dans des délais raisonnables par la seule mécanique interne des MEC, qu'a été prévue simultanément une action d'organisation du milieu confiée à l'ONG nationale CDD. Il s'agissait dans la conception initiale, de créer des groupements pour faciliter l'accès aux crédits distribués par les MEC: GCV (Greniers communs villageois pour le stockage du riz), GPPV (Groupements de petits planteurs de vanille et de café) pour l'avance sur production et la transformation, AUE (Association des usagers de l'eau) pour l'intensification rizicole; diverses associations d'opérateurs économiques enfin, pour le financement des fonds de roulement.

Stratégie d'intervention

172. La stratégie de mise en œuvre des mutuelles d'épargne et de crédit est basée sur les étapes suivantes:

- recrutement et formation des agents;
- création de la caisse école;
- création des MEC;
- définition des produits financiers;
- création de l'Union.

L'impact des MEC, et l'obtention des résultats étant directement proportionnels à l'ancienneté des implantations, la stratégie retenue consistait à créer le plus rapidement possible les 14 MEC prévues.

Indicateurs de faisabilité

173. Les principaux indicateurs de faisabilité identifiés au moment de la pré-évaluation étaient, outre la création des 14 MEC:

- Nombre de membres par MEC (de 75 en première année à 400 en sixième année)
- Epargne moyenne: 60 000 FMG par sociétaire
- Crédit moyen: 300 000 FMG par prêt
- Equilibre financier des MEC en quatrième année; ainsi que de l'Union.

Synthèse

174. En synthèse, les objectifs initiaux peuvent se résumer à:

- La constitution d'un réseau de 14 mutuelles rentables dès le quatrième exercice
- L'atteinte d'une cible large, correspondant à des capacités réduites d'épargne et de crédit
- La sous-traitance à une ONGI pour l'outil bancaire, et à une ONG nationale pour l'organisation du milieu et la facilitation de l'accès au crédit des cibles du Projet.

B. EVALUATION DE L'EXECUTION, DES RESULTATS, ET DE L'IMPACT

Résultats synthétiques de la composante

175. Trois axes d'appréciation des résultats peuvent être retenus: le réseau des mutuelles, l'accès au crédit des cibles du Projet, et la coordination d'ensemble. Sur ces trois critères, il apparaît qu'au-delà de l'impression générale justifiée de réussite de la composante (tableau 1 en appendice) il existe des dysfonctionnements auxquels il convient de remédier après la mission de revue à mi-parcours.

Réseau des mutuelles « OTIV »

176. Le réseau des mutuelles a été constitué de façon rapide; tous les indicateurs de résultat ont été dépassés, et notamment:

Indicateurs	2001	
	prévu	réalisé
-Nombre de MEC	14	18*
-Nombre de membres	6400	10 000
-Epargne moyenne par membre	60 000	690 000

* Dont 4, en collaboration avec WWF

Les projections financières établies à l'intention de la RMP démontrent l'équilibre financier du réseau, qui ne justifie plus de subventions de fonctionnement à compter de l'exercice 2002. Ces bons résultats sont dus en partie à l'accroissement des revenus et des flux financiers relatifs à l'évolution récente du marché de la vanille. Mais, l'enracinement du sociétariat, la permanence d'une demande de crédit solvable, les propensions d'épargne stable des sociétaires... etc., sont autant de facteurs rassurants pour la pérennisation du réseau. Il faut noter cependant l'évolution faible du fonds de sécurité de l'épargne ainsi que du capital qui devraient évoluer plus rapidement malgré l'existence de reports à nouveaux significatifs. La limitation de l'investissement des sociétaires à l'acquisition d'une part sociale conduit à ce que le capital tende de 2% aujourd'hui à 1% des encours de crédit en 2005. Les dotations annuelles au fonds de sécurité sur l'épargne prévus d'ici 2005 sont inférieures à 10% du résultat net, et à 4% des produits financiers de l'exercice; ceci conduit à ce que le fonds de sécurité ne représente plus que 4 % des encours d'épargne à l'horizon 2005.

177. Mais, la principale fragilité du réseau des OTIV relève du secteur du management:

- i. fragilité technique de l'unité de promotion,
- ii. faible implication des élus.

La fragilité technique de l'unité de promotion conduit DID à proposer une prolongation de l'assistance technique internationale de longue durée; ce qui pourrait effectivement être envisagé compte tenu du manque d'expérience de l'équipe dû à un fréquent turn-over, de la lourdeur des effectifs salariés (plus de quarante personnes), et des nouveautés techniques à intégrer (informatique, nouveaux produits financiers). Cependant, on peut identifier des causes à cette fragilité qui pourraient être attaquées dès les prochains mois; il s'agit:

- du re-équilibrage des pouvoirs entre élus et techniciens, assurant un meilleur transfert de charges et de responsabilités vers les OTIV;
- de la mise en place d'un système d'information et de gestion découlant directement de l'expérience acquise localement, avec système de "clignotants" permettant de limiter les interventions de l'unité de promotion et d'en augmenter l'impact;
- de favoriser la prise de responsabilité à tous les niveaux avec système de contrôle à posteriori;
- de rechercher une plus grande polyvalence des techniciens; d'éviter les cloisonnements excessifs;
- de s'interroger sur l'impact réel de l'implantation d'un logiciel transactionnel qui ne peut être installé que dans trois OTIV, et qui peut générer soit deux modes de gestion distincts, soit un système de caisses "centralisatrices", toutes approches dont la mise en œuvre n'apparaît pas présenter d'intérêts évidents compte tenu de la dimension du réseau.

178. Pour accélérer la mise en place du réseau, le fonctionnement des OTIV s'est appuyé pour l'essentiel sur des gérants-caissiers à plein temps et des agents techniques présents un jour

par semaine. Ce sont ces deux personnes qui constituent le comité d'instruction des crédits. Ce comité a tendance à fonctionner comme un filtre qui limite la prise de responsabilité effective des élus. La formation des élus semble avoir peu porté sur les aspects techniques de la gestion de l'OTIV, ce qui limite la qualité des contrôles qu'ils peuvent effectuer sur le travail quotidien des salariés. Les formations des élus à la gestion prévues en 2002, gagneraient en efficacité si elles étaient associées à un complément d'information sur le traitement des opérations au sein de l'OTIV, et précédées par une réflexion sur le rôle effectif des dirigeants dans des domaines comme: le contrôle du personnel salarié, la définition de la politique de distribution du crédit, la répartition des résultats, la budgétisation des dépenses de fonctionnement.

179. Pour des raisons de rapidité et de sécurité, les dispositions prises pour la constitution du réseau d'OTIV ont privilégié dans un premier temps le rôle des salariés, mais aussi le recouvrement des responsabilités (exemple de l'agent technique, dont la présence technique est toujours requise un jour par semaine dans chaque OTIV après quatre ans de fonctionnement). Cette approche qui a certes permis d'atteindre rapidement de bons résultats financiers et d'éviter les erreurs graves de gestion, nécessite à présent d'être infléchie pour renforcer le rôle des élus au sein des structures, pour favoriser la prise d'initiative des cadres, et pour développer des systèmes de gestion "par exception" (clignotants du système d'information) plus efficaces. Dans ce contexte de recherche de responsabilisation accrue des élus et des cadres malgaches, le maintien d'assistance technique internationale à long terme n'est pas forcément la solution la mieux adaptée¹; une série d'interventions ponctuelles d'intensité dégressive permettant une implication immédiate des responsables, et une pédagogie basée sur la qualité et l'impact des décisions prises, paraît préférable.

Conditions générales d'accès au crédit

180. Les conditions générales d'accès au crédit des OTIV sont constituées des éléments suivants: préexistence d'une épargne stable représentant au moins le tiers du crédit sollicité, et, garantie réelle d'une valeur d'au moins 1,5 fois le montant du prêt. Ces conditions qui sont un préalable, débouchent sur les procédures classiques d'analyse de la demande: qualité de l'emprunteur et viabilité du projet financé.

Conditions spécifiques pour les groupements du PADANE

181. En ce qui concerne les groupements du PADANE, les OTIV renoncent à l'exigence d'épargne préalable et s'appuient sur l'analyse de l'activité effectuée par CDD. Par contre, les autres critères sont maintenus: garantie réelle de 1,5 fois le crédit, analyse des qualités personnelles de l'emprunteur; alors que le groupement apporte sa caution solidaire et que la ligne de crédit dérogée par le PADANE garantit les OTIV contre les impayés définitifs.

182. Deux remarques doivent être faites sur ces procédures:

- iii. la superposition systématique de la caution solidaire et des garanties réelles ne répond pas à l'esprit initial concernant l'appui aux cibles du Projet;

¹ La mission de supervision de l'UNOPS mentionne qu'en l'absence de soutien possible par les autres réseaux implantés à Madagascar (ce qui s'est avéré) des consultations ponctuelles seraient à prévoir.

- iv. l'absence d'implication des OTIV dans l'analyse des activités financées n'est pas souhaitable, CDD n'ayant pas pour mission de décider de l'octroi des crédits.

Limites actuelles du financement des groupements

183. Un certain nombre de dysfonctionnements apparaissent en effet dans l'interface GROUPEMENT- FINANCEMENT, lesquels traduisent l'insuffisance de coordination par le PADANE des activités de CDD et des OTIV. Le fait que la proposition de montant accordé à chaque emprunteur effectuée par CDD ne donne pas lieu à une analyse complémentaire par les OTIV avant accord, et que ces dernières se limitent à vérifier la moralité de l'emprunteur et l'existence de garanties réelles, constitue une restriction non souhaitable des prérogatives naturelles des OTIV; de même qu'il est anormal que le risque d'impayé définitif soit aujourd'hui intégralement imputable à la ligne de crédit mobilisée par le projet FIDA: un partage du risque entre les OTIV et la ligne de crédit serait plus judicieux.

184. Une autre difficulté résulte de la trop forte assimilation entre groupement et accès au crédit qui conduit notamment à retenir des tailles de groupement inadaptées à certains enjeux. A titre d'exemple le nombre moyen de 10 membres par GPPV semble plus correspondre à l'exigence de caution solidaire de petits planteurs pour les OTIV, qu'à une organisation efficace du milieu; en effet que ce soit pour l'optimisation de la commercialisation de la vanille, pour l'acquisition dans de bonnes conditions de matériels, il n'apparaît pas nécessaire de regrouper exclusivement des petits planteurs dans le sens du "ciblage bancaire" effectué, et le nombre de 10 est très insuffisant. Dans les faits d'ailleurs, cette approche initiale a commencé à montrer ses limites puisque le 1/3 seulement des membres des GPPV étaient endettés en Septembre 2001.

185. Il conviendrait donc, à l'avenir, de déconnecter l'approche groupement et la notion de caution solidaire, cette dernière s'appliquant à un nombre réduit de membres justifiant d'un appui pour l'accès au financement; la gestion évolutive des cautions solidaires devrait progressivement être prise en charge par les OTIV, après la première proposition effectuée par CDD.

Lignes de crédit

186. L'accord de prêt prévoyait une dotation de 25 000 USD du fonds de sécurité au titre de la garantie de l'épargne. Dans le cadre de l'avenant n°1, une dotation supplémentaire au fonds de sécurité de 50 100 USD au titre des crédits à été décidée. A la suite de cette opération, le fonds de sécurité était constitué par deux composantes:

- iii. un fonds de sécurité pour l'épargne doté dès l'origine de 25 000 USD,
- iv. un fonds de sécurité pour le crédit doté à la suite de l'avenant n° 1 de 50 100 USD.

Par ailleurs, un montant de 779 156 912 FMG a été mis à disposition des OTIV, comptabilisé dans la catégorie de dépenses "fonds spéciaux"; ce montant a été scindé en trois sous-enveloppes dont la gestion est décrite dans trois ententes relatives au financement des GPPV (563 900 200 FMG), des GCV (65 256 712 FMG), et des AGRF (150 000 000 FMG).

187. La mise en place de ces ressources a initialement été prévue pour couvrir les encours de crédit des groupes concernés, y compris les impayés définitifs. Cette démarche apparaît inadaptée pour un certain nombre de raisons:

- i. l'évolution rapide des ressources des OTIV qui ne nécessite plus un renforcement de cette nature,
- ii. la possibilité plus conforme aux objectifs de pérennisation des OTIV de recours au refinancement bancaire à partir des fonds de sécurité FENU,
- iii. et surtout le fait que le montant de ces dotations et leur distribution en sous-enveloppes conduisent à limiter et parfois à dénaturer le financement des cibles du Projet.

188. L'ONG CDD s'est en effet donné comme contrainte de limiter la demande de crédit des groupements aux sommes réputées disponibles dans chaque secteur. Ceci a conduit à des mesures de réduction "mécanique" des demandes individuelles sans relation avec les besoins réels et les capacités de remboursement des bénéficiaires. On a pu constater aussi en 2001 la sous-utilisation notoire des ressources GPPV, après réduction sensible du niveau de demandes consecutive à une mauvaise appréciation de la reconstitution de cette ligne (57% seulement d'utilisation, et économie involontaire de 239 millions de FMG au 31-08-01). Il faut souligner également que les lourdeurs des procédures de mobilisation des lignes de crédit génèrent des retards dans les déblocages de prêts qui sont préjudiciables aux bénéficiaires.

189. Pour pallier ces nombreux inconvénients, il semble nécessaire de:

- i. transformer ces lignes de crédit en fonds de garantie avec partage du risque final entre l'OTIV et le fonds,
- ii. déterminer annuellement des orientations générales en matière de financement des cibles du PADANE,
- iii. laisser les OTIV décider seules des crédits à octroyer sans prédéfinir le type de ressource à mobiliser,
- iv. proposer, le cas échéant, d'éventuelles mesures correctives pour maintenir aux cibles du Projet le niveau de financement souhaité.

Analyse de la distribution du crédit

190. La gestion de clientèle des OTIV présente aujourd'hui deux aspects très contrastés, suivant que l'on est membre d'un groupement PADANE ou non. Les crédits aux membres des groupements (tableau 3 en appendice) représentent 67% des octrois en nombre et 15 % des octrois en montant; leur montant moyen est de 400 000 FMG (tableau 2 en appendice). Les crédits aux autres sociétaires représentent 85% des montants octroyés, avec un crédit moyen de 4,7 millions de FMG.

191. En dehors des procédures "PADANE", le taux d'accès des sociétaires au crédit est marginal (tableau 4 en appendice) puisque 3,2% seulement d'entre eux ont accédé au crédit pendant les huit premiers mois de 2001. En terme de nombre de crédits, l'activité du réseau OTIV est très réduite; au-delà de l'effet d'optique du nombre de bénéficiaires au sein des groupements PADANE, il faut noter qu'il n'a été octroyé en huit mois que 431 crédits (145 pour les groupements et 286 pour les sociétaires individuels), ce qui ne représente qu'environ un dossier par mois et par salarié.

192. Ces données sur l'accès au crédit conduisent à s'interroger sur les capacités des OTIV concernant le financement durable d'un nombre élevé de petits exploitants dans le cadre de relations individualisées. Une autre source d'interrogation (tableau 2 en appendice) concerne le maintien à terme d'un équilibre entre le service du crédit aux cibles naturelles des OTIV (crédit moyen de 4,7 millions FMG: c'est à dire au moins 1,6 millions FMG d'épargne stable et 7 millions de garanties réelles), et le financement des cibles du projet qui présentent un profil financier plus bas.

193. En ce qui concerne le financement de la vanille qui est actuellement l'activité dominante de la Sava, on peut noter par exemple qu'au moment des crédits soudures GPPV destinés à éviter aux petits planteurs de signer des "contrats fleurs" (169 crédits d'un montant moyen de 450 000 FMG), le réseau des OTIV connaît une pointe d'activité avec, entre février et avril, 331 crédits d'un montant moyen de 3,7 millions FMG. Alors qu'au moment de la préparation de la vanille les membres des groupements reçoivent 394 crédits d'un montant moyen de 920 000 FMG, tandis que les OTIV accordent aux autres sociétaires, de juin à août, 340 crédits d'un montant moyen de 5,4 millions FMG. Même si le système de gestion des OTIV n'analyse pas avec une précision suffisante les objets de crédit pour déterminer l'objet détaillé de ces prêts, il paraît raisonnable de penser qu'une partie significative de ces financements est venue appuyer l'achat de vanille en fleur, puis l'achat de vanille verte; c'est à dire viser un objectif totalement contraire à celui retenu par le PADANE, tout en utilisant des moyens financiers très supérieurs.

194. Ceci n'est pas en soi contraire aux objectifs définis au moment de la pré-évaluation du Projet qui prévoient que les OTIV devaient toucher une "cible large" pour se pérenniser. Tout est un problème d'équilibre et de maintien des équilibres. Il paraît impératif de prendre des dispositions qui permettent aux OTIV de gérer de façon durable ces deux types de clientèle, tout en favorisant l'évolution des cibles du Projet vers la clientèle naturelle des OTIV; les petits crédits "d'insertion socio-économique" permettant d'élever le profil "revenu, épargne, crédit" des bénéficiaires.

Adéquation des crédits proposés

195. Les trois crédits actuellement diffusés aux groupes du PADANE (GPPV, GCV, AGRF), nécessitent un repositionnement urgent; tandis que deux nouveaux types de financement sont à envisager: crédit matériel (charrue, herse, pulvérisateur, etc.) et crédit avec éducation pour les femmes (CAE).

196. La conception actuelle du financement des petits planteurs de vanille comporte deux crédits distincts:

- vii. un crédit soudure (février - juin), d'un montant maximum de 500 000 FMG;
- viii. un crédit préparation (juillet - octobre), obtenu après remboursement du précédent pour un montant maximum de 2,5 millions FMG.
- ix. Cette approche comporte un certain nombre d'écueils:
 - le montant du crédit de soudure est faible par rapport aux besoins alimentaires familiaux, ce qui constitue une fragilité vis à vis des "contrats fleurs",
 - le remboursement du crédit de soudure en juin est une incitation à vendre de la vanille verte, donc à limiter la quantité préparée,
 - la date de remboursement du crédit préparation ne permet pas de bénéficier de la valorisation du stock qui s'opère entre octobre et janvier.

Pour ces différentes raisons, il semble préférable de s'orienter vers un crédit unique d'une durée d'un an, avec trois débloquages successifs, conditionnés à la vérification d'existence des plants et stocks de gousses.

197. Les crédits "Greniers communs villageois" (GCV) ont été conçus sur la base exclusive de la sécurité alimentaire. Les membres déposent dans le grenier la part de leur production nécessaire pour faire face à la période de soudure ou se portent acquéreurs au moment de la récolte du volume de riz qui leur manque. Le stock global (apporté et acheté) est actuellement strictement dimensionné aux besoins alimentaires des membres. Le prix du riz à la soudure est fixé de façon à couvrir les frais de constitution et de gestion du stock, ainsi que les intérêts du prêt. Le crédit accordé est garanti par le stock, les destockages et les remboursements se faisant parallèlement. Il semble que la marge entre prix d'achat et prix de vente soit calculée de façon trop restrictive, et qu'elle ne permette pas de couvrir un certain nombre d'aléas liés à la conservation des produits. Plus fondamentalement, dans la perspective d'accroissement des productions induite par la mise en eau des périmètres irrigués, il faudrait envisager lorsque la situation le permettra, de stocker localement dans les GCV des quantités supérieures aux stricts besoins alimentaires des membres. Avec l'accord des membres du GCV, qui sont liés par une caution solidaire, une partie du stockage financé pourrait être destiné aux membres aux fins de commercialisation, favorisant ainsi le développement de stratégies individuelles d'accroissement des revenus.

198. Les crédits AGRF se sont inscrits dans un contexte spécifique, dans une zone géographique limitée (Antahala), durement touchée par le cyclone. Le ciblage visait quelque deux cents femmes aptes à gérer un fonds de roulement moyen de 700 000 FMG pendant les huit mois de l'année où l'activité commerciale est la plus dense. Il faut noter que le produit tel qu'il est conçu, (i) ne répond que de façon très partielle au besoin de financement des femmes de la zone du Projet, (ii) correspond à un niveau relativement élevé d'appui financier qui ne permet pas de généraliser sa mise en œuvre. Les 25 groupes identifiés par CDD, et ayant correctement remboursé leurs crédits devraient être désormais à même d'obtenir un suivi direct de la part des

OTIV; l'antériorité des relations devrait permettre un examen des demandes par les comités de crédit sans intervention lourde de CDD. Pour l'avenir, l'insertion des femmes dans les systèmes de financement locaux devrait plutôt s'appuyer sur une démarche de type crédit avec éducation (FFH); ce qui correspond d'ailleurs à une action engagée par les OTIV.

199. Cependant, les objectifs pourraient être plus ambitieux. En effet, l'approche actuelle se limite aux périphéries urbaines et aux capacités d'organisation et de gestion de deux animatrices, avec un transfert de compétence externe réduit. Il semblerait judicieux de se rapprocher du PNUD pour engager dans la phase "post-microstart" une collaboration durable avec FFH comportant: transfert de technologie, mise à disposition et encadrement d'animatrices, apport de ressources externes. Ceci permettrait de développer le crédit avec éducation sur l'ensemble de la zone du Projet, avec un point d'entrée dans les financements plus bas que pour les AGRF, favorisant ainsi l'atteinte d'une cible large dépassant mille bénéficiaires.

200. En ce qui concerne le financement de matériel dans les périmètres (charrues, herses, pulvérisateurs... etc.), il nécessite des interventions à moyen terme (trois ans) que les OTIV ne sont pas aujourd'hui en mesure d'effectuer. Un fonds spécialisé devrait être affecté à cet effet, afin de couvrir de façon permanente l'encours des crédits accordés sur le moyen terme.

C. JUSTIFICATION ET PROPOSITION DE NOUVELLES ORIENTATIONS

Groupements et accès au crédit

201. Le PADANE avec la collaboration de CDD doit continuer à promouvoir des actions susceptibles de faciliter l'accès au crédit des OTIV pour les cibles du Projet. Ces actions doivent bénéficier d'une traçabilité suffisante pour générer des dérogations par rapport aux règles générales (épargne préalable, garanties), et permettre de recourir le cas échéant aux fonds de sécurité. Cependant CDD ne doit plus s'impliquer dans le processus de décision d'octroi de crédit, et son appui à l'élaboration des demandes ne doit porter que sur la formulation des besoins sans limitation à des quotas. Il est important le cas échéant de pouvoir apprécier l'écart qui s'établit entre la demande validée par CDD et les octrois réels, pour en déterminer les causes: différences de critères d'analyse justifiant une réflexion commune, ou, déficit chronique de ressources devant susciter un recours au refinancement externe.

202. Les constitutions de groupement sur des bases d'efficacité sociale ou économique, ne devraient plus être systématiquement associées au principe de caution solidaire qui relève d'une approche de type bancaire dont l'objectif est de compenser l'absence d'épargne de garantie ou de garanties réelles. Cette réflexion vaut essentiellement pour les groupements de producteurs de vanille, et pour les AUE; le niveau utile de caution solidaire pour les petits planteurs et pour le financement du matériel étant généralement inférieur à la taille des groupements.

203. Même si cela peut constituer un alourdissement des charges administratives, il semble essentiel que les OTIV, au-delà de la gestion du crédit au groupement, gèrent de façon plus individualisée les crédits et l'épargne des bénéficiaires finaux; ceci pourrait se traduire par des crédits individuels liés entre eux par un acte de caution solidaire. Ceci donne une perspective positive à la relation financière à moyen terme; mais surtout cela doit permettre aux OTIV après le retrait du Projet PADANE d'apprécier plus facilement l'antériorité des relations avec les demandeurs de crédit, et de concilier maîtrise du risque et financement de cibles peu favorisées.

Nouveaux produits financiers destinés aux cibles du projet

204. En matière de produits financiers, il est proposé de modifier le système de financement des petits planteurs, d'augmenter le plafond d'intervention individuelle au sein des GCV, de transférer aux OTIV le suivi des groupes AGRF déjà créés. Deux nouveaux types de crédit sont proposés: le crédit avec éducation pour les femmes (FFH), et le financement moyen-terme des équipements pour l'exploitation des périmètres (charrues, pulvérisateurs, etc.). Le niveau d'octroi de ces différents crédits financés sur le panier de ressources des OTIV, fera l'objet de notes d'orientations annuelles. En terme de collecte des ressources, la promotion de produits de capitalisation devrait être recherchée pour améliorer la situation financière des OTIV; la part sociale paraît le meilleur support pour engager cette nouvelle politique.

Réaménagement du fonds de sécurité

205. Le fonds de sécurité géré par le réseau d'OTIV serait désormais scindé en trois sous-comptes:

- iv. épargne,
- v. crédits à court terme,
- vi. crédits à moyen terme.

Les deux sections relatives aux crédits ne seraient appelées qu'en cas d'impayés définitifs et à hauteur de 50%, l'autre moitié restant à la charge des OTIV qui, en tant que seules décisionnaires en matière d'octroi, doivent être impliquées dans la couverture du risque final.

206. Cette nouvelle approche "note d'orientation sur le volume des crédits à octroyer + fonds de sécurité" permet un effet multiplicateur beaucoup plus important entre les fonds débloqués sur le montant du prêt FIDA et les crédits octroyés aux cibles du Projet.

Management

207. Les actions entreprises doivent concourir au renforcement du rôle des élus, à l'accroissement de la polyvalence et de la productivité administrative des techniciens, à une plus grande responsabilisation des différents intervenants assortie de la mise en œuvre de systèmes efficaces de gestion "par exception" (clignotants).

208. Pour l'atteinte de ces objectifs, le recours à l'Assistance Technique Internationale (ATI) proposé repose sur des missions temporaires d'intensité dégressive; la solution d'assistance à long terme à cette phase du projet, comportant à certains égards les germes de sa propre pérennisation. Dans l'hypothèse où les capacités de l'encadrement technique actuel démontreraient leur faiblesse, un budget est prévu pour le recrutement d'un expert national malgache qui serait alors embauché de façon conjointe entre DID et le PADANE.

Suivi externe des activités

209. Un système d'audit indépendant sera mis en œuvre par un cabinet malgache, avec la collaboration technique préalable d'un expert en microfinances afin d'adapter les démarches générales en la matière aux spécificités des IMF, et aux objectifs du Projet et du FIDA.

210. Une structure d'expertise malgache sera mandatée pour suivre les recommandations des audits. Il pourrait s'agir de l'opérateur spécialisé impliqué dans la mise en œuvre de la composante micro-finance du PHBM II, ce qui faciliterait la capitalisation des résultats des Projets FIDA, et la promotion des solutions les plus efficaces.

D. RECOMMANDATIONS DETAILLEES

Nouveaux types de crédit

211. Le financement des petits planteurs de vanille est un crédit "d'insertion" d'une durée d'un an, destiné aux groupes solidaires de planteurs identifiés par CDD. Ce crédit en règle générale ne devrait bénéficier qu'une fois au même planteur, la bonne fin des processus de préparation de la vanille devant permettre de rentrer dans les règles normales d'accès au crédit des OTIV (épargne préalable de 30%). La notion de "petit planteur" sera à définir exercice par exercice en fonction de l'évolution des plantations et des productions. En première analyse il pourrait recouvrir les situations suivantes:

- i. plantation en production inférieure à 1000 pieds,
- ii. prévision de commercialisation de 20 Kg de vanille préparée.

Le montant du crédit global serait plafonné à 3 millions de FMG. Le déblocage s'effectuerait en trois tranches (février, juillet, octobre), correspondant à trois périodes de "soudure" dues à l'absence de contrat fleurs, puis de vente de vanille verte, et enfin au différé de la vente de vanille préparée permettant de mieux valoriser le stock constitué. Chaque décaissement serait conditionné à la vérification du bien fondé du financement: conformité de la plantation, stock de vanille verte, stock de vanille préparée. Les coûts financiers du crédit seraient relativement réduits, les intérêts étant calculés sur le capital restant dû. A titre d'exemple:

Phases	février	juillet	octobre	janvier
• Déblocages	700 000	1500 000	800 000	-
• Déblocages cumulés	700 000	2200 000	3 000 000	-
• Remboursement	-	-	-	3 000 000
• Capital restant dû/nombre de mois	700 000 (5)	2200 000 (3)	3 000 000 (4)	-
• Intérêts au taux de 36%/an	105 000	198 000	360 000	663 000
• Intérêts/Déblocage total	-	-	-	22%

A l'issue du contrat, les revenus résiduels doivent permettre au minimum de financer la période de soudure suivante (700 000 FMG) et de placer du capital dans l'OTIV afin de garantir un nouveau crédit préparation de même niveau (2 300 000 FMG), soit à raison de 1/3 du crédit sollicité: 700 000 FMG de placement. Le prix de vente minimum de la vanille préparée (20 Kg) pour couvrir ces différents coûts s'établit donc ainsi:

- remboursement capital prêté : 3 000 000 FMG

- intérêts	:	663 000	FMG
- soudure (A+1)	:	700 000	FMG
- constitution fonds de garantie (A+1) :	:	700 000	FMG
Total	:	5063 000	FMG

Ce qui représente un prix au kg de 253 000 FMG.

Le cours actuel étant de l'ordre de 850 000 FMG, ce produit financier semble à même de bien résister aux baisses annoncées des cours.

212. Le crédit GCV peut rester constant dans son principe général: garantie par le stock constitué, déstockage impliquant la présence de l'OTIV... etc. Les adaptations visent non à modifier la nature du crédit, mais à prévoir une augmentation de son montant pour deux raisons:

- i. limitation du risque de perte dû au choix d'une marge insuffisante entre prix d'achat et prix de vente,
- ii. constitution le cas échéant de stocks supplémentaires pour permettre aux membres non seulement de couvrir leurs besoins alimentaires, mais également d'engager les actions de petites commercialisations susceptibles d'augmenter leurs revenus; cette opportunité est directement liée à l'augmentation prévue de la production des périmètres.

213. Le crédit éducation est un concept développé par l'ONG américaine FFH, et expérimenté à Madagascar dans le cadre du Projet PNUD Microstart. Après une formation initiale de cinq semaines associée à la constitution d'épargne préalable, des crédits sur fonds externes sont accordés aux groupes solidaires constitués. Les crédits sont remboursables de façon hebdomadaire, ces échéances permettant de poursuivre le programme de formation. Les crédits sont accordés sur des cycles de 16 semaines, les plafonds de crédit par membre augmentant à l'issue de chaque cycle; ce sont les groupes solidaires eux mêmes qui se constituent en "comité de crédit" pour définir à l'intérieur du plafond le montant de crédit qui peut être accordé à chaque participant. Après l'expérimentation récente (Microstart- Madagascar), deux points paraissent au centre des évolutions souhaitables du produit: l'intégration dans la gestion d'IMF, et les perspectives offertes aux membres à plus long terme (adaptation à l'évolution des revenus et des besoins). Il paraît stratégiquement essentiel que les OTIV de la Sava se rapprochent du PNUD, pour participer au programme national de développement du crédit avec éducation (CAE) qui devrait démarrer en 2002.

214. Les financements de matériel portent pour l'essentiel sur les équipements suivants, dont les prix ont été répertoriés par le PADANE.

Désignation équipement	Prix en Fmg	Observation
Sarclieuse simple	60 000	Forgeron d'Andapa
Sarclieuse simple houe rotative	70 000	SIDEMA
Sarclieuse double houe rotative	100 000	SIDEMA
Charrue 28 kg	350 000	SIDEMA
Charrue 35 kg	375 000	SIDEMA
Charrue 45 kg	430 000	SIDEMA
Herse accroc	300 000	SIDEMA
Brouette	200 000	SIDEMA
Pulvérisateur 16 litres	1 096 000	BONNET ET FILS
Pulvérisateur 8 litres	640 000	BONNET ET FILS
Pulvérisateur 5 litres	474 000	BONNET ET FILS
Pulvérisateur 5 litres	390 000	BONNET ET FILS
Pulvérisateur 3 litres	434 000	BONNET ET FILS

Chaque fois que possible, l'utilisation en commun de ces équipements sera privilégiée afin d'accélérer la rentabilisation; en première analyse et suivant les surfaces exploitées, un ensemble de matériels d'un prix global moyen de 1 million FMG pourrait satisfaire les besoins de trois exploitants; c'est à ce niveau qu'il conviendrait de situer la caution solidaire puisque la dimension de l'AUE peut paraître trop élevée (plus de 20 membres), et que dans ce type de crédit le matériel financé constitue une garantie appréciable.

Distribution du crédit aux cibles du projet

215. A titre indicatif (tableau 7 en appendice), les nombres de bénéficiaires des différents types de crédit pourraient évoluer ainsi:

Cibles	2001 mémoire	2002	2003	2004	2005
Petits planteurs de vanille					
- annuel	394	700	700	700	700
- cumulé	394	1094	1794	2494	3194
Membres de Greniers communs villageois	1037	1400	1600	1800	2000
Femmes dans système (CAE), crédit avec éducation	212	400	600	800	1000
Financements moyen terme					
- Dossiers annuels	-	150	150	150	150
- Dossiers cumulés	-	150	300	450	600
- Exploitants (x3)		450	900	1350	1800

216. En ce qui concerne l'évolution du montant des différentes natures de contribution, la prévision effectuée est la suivante:

Crédits (montants moyens; millions FMG)	2001 mémoire	2002	2003	2004	2005
Petit planteur de vanille	1,12	2,00	2,40	2,60	2,80
Grenier commun villageois (bénéficiaires)	0,14	0,30	0,30	0,40	0,50
Femmes (CAE)	0,70	0,40	0,50	0,60	0,70
Equipements, matériels	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00

217. Sur la base de ces prévisions, les encours correspondants évolueraient ainsi (tableau 8 en appendice)

Encours de crédit (milliards FMG)	2001	2002	2003	2004	2005
-Encours globaux des OTIV (source OTIV)	5,4	8,1	10,1	12,4	15,4
-Encours cibles "PADANE"					
-montant	0,7	2,1	2,7	3,3	4,1
-pourcentage	14%	26%	27%	27%	26%

Le PTBA devra prévoir l'évolution des encours par nature, sans que soient mis en place comme par le passé de systèmes de limitation de la demande au niveau de CDD sur la base de quotas pré-établis (disponibilité des lignes de crédit).

Fonds de sécurité

218. Il est nécessaire de réorganiser la structure interne du fonds de sécurité par la confirmation ou le reclassement de dotations antérieures.

Composantes du fonds de sécurité	Origine	Montant USD FMG	
a- Epargne	-accord de prêt	25000	173 850 000
b- Crédit court terme	-fonds spéciaux; code 9261	-	779 156 912
c- Crédit moyen terme	-Avenant n°1; paiement direct n°37 du 11.09.01	50 100	320 640 000

En outre, il convient de prévoir une dotation complémentaire de la section "crédit court terme" de 500 millions FMG, débloquée en deux tranches (200 millions FMG en 2003 et 300 millions FMG en 2004).

219. Sur ces bases, l'évolution prévisionnelle du fonds de sécurité et des encours qu'il garantit serait la suivante (cf.: tableaux 5 et 6 en appendice).

Encours (milliards FMG)	2002	2003	2004	2005
Encours crédits aux membres groupement "PADANE"				
-court terme	2,0	2,5	3,0	3,7
-moyen terme	0,1	0,2	0,3	0,3
Montant résiduel fonds de sécurité				
-court terme	0,8	0,9	1,2	1,1
-moyen terme	0,3	0,3	0,3	0,3
Pourcentage de couverture				
-court terme	39%	37%	39%	29%
-moyen terme	213%	126%	100%	100%

Le calcul du montant résiduel du fonds de sécurité prévoit une perte annuelle de 5% des encours garantis, supportée à hauteur de 50% (soit 2,5%) par le fonds. La couverture permanente des encours moyen terme par le fonds de sécurité, et des encours à court terme de façon dégressive de 39% à 29%, constitue un ensemble de dispositions adapté aux objectifs retenus.

Coordination des activités de CDD et des OTIV dans le domaine du crédit

220. Le rôle de CDD doit porter sur l'aide à la constitution préalable de groupes solidaires caractérisés par leur cohésion sociale, ainsi que par l'homogénéité des situations et des besoins financiers de leurs membres; il rentre également dans les missions de CDD de vulgariser les conditions d'accès aux différents types de crédits, et de vérifier à la fois la bonne compréhension des futurs emprunteurs, et leur capacité à tirer profit des services financiers proposés. La dernière phase de l'appui aux futurs emprunteurs est la formulation de la demande qui sert également à certifier l'origine du processus d'octroi de crédit; seules les demandes parrainées par CDD peuvent en effet bénéficier de l'exonération d'épargne préalable et de la garantie par un fonds de sécurité. L'analyse à posteriori entre les demandes formulées et les crédits accordés par les OTIV nécessite une analyse participative des causes qui justifient les écarts afin de prendre des mesures adaptées.

221. Les OTIV instruisent les crédits sur les bases professionnelles requises. Du fait de leur connaissance croissante des groupes solidaires et des membres qui les composent, elles sont à même de solliciter l'adaptation des groupes et de s'engager progressivement dans des procédures de gestion individuelle des financements.

222. Après chaque cycle (déblocage – remboursement) l'analyse conjointe des écarts entre la demande et l'offre, des conditions de remboursement, des opinions des bénéficiaires, de l'impact des crédits, sont à mener sous la coordination du Projet avec la participation de CDD et de l'union des OTIV.

Amélioration de la capitalisation

223. Les cibles du Projet ont dans la mise en œuvre de leur stratégie de sécurisation à la fois besoin de constituer une épargne stable et de bénéficier d'un financement durable. Dans cette perspective, le lancement d'un produit de capitalisation qui pourrait être la part sociale pourrait se substituer avantageusement à la notion d'épargne préalable transformable en épargne de garantie à

l'occasion des crédits. En effet, les sociétaires qui s'engagent durablement dans une perspective de financements successifs de leurs activités peuvent trouver avantage à faire évoluer leur contrepartie en acquisition de parts sociales supplémentaires, remboursables à date fixe. Une autre possibilité pourrait consister à proposer un plan de capitalisation progressive préalablement au financement des équipements à moyen terme (épargne-projet).

Assistance technique internationale

224. L'arrêt de l'assistance de longue durée, financée par DID à hauteur de 410 100 USD intervient en février 2002. La prolongation de ce type d'assistance n'apparaît pas souhaitable, et il semble plutôt préférable de renforcer les missions d'appui ponctuel prévues qui étaient budgétisées dans l'avenant n.º1 pour 2002 et 2003 à hauteur de 49 800 USD pour les honoraires; et 19 400 USD pour les déplacements internationaux; soit un total de 69 200 USD.

225. La nouvelle programmation s'établit de la façon suivante:

Assistance technique internationale	2002	2003	2004
Nombre de missions	2	2	1
Durée totale (jours)	120	60	30
Honoraires journaliers (millions FMG)	2	2	2
Coût annuel honoraires (millions FMG)	240	120	60
Déplacements internationaux (30 millions FMG/voyage)	60	60	30
Total (millions FMG)	300	180	90

Le budget total d'un coût de 570 millions de Fmg, soit au cours actuel de l'USD (6400 FMG) de 89 000 USD, représente un dépassement du budget initial de 29% mais il couvre aussi une période plus longue: trois exercices contre deux (+ 50%).

226. Les missions d'expertise internationale doivent couvrir le complément de transfert e technologie:

- i. système de gestion par exception (clignotants)
- ii. nouveaux produits financiers (crédit – épargne)
- iii. mise au point des modules de formation adaptés au renforcement du rôle des élus, et à la polyvalence accrue des techniciens.

Elles doivent aussi préciser le rôle des intervenants (organigramme, définitions de postes, critères d'appréciation, etc), les décisions à prendre dans les différents domaines, les règles et critères de suivi-évaluation. Elles doivent enfin mesurer après des périodes moyennes d'autonomie de décision des structures locales de trois mois en 2002, cinq mois en 2003, et 11 mois en 2004, les éventuels dérapages, leurs causes, et proposer les mesures rectificatives.

Renfort éventuel par un expert national

227. Dans l'hypothèse où les effectifs actuels ne permettraient pas de faire émerger un leader capable de valoriser le potentiel d'une équipe de techniciens importante (plus de quarante personnes), et où la présence temporaire de l'ATI ne permettrait pas de sécuriser suffisamment le dispositif d'ensemble; l'opportunité est laissée de recruter un expert national à temps plein. Ce recrutement se ferait sous l'autorité du Projet avec l'appui de DID.

228. Pour l'expert national comme pour l'assistance technique internationale (DID), une expérience malgache probante dans le réseau des OTIV serait évidemment un atout essentiel.

Audit du réseau des OTIV

229. Après épuisement du budget consacré à l'audit financé par DID (34 400 USD), une solution plus indépendante doit être recherchée. Un cabinet d'expertise d'audit malgache sera sélectionné sur appel d'offre; un expert international en micro-finance lui sera associé dans la phase de définition des critères d'analyse afin d'améliorer l'adéquation des résultats attendus avec les spécificités du réseau OTIV et les objectifs du PADANE.

230. La mise en œuvre de l'audit est prévue pour chacun des trois prochains exercices (2002-2004).

Suivi externe des recommandations de l'audit

231. Un suivi externe des recommandations de l'audit sera confié à une structure d'expertise malgache; cette mission devrait être attribuée dans la mesure du possible à l'opérateur spécialisé en micro-finance du PHBM II afin de faciliter la capitalisation des acquis obtenus par les Projets FIDA à Madagascar.

E. PREVISION BUDGETAIRE

232. Le programme financier de mise en œuvre de la composante figure en appendice (tableau 10 en appendice).Le budget 2002-2004 s'établit ainsi:

Rubriques concernées (millions FMG)		2002	2003	2004	Total
Code	Libellé				
824	Formation				
8241	-Personnel MEC et dirigeants	50	50	50	150
8243	-Personnel Projet	20	20	20	60
825	Assistance technique				
8252	-Missions ATI-DID	240	120	60	420
8253	-Appui gestion: expert national	20	20	20	60
8255	-Deplacements internationaux ATI-DID	60	60	30	150
8256	-Audit MEC (dont 30 M FMG d'ATI en première année)	130	100	100	330
8257	-Suivi externe des recommandations des audits	30	30	30	90
826	Subventions				
826 (a)	-Dotation au fonds de sécurité "crédits à court terme"	-	200	300	500
	Total	550	600	610	1760

F. SYNTHÈSE DES OBJECTIFS, MOYENS, ET INDICATEURS DE SUIVI-EVALUATION

Objectifs	Moyens	Indicateurs
<ul style="list-style-type: none"> • Accroissement de l'accès au crédit des membres de groupements 	<ul style="list-style-type: none"> • Différentiation des objectifs socio-économiques des groupements, et des mécanismes de caution solidaire. • Passer de la gestion de crédit de groupe à la gestion individualisée. • Accroissement de l'effet multiplicateur du fonds de sécurité: passage de la notion de ligne de crédit à celle de fonds de garantie. • Abandon de la notion de quota de crédit fixé a priori. • Adaptation et diversification de l'offre de crédit <ul style="list-style-type: none"> - PPV - GCV - CAE - Equipements 	<ul style="list-style-type: none"> • Croissance du nombre des crédits solidaires. • Développement des crédits individuels. • Nombre d'anciens membres des groupements satisfaisants aux conditions générales des OTIV. • Encours à court terme: 3 x fonds de sécurité. • Encours à moyen terme: fonds de sécurité. • Adaptation de l'offre à la demande par utilisation des ressources des OTIV et le cas échéant de refinancements externes. • Bénéficiaires en 2004: <ul style="list-style-type: none"> - 3 000 - 2 000 - 1 000 - 1 800
<ul style="list-style-type: none"> • Renforcement structure financière. 	<ul style="list-style-type: none"> • Mobilisation d'épargne sous forme de capital (parts sociales supplémentaires) 	<ul style="list-style-type: none"> • Doublement du capital.
<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration du management. 	<ul style="list-style-type: none"> • Collaboration PNUD pour le CAE et le refinancement • ATI ponctuelle dégressive de DID • Renforcement éventuel par expert national. • Audit externe par cabinet spécialisé malgache. • Suivi des recommandations des audits par structure d'expertise malgache 	<ul style="list-style-type: none"> • Transfert de technologie, animatrices spécialisées, subventions en capital. • 7 mois en trois ans. • 1 expert à temps plein. • Spécialisation méthodologie d'intervention avec ATI microfinance; un audit chaque année. • trois suivis par an.

APPENDICE

Tableau 1. OTIV: Principaux indicateurs de croissance

Critères	98	99	00	01	02	03	04	05
Nbre de membres	1 658	4 550	8 781	10 650	12 255	13 614	15 141	16 845
Nbre de crédits en cours								
• Groupes PADANE				606	1 250	1 600	1 950	2 150
• Autres sociétaires				1 000	1 200	1 470	1 820	2 280
• Total		540	1 010	1 606	2 450	3 070	3 770	4 430
Crédit moyen								
• Groupes PADANE				1,2	1,7	1,7	1,7	1,8
• Autres sociétaires				4,7	5,0	5,0	5,0	5,0
Encours de crédit (millions FMG)								
• Groupes PADANE	0	120	400	732	2 130	2 710	3 320	3 960
• Autres sociétaires	40	570	2 095	4 668	6 006	7 348	9 119	11 398
• Total	40	690	2 495	5 400	8 136	10 058	12 439	15 358
Epargne des membres (millions FMG)	397	2 826	10 495	9 825	12 436	15 209	18 624	22 814
Taux d'accès au crédit*		12%	12%	15%	20%	22%	25%	26%

NOTA: Taux d'accès au crédit *

(a) Dû pour 50% à l'impact des groupements PADANE

(b) Référence RPE (rapport de pré-évaluation) = 37% en quatrième année, et 40% en septième année

Tableau 2. OTIV: Distribution du crédit: du 01 – 01 – 2001 au 30 – 09 - 2001-

Mois	Membres groupes PADANE			Autres sociétaires		
	Nbre. membres	Octrois (millions FMG)	Crédit moyen	Nbre. crédits	Octrois (millions FMG)	Crédit moyen
janvier				95	527	5,5
février				90	313	3,5
mars (PPV)	169	77	0,45	169	416	2,5
avril				72	501	7,0
mai				50	255	5,1
juin (GCV)	1 037	142	0,14	50	585	11,7
juillet (PPV)	394	365	0,92	217	898	4,2
août (AGRF)	181	128	0,70	73	351	4,8
septembre (AGRF)	31	20	0,65	68	265	3,9
Total	1 812*	732	0,40	884	4 111	4,7

* 1812 bénéficiaires pour 145 groupes; soit 145 dossiers de crédit

Tableau 3. OTIV: Distribution du crédit; du 01 – 01 – 2001 au 30 – 09 - 2001-11-09

Montant des crédits individuels	Membres groupements PADANE		Autres sociétaires		Total	
	Nbre	Montant	Nbre	Montant	Nbre	Montant
0 à 2 500 000 FMG	67,2%	15,2%	14,5%	8,8%	81,7%	24,0%
2,5 à 5 000 000 FMG			6,1%	12,0%	6,1%	12,0%
5 à 10 000 000 FMG			6,9%	29,1%	6,9%	29,1%
Plus de 10 000 000 FMG			5,3%	34,9%	5,3%	34,9%
Total	67,2%	15,2%	32,8%	84,8%	100%	100%

Références: 1er janvier au 30 septembre 2001. Nombre de crédits accordés = 2 696 –;
Encours débloqués = 4 842 117 000 FMG

Tableau 4. OTIV: Pourcentage de sociétaires endettés au 31.08.01

Catégories de sociétaires	Nbre de sociétaires			Nbre emprunteurs	Taux sociétaires endettés
	PP	PM	Total		
GPPV	995	116	1 111	485	43,6%
GCV	?	49	49	45	91,8%
AGRF	195	25	220	212	96,4%
Total PADANE			1 380	742	53,8%
Autres sociétaires			8 999	286	3,2%
Total	-	-	10 379	1 028	9,9%

PP = Personne physique

PM = Personne morale

Tableau 5. OTIV: Prévision d'utilisation du fonds de sécurité "crédit court terme" pour les groupes PADANE (G.D.)

Utilisation du fonds (millions de FMG)	2002	2003	2004	2005
Encours total de crédit des OTIV	8 000	10 000	12 000	15 000
Encours prévisionnel des crédits CT aux groupes PADANE	2 000	2 500	3 000	3 700
Dotations au fonds				
• Annuelles	0	200	300	0
• Cumulées	779*	979	1 279	1 279
Utilisation du fonds pour impayés définitifs = 2,5% encours (A-1) (5% perte x 50%)				
• Annuelle		50	63	75
• Cumulée		50	113	188
Fonds résiduel	779	929	1 166	1 091
Fonds résiduel/encours de crédit garanti	39%	37%	39%	29%

* 779 156 912 FMG; initialement comptabilisés sur fonds spéciaux, et ONG.

Tableau 6. OTIV: Prévisions d'utilisation du fonds de sécurité "crédit moyen terme" pour les groupes PADANE (GD)

Utilisation du fonds (millions de FMG)	2002	2003	2004	2005
Débloqué annuel de crédits à moyen terme	150	150	150	150
Débloqués cumulés	150	300	450	600
Remboursement des crédits octroyés en:				
2002		50	100	150
2003			50	100
2004				50
Encours des crédits	150	250	300	300
Dotation du fonds de sécurité (section crédits moyen terme)				
Annuelle				
Cumulée	320*	320	320	320
Utilisation prévisionnelle du fonds pour impayés définitifs = 2,5% encours (A-1) (5% x 50% fonds)				
Annuelle		4	7	8
Cumulée		4	11	19
Fonds résiduel	320	316	309	301
Fonds résiduel (-) encours de crédit	170	66	9	1

* 50 100 USD = paiement direct suivant demande no 37 du 11 septembre 2001.

Tableau 7. OTIV: Prévision de distribution du crédit aux groupements PADANE

Catégories de prêts (millions FMG)	2001	2002	2003	2004	2005
PPV					
Nbre de crédits octroyés	394	700	700	700	700
Crédit moyen	1,12	2,00	2,40	2,60	2,80
Montant débloqué (encours maxi)	442	1 400	1 680	1 820	1 960
GCV					
Nbre de crédits octroyés	1 037	1 400	1 600	1 800	2 000
Crédit moyen	0,14	0,30	0,30	0,40	0,50
Montant débloqué (encours maxi)	142	420	480	720	1 000
GF					
Nbre de crédit octroyés	212	400	600	800	1 000
Crédit moyen	0,7	0,4	0,5	0,6	0,7
Montant débloqué (encours maxi)	148	160	300	480	700
Montant débloqué réel (x3)		480	900	1 440	2 100
Encours maxi C-T-	732	1 980	2 460	3 020	3 660
Moyen Terme (AUE)					
Nbre de crédits octroyés	0	150	150	150	150
Crédit moyen		1,0	1,0	1,0	1,0
Montant débloqué		150	150	150	150
Nbre de crédits en cours (sociétaires endettés)		150	300	450	450
Capital restant dû moyen		1,0	0,8	0,7	0,7
Encours maxi M.T.		150	250	300	300
Encours maxi "Groupes PADANE"	732	2 130	2 710	3 320	3 960

Tableau 8. OTIV: Poids relatif des groupements PADANE dans l'activité des OTIV

Rubriques	2001	2002	2003	2004	2005
Nbre total sociétaires *	10 650	12 255	13 614	15 141	16 845
Encours de crédits totaux (millions FMG) *	5 400	8 136	10 058	12 439	15 358
Encours de crédits "Groupes PADANE"					
• Montant	732	2 130	2 710	3 320	3 960
• %	14%	26%	27%	27%	26%
Sociétaires endettés au titre de l'appui aux groupements PADANE (hors membres GCV)	606	1 250	1 600	1 950	2 150
% sociétaires endettés	6%	10%	12%	13%	13%
Nbre de bénéficiaires total (y compris membres des GCV)	1 643	2 650	3 200	3 750	4 150
Endettement moyen par bénéficiaire PADANE	0,4	0,8	0,8	0,9	1,0

* référence: dossier OTIV remis à la RMP

**Tableau 9. OTIV: Capitalisation et réserves
Marge sur prêts (approximative)**

Critères	2001	2002	2003	2004	2005
Données générales					
Epargne (millions FMG)	9 825	12 436	15 209	18 624	22 814
Encours crédit (millions FMG)	5 400	8 136	10 058	12 439	15 358
Produits financiers (millions FMG)	2 276	3 224	3 493	4 889	6 048
Résultat exercice (millions FMG)	750	1 536	2 037	2 665	3 549
Fonds de sécurité "épargne"					
Encours prévu	89	228	402	619	890
Dotation annuelle	89	139	174	217	271
% dotation annuelle/produits de l'exercice	4%	4%	5%	4%	4%
% dotation annuelle /résultat de l'exercice	12%	9%	9%	8%	8%
% dotation cumulée/épargne	1%	2%	3%	3%	4%
Capital social					
Encours prévu	106	122	136	151	168
% capital social/encours crédit	2,0%	1,5%	1,4%	1,2%	1,1%
Marge sur prêts (approximative)					
Intérêts sur crédits	1 769	2 662	3 295	4 080	5 040
Intérêts encours crédit	33%	33%	33%	33%	33%

Tableau 10: PADANE - Budget caisses mutuelles

Désignation		1998 – 2001 (FMG)		2002 – 2004 (Millions FMG)			
Code	Rubrique	Décaissé 30-09-01	Instances	2002	2003	2004	Total
821	CONSTRUCTIONS	220 621 843		-	-	-	0
822	VEHICULES	273 422 642		-	-	-	0
823	EQUIPEMENTS	232 170 109		-	-	-	0
824	FORMATION	222 913 690					
8241	Personnel MEC, et dirigeants	(125 544 694)		50	50	50	150
8242	Stages directeur	-		-	-	-	-
8243	Personnel projet	(97 368 920)		20	20	20	60
8244	Autres formations	-		-	-	-	-
825	ASSISTANCE TECHNIQUE	236 882 691					
8251	Conseiller LT - DID	(410 000 USD)	-	-	-	-	-
8252	Missions d'appui ATI	-		240	120	60	420
8253	Appui gestion et suivi	(200 677 141)		20	20	20	60
8254	Etude du milieu	(36 205 550)					
8255	Déplacements internationaux	-		60	60	30	150
8256	Audit MEC	(34 500 USD)	-	130	100	100	330
8257	Suivi; échanges externes	-		30	30	30	90
826	SUBVENTIONS	337 267 879					
8261	Equilibre mutuelles	(163 417 879)		-		-	-
8262	Fonds de sécurité						
(a)	- épargne	(173 850 000)		-		-	-
(b)	- crédit C –T (G.D)	-	(779 156 912)	-	200	300	500
(c)	- crédit M -T (G.D)	-	320 640 000	-		-	-
	(paiement direct n°37)		(50 100 USD)				
827	PERSONNEL	386 051 416		-	-	-	-
829	COUTS	1002 236 732		-	-	-	-
	RECURRENTS DIVERS						
	-Complément 8262	5 310 820					
(a)	- Paiement direct n°37)		1765 504 000				
	TOTAL	2 916 877 742	2 086 144 000	550	600	610	1760

NOTA: Instances 2001;

(a) 2086 144 000 FMG; équivalent de 325 960 USD: demande de paiement direct n°37, incluant l'avenant n°1
(b) (779 156 912 FMG); réaffectation des sommes déjà affectées aux OTIV sur fonds spéciaux, au titre des ententes "GPPV, AGRF, GCV".

MADAGASCAR – PADANE
RAPPORT DE REVUE A MI-PARCOURS
ANNEXE 5
COUTS 2002-2004

ANNEXE 5

COUTS

TABLE DES MATIERES

Tableaux détaillés par composante

- 1. Promotion groupements et gestion participative**
- 2. Vulgarisation**
- 3. Gestion terroir**
- 4. Aménagements hydroagricoles**
- 5. Pistes**
- 6. Finances rurales**
- 7. Gestion du projet**

Tableaux résumés

- 8. Résumé des coûts du projet par composante**
- 9. Coûts du projet par année – avec imprévus**
- 10. Coûts des composantes par Agence de financement**
- 11. Résumé des coûts du projet par catégorie de dépense**
- 12. Coûts de base par catégorie par année – avec imprévus**
- 13. Catégories de dépense par agence de financement**
- 14. Monnaie locale, devises et taxes**

MADAGASCAR

PADANE

Table 1. I. Promotion groupements et gestion participative

Detailed Costs

	Unit	Quantities				Unit Cost (Fmg Million)	Base Cost (Fmg Million)				Parameters (in %)			Summary Divisions	
		2002	2003	2004	Total		2002	2003	2004	Total	Phy. Cont. Rate	For. Exch.	Gross Tax Rate	Component	Expenditure Account
I. Investment Costs															
A. Contrat CNG opérateur socio-éco/a	ft/an						1.671,0	1.402,0	1.233,0	4.306,0	0,0	20,0	20,0	I.PG	CNG
B. Gestion Participative															
Comités communaux	ft/cc	60	60	30	150	21	126,0	126,0	63,0	315,0	0,0	0,0	0,0	I.PG	CNG
Autres comités	ft/an						100,0	100,0	60,0	260,0	0,0	0,0	0,0	I.PG	CNG
Subtotal Gestion Participative							226,0	226,0	123,0	575,0					
C. Appui aux initiatives locales - AIL/b	ft/an						750,0	750,0	300,0	1.800,0	0,0	20,0	0,0	I.PG	FONDS_SPECIAUX
Total							2.647,0	2.378,0	1.666,0	6.681,0					

^a TTC (TVA 20%)

^b 50 MFmg/commune/an * 15 communes en 2002 et 2003, 6 communes en 2004

Annexe 5
Tableau 2

MADAGASCAR
PADANE
Table 2. II. a) Vulgarisation
Detailed Costs

	Unit	Quantities				Unit Cost (Fmg Million)	Base Cost (Fmg Million)				Parameters (in %)			Summary Divisions	
		2002	2003	2004	Total		2002	2003	2004	Total	Phy. Cont. Rate	For. Exch.	Gross Tax Rate	Component	Expenditure Account
		I. Investment Costs													
A. Personnel															
Cadre responsable de la mise en valeur /a	p/m	1	1	1	3	30	30.0	30.0	30.0	90.0	0.0	0.0	0.0	II.A_VULG	PERSONNEL
Technicien spécialisé (TS) /b	p/an	3	3	3	9	12	36.0	36.0	36.0	108.0	0.0	0.0	0.0	II.A_VULG	PERSONNEL
Superviseur de zone /c	p/an	3	1	-	4	10.8	32.4	10.8	-	43.2	0.0	0.0	0.0	II.A_VULG	PERSONNEL
Agent vulgarisateur (AVB) /d	p/an	20	10	10	40	7.2	144.0	72.0	72.0	288.0	0.0	0.0	0.0	II.A_VULG	PERSONNEL
Animateur périmètre /e	p/an	20	30	30	80	3.45	96.0	108.0	72.0	276.0	0.0	0.0	0.0	II.A_VULG	PERSONNEL
Charges salariales et charges sociales /f	ft/an						64.3	48.8	40.0	153.1	0.0	0.0	0.0	II.A_VULG	PERSONNEL
Vélo animateur /g	u	20	10	-	30	1	20.0	10.0	-	30.0	0.0	20.0	20.0	II.A_VULG	VEHIC/EQUIP
Formation animateurs périmètres	p/j	120	180	180	480	0.05	6.0	9.0	9.0	24.0	0.0	0.0	0.0	II.A_VULG	PERSONNEL
Visites inter-périmètres	h/j	360	540	540	1,440	0.05	18.0	27.0	27.0	72.0	0.0	10.0	20.0	II.A_VULG	AT+FORM
Ateliers divers	ft	2	2	2	6	10	20.0	20.0	20.0	60.0	0.0	10.0	0.0	II.A_VULG	AT+FORM
Total Investment Costs							466.7	371.6	306.0	1,144.3					
II. Recurrent Costs															
A. Fonctionnement															
Frais mission superviseurs	h/j	150	150	150	450	0.05	7.5	7.5	7.5	22.5	0.0	10.0	0.0	II.A_VULG	FONCTIONNEMENT
Indemnités AVB	h/j	40	20	200	260	0.04	1.6	0.8	8.0	10.4	0.0	10.0	0.0	II.A_VULG	FONCTIONNEMENT
Entretien vélos	ft/an	20	30	30	80	0.2	4.0	6.0	6.0	16.0	0.0	10.0	0.0	II.A_VULG	FONCTIONNEMENT
Entretien motos /h	ft/an	27	15	14	56	16	432.0	240.0	224.0	896.0	0.0	10.0	0.0	II.A_VULG	FONCTIONNEMENT
Fournitures bureau	ft/an						50.0	50.0	50.0	150.0	0.0	10.0	0.0	II.A_VULG	FONCTIONNEMENT
Total Recurrent Costs							495.1	304.3	295.5	1,094.9					
Total							961.8	675.9	601.5	2,239.2					

\a Ing. agronome confirmé (à recruter)

\b 3 agents PADANE

\c de 3 à 0 agents

\d 20 AVB payés à 50% par les bénéficiaires en 2ème et 3ème année

\e 20 animateurs payés par le projet en année 1, et partic. bénéfic.

\f 19% des salaires

\g vélos TT mis à disposition des animateurs par PADANE

\h 20 000 km/an

Annexe 5
Tableau 3

MADAGASCAR
PADANE
Table 3. II. b) Gestion Terroir
Detailed Costs

	Unit	Quantities				Unit Cost (Fmg Million)	Base Cost (Fmg Million)				Parameters (in %)			Summary Divisions	
		2002	2003	2004	Total		2002	2003	2004	Total	Phy. Cont. Rate	For. Exch.	Gross Tax Rate	Component	Expenditure Account
I. Investment Costs															
A. Personnel															
Chargé d'opération GT /a	p/an	1	1	1	3	12	12,0	12,0	12,0	36,0	0,0	0,0	0,0	II.B_GT	PERSONNEL
Technicien spécialisé (TS) /b	p/an	1	1	1	3	8.88	8,9	8,9	8,9	26,6	0,0	0,0	0,0	II.B_GT	PERSONNEL
Agent vulgarisateur (AVB) /c	p/an	5	5	5	15	5.28	26,4	26,4	26,4	79,2	0,0	0,0	0,0	II.B_GT	PERSONNEL
Indemnités fonctionnement	p/m	12	12	12	36	0.08	1,0	1,0	1,0	2,9	0,0	0,0	0,0	II.B_GT	PERSONNEL
Charges salariales et charges sociales /d	ft/an						9,2	9,2	9,2	27,6	0,0	0,0	0,0	II.B_GT	PERSONNEL
Subtotal Personnel							57,4	57,4	57,4	172,3					
B. Formation et études															
Formation animateurs	p/j	100	200	200	500	0.05	5,0	10,0	10,0	25,0	0,0	10,0	20,0	II.B_GT	AT+FORM
Prestations services ODOC topo	ha	100	200	200	500	0.7	70,0	140,0	140,0	350,0	0,0	10,0	20,0	II.B_GT	AT+FORM
Prestations services ODOC- domaine	ha	100	200	200	500	0.3	30,0	60,0	60,0	150,0	0,0	10,0	20,0	II.B_GT	AT+FORM
Subtotal Formation et études							105,0	210,0	210,0	525,0					
C. Equipement															
Equipm. bureau /e	ft						30,0	-	-	30,0	0,0	20,0	20,0	II.B_GT	VEHIC/EQUIP
Matériel. bureau /f	ft						15,0	-	-	15,0	0,0	20,0	20,0	II.B_GT	VEHIC/EQUIP
Subtotal Equipement							45,0	-	-	45,0					
Total Investment Costs							207,4	267,4	267,4	742,3					
II. Recurrent Costs															
A. Fonctionnement															
Entretien VTT	ft/an	46	-	-	46	1	46,0	-	-	46,0	0,0	10,0	0,0	II.B_GT	FONCTIONNEMENT
Entretien motos /g	ft/an	7	7	7	21	16	112,0	112,0	112,0	336,0	0,0	10,0	0,0	II.B_GT	FONCTIONNEMENT
Fournitures bureau	ft/an						10,0	10,0	10,0	30,0	0,0	10,0	0,0	II.B_GT	FONCTIONNEMENT
Total Recurrent Costs							168,0	122,0	122,0	412,0					
Total							375,4	389,4	389,4	1.154,3					

\a L'agro aménagiste devient chargé d'opération, supervisé par le responsable de la mise en valeur (à recruter)

\b TS en place et équipé

\c AVB existants en 2001 et équipés

\d 19% des salaires

\e bureau Sambava

\f bureau Sambava

\g 20 000 km/an

Annexe 5
Tableau 4

MADAGASCAR
PADANE
Table 4. II. c) Aménagements hydroagricoles
Detailed Costs

	Unit					Unit Cost (Fmg Million)					Parameters (in %)			Component	Expenditure Account
		2002	2003	2004	Total		2002	2003	2004	Total	Phy. Cont. Rate	For. Exch.	Gross Tax Rate		
I. Investment Costs															
A. Travaux															
1. Micro périmètres /a	ha	864	500	-	1.364	3.6	3.110,4	1.800,0	-	4.910,4	0,0	20,0	20,0	II.C_AHA	AMENAGEMENT
2. Travaux d'amélioration sur périmètres existants /b															
Travaux d'amélioration sur périmètres moyens /c	ha	450	160	-	610	2.16	972,0	345,6	-	1.317,6	0,0	20,0	20,0	II.C_AHA	AMENAGEMENT
Travaux d'urgence sur périmètres existants /d	ft									1.200,0	0,0	20,0	20,0	II.C_AHA	AMENAGEMENT
Subtotal Travaux d'amélioration sur périmètres existants							<u>972,0</u>	<u>1.545,6</u>		<u>- 2.517,6</u>					
Subtotal Travaux							<u>4.082,4</u>	<u>3.345,6</u>		<u>- 7.428,0</u>					
B. Personnel															
Ingénieur AHA	p/an	1	1	1	3	30	30,0	30,0	30,0	90,0	0,0	0,0	0,0	II.C_AHA	PERSONNEL
Technicien	p/an	10	10	10	30	12	120,0	120,0	120,0	360,0	0,0	0,0	0,0	II.C_AHA	PERSONNEL
Appui technique GR/Tana	ft/an						4,2	-	-	4,2	0,0	10,0	20,0	II.C_AHA	AT+FORM
Charges salarial/social	ft						28,5	28,5	28,5	85,5	0,0	0,0	0,0	II.C_AHA	PERSONNEL
Subtotal Personnel							<u>182,7</u>	<u>178,5</u>	<u>178,5</u>	<u>539,7</u>					
C. Formation															
Formation AUE /e	ft						145,0	-	-	145,0	0,0	10,0	20,0	II.C_AHA	AT+FORM
Chantiers écoles /f	ft	2	-	-	2	125	250,0	-	-	250,0	0,0	10,0	20,0	II.C_AHA	AT+FORM
Subtotal Formation							<u>395,0</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>395,0</u>					
Total Investment Costs							<u>4.660,1</u>	<u>3.524,1</u>	<u>178,5</u>	<u>8.362,7</u>					
II. Recurrent Costs															
A. Indemnités															
fonctionnement vehicules & motos	ft						138,0	138,0	138,0	414,0	0,0	10,0	0,0	II.C_AHA	FUNCTIONNEMENT
déplacements aeriens	u	10	10	5	25	1.35	13,5	13,5	6,8	33,8	0,0	10,0	0,0	II.C_AHA	FUNCTIONNEMENT
Fournitures	ft						50,0	50,0	50,0	150,0	0,0	10,0	0,0	II.C_AHA	FUNCTIONNEMENT
Total Recurrent Costs							<u>201,5</u>	<u>201,5</u>	<u>194,8</u>	<u>597,8</u>					
Total							<u>4.861,6</u>	<u>3.725,6</u>	<u>373,3</u>	<u>8.960,5</u>					

/a 27 périmètres en 2002, ~30 en 2003 ; TTC (TVA 20%)

/b Travaux ayant caractère d'urgence; TTC (TVA 20%)

/c Andovaka (150 ha) et Anjahana (300 ha) en 2002; Ankorera (160 ha) en 2003

/d Ambaribe amont et Androranga pour une superficie total estimée à 980ha

/e Formation de formateurs AUE/GR

/f 1 Antalaha, 1 Sambava

Annexe 5
Tableau 5

MADAGASCAR
PADANE
Table 5. III. Pistes
Detailed Costs

	Unit	Quantities				Unit Cost (Fmg Million)	Base Cost (Fmg Million)				Parameters (in %)			Summary Divisions		
		2002	2003	2004	Total		2002	2003	2004	Total	Phy. Cont. Rate	For. Exch.	Gross Tax Rate	Component	Expenditure Account	
I. Investment Costs																
A. Travaux																
Points noirs /a	km	35	-	-	35	172	6.020,0	-	-	6.020,0	0,0	20,0	20,0	III.PISTES	ROUTES	
B. Personnel																
Assistant routier	p/mois	12	6	-	18	1	12,0	6,0	-	18,0	0,0	0,0	0,0	III.PISTES	PERSONNEL	
Charges salarial/social	ft						2,3	1,2	-	3,5	0,0	0,0	0,0	III.PISTES	PERSONNEL	
Subtotal Personnel																
Total Investment Costs								6.034,3	7,2	-	6.041,5					
II. Recurrent Costs																
A. Indemnités																
fonctionnement véhicules	ft						30,0	15,0	-	45,0	0,0	10,0	0,0	III.PISTES	FONCTIONNEMENT	
Déplacements aerien	billet	5	3	-	8	1.35	6,8	4,1	-	10,8	0,0	10,0	0,0	III.PISTES	FONCTIONNEMENT	
fornitures	ft						20,0	10,0	-	30,0	0,0	10,0	0,0	III.PISTES	FONCTIONNEMENT	
Total Recurrent Costs								56,8	29,1	-	85,8					
Total								6.091,1	36,2	-	6.127,3					

\a TTC (TVA 20%)

MADAGASCAR
PADANE
Table 6. IV. Finances rurales
Detailed Costs

Unit	Quantities				Unit Cost (Fmg Million)	Base Cost (Fmg Million)				Parameters (in %)			Summary Divisions		
	2002	2003	2004	Total		2002	2003	2004	Total	Phy. Cont. Rate	For. Exch.	Gross Tax Rate	Component	Expenditure Account	
	I. Investment Costs														
A. Formation															
Personnel MEC et dirigeants	ft/an					50.0	50.0	50.0	150.0	0.0	0.0	20.0	IV.FR	AT+FORM	
Stages pour personnel PADANE	ft/an					20.0	20.0	20.0	60.0	0.0	0.0	20.0	IV.FR	AT+FORM	
Subtotal Formation						70.0	70.0	70.0	210.0						
B. Assistance technique															
Mission d'appui ATI /a	p/m	4	2	1	7	60	240.0	120.0	60.0	420.0	0.0	100.0	0.0	IV.FR	AT+FORM
Expert national appui gestion	ft/an						20.0	20.0	20.0	60.0	0.0	10.0	0.0	IV.FR	AT+FORM
Mission de suivi externe des audits /b	ft/an						30.0	30.0	30.0	90.0	0.0	10.0	20.0	IV.FR	AT+FORM
Etudes AUDIT CMEC	ft/an						130.0	100.0	100.0	330.0	0.0	0.0	20.0	IV.FR	AT+FORM
Déplacements internationaux	n.	2	2	1	5	30	60.0	60.0	30.0	150.0	0.0	10.0	20.0	IV.FR	AT+FORM
Subtotal Assistance technique							480.0	330.0	240.0	1,050.0					
C. Subventions															
Dotation au fonds de securité: crédits à court terme	ft						-	200.0	300.0	500.0	0.0	0.0	0.0	IV.FR	FONDS_SPECIAUX
Total							550.0	600.0	610.0	1,760.0					

^a En remplacement de la position de conseiller long terme

^b Par le même opérateur technique (OTS) sélectionné pour PHBM II

Annexe 5
Tableau 7

MADAGASCAR
PADANE
Table 7. V. Gestion du projet
Detailed Costs

Unit	2002	2003	2004	Total	Unit Cost (Fmg Million)	2002	2003	2004	Total	Parameters (in %)			Component	Expenditure Account
										Phy. Cont. Rate	For. Exch.	Gross Tax Rate		
I. Investment Costs														
A. Personnel														
Directeur	p/an	1	1	1	3	66	66,0	66,0	66,0	198,0	0,0	0,0	0,0	V.GESTION PERSONNEL
Chargé d'opérations	p/m	1	1	1	3	36	36,0	36,0	36,0	108,0	0,0	0,0	0,0	V.GESTION PERSONNEL
Chef Administratif et financier	p/m	1	1	1	3	30	30,0	30,0	30,0	90,0	0,0	0,0	0,0	V.GESTION PERSONNEL
Comptable	p/m	1	1	1	3	30	30,0	30,0	30,0	90,0	0,0	0,0	0,0	V.GESTION PERSONNEL
Responsable de la mise en valeur /a	p/m	1	1	1	3	36	36,0	36,0	36,0	108,0	0,0	0,0	0,0	V.GESTION PERSONNEL
Chef S&E	p/m	1	1	1	3	36	36,0	36,0	36,0	108,0	0,0	0,0	0,0	V.GESTION PERSONNEL
Assistant S&E	p/m	2	2	2	6	14.4	28,8	28,8	28,8	86,4	0,0	0,0	0,0	V.GESTION PERSONNEL
Agent communicateur	p/m	1	1	1	3	14.4	14,4	14,4	14,4	43,2	0,0	0,0	0,0	V.GESTION PERSONNEL
Logisticien	p/m	1	1	-	2	12	12,0	12,0	-	24,0	0,0	0,0	0,0	V.GESTION PERSONNEL
Sécretaire	p/m	2	2	1	5	12	24,0	24,0	12,0	60,0	0,0	0,0	0,0	V.GESTION PERSONNEL
Chauffeur	p/m	5	5	5	15	6.84	34,2	34,2	34,2	102,6	0,0	0,0	0,0	V.GESTION PERSONNEL
Femme ménage	p/m	1	1	1	3	4.8	4,8	4,8	4,8	14,4	0,0	0,0	0,0	V.GESTION PERSONNEL
Gardien	p/m	3	3	3	9	5.4	16,2	16,2	16,2	48,6	0,0	0,0	0,0	V.GESTION PERSONNEL
Charges social/salarial /b	ft						70,0	70,0	65,4	205,4	0,0	0,0	0,0	V.GESTION PERSONNEL
Subtotal Personnel							438,4	438,4	409,8	1.286,6				
B. Coordination technique et formation														
Organisation reunions coordination technique	ft						20,0	20,0	10,0	50,0	0,0	10,0	20,0	V.GESTION AT+FORM
Ateliers de formation /c	ft						40,0	40,0	20,0	100,0	0,0	10,0	20,0	V.GESTION AT+FORM
Subtotal Coordination technique et formation							60,0	60,0	30,0	150,0				
C. Assistance technique														
Audit financier	ft	1	1	1	3	60	60,0	60,0	60,0	180,0	0,0	10,0	20,0	V.GESTION AT+FORM
Expert international S&E	p/m	1	1	-	2	60	60,0	60,0	-	120,0	0,0	10,0	20,0	V.GESTION AT+FORM
Expert national, appui gestion /d	p/m	6	6	4	16	20	120,0	120,0	80,0	320,0	0,0	10,0	20,0	V.GESTION AT+FORM
Subtotal Assistance technique							240,0	240,0	140,0	620,0				
D. Véhicules et équipement														
Véhicule 4x4 léger	u.	1	-	-	1	215	215,0	-	-	215,0	0,0	80,0	20,0	V.GESTION VEHIC/EQUIP
Equipment de duplication	ft						55,0	-	-	55,0	0,0	80,0	20,0	V.GESTION VEHIC/EQUIP
Subtotal Véhicules et équipement							270,0	-	-	270,0				
Total Investment Costs							1.008,4	738,4	579,8	2.326,6				
II. Recurrent Costs														
A. fonctionnement véhicules														
déplacements aerien	nb	36	30	24	90	1.35	48,6	40,5	32,4	121,5	0,0	10,0	0,0	V.GESTION FONCTIONNEMENT
indemnités senior	ft						40,0	40,0	20,0	100,0	0,0	10,0	0,0	V.GESTION FONCTIONNEMENT
Indemnités junior	ft						60,0	40,0	20,0	120,0	0,0	10,0	0,0	V.GESTION FONCTIONNEMENT
eau, electricité, loyer	ft						70,0	70,0	70,0	210,0	0,0	10,0	0,0	V.GESTION FONCTIONNEMENT
telephone	ft						50,0	50,0	50,0	150,0	0,0	10,0	0,0	V.GESTION FONCTIONNEMENT
fornitures bureau	ft						150,0	100,0	50,0	300,0	0,0	10,0	0,0	V.GESTION FONCTIONNEMENT
frais personnel /e	ft						200,0	180,0	160,0	540,0	0,0	10,0	0,0	V.GESTION FONCTIONNEMENT
entretien matériel technique	ft						70,0	60,0	50,0	180,0	0,0	10,0	0,0	V.GESTION FONCTIONNEMENT
Total Recurrent Costs							688,6	580,5	452,4	1.721,5				
Total							1.697,0	1.318,9	1.032,2	4.048,1				

/a A recruter par appel d'offre/bureaux d'etudes

/b 19% du coût du personnel

/c S&E, ciblage, stratégie de pérennisation.

/d Divers thèmes selon besoin (S&E, Communication, rapport achèvement,...)

/e correspond à 80% des frais médicaux remboursés, tout personnel confondu

MADAGASCAR
PADANE

Components Project Cost Summary

	(Fmg Million)			(DTS)			% Foreign Exchange	% Total Base Costs
	Local	Foreign	Total	Local	Foreign	Total		
A. I. Promotion groupm. & gestion particip.	5,459.8	1,221.2	6,681.0	682,475	152,650	835,125	18	22
B. II. Appui à la production.								
1. a) Vulgarisation	2,110.5	128.7	2,239.2	263,814	16,086	279,900	6	7
2. b) Gestion terroir	1,051.6	102.7	1,154.3	131,453	12,838	144,290	9	4
3. c) Aménag. hydroagricoles	7,375.2	1,585.3	8,960.5	921,894	198,162	1,120,056	18	29
Subtotal II. Appui à la production.	10,537.3	1,816.7	12,354.0	1,317,161	227,086	1,544,246	15	40
C. III. Pistes	4,914.7	1,212.6	6,127.3	614,334	151,573	765,906	20	20
D. IV. Finances rurales	1,310.0	450.0	1,760.0	163,750	56,250	220,000	26	6
E. V. Gestion Projet	3,583.0	465.2	4,048.1	447,869	58,144	506,013	11	13
Total BASELINE COSTS	25,804.7	5,165.6	30,970.3	3,225,588	645,702	3,871,290	17	100
Physical Contingencies	-	-	-	-	-	-	-	-
Price Contingencies	45.6	256.5	302.1	5,699	32,066	37,765	85	1
Total PROJECT COSTS	25,850.3	5,422.1	31,272.4	3,231,287	677,768	3,909,055	17	101

MADAGASCAR
PADANE

Project Components by Year -- Totals Including Contin
(Fmg Million)

	Totals Including Contingencies			
	2002	2003	2004	Total
A. I. Promotion groupm. & gestion particip.	2,661.2	2,416.2	1,703.9	6,781.3
B. II. Appui à la production.				
1. a) Vulgarisation	963.3	678.8	606.0	2,248.1
2. b) Gestion terroir	376.5	392.4	394.4	1,163.3
3. c) Aménag. hydroagricoles	4,888.9	3,790.9	375.8	9,055.6
Subtotal II. Appui à la production.	6,228.6	4,862.1	1,376.3	12,467.0
C. III. Pistes	6,128.8	36.4	-	6,165.2
D. IV. Finances rurales	556.3	610.2	619.0	1,785.5
E. V. Gestion Projet	1,706.4	1,326.2	1,040.8	4,073.4
Total PROJECT COSTS	17,281.4	9,251.0	4,740.0	31,272.4

MADAGASCAR
PADANE

Components by Financiers

(Fmg Million)

	The Government	FIDA	Total
	Amount	Amount	Amount
A. I. Promotion groupm. & gestion particip.	877	5,905	6,781
B. II. Appui à la production.			
1. a) Vulgarisation	186	2,062	2,248
2. b) Gestion terroir	177	986	1,163
3. c) Aménag. hydroagricoles	1,674	7,382	9,056
Subtotal II. Appui à la production.	2,037	10,430	12,467
C. III. Pistes	1,224	4,941	6,165
D. IV. Finances rurales	156	1,629	1,786
E. V. Gestion Projet	471	3,603	4,073
Total Disbursement	4,766	26,507	31,272

MADAGASCAR
PADANE

Expenditure Accounts Project Cost Summar	(Fmg Million)			(DTS)			%	% Total
	Local	Foreign	Total	Local	Foreign	Total	Foreign Exchange	Base Costs
I. Investment Costs								
A. I. GÉNIE CIVIL								
Routes	4,816.0	1,204.0	6,020.0	602,000	150,500	752,500	20	19
Amén. hydroagricoles	5,942.4	1,485.6	7,428.0	742,800	185,700	928,500	20	24
Subtotal I. GÉNIE CIVIL	10,758.4	2,689.6	13,448.0	1,344,800	336,200	1,681,000	20	43
B. II. Véhicules et équipement	114.0	231.0	345.0	14,250	28,875	43,125	67	1
C. III. AT, études, formation	2,453.6	632.6	3,086.2	306,698	79,078	385,775	20	10
D. IV. ONG Prom. Group.	4,019.8	861.2	4,881.0	502,475	107,650	610,125	18	16
E. V. Personnel/indemnités	2,998.2	-	2,998.2	374,771	-	374,771	-	10
F. VI. Fonds spéciaux	1,940.0	360.0	2,300.0	242,500	45,000	287,500	16	7
Total Investment Costs	22,284.0	4,774.4	27,058.4	2,785,494	596,803	3,382,296	18	87
II. Recurrent Costs								
A. VII. Fonctionnement	3,520.8	391.2	3,912.0	440,094	48,899	488,994	10	13
Total Recurrent Costs	3,520.8	391.2	3,912.0	440,094	48,899	488,994	10	13
Total BASELINE COSTS	25,804.7	5,165.6	30,970.3	3,225,588	645,702	3,871,290	17	100
Physical Contingencies	-	-	-	-	-	-	-	-
Price Contingencies	45.6	256.5	302.1	5,699	32,066	37,765	85	1
Total PROJECT COSTS	25,850.3	5,422.1	31,272.4	3,231,287	677,768	3,909,055	17	101

MADAGASCAR
PADANE

Expenditure Accounts by Years -- Base Cost

(Fmg Million)

	Base Cost			Foreign Exchange		
	2002	2003	2004	Total	%	Amount
I. Investment Costs						
A. I. GÉNIE CIVIL						
Routes	6,020.0	-	-	6,020.0	20.0	1,204.0
Amén. hydroagricoles	4,082.4	3,345.6	-	7,428.0	20.0	1,485.6
Subtotal I. GÉNIE CIVIL	10,102.4	3,345.6	-	13,448.0	20.0	2,689.6
B. II. Véhicules et équipement	335.0	10.0	-	345.0	67.0	231.0
C. III. AT, études, formation	1,392.2	957.0	737.0	3,086.2	20.5	632.6
D. IV. ONG Prom. Group.	1,897.0	1,628.0	1,356.0	4,881.0	17.6	861.2
E. V. Personnel/indemnités	1,097.3	996.1	904.7	2,998.2	-	-
F. VI. Fonds spéciaux	750.0	950.0	600.0	2,300.0	15.7	360.0
Total Investment Costs	15,573.9	7,886.7	3,597.7	27,058.4	17.6	4,774.4
II. Recurrent Costs						
A. VII. Fonctionnement	1,610.0	1,237.4	1,064.7	3,912.0	10.0	391.2
Total Recurrent Costs	1,610.0	1,237.4	1,064.7	3,912.0	10.0	391.2
Total BASELINE COSTS	17,183.9	9,124.0	4,662.4	30,970.3	16.7	5,165.6
Physical Contingencies	-	-	-	-	-	-
Price Contingencies	97.5	127.0	77.7	302.1	84.9	256.5
Total PROJECT COSTS	17,281.4	9,251.0	4,740.0	31,272.4	17.3	5,422.1
Taxes	2,660.8	1,130.3	383.5	4,174.6	-	-
Foreign Exchange	3,310.6	1,519.6	591.9	5,422.1	-	-

MADAGASCAR
PADANE

Expenditure Accounts by Financiers
(Fmg Million)

	The Government		FIDA		Total		For. Exch.	Local (Excl. Taxes)	Duties & Taxes
	Amount	%	Amount	%	Amount	%			
I. Investment Costs									
A. I. GÉNIE CIVIL									
Routes	1,212	20.0	4,846	80.0	6,058	19.4	1,234	3,612	1,212
Amén. hydroagricoles	1,503	20.0	6,014	80.0	7,517	24.0	1,557	4,457	1,503
Subtotal I. GÉNIE CIVIL	2,715	20.0	10,860	80.0	13,575	43.4	2,791	8,069	2,715
B. II. Véhicules et équipement	70	20.0	282	80.0	352	1.1	237	45	70
C. III. AT, études, formation	513	16.4	2,614	83.6	3,126	10.0	670	1,944	513
D. IV. ONG Prom. Group.	877	17.7	4,082	82.3	4,958	15.9	923	3,159	877
E. V. Personnel/indemnités	-	-	2,998	100.0	2,998	9.6	-	2,998	-
F. VI. Fonds spéciaux	-	-	2,323	100.0	2,323	7.4	383	1,940	-
Total Investment Costs	4,175	15.3	23,159	84.7	27,333	87.4	5,004	18,155	4,175
II. Recurrent Costs									
A. VII. Fonctionnement	591	15.0	3,348	85.0	3,939	12.6	419	3,521	-
Total Recurrent Costs	591	15.0	3,348	85.0	3,939	12.6	419	3,521	-
Total Disbursement	4,766	15.2	26,507	84.8	31,272	100.0	5,422	21,676	4,175

MADAGASCAR

PADANE

Local/Foreign/Taxes by Financiers

(Fmg Million)

	The	FIDA	Total
	Government	Amount	Amount
	Amount	Amount	Amount
I. Foreign	0	5,422	5,422
II. Local (Excl. Taxes)	591	21,085	21,676
III. Taxes	4,175	-	4,175
Total Project	4,766	26,507	31,272

